This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

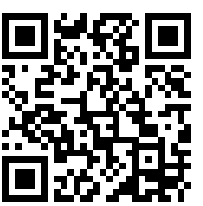

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 501195

Digitized by Google

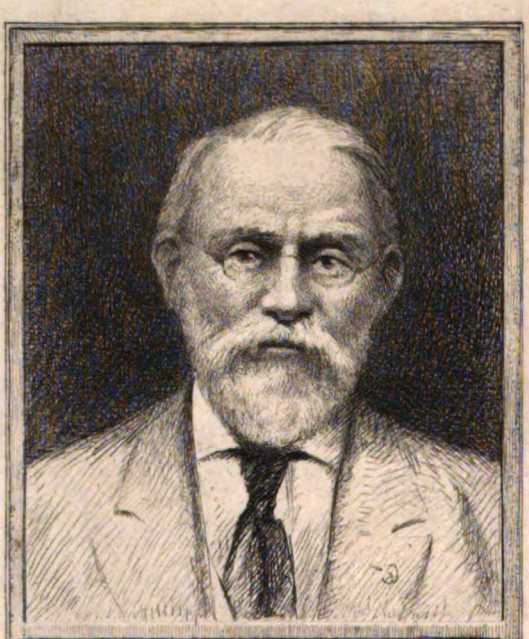

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.G23
A2

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

FONDÉE EN 1885

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
SIÈGE : 2, rue Thiers, Saint-Gaudens

ET DE LA SOCIÉTÉ JULIEN-SACAZE
SIÈGE : Château Lafont, 18, allées d'Etigny, Luchon

TOME XLI. — ANNÉE 1927

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Dumming
Nijhoff
6-13-30
15088

TABLE DES MATIÈRES DU 41e VOLUME

ANNÉE 1927

Livraison du 1er trimestre

I. — J. Picot : Nécrologie 1
II. — S. Mondon : Les privilèges au XVIe s. Le Prieuré de Sarrancolin-en-Comminges (*suite*) 5
III. — Maurice Gourdon : Au Pays de Luchon : Les Montagnes secondaires (*suite*) 20
VI. — Fr. Marsan : Document. Testament de Messire Jean de Ribeyran, ancien archidiacre d'Aure, vicaire général de Comminges et chapelain de Notre-Dame de Garaison, 1672 31
V. — Dr Molinéry : Autour de Lamartine à Luchon 44
VI. — Abbé Auguste ; Une Visite Pastorale en Comminges en 1825 60

Livraison des 2me et 3me trimestres

I. — Programme du VIIIe Congrès archéologique du Sud-Ouest 65
II. — Compte-rendu du Congrès 72
III. — J.-R. Marboutin. — M. des Escherolles, sous-préfet de Saint-Gaudens 101
IV. — G. Sicard. — Notes sur certaines grottes inexplorées du département de l'Aude 109
V. — Norbert Casteret. — La Caverne de Montespan 111
VI. — François Marsan. — Une charte inédite d'Aulon (vallée d'Aure) 120
VII. — Bernard Sarrieu. — Les noms de personnes en Haute-Gascogne 134
VIII. — G. Sicard. — Le Dolmen de Saint-Eugène 140
IX. — Raymond Lizop. — Les fouilles de M. Ballarin à Montauban-de Luchon 142
X. — Bernard Sarrieu. — Signets et marques d'objets dans le pays de Luchon 150
XI. — Paul Barrau de Lorde. — Deux pierres tombales inédites 155
XII. — Henry Rachou. — Visite de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges 159
XIII. — Raymond Lizop. — Historique des fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges 170
XIV. — P. Bonnemaison. — La Forêt de Luchon-Superbagnères 173

Digitized by Google

Livraison du 4me trimestre

I. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon. Les Montagnes secondaires (*suite et fin*)..... 197

II. — Fr. MARSAN : Deux procès-verbaux de visite des églises de Saint-Lary. Vallée d'Aure (1664-1741)..... 221

III. — S. MONDON : Les Augustins de Mitx-Aran au XVIe siècle 238

VI. — BARRAU DE LORDE : Autour des Cloches du canton de Luchon. Enquête campanaire dans le Haut-Comminges. 242

V. — DECEY : Observations météorologiques en 1927.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. le Lieutenant-Colonel Stanislas MONDON

Un deuil cruel vient de frapper la Société des Etudes du Comminges, déjà si éprouvée, il y a moins de deux ans, par la mort de son vénéré trésorier : notre dévoué président, M. le Lieutenant-Colonel Mondon est décédé presque subitement le 1er février, à Toulouse. Rien ne faisait prévoir une fin aussi rapide ; sans doute M. Mondon avait gardé, de son long séjour en Indo-Chine, les germes morbides de la fièvre paludéenne et de la fièvre des bois, si néfastes à l'Européen ; mais sa santé robuste surmontait aisément les crises passagères auxquelles il demeurait sujet et son activité coutumière n'en paraissait guère atteinte. Une grippe insidieuse qui s'abattit sur lui vers la fin de Décembre, a triomphé de sa solide constitution : elle semblait évoluer vers la guérison, lorsqu'une syncope cardiaque le terrassa en quelques instants.

Sa perte creuse un grand vide parmi nous ; depuis son élection à la présidence de notre Société, il ne vivait que par elle et pour elle. Il s'était efforcé de maintenir la Revue à la place de choix qu'elle a acquise parmi les publications du même genre et d'accentuer encore l'allure scientifique dont elle est redevable à son éminent fondateur Julien Sacaze : il en fut personnellement le collaborateur assidu et nous donnerons dans un prochain fascicule la liste complète de ses nombreux travaux.

Digitized by Google

De fortes amitiés, de chaudes sympathies entouraient notre regretté président ; elles ont trouvé la triste occasion de se manifester à ses obsèques, célébrées à Saint-Gaudens le 4 février. Toutes les classes de la société s'y trouvaient représentées. M. le Sous-Préfet, M. le Maire, les délégués de l'Armée, des Administrations y assistèrent. Le commandant de la place, le commandant de recrutement, le capitaine de gendarmerie et les membres du bureau de la Société portaient les cordons du poële. Devant la tombe notre secrétaire général adressa au nom de la Société du Comminges un dernier adieu à son président :

Discours de M. Picot

MESDAMES, MESSIEURS,

« Je connaissais trop la modestie du Lieutenant-Colonel Mondon, son éloignement des manifestations tapageuses, son goût de la discrétion et de la mesure pour me permettre d'esquisser ici un long panégyrique dont la seule perspective l'eût froissé. Mais en dépit de ces réserves, la Société des Etudes du Comminges manquerait à son devoir de pieuse reconnaissance si elle n'adressait pas à celui qui fut, quinze ans, son président le profond hommage de ses regrets sincères et de sa sympathie émue.

» Si l'on se fiait à de trompeuses apparences, les recherches historiques, l'étude minutieuse des textes médiévaux n'auraient dû présenter aucun charme pour Stanislas Mondon. Attiré par l'état militaire et d'abord officier d'infanterie à Orléans, il ne paraissait guère destiné à finir ses jours dans la compagnie des archéologues ou dans la fréquentation des archives. Il n'est point rare cependant — et nous en connaissons d'illustres exemples — que la science du passé trouve chez d'anciens officiers de remarquables auxiliaires : il n'y suffit que l'occasion.

Digitized by Google

Elle se présenta au lieutenant Mondon sous la forme d'une expédition en Tunisie, comme officier d'ordonnance de son ancien colonel devenu général. Au contact d'un pays neuf et de mœurs nouvelles, son esprit s'enflamma ; les récits d'un frère aîné déjà connu par ses travaux éminents sur l'Abyssinie achevèrent l'évolution naissante. Versé, non sans peine, dans l'infanterie coloniale, Mondon partit au Tonkin. Sauf un court passage à Madagascar en qualité de commandant d'un territoire et de brefs congés en France, toute sa carrière devait s'y écouler. Il y fut avant tout ce qu'il fallait être : un soldat courageux. Avec Brière de l'Isle ou Courbet, Dominé ou Godin, il participe à la conquête, à la pacification, à la mise en valeur du Tonkin. Deux fois grièvement blessé, chevalier de la légion d'honneur à 34 ans, officier à 40, il gravit rapidement les divers échelons de la hiérarchie et, à 42 ans il est lieutenant-colonel : le plus bel avenir militaire lui souriait.

» Mais la tactique ou la stratégie n'avaient pas seules sollicité son intelligence cultivée ; dans l'exercice de ses fonctions d'officier-administrateur, il avait connu, étudié avec une curiosité toujours plus passionnée ces civilisations si anciennes et ensemble si puériles des Annamites, des Kmers et des Chinois. Les rapports lointains ou les contrastes brutaux avec nos coutumes orientèrent son esprit vers de nouveaux horizons et quand des causes futiles le décidèrent à demander sa mise à la retraite, sa voie était tracée. Il déposa l'épée et il prit la plume.

» Il devait la manier jusqu'à son dernier jour. Ce n'est ni le lieu, ni le moment de dire quels travaux d'érudition lui doivent et la Société des Etudes du Comminges et ses sœurs les Sociétés voisines. Chercheur infatigable, intrépide voyageur, il fouilla les archives publiques et privées, recueillant maintes fois de véritables trésors. Membre du bureau de la société depuis 1909, il en devint le président dès 1912 par la confiance unanime de ses collègues. Les services de toute nature qu'il lui rendit furent innombrables. Sa courtoisie native, sa parfaite éducation, sa poli-

Digitized by Google

tesse raffinée lui avaient valu de précieuses relations et de chaudes amitiés qu'il employa au mieux de nos intérêts corporatifs, dépensant à cette œuvre sans compter et son temps et son argent et sa santé. Le souci de sa tâche présidentielle ne l'empêchait pas de fournir un labeur sans relâche ; la publication et les commentaires de la « Charte de Saint-Gaudens » demeurent sinon son œuvre capitale, du moins la plus chère aux cœurs de ses concitoyens.

» Ceux-ci d'ailleurs, bien qu'il n'eût jamais recherché les faveurs populaires, l'entouraient de leur estime ; ils lui savaient gré d'avoir su concilier les rigueurs des règlements et l'urbanité de l'accueil dans les délicates fonctions de commandant de place qu'il exerça ici même durant les douloureux débuts de la guerre. Et quand elle eut pris fin, ils éprouvèrent la juste satisfaction de voir confier à ce Saint-Gaudinois soldat et historien la présidence du comité du Monument à nos Morts. Il devait en célèbrer dignement la mémoire au jour de son inauguration à côté de son illustre compagnon d'armes et contemporain, le maréchal Foch.

« Et voici que, la journée finie, mon Colonel, vous entrez à votre tour dans le grand repos aux côtés de ceux dont vous avez écrit l'histoire, et de leurs fils dont vous avez avez glorifié l'héroïsme. Ainsi vous ne mourrez pas tout entier, cher Président : nous vous aimions et votre perte nous affligeait, mais votre nom survit en votre œuvre et dans nos cœurs, votre souvenir ne périra point. »

La presse locale et régionale s'est plu à célébrer les mérites du président Mondon et à souligner quels regrets unanimes a suscités sa disparition. La rédaction de la Revue tient à exprimer aux familles Mondon, Mariande, Arqué, l'assurance de sa douloureuse sympathie.

Digitized by Google

LES PRIVILÈGES AU XIVe s.

Le Prieuré de Sarrancolin-en-Comminges

(Suite)

Arch. dép. de la Haute-Garonne.
Parlement *Eaux et Forêts*, J. 5.

Extrait du livre censier du Prieuré de la ville de Sarrancolin où sont compris tous les droits et revenus dud. prieuré en détail. [*en* 1350]. I. H. S.

Aquet Libre ha feit fer mossen Raymond Guilhem de Seilha[1] prior de Sarrancolin, a l honor de Dieu et de la Verges Maria et de moseigne S^t^ Pé et de mouseigne [*sic*] St Abons, au profit utilitat et conservation de las cauzas que s apartenen au priorat de Sarrancolin ; et foc comensat, lou present Libre, lou xij jour deu mes de feuré et l an 1398, regnant moussen Bernat, compte d Armaignac, lou cau mouseigné de La Bartha fec hereté ; et prengouc poucessiou d Aura et de touta sa terre, lou 17 jor et 18 deu mes d octobre en l an dessus dit ; et lou 5e jour deudit mes, loud. mouseigne de Labarthe éra anat à Dieu ; et lodit prior anèc lou jor madich a Leitoura aud. mouseigne Darmaignac per notificar a Luij coume mouseigne de Labarthe l'aué laisat herité et que ed bengouc prene sa possessiou ; et loud. prior lou combidèc et lou tengouc tout lou jor a sos despens ; et lou tres jor aprep, qu et retournèc d'Aura a Sarrancolin, loud.

1. Pouc Sailhan, natif de Sarrancolin, sacristain de Simorre.

Digitized by Google

prior fec houmatge per la meijtat de sa tempouralitat des locts de Sarrancolin, de Ilhet, de Jumet, Ardengost, Camous, Cazaux, Solan, St Trito en Larboust, Mazoau, Gaijan et de touts les aütres locts contenguts en la Carta de la donatiou deu compte d Aura que hoc feita l an que l'on contaba, iiij. aissij que a mil ans mens dus de la donatiou deud. compte entro au jour dessus dit [2]; et aissij madich, com se conten en na [[1] : una] carta de j. prononciat et compromes et en la carta de la restitutio que mousseigne moussen Jouan de Labartha fe aud. priourat ; et la carta de la restitucio retengoc mestré Jaime de Bordas, notarij de Sarrancolin ; et lod. prior fec houmatge aud. mouseigne d Armaignac, aissij comcompte en la carta del compromes et deu prononciat que fouren retengudas per la ma de mestré de Carrarau, l an. mil. ccc. vij.

En l an-mil. ccc.x.cv. le jor de St Benazet, en lou mes de juilh [3] prengouc mossen Guilhem de Seilha, segresta qu'era del monastié de Simorra, poussessiou deu priourat de Sarrancolin, en que era moussen Jouan de Labarthe, seigno d Aura, et moussen Bertrand de Rofiac, abat de Simorra, et moussen Pey parayre, vicarij de Comenges, et moussen Peij deu Poy, sub-

2. Le calcul arithmétique de cette proposition à forme cabalistique mène à des solutions aussi diverses qu'inacceptables. Nous nous contenterons d'énumérer deux donations des comtes d'Aure concernant Sarrancolin faites au temps visé dans la narration : dom Brugeles, dans les *Chroniques d'Aure* mentionne une donation faite par Guilhem-Auriol, comte d'Aure vers 940 ; de Jaurgain, dans *La Vasconie*, la fixe à 998 ; les mêmes *Chroniques* mentionnent une autre donation faite par le comte Arnaud d'Aure vers 952 ; *Gallia Christiana* la date de vers 1050 et *La Vasconie* de juillet.

3. Le 11 juillet, translation du corps de saint Benoit à Fleury sur Loire.

Digitized by Google

collector del papa ; en que auia entrèr tots. c.xl. caualgaduras ; et demouren en loc de Sarrancolin quatre jors a depens deud. prior ; et lou. xx. jor deud. mes, loud. mousseigné de Labarthe rendouc et restituic au monasté dé Simorra et aud. priourat la meytat de la juridicciou deus locs apartemens aud. priourat et aissij com se conte en un Instrument retengut per maistre Jacmes de Bordas, notarij del dit loc de Sarrancolin ; et lad. restitutiou foc feite aud. priorat a requesta et amor deldit prior ; lou segon jor que agouc presta la pocessiou, metouc l'oustau a fer a Arnald Sola, de Gujen, et n agoc tout soulamen de la man cent florins et duas cargas de blat et duas cargas de vin ; et outra aquo, que agouc a fer lous despens quatre mes aud. Arnald Sola et a touts lous autres obres ; per lo dit obratge costec, otra las ajudas que om ij fec, cinq cens francs plus de son propi ; et loud. oustau foc acabat lan segond ; et las autras reparacious que fet fer en loud. priorat costan, en lod an, cinquante francs en plus.

En l'an mil. ccc. xcviij. et lo xij jor deu mes de feuré, lod. mousen Raymond Guilhem de Seilha, prior deud. priorat de Sarrancolin, fec scribé lou present Libe et fouc tirat deus libres que moussen Ramon Bernat de Cussorij [4] aué feit estan prior deud. priorat ; et en lou present Libe se conten et son escriutas toutas las causas apartiens aud. priorat et reformadas per lod. prior ab las gens de Sarrancolin et de Ilhet et de Camous et de Ardengost et de Jumet et de Cazaux et de Solan et ab tots los autres que aben a fer aud. prio-

4. Ramond Bernat de Cussorii, appelé par dom Brugeles : de Cussorin prieur de Sarrancolin en 1350 ; mort peu après 1395.

Digitized by Google

rat et ab mossen Bernat de Anères [5] en autra causa aperat : Meric, lau cau era estat vicarij deldit loc de Sarancolin 44 ans, et am moussen Graissia Aueilha, lou cau aué pres et récébut tous lous emolumens deud. priorat doutze ans.

Item loudit Libé foc escrieut per mossen Guilhen Bernat de Pradinas, aliàs : de Panassac, monges et chantre del monaste de Simorra et filh del loc de Sarrancolin, l'an dessus dit.

Aquesta es la taula deus Lochs en que lou Priorat de Sarrancolin pren deumas aissij com en chacun loc es escriut :

Prumerament Sarrancolin.

Ilhet — Cazaril — Jumet membrat — Camous — Freichet — Ardengost — Beyreda — Jumet aban — Arreau — Barrancouéu — Aspin — Bernède — Jezeu [Jézeau, aujourd'hui] Cazaux — Lanzon [Lançon, aujourd'hui] — Gouaux — Grailhen — Bazus — Azet — Seilhan — Labat desget — Soula — Vieilla en Aura — Ancizan — Cadiac — Lortet — Izaux — Labartea de Nestes — Gajan — Auzera — Pensegu Viella nauva de Lécussan — Avezac — Olist — Rebouc — Fecasolas — Las demnas de Larboust — Les blats cessauts [*Blatum censuale* ?] La composition deus fes — La aueilhanse.

Las Costumas e las libertatz deu prior de Sarrancolin

Aquestas son las causas en que lo prior de Sarrancolin ha uzat e acostumat assi cum sen siec e a fe de tot jorn.

1. — *La sepultura.* Premierement, paga toute

5. Vicaire perpétuel de Sarrancolin en 1387.

Digitized by Google

personna qu ez en la claustra deu prumer pan [6], estant capito x. B [arsdona ?] [7]. Item, deus autres tres pans chascun . . . . 5. O. e de so uzat an tot jorn los priors.

2. — *Las ayguas*. Item, son las aygas debedadas de pescar a tot home deu loc de Sarrancolin, d'Ilhet, de Camos, en totas las autras juridiccious deusd. lochs ; que negun no sie osat de pescar sens la licencia del prior, deu terme de la sen Miqeue entro a sen Marti ; e asso, si fen lo contrari, encoreran en la pena de . . . . lx. B. R.

3. — *De Benedictio de nossas*. Item pren lo prior de Sarrancolin de benedictio de lyeyt en lo loc de Sarrancolin de nossas, del nobi e de la nobia, se son deu loc . . . . 11 Bar. et asso de tot jorn se uza lo prior.

4. — *Lo meyz* [8] *de carn e de bin de nossas*. Item, pren lodit prior en lod. loc de Sarrancolin de nobi e de nobia 1. myes, [*sic*], so es assabe duas fogassas [9], tres uchaus [10] de vin, una longa de moton et una

6. S'agit-il de la mesure *longueur* appelée : *pan, empan,* dans nos région et valant de o m 25 à o m 30 ; ou bien, du pain bénit *panis consuetudinalis* ? Dans le premier cas, qui nous paraît le plus probable, l'art s'appliquerait à l'acquisition d'une concession funéraire dans le cloître, sans tenir compte toutefois de la valeur métrique donnée ci-dessus au *pan*, cette valeur étant très-variable dans la même contrée. Il semble aussi que cette concession ne concernait que les gens du *Chapitre* (*capito*). Mistral, au mot : *capite* de son *Trésor du Félibrige*, donne l'acception de *chanoine*.

7. Dans la suite du texte on lit : *Bareila*[*na*]. Nous n'avons pu trouver la valeur de cette monnaie, qui remplaça probablement celle d'Aragon, longtemps en usage dans les Pyrénées.

8. Tribut.

9. Fouace — galette, gâteau plat.

10. Le uchau, dans la région circonvoisine de Sarrancolin, représentant o l. 59 centilitre environ.

Digitized by Google

liura d autra carn, o. j. carte de crabot, E asso de tot jorn uza lo prior.

5. — *Los dreitz de las pahadas* [11] Item per tots minijus que se fassan per homme o per fenna, dan au prior de Sarrancolin, per meys, duas fogassas e tres uchaus de vin e una longa de moton o una liura d'autra carn. o un coarte de crabot ; e d asso uza tot jorn lo prior.

6. — *Los dreitz de las Confrayrias.* Item, totas los confrayrias qu en fen en lod. loc de Sarrancolin son tenguts de dar aud. prior de Sarrancolin ij. meys, so es assaber duas fogassas e dus pas e tres uchaus de vin, una lonja de moton o una liura de carn o un carte de crabot e venaizo [12], en fen, aud. prior e a totz sos familias del ostau ; e asso deben valhar [13] los priors de las ditas confrayrias ; e d asso uza tot jorn la prior.

7. — *Las uffertas de nossas.* Item, pren lod. prior de Sarrancolin en lo loc de Sarrancolin ufferta de pan e de vin de nossas per lo nobi e per la nobia ; e lo baysset on lo vin sera, o sia càna o pichè [14], qu ez deud. prior ; e asso uza tot jorn lo prior.

8. — *De cos* [15], *si passa per lo loc de Sarrancolin.* Item, si nul cos passa per Sarrancolin, lo prior, o home per luy, lo pot prene e fer sepelir en lo cimentery deu priorat ; d esso uza tot jorn lo prior.

11. Droits sur les repas que les propriétaires offraient aux moissonneurs bénévoles ou dalaries, à la fin de la moisson.

12. Le texte porte : *vinazo*. Il s'agit du gibier, de la venaison, certainement.

13. Valhar, *lire* : balhar — donne.

14. *Baysset* — récipient du vin, fût ou vase ; *cana* (ou : caneta) — robinet ; piché — récipient en verre ou en bois mesurant o l. 70 environ.

15. Cadavre.

Digitized by Google

9. — *Dobla orde* [16]. Item lo prior de Sarrancolin pren de tot cos o de totas honos [17] que se fassan dobla ordre, o present o absent, en lo loc de Sarrancolin ; e de sso uza totjor lo prior.

10. — *Lo semeys* [18]. Item, lo prior de Sarrancolin pren semeys en lo loc de Sarrancolin, d'Ilhet, de Jumet membrat, d'Ardengost e de Camous e de Cazaux, de porc sangla e ors, so ez assabe lo coarte de devant ab sept costas ab lo costeu [19] d asso uza tot jorn lo prior. Item, de seruys, semey.

11. — *De las Bestias se plagan arres.* Item, lo prior de Sarrancolin, de Ilhet, de Jumet membrat, Ardengost, Camous et Cazaux, tota bestia que plaga una persona ny, lo tragne sang ; e de so uza tot jorn lo prior.

12. — *Los dreitz de las fustas deus ports.* Item, lo prior de Sarrancolin pren per totz los ports de Sarrancolin, de Ilhet et de totz los lochs e apartenensas que sapartien aud. priorat on ports haya, so es asaber : de arrazau e de trau. ij. d. th. ; de fielas e de cabiros e de tota fusta que se bene, per cada pessa... 1 d. th. Item, per feich de andortas, 1 d. th. de j. arrem j. d. th. Item, de cadabarra. j. d. th. Item, de cada bergada [20]. j. d. th.

16. Double tarif (Xavier de Fourvières, *Lou pichot trésor* au mot : *ordo.*

17. *De tot cos o de totas honos* — de tout enterrement ou de toutes cérémonies.

18. Cimiers des sangliers et des ours ; à la fin de l'art, celui des cerfs.

19. Faux-filet ?

20. *Arrazeau* — volige ; *trau* — poutre ; *fiela* et *plan* — planche ; *cabiro* — solive ou lambourde ; *andorta* — rameau tordu pour faire des liens ; *arram* — rameau ; *bilhot* — bilhot, souche aplani sur sa partie supérieure ; *barra* — barre, perche ; *bergada* — tige souple (signification prises dans Mistral : *Trésor dou Felibrige.*

Digitized by Google

13. — *Los dretz de las fustas deus autres ports.* Item, paga tota fusta que passa per los terratoris de Sarrancolin, d'Ilhet, de Jumet membrat, de Camos, de Ardengost, de Cazaux, per cada pessa de arrazau et de trau. ij. d. th. Item, de fiela o plan. j. bassalo. Item, de cabiro. j, bassalo. e aisso per la rerregatge [21] e d asso uza tot jorn la prior.

14. — *Que no talla fau arres sens licentia.* Item, que nulla personna no deu fer fau [22] nij nul fusta en nul boscz que sian bedats apartenguts au priorat sens licentia ; si fan lo contrarij, perden lo fau et 50 d. lholsas de pena ; qu asso uza de tot jorn lo prior. Item, en los autres boscz que no son bedats, pagan forestage [22] syno que por lo espleijt de los ostaus [23] e de so uza tot jorn lo prior.

15. — *Lo bedat* [24] *de Barricaba.* Item, nul home no deu far fusta nij lenha, nij l un obratge, nij espleijt en lo bosc de Baricaba aperat : bedat, sens licencia deu prior e dels cossos, eijssems, lo un sens l autre ; eu los [25] que fassan lo contrarij e perden los so que auran obrat al prior e als cossos per maij [26], e ares mens. lx. d. th. de leij [27] au prior ; e de so uza tot jorn lo prior.

16. — *La cadia.* [28]. Item, tota persona que fasse

21. *Rerregatge* — surgage.

22. *Fau* — fagot ; *forestage* — droit de prendre du bois de construction ou de chauffage dans les forêts.

23. *Espleit de los ostans* — besoin, entretien des maisons et foyers.

24. Bois en défens.

25. *Eu los* — littéralement : *les ceux.*

26. Par moitié (*l : per miey*).

27. Amende.

28. Le genévrier ?

Digitized by Google

cadia en totz los lochs de Sarrancolin, de Ilhet, de Jumet membrat, Camos, d Ardengost e de Cazaux deben pagar per feijch aud. prior. j. morla ; e de so uza tot jorn lo prior.

17. — *Deus forns cauzces*[29]. Item, l un home no deu he forn cauzé sens licentia deu prior o de son percuraij en nullas apertenensas deu priorat ; e sij ne fen, deben paga demna e agre [30], syno que l aije mestié tot ab de son obratge ; e otra la licencia, sy ed ne ben, ne deu paga la demna e l agre ; e de uza tot jorn lo prior.

18. — *La albergada de Lescaladieu.* Lo prior de Sarrancolin a albergada al monasté de Lascaladieu ; e a de son priviletge que sij degun monge ij a pres, que lod. prior lo pot gitta de la préson [31] ; e de so an uzat losd. priors e mestre Ramon Bernat de Cussorij, prior deud. priorat de Sarrancolin ne gittec un monge l an 1351.

19. — *La on lo prior pot fer penherar.* Lo prior de Sarrancolin pot fer penhera, vender e estremar portas [32], fer tota compulsio [33] sens clamor e sens leij [34] pagar, sino que fessan rebellio per tots debes deud. priorat, sens autra senhoria aperar ; e asso, en los lochs de Sarrancolin, d Ilhet, de Jumet membrat,

29. Fours à chaux.

30. Dime et agrier.

31. Elargit de la prison. Dom Brugèles (*Chroniques d'Auch.* 2e partie. p. 239) dit que Raymond Bernard de Cussorin, premier prévôt de Simorre, depuis 1350, alla en 1351 à l'Escale-Dieu, où ayant appris qu'il y avait un religieux en prison, usa de son droit d'élargissement en vertu de la réservation faite en 1142, lors de la cession des fruits de Pinas, région de Lannemezan.

32. Enfoncer (sceller ?) les portes.

33. Contrainte.

34. Sans plainte et sans payer amende.

Digitized by Google

de Camos, Ardengost e de Cazaux ; e de so uza tot jorn la prior ; e sy fen l una rebellio au baile nij au serbent nij a los macips [35] sy lo prior los ij tramet o son percuraij, encorren en la pena de trenta sols tolsas pagados aud. priorat.

20. — *Deus bes vacans per mort.* Item, que sij aus. lochs de Sarrancolin, nij d Ilhet, nij de Jumet membrat, nij d Ardengost, nij de Cazaux, mor un home nij una femna sens fer testament e n a nij aija filh, nij filha, nij aparesca autres heretes que a lui deija succedij, que lo baile deud prior e los cossos deu loc on lo mort sera, deben metre los bes deu mort en inventarij e los deben bailhar en comanda [36] a dus prud'homes deu loc ; que los garden un an e un jour; e sy dedens l an e lo jorn ij apar herete que deija a luij succedij, tots los bes per entier lo deben estre restituits ; e en cas que herete no ij aija dedens aquet temps, lod, prior deu prene tots los deutes deud. mort ; e de so tot jorn lo dit prior uza. Item, sy dedens l an e jorn, herete parech degut per mette lu en pocessio, ij a lod. prior. v. s. tolz.

21. — *De feriment o batement de las gens.* Item, que tot home que fera [37] un autre ab lo puing o ab la pauma o ab lo pè, per mau, sij sang no ges, deu pagar aud. prior. xx. d. th. ; e de so uza tot jorn lod. prior. e per los. xx. ds. incontinent los pot fer compellir ; et que aquet que aura feijt lo cop fasse emenda a qui aura feit, à conechensa deud. prior o de sa cort, sau que ges [38], au prior. v. d. t.

35. Ni au sergent, ni aux agents.
36. En garde.
37. Blesse.
38. Sauf que le sang ait jailli.

Digitized by Google

22. — *Autra forma et [man]eijra de batement.* Item, tot home que ferira un autre ab cotet, o ab fust, o ab peyra, ob ab teula, e que sang no gessa, deu pagar aud. prior. xx. d. th., syno que fos cop mortau ; e sij sang ne ges e que fassa plaga leijau ue contrastant [39], que lo plagat no s en rencure [40], lo qui aura feijta la plaga deu pagar aud. prior. lx. s. th., e que fassa emenda au plagat a cognechensa deud. prior o de sa cort ; e de so uza tot jorn lod. prior.

23. — *Sij nulla personna se plaga matich.* Item, tot home que plaga sij matich inosciemment [41] o que un autre lo plague se pot fer ligua la plaga sens que no encor en l una pena, no contrastant que la plaga no aija mustra aud. prior o a la cort ab tant que quant la plaga sera adobada e auia denuncio aud. prior qui l aura plagat ; e sij no ab [l l : ac] ba denuntia, encort en la pena de. xxx. d. th. pagados au prior.

24. — *Sij arres se plaga scientament.* Item, tot home que plaga sy matich scientament de plaga leijau, deu pagar aud. prior. lx. d. th., o si scientament et matich se aussij [42], la cor deud. prior ne fassa so que fer ne deura. e que los bes bengan [per] encos [43] aud. prior.

25. — *De murtre.* Item, que tot home que aussij un autre e que lo feijt los probe, fassa la cort deud. prior so que fer ne debra ; e que los bes d aquet sien, per encos, deud. prior, pagats prumerament los deutes.

39. Sans conteste.
40. Ne porte pas plainte.
41. Inoscienament — incosciemment.
42. Se suicide.
43. Par poursuite.

Digitized by Google

26. — *De trazement de cotet.* Item, que tot home que tradamens [44] traga lo cotet contra un autre deu pagar au prior. xxxx^{a}. d. th. ; e de so uza tot jorn lo prior.

27. — *De faux pes, qui n tengue, o fauza mezura.* Item, qui tiera faux pes o fauza mezura o faussa cana am que om pagera lo drap [45] deu pagar aud. prior, per justicia. xxxxxx^{a}. d. th.

28. — *La réparacion de la gleijza, des seins e esqueras* [46] *e autres ornaments.* Item, que quand la gleijza de Sarrancolin o los se[i]ns o las esqueras de lad. gleijza auia mestré [47] de reparation, que los cossos e los cosselhs e la universitat deu loc de Sarrancolin que ara son o que per tems seran e lors successors donen e paguen e sian tenguts de dar e de pagar de las causas dessus dittas las duas parts e los cossos e los cosseilhs e la universitat deus vielhs e los successors presens e venidors la terça part, exceptat los lochs de Cazaux e d Ardengost, los caus no son tenguts de contribuij a las reparations en ren e asso se conten en la carta deu compromes de Sarrancolin e deus vielhs [48].

44. Praiteusement.

45. La canne pour mesurer les draps — 1 m. 80 environ.

46. Grosses et petites cloches.

47. Besoin.

48. Le compromis, daté du 8 juin 1327, retenu par Guilhem de Catanan, notaire de Simorre, a été transcrit à la fin de la présente copie de 1711, mais il n'est pas possible d'en reproduire le texte latin tant il est dénaturé par le scribe. Dom Brugèles la cité dans ses *Chroniques* (2e partie p. 238-9) dans la biographie de Pierre I de Rancie, prieur de Sarrancolin. Voici le résumé qu'il en donne :

« Pierre I de Rancie ... érigea la vicairerie de la paroisse de Sar-
« rancolin en bénéfice perpétuel et héréditaire. La donation qui fut
« assignée consistait dans la nourriture que le Bénéficier prendrait
« à la table du Prieur, tout comme un religieux de Simorre, de
« même que le vestiaire, qui était de 40 sols toulousains, par an,

Digitized by Google

29. — *De las demandas deus senhos.* Item, de totas las demandas que Mr de Labarthe o lo prior o los successos fassan aud. loc de Sarrancolin e deus uiles [49], que los cossos et la universitat de Sarrancolin e los successos sian tenguts de dar e de pagar las duas parts e los cossos e la universitat deus ruilets [*sic*] e los successos las terças parts, e asso se conten en la carta deu compromes que ez entre los gens de Sarrancolin e deus vilatges ; mes ara de present pagan per mey [50].

30. — *Cum lo prior de Sarrancolin pot fer penheras ens ports.* Item, lo prior de Sarrancolin a uza e accostumat de penhera en los ports apartenguts au priorat, de Sarrancolin, sij, sens de sa licencia o de sos procuraijs, ij estan nij entran de. j^a. neit abant ; e sij ac fen, et [51] pot fer prene lo bestiar e menar a Sarrancolin e detie [52] lo bestia, o per tant que aquet de qui bestia sera sia vengut, a la volontat deud. prior o de sos percuraijs.

31. — *Entro on poden anar los de Sarrancolin o los de Biza e de Cazaux.* Item, los de la bat de Biza o los de Cazaux an accostumat de vier en losd. ports sens pagar forestatge entro a las portas de Sarranco-

« tevenant à 4 livres tournois ; qu'au-delà de ce, il aurait un de-
« nier des offrandes des baptêmes, l'entière offrande des confes-
« sions, des communions, des malades, des accouchées et des
« funérailles. » Le rapport entre 40 sous toulousains et 4 livres tournoi ne figure pas dans le texte latin, qui mentionne purement et simplement les 40 s. tol. Voir aussi la copie que nous donnons, dans notre Note introductive, des renseignements contenus dans la *Pancarta* de 1387.

49. Villages.

50. Moitié. Cette partie du compromis ne figure pas dans l'extrait de 1711.

51. *Et* — *il* ou *lui.*

52. Détenir, garder.

Digitized by Google

lin, e los de Sarrancolin e d'Ilhet e deus autres vilatges, aijssij matich, sus los [53], entro a los ports lors e per tots los ports que an.

32. — *La penhera del po[r]t de Ostagua (Oscada) cant ez deu prior.* Item, lo port de Ostagua ez propi del prior de Sarrancolin e costumat afevaitar [54] lod port aux strangers ; pagan lor forestatge en lod. port ; ez bedat entro a la festa de S[t] Joan baptista ; e si dedens lod. jorn, las gens propias de Sarrancolin, nij de Ilhet, nij de Camos, ni de Jumet membrat, de Ardengost, nij de Cazaux, ij metten bestias que ij demoren, percada neijt leve lod. prior, per chacun home que bestia ij aija. 5. d. th. ; e asso, a tantas bes que at temps ij seran ; e de asso uza tot jorn [lod prior].

33. — *Lo terme deu cortau de Montosse.* Item, los de montosse an. j. bosque en cap nestes e no ij deben bie entro au jorn de S[t] Joan batiste ; s ij poden demora entro au jor de Saint Jaume de julh per tot lo jor complit ; e sij no son partits en l autre jor, sus lo soleil levant, lod. prior los pot fer prene la bestia e acarnala [55] tantas bes quantas om los ij trobara ; e de so uza de tot jorn [lod. prior].

34. — *La formatgeansa [56] des ports.* Item, lo prior de Sarrancolin pren formatgeansa per tots los ports de Sarrancolin e de Biza e de Barossa confrontan ab los ports e jurisdictios de par[t] dessa [57], so ez a saber : de cada formatgera [58], un formatge ; e de so uza tot jorn lo prior.

53. Sur les leurs (ports.)
54. Affiévrer, affermer.
55. Payer le tribut de carnalage.
56. Tribut sur les fromages.
57. De ce côté-ci des ports.
58. Fromagerie.

Digitized by Google

Suit le « compromissum inter rectorem de Sarrancolino et priore de Loij » (*sic*) dont nous faisons mention dans la note 48 de l'art 28 des coutumes.

L'acte des coutumes se termine ainsi qu'il suit :

Collationné à l'extrait par nous Guilheaume de Segure, conseiller du roy et commissaire en cette partie, requérant D. Martial de la Chassaigne sousp^r^ de S. Sever [de Rustau] et procureur du prieuré » de Sarrancolin faisant pour dom Louis Feuilha à l'absence des Consuls et habitants du lieu de Solan non comparans ny procureur pour eux deument appellés et en conséquence du deffault par nous donné contre eux. Ce fait, le présent collationné et extrait a été remis entre les mains deud. dom La Chassaigne comme il est dit dans notre procès-verbal de ce jour ; fait le 30 avril 1711.

S. Mondon.

Digitized by Google

AU PAYS DE LUCHON

Les Montagnes secondaires

(suite)

Montagne d'Auténac

(1990 mètres)

Saint-Paul est le point de départ tout indiqué pour l'excursion de la *Montagne d'Auténac* par la vallée d'Oueil. On peut également y monter par l'Est en prenant *Cier de Luchon*, dans la vallée de la Pique, comme point de départ. Mauvais chemin qu'on ne doit suivre qu'avec un guide local.

Piétons et cavaliers y accèdent aussi aisément. A la sortie même du village, tout près de l'église, laissez à gauche la route de voiture menant à *Mayrègne* et aux autres villages, et prenez à droite le chemin qui presque immédiatement s'engage à travers les prairies, et monte d'abord insensiblement. Celui de dessus, plus rapide, est surtout utilisé par les animaux. On s'élève sur la rive gauche du torrent dans un vallon à peu près dénudé. A l'entrée ; un bout de sapinière d'un côté, des taillis de chênes et de hêtres sur l'autre. Voilà tout. Aussi la montée dans cette gorge solitaire, où les jours de chaleur le soleil fait rage, serait-elle mortellement triste et fatigante, si vers le sud ne se développait le fouillis pittoresque des montagnes de la Haute-Garonne. C'est un avant goût du panorama que vous contemplerez au sommet.

Au sortir des prairies, les sentiers se réunissent, et moins d'une heure après avoir quitté Saint-Paul, on traverse le ruisseau pour suivre la rive droite au travers de maigres alpages. En face, trois hêtres solitaires, les seuls qu'on rencontre. Pas une fleur en cours de route ne jette même de temps à autre sa note vivante et gaie. A la fin de l'automne seulement, les bruyères en fleur couvrent alors toute la montagne d'un immense tapis rose du plus charmant effet. Les vipères ne sont pas rares dans la région.

Un instant avant de repasser sur la rive gauche, un épais banc de

Digitized by Google

roche forme un brusque ressaut. Il semble vouloir fermer le vallon. C'est *la Pena d'Aubes*, ou rocher du point du jour, celui que le soleil éclaire le premier. Une demi heure de marche, et vous voilà à la *fontaine d'Auténac*, fraiche et limpide, dont le ruisseau qui lui sert d'écoulement indiquait la direction à suivre. Elle est plus connue des montagnards sous le nom de *fontaine de Caseneuve*. Le sentier, assez mal tracé, oblique alors à l'Est vers une légère dépression de la crête au nord du pic qu'on doit atteindre. C'est l'affaire de quinze à vingt minutes.

Si la montée depuis Saint-Paul est presque ennuyeuse et accablante par la chaleur, le panorama qui se déroule autour de vous en dédommage largement. Comme celui des *Pales de Burat*, sur l'autre versant de la vallée de la Pique, il est immense et admirable. Il serait impossible d'énumérer ici la longue série des pics en vue. Qu'il me suffise de dire que presque toutes les grandes cimes de la chaine du *Montvallier* au *Pic du Midi de Bigorre* sont sur l'horizon.

Auténac (ou Anténac) n'est pas à proprement parler un pic unique, mais une montagne, dont la croupe gazonnée porte sur une longueur de mille mètres environ trois éminences. Les dénominations en sont quelque peu incertaines, les documents officiels ne concordent absolument entre eux à ce sujet. Grâce à l'aimable obligeance de mon regretté ami le colonel du génie Prudent, il m'a été possible d'en avoir une copie et de les comparer, sur les minutes au 40 000e de la carte de France, le *sommet nord* porte le nom de *sommet d'Anténac* (altitude probable : 1930 mètres d'après les courbes de niveau). On n'y monte jamais ou pour ainsi dire jamais. Il est sur la frontière même entre la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Au Sud, avec 1965 mètres le *sommet de Conques* ; entre les deux (sans aucun nom), un point trigonométrique de 1990 mètres. D'après la carte des *Géodésiens*. dénommée des *Positions Géographiques* de la carte de France, aux *trois sommets* est inscrit le nom : *Auténac*, et en plus à la côte 1965 on lit : *Signal* sur le flanc de la *Montagne de Conques* ; et à celle de 1990 mètres *Signal sur le sommet de Conques*. (On devrait dire de *la Conque*).

On pourrait, comme le dit le colonel Prudent, adopter tout aussi bien, d'après ce qui précède, le nom de *Conques* que celui *d'Auténac* pour la cime la plus élevée de la montagne, la seule du reste, où montent les touristes.

Quant aux gens du pays, c'est à celle-là qu'ils donnent le nom *d'Auténac*.

Une maison-refuge y fut construite il y a quelques années par les soins et aux frais de Saint-Paul d'Oueil. Mais, par un acte de vandalisme digne de véritables sauvages elle a été dévastée et pillée. Au printemps de 1908, il n'en restait plus que les quatre murs.

Digitized by Google

Sur le sommet même, le géologue pourra recueillir dans la roche en place des échantillons avec empreintes *d'Oldhamia* identiques à ceux que l'on rencontre dans le vallon de *Labatche de Jurvielle*, dans la vallée voisine du Larboust. Les deux régions appartiennent donc au même terrain géologique : *carbonifèrien, dinantien.*

On redescend d'ordinaire par où l'on est monté.

Horaire (sans haltes). — Aller : 3 h 15 minutes.

De Luchon à Saint-Paul d'Oueil. . . . . 1 h. 25 minutes.
De Saint-Paul à la première traversée du ruisseau. . . 50 «
De ce point à la fontaine d'Auténac. . . . . 40 «
De cette fontaine au sommet côté 1990 mètres. . . . 15 «

Retour (sans haltes) : 2 h. 35 minutes.

Du sommet à la fontaine d'Auténac. . . . . 10 minutes.
De la fontaine à Saint-Paul. . . . . 1 h. 05 «
De Saint-Paul d'Oueil à Luchon. . . . . 1 h. 20 «

Au-delà de Saint-Paul, la vallée d'Oueil, s'infléchit vers le Nord-Ouest, direction qu'elle gardera jusques à *Bourg* et au *col de Pierrefitte*. Maintenant à peu près horizontale, la route court au-dessus et à quelque distance de la Neste au travers de magnifiques prairies, puis de belles cultures après le *Pontet de Sarthe* jeté sur le ruisseau descendant de la gorge d'Auténac. Sur la rive droite de ce cours d'eau, en bordure de la route, une fruitière construite en 1908. Immédiatement après, et non loin l'une de l'autre, deux maisons avaient été placées là tout exprès pour permettre une halte. C'est là, en effet, que d'ordinaire s'arrêtent les voitures, les cavaliers et les piétons. Un seul de ces refuges existe actuellement. — Le site est bien choisi, et tranquillement assis, tout en déjeunant en prenant des rafraîchissements, vous pourrez tout à loisir jouir du panorama qui d'ici se déroule à vos yeux. Le massif des Monts-Maudits principalement (sud-sud-est) y trône dans toute sa splendeur éblouissante.

Un demi-kilomètre à peine vous sépare de *Mayrègne* (1160 m.). Aussi la distance est-elle vite franchie. Nous sommes ici à 10 km. de Luchon au débouché d'un vallon secondaire aussi désolé que celui d'Auténac. Sur la rive droite à l'entrée, des taillis de hêtres, de chênes et de bouleaux en rompent seuls un instant la nudité, tandis qu'au Sud, sur l'autre côté de la vallée principale, les pentes de la *montagne de Bilourtède* sont tapissées d'une épaisse sapinière.

Comme celle de Saint-Paul, l'église de *Mayrègne*, ombragée d'un ormeau, est placée un peu à l'écart des habitations et en contre-bas de la route. D'architecture romane, elle fut en partie restaurée en 1883. Son campanile, de forme carrée, abrite deux cloches, dont

Digitized by Google

l'une ancienne, du XVIe siècle. Tracée sur deux lignes, sans aucun ornement, l'inscription est ainsi conçue

IHS SANTE PETE ORA PRO NOBIS L'AN MIL CCCCC ET XVIII. — MAFET METE IAGER IOVER

A *l'auberge Sens* il est possible de trouver à se ravitailler. Des champs qui précèdent le village, on aperçoit tout le fond de la vallée d'Oueil, et surtout le *Montné*, accosté à gauche du large *col de Pierrefitte*. A l'Ouest, près des dernières maisons du village, à droite dans une prairie, un donjon carré avec échauguette à la partie supérieure de la façade. C'est tout ce qui reste du *chateau des Bosost de Campels*, seigneurs de Mayrègne, dont la prodigalité était légendaire dans le pays. Il y a quelques années, le vieux manoir servait de maison d'école ; mais depuis la création d'un groupe scolaire, on l'a abandonné. Actuellement il est la propriété de M[r]. d'Espouy, qui va le restaurer.

Un marbre aujourd'hui disparu se voyait jusqu'à ces dernières années (1892) dans le mur du Castel des Campels. — Dumège qui en a publié l'inscription, en donne ainsi la lecture :

D M
VALERIA
SILVANO
CONIVGIK
ARISSIMO

« Dis Manibus. Valeria, Silvano conjugi carissimo. ». — « Aux dieux mânes, Valéria à Silvanus son très cher époux. »

A l'intérieur du castel, au premier étage se voit une grande cheminée à montants de pierre ouvragée et un évier monumental et quelques poutres avec sculptures. Au second étage, au nord, en encorbellement, deux corbeaux de marbre ayant autrefois supporté un avant-corps. Sur la clé de voute du rez-de-chaussée : un écusson armorié encore intact. — Dans La Chesnaye des Bois, aux archives d'Auch, nous avons relevé les armoiries des Bosost de Campels. Voici ce qu'il en dit : la branche des seigneurs de Campels porte pour armes : d'argent à deux flèches de gueules, passées en sautoir et accompagnées en chef d'une croix pattée de gueules ; aux flancs dextre et sénestre d'une corneille de sable aux becs et pieds de gueules et en pointe d'un arbre de pin de sinople.

De Mayrègne à *Caubous* on compte deux kilomètres environ. Entre les deux villages, du *Cap de Serrède*, se détache vers le Sud un chaînon terminé par un large promontoire gazonné, connu dans le pays sous le nom de *Plan de Mardan* (*Plateau du Bélier*). C'est là qu'autrefois s'élevait une petite chapelle romane dédiée à Saint Christand, dont les substructions encore visibles en 1909 permettaient de constater qu'elle devait avoir sept mètres sur quatre. Son existence est relatée dans une « sentence arbitrale de 11

Digitized by Google

novembre 1344. » Désaffectée en 1793, elle tomba peu à peu en ruine. C'est alors que les édiles de Caubous en enlevèrent et firent descendre au village un très beau sarcophage romain en marbre de Saint-Béat, qui ; sans doute, se trouvait dans le petit édicule depuis l'époque de sa construction. Installé sur le bord du chemin d'exploitation et des prairies, il devint un abreuvoir public et « à cet effet recevait l'eau de la *fontaine* dite *de Paulin.* »

Là ne devaient pas encore s'arrêter ses pérégrinations. Un demi-siècle plus tard (1862), acheté par la ville de Luchon, il fut enfin déposé dans le vestibule des Thermes, où on peut le voir aujourd'hui. Sur une des faces est gravée l'inscription suivante :

BONBELE HAR
BELEXSIS F VAND
EREX SOCONDAN
NOSSI F VXOR P

dont J. Sacaze donne ainsi la lecture :

« Defunctus Bombelex, Harbelexis f (ilius), v (iva), Anderex Socondannossi f (ilia), uxor p (osuit).

« Feu Bombelex, fils d'Harbelex, de son vivant Anderex, fille de Socondannos, a élevé ce monument. »

D'après Ed. Barry, ce sarcophage daterait de la fin du premier ou du commencement du second siècle de notre ère. — D'architecture romane, l'église de Caubous n'offre rien de particulier à signaler : la porte cependant a conservé ses vieilles ferrures.

Caubous possède une auberge.

De Caubous à *Cirès*, rien d'intéressant à noter. Du reste, les deux villages sont si voisins l'un de l'autre qu'à peine-a-t-on quitté le premier on arrive au second. Groupées sur la rive droite d'une gorge, descendant du *Mail de la Pène de Rustier* [1], et où se voit jusqu'à mi-côte une petite forêt de chênes, les maisons de *Cirès* (1306 m.) paraissent monter à l'assaut de l'éperon rocheux où le caprice de l'homme les a placées. Elles semblent chercher refuge et protection au pied du clocher de la modeste église romane dominant le tout. Par suite d'une réparation toute moderne, deux des fenêtres sont ogivales.

Deux cloches anciennes dans le campanile. Sur l'une, du XVe siècle, se lit l inscription suivante :

XPS VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT, XPS AB
OMNI MALO NOS DEFENDAT L'AN MIL CCCC LXXII.

1. Dans ces roches calcaires disposées en gradins, j'ai découvert le 28 septembre 1877 les premiers nodules de phosphorite trouvés au pays de Luchon, et plus tard dans la vallée voisine de la Barousse.

Digitized by Google

Sur l'autre, du siècle suivant, la légende sur les 2 lignes porte :

IHS MARIA ORA PRNOBI ARNAVHOV L'AN MIL
CCCCC XXXIII STAOHRE PEYSASTRADA.

La situation du village de Cirès est assez pittoresque, et ces logis, où nul architecte n'a songé à balancer les lignes pour faire un ensemble régulier, plait néanmoins à l'artiste par ce manque même de symétrie. Puis le soleil, la couleur locale aidant, on y trouverait sans peine le sujet d'une toile amusante. Aussi, à tout risque, prenez-en un croquis ou une photographie.

De Cirès on n'a plus qu'à gagner *Bourg*, le dernier village de la Haute-Garonne dans la région. Et la promenade se continue (1500 m.) environ au travers des cultures : blé, orge, sarrasin, pommes de terre ou maïs, suivant l'époque, échelonnées sur les flancs de la montagne. Au moment de la chasse, souvent les cailles y abondent. A droite, c'est le côté du soleil (*la Soulan*). A gauche, celui de l'ombre et de la fraîcheur. Sur les rives de la Neste, qui semble s'attarder en ces lieux, des prairies verdoyantes, au printemps mouchetées à profusion d'innombrables narcisses jaunes ou blancs. C'est une vraie débauche de fleurs, dont le subtil parfum se mêle aux effluves balsamiques des sapins. Doucement mouvementées, ces vastes pelouses montent jusqu'au bois, poussent même çà et là des pointes sous l'épaisse sapinière que la cognée impitoyable du bucheron pyrénéen n'a pas encore ici trop ravagée comme dans Larboust.

Mais voici *Bourg* avec sa rue étroite, ses maisons aux toits d'ardoises ou de chaumes moussus, accrochées sur la déclivité de la montagne. C'est à peine si elles laissent entre elles un caillouteux passage, où deux chevaux chargés ne peuvent se croiser. C'est le terminus actuel de la route carrossage qui un jour, dit-on atteindra *Arreau* par le *col de Pierrefitte* (1853 m.). Pour le moment, cavaliers, piétons et bestiaux peuvent seuls en faire en quatre heures la facile traversée.

Malgré son éloignement et sa haute altitude (1364 mètres), à l'extrémité supérieure de la vallée d'Oueil, *Bourg*, ancien chef-lieu de la vallée, semble y avoir joué autrefois un certain rôle, et le touriste curieux qui aujourd'hui circule dans la petite bourgade sera certainement frappé d'y constater encore les traces d'un passé qu'il serait intéressant de connaître.

En 1904 on y voyait encore trois édifices anciens bien conservés : l'église, les maisons Cargue et Baylac.

Mais 1906 fut néfaste à cette dernière, et de l'antique demeure il ne reste plus que des ruines informes à l'entrée du village en contre-bas de la route. Malgré sa disparition complète, il me semble cependant intéressant d'en dire au moins quelques mots, ne serait-ce

Digitized by Google

que pour en conserver le souvenir. De forme ogivale, les fenêtres des trois étages se terminaient par une fleur de lis ajourée d'une remarquable élégance, et l'embrasure en était intérieurement garnie de bancs de pierre. Une haute tour, çà et là perçée de meurtrières et couronnée de machicoulis, servait de cage à un escalier de pierre de 52 marches, à vis comme celui du manoir de Saint-Paul d'Oueil. Au niveau du sol s'ouvrait la porte ogivale donnant accès à l'intérieur. Sur la clé de voute, en haut relief : le monogramme du Christ, et au-dessous une inscription, dont la lecture semble pouvoir être ainsi faite d'après l'abbé Mathieu, qui l'avait relevée avant sa destruction :

ANNO DNI M CCCC IXX. L. III (Année du seigneur 1472).

La maison *Cargue* est encore debout. On y remarque surtout à l'étage supérieur, à l'encoignure des murs Sud et Est, une curieuse fenêtre d'angle avec meneau central, d'où la vue embrasse la vallée tout entière. Comme celle du premier étage, elle était avant 1793 surmontée d'un blason complètement mutilé à cette époque. Située sur la rue, au midi, l'entrée principale, dont le linteau porte en relief une date :

M. CCCC. LC (1450 ?)

probablement celle de la construction.

Quant à l'église, elle offre à l'archéologue un réel intérêt. Au Sud, une jolie porte d'entrée de style roman en marbre du pays, patiné par les ans, avec archivolte à trois rangs de damiers. Les deux premières marches de l'escaliers y donnant accès sont formées par d'anciennes tables d'autel à biseau. On y voit encore la cavité destinée à recevoir la pierre sacrée. Sur le tympan, surmonté du monogramme du Christ, un écusson malheureusement effacé. A gauche de ce blason et un peu au dessous dans un cercle, une inscription en relief, dont l'interprétation est assez douteuse :

I. d. MUR
ATI. Bd. RI
CART

Mr. l'abbé Mathieu, enfant du village, en propose ainsi la lecture :

« *Jean de Murati* (et) *Bertrand de Ricart* » qui sont les noms de deux anciens consuls du Bourg.

A droite, comme pendant, une autre inscription en relief et en grosses lettres, dont la première ligne est à déchiffrer :

BAN
ANNO
Dni . MCCC
IXXXXIII

(?) . . . . . Année du Seigneur 1443.

Digitized by Google

Extérieurement autour de l'église règne une corniche (à damiers et billettes pour l'abside seulement) supportée par des modillons variés. A l'intérieur, la voute est une transition entre le plein cintre et l'ogive avec nervures dans le sanctuaire. Le bénitier est assez curieux et à demi encastré dans le mur. Sur l'une des faces : deux colombes se désaltérant dans un vase, et sur l'autre : un cerf buvant. On y remarque également une tête de Christ et peut-être une Sainte-Face.

Quant au clocher-arcade, situé à l'ouest de l'église, il porte deux cloches anciennes. L'une du XVIIIe siècle, servant d'horloge. Elle est très ornée et l'inscription nous apprend qu'elle est de 1765, et nous donne les noms du parrain et de la marraine : Sylvestre Mathieu et Jeanne Cargues. — Les descendants de ces deux vieilles familles du pays habitent encore le village.

Quand à l'autre, XVIe siècle, il me parait intéressant de reproduire textuellement la description donnée par le comte R. de Toulouse. Lautrec dans ses *Cloches du Haut-Comminges*. Voici ce qu'il en dit : l'inscription est sur deux lignes et commence par une croix fleurdelisée :

MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO
PATRI ET LIBERATIONI
SANTE MARTINE ORA PRO NOB MIL CCCCC E IX

Les mots des deux lignes sont séparés par un intervalle étroit, sur lequel sont marquées les spirales d'une vis. A la seconde ligne, de plus, aux intervalles sont placés quatre bas-reliefs de 8 centimètres de hauteur sur 4 centimètres et demi de largeur. Leur sommet s'appuie à la première ligne. Ils représentent : Notre-Seigneur Jésus-Christ avec le nimbe crucifère. Il est assis, adossé à une croix, bénissant de la main droite et le globe dans la gauche. Il est placé sous une arcade cintrée trilobée. La Vierge et l'Enfant-Jésus sous une double arcade, dont les moulures sont contournées en spirale.

Une longue inscription en petits caractères, avec trois cordons en dessous et deux à l'extrémité de la patte, complètent cet ensemble intéressant.

Ce qui donne à penser que Bourg avait jadis une tout autre importance que de vos jours, ce sont les franchises dont le village jouissait avant le XVe siècle. Un parchemin de 1346 en fait foi. A cette époque, les habitants se plaignaient déjà de ce que les coseigneurs de la vallée d'Oueil ne respectaient pas leurs franchises. Les deux parties, d'un commun accord, prirent pour arbitres Guilhem, jurisconsulte de Bourg, et maître Pierre Comet. Ceux-ci, en énumérant les franchises en litige, disent que Bourg les possédait d'un

Digitized by Google

temps immémorial. L'arbitrage rédigé par les deux jurisconsultes et accepté par les deux parties fut homologué par Me Depodio, notaire, vendredi, fête de la Purification de la Bienheureuse Marie, l'an 1346.

Bourg n'a point d'auberge, mais en cas de besoin on trouverait à se ravitailler chez le sieur Bedin.

Extrêmement encaissé entre les montagnes, le village a pour tout horizon sa riche vallée avec ses forêts, ses prairies et ses cultures. Vers le Sud-Est cependant, par delà la frontière de France, à quelques 45 km. de distance, apparait en Catalogne une haute sommité conique souvent neigeuse c'est le *Montarto d'Aran* (2827 mètres), au Sud du pueblo d'Artias. Pour jouir d'un beau coup d'œil il faut ascendre le facile *pic du Montné* (2147 m.).

Digitized by Google

Le Montné

(2147 mètres)

Le *Montné* est cette cime arrondie qui au Nord-Ouest de Bourg ferme la vallée d'Oueil, et s'allonge paresseusement sur la frontière de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. Par sa projection en avant de la grande chaine, comme les Pales de Burat ou Anténac, c'est un excellent belvédère. On en fait la facile ascension à pied ou à cheval depuis Luchon. Voulez-vous y voir lever le soleil ? Partez alors (mais avant la fin d'Août) entre onze heures et minuit, si le temps vous favorise, vous jouirez d'un magnifique spectacle,

Deux directions depuis Bourg s'offrent à vous pour atteindre le sommet, toutes deux aboutissent un peu avant au *port de Pierrefitte*. Le premier itinéraire emprunte tout le temps le chemin même de ce port. De Bourg, descendre sur les bords de la Neste, la franchir au *Pont de Poutels*, passer devant la petite *Chapelle de Saint-Pierre*, et immédiatement après s'élever Ouest-Nord-Ouest dans un vallon assez aride, rive droite du ruisseau, d'abord à la lisière de la sapinière *d'Es Chéros*, puis sur des pentes gazonnées et des affleurements de roche de calschiste. Une heure quinze environ suffit pour atteindre le port largement ouvert par 1853 mètres entre le *Montné* au Nord et le piton ou *Cap des Arraspès* (2004 m.) au Sud.

Préférez-vous l'autre voie ? A la sortie du village, prenez alors à droite le sentier muletier qui rapidement s'élève au-dessus par les paliers assez escarpés, puis par des pentes plus douces se poursuit au travers de vastes pelouses jusqu'à une cabane de bergers à la base orientale du pic (1 h. 15 minutes du village). De là, obliquant au Sud-Ouest, presque horizontalement, on rejoint en vingt minutes de *Port de Pierrefitte*. Comme un menhir breton une haute borne de pierre brute implantée en terre (*Piedpa Hitta*, disent les montagnards,) marque le passage et la limite des deux départements. Une courte halte vous permet de jeter un coup d'œil à la vallée d'Oueil et au *lac de Bordères* immobile au Sud-Ouest tout en bas à la naissance des profondes sapinières du *Val de Lastic*, par lequel en quatre heures de marche environ on atteindrait facilement *Arreau*.

Une dernière croupe gazonnée, facile, mais interminable, s'élève graduellement jusqu'au sommet du *Montné* (2147 m.) C'est l'affaire de 45 minutes.

Le Montné est un de ces belvédères pyrénéens de moyenne altitude, d'où le regard, surpris par l'immensité même du panorama,

Digitized by Google

est obligé d'en sacrifier les détails pour n'en voir que les grandes lignes. Aussi dans une description on ne saurait procéder autrement. Prenant naissance sur ses flancs, les vallées d'Oueil, de Lastie et de la Barousse en descendent directement sous vos pieds. Vers le Sud par delà celles du Larboust et d'Oo, les pics et les glaciers de la Haute-Garonne s'alignent sur la frontière. Vers l'Est et le Sud-Est, ceux de la Vallée du Lys leur font suite. Puis au loin le massif de la Maladeta, l'Aran et bon nombre de sommets ariégeois. Vers le Nord, les pics secondaires du Gar, de Cagire, de Burat, etc., et les plaines sous-pyrénéennes s'estompant dans la vapeur bleuâtre de l'atmosphère. Vers l'Ouest, les grandes cimes des Hautes-Pyrénées, du pic du Midi de Bigorre à la région de Gavarnie

Vous redescendrez à Bourg par l'un ou l'autre des itinéraires.

Horaires sans haltes)

Aller : 5 h. par le chemin du port de Pierrefitte.
: 5 h. 10 minutes par la cabane des bergers.

De Luchon à Bourg (15 kilomètres). . . . . 3 h.
De Bourg au port de Pierrefitte (par la cabane). . . . . 1 h. 25 m.
Du port au sommet du Montné. . . . . 0 h. 45 »

Retour (sans haltes)

Du Montné au Port de Pierrefitte. . . . . 0 h. 35 »
De là à Bourg (par le chemin du port). . . . . 1 h. 15 »
De Bourg à Luchon (15 kilomètres). . . . . 2 h. 50 »

Du port de Pierrefitte à Luchon par Larboust et le Pic de Pouylouby (2098 m.)

Digitized by Google

DOCUMENT

Testament de Messire Jean de Ribeyran, ancien archidiacre d'Aure, vicaire général de Comminges et chapelain de Notre-Dame de Garaison, 1672.

Dans son pieux et docte ouvrage *Notre-Dame de Garaison depuis les apparitions jusqu'à la Révolution française*, le R. P. Bordedebat, missionnaire de l'Immaculée Conception, a publié un extrait du testament de Mre Jean de Ribeyran, docteur en théologie, ancien archidiacre d'Aure, vicaire général de Comminges et chapelain de Notre-Dame de Garaison.

Une note, accompagnant cet extrait, parle de ce testament, dans les termes suivants : « Il faudrait reproduire en entier ce très beau testament où le bon ton du gentilhomme s'unit à l'humilité et à la générosité du prêtre [1] ».

A son tour, M. l'abbé Lestrade, notre érudit collégue, a cru devoir reproduire dans la *Revue de Gascogne*, un plus large extrait de ce même testament, lequel, dit-il à juste titre, « assure à son auteur un rang distingué parmi les bienfaiteurs de l'ancien Séminaire de ce diocèse et parmi les coopérateurs de Hugues deLabatut dans l'établissement des religieuses de Notre-Dame à Saint-Gaudens [2].

Pour répondre aux vœux du très regretté Père Bordedebat, et à ceux de nos amis commingeois, nous présentons aujourd'hui in-extenso cet important document.

Ecrit dans la maison de Notre-Dame de Garaison,

Digitized by Google

le 23 janvier 1672, sous la dictée de Me Jean de Ribeyran, gisant dans son lit malade, par Mre Pierre de Pélaporc, prêtre, docteur en théologie, et curé de Saint-Laurent de Nestes, ce testament fut ouvert le 7 mars de ladite année et retenu par Me Guillaume Souverville, notaire royal de Boudrac.

De la cède de ce tabellion, il en était fait une copie collationnée par Me Jean Cazes, notaire royal de Monléon-Magnoac, le 21 octobre 1712.

Mre Jean de Ribeyran, docteur en théologie, nous apprend le testament, était originaire de Villasavary en Languedoc, Chapelain de Garaison dès 1647, il était également pourvu d'un canonicat dans la collégiale de Saint-Vincent de Montréal, diocèse de Carcassonne, du prieuré de Saint-Pierre d'Astussan à Labarthe-de-Rivière, et d'un ecclesiaste à Aubiet, paroisse du diocèse d'Auch.

L'an mil six cens septante deux et le vingt-troisiesme [3] du mois de janvier constitué en sa personne Mr Me Jean de Ribeyran, prêtre, docteur en théologie et chapelain de Notre-Dame de Garaison, ancien archidiacre d'Aure, gisant en son lit malade, sain d'entendement, considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle, désirant pourvoir au salut de son âme, a fait et dicté son testament clos, mots après autres, en forme et manière que s'ensuit, et a voulu être écrit par moy Me Pierre de Pélaporc, prêtre et curé de Saint-Laurent. Premièrement il a recommandé son âme à Dieu et à la bienheureuse Vierge et à saint Jean, son patron, à tous les saints et saintes du paradis et estant séparée de son corps, a

Digitized by Google

prié Messieurs des confrères que son dit corps soit mis dans la chapelle de l'apparition [4] ou audevant d'icelle, et, en cas la fontaine en recevroit quelque domage, au lieu et place qu'il leur plaira, laissant à leur disposition ses honneurs funèbres, et étant satisfait que ce soit comme un d'eux et au moindre d'eux, et, venant à la disposition de ses biens, a déclaré que Dieu lui en a donné de deux sortes, biens du monde et de l'Eglise, et qu'il ne peut faire de moins que de les séparer par sa disposition, et qu'il doit rendre à l'Eglise ce qu'il a pris de l'Eglise, et donner ceux du monde à ses parens.

Et pour ce qui regarde ce dernier chef, il a déclaré et déclare qu'étant en Languedoc au mois de novembre dernier, il auroit donné tous et chacuns ses biens paternels et maternels en quoy qu'ils puissent consister à Pierre de Ribeyran, son neveu, en considération néantmoins du mariage qui se traitoit entre luy et demoîselle Juli, et en faveur des enfans qui proviendront de ce mariage, et en cas qu'il n'y auroit d'enfants, substitueront Paule de Ribeyran, sœur dudit Pierre et nièce dudit Ribeyran, et d'autant qu'il a un autre neveu nommé Jean de Ribeyran, détenu dans son lit d'une grande maladie, veut ledit testateur que ledit Jean Ribeyran jouisse pendant sa vie de la moitié de ses biens, qu'il luy lègue par cette disposition, que tout revienne après son décès à Pierre qu'il institue son héritier universel et général sur les biens paternels et maternels, et des sommes dues tant par le père Jacques de Ribeyran que par Jean, Ribeyran, son neveu malade qui peut luy devoir mille livres ainsi qu'il paroit, sur lesquelles mille livres il donne audit Jean

Digitized by Google

la somme de quatre cens livres à la charge qu'il paiera le restant à son héritier, lequel, sur tous les biens donnés et légués, paiera une fondation que ledit testateur a fait dans l'église de Saint-Jacques de Vilasavari [5] de deux messes hautes tant pour l'âme de ses feus frère et mère que de ses autres frères et la siene [6], c'est pourquoy il a légué audit Vilasavari la rente de neuf livres sept sous six deniers conformément à l'acte passé entre eux, leur recommandant de servir bien Dieu et de vivre en sa crainte ; de plus luy donne la garniture et contrepointe de son lit, moyennant quoy ne pourra plus prétendre sur le reste de ses biens.

Et venant aux biens ecclésiastiques, ledit testateur a dit et déclaré avoir joui quelques années un ecclésiaste dans le lieu d'Obiet [7] diocèse d'Auch, du revenu duquel luy sont deues diverses sommes, comme par le sieur Buche, dudit lieu, la somme de quarante écus, par le sieur Romain Letreté beaucoup plus, comme il paroit par les actes qui sont à sa cassette, lesquels actes il veut être remis ès mains du recteur dudit lieu pour, ce qui en proviendra être appliqué au service de l'autel où se célèbrent les messes d'un ecclésiaste.

A dit aussi qu'il a possédé le bénéfice prieural d'Astusan à Labarthe-de-Rivière [8], dont il a rebâti la chapelle, quoyque selon son jugement elle dut être incorporée dans le corps de l'église ce qu'il auroit fait, sans la résistance du feu sieur curé de quoy ledit testateur prie Mgr l'évêque de Commenge d'accepter pour les frais qu'il convient de faire la somme de cinquante livres à paendre sur le sieur Gazabe, bourgeois, dudit Labarthe, son débiteur de l'afferme dudit prieuré des trois dernières années.

Digitized by Google

Plus a dit qu'il a été longtemps chanoine dans l'église de Saint-Vincent de Monréal [9], diocèse de Carcassonne, et qu'il a encore une pension de cent livres sur ledit canonicat, possédé par Mre Gay, qui luy doit la pension de quelques années, donne tous les arrérages de ladite pension et ceux qui luy sont deus par le sieur Pion, chanoine, son prédécesseur, dont le chapitre a été héritier aux messieurs dudit vénérable chapitre, les priant de faire dire une messe à perpétuité pour son âme, remettant néantmoins le tout à leur discrétion.

Au surplus a dit et déclaré qu'il a toujours considéré les grands biens qui doivent provenir pour l'église de Comenge, dans laquelle il a eu l'honneur d'être archidiacre d'Aure et vicaire général, de la subsistance et entretien d'un Séminaire, il s'étoit efforcé de faire quelques réserves pour contribuer à ladite subsistance ; c'est pourquoi il a cru devoir donner la moitié de ses réserves audit Séminaire en quoy qu'elles puissent consister et qu'il croit pouvoir aller a seize mille livres, comme il sera aisé de vérifier dans un livre vert qu'on trouvera dans son cabinet et dans son coffre, ne croyant pas qu'il y ait un article qui ne soit véritable, ce qui paroitra par les obligations qui sont dans sa cassette, du revenu de laquelle moitié, tant qu'il plaira à Dieu, de faire subsister ledit Séminaire. Il veut que les écoliers pris des trois vallées, sçavoir Aure, Nestes et Louron, soient entretenus par égales portions, remettant le choix desdits écoliers au jugement des sieurs archiprêtres et curés dans lesdites vallées, par lesquels il veut et entend que lesdits écoliers soient nommés, les priant de ne regarder ny chair

Digitized by Google

ny sang, mais de choisir ceux qu'ils jugeront les plus propres pour la gloire de Dieu, bien de l'Eglise et avantage des vallées, et, parce que l'expérience ne fait que trop voir qu'il n'y a rien de saint que le malin esprit ne trouble et principalement les Séminaires, ledit testateur veut et ordonne que si ledit Séminaire ne subsiste et n'est entretenu dans le diocèse de Comenge, que la portion, destinée pour l'entretien desdits écoliers dans ledit Séminaire, soit employée pour marier les pauvres filles ou pour mettre en métier les enfants pauvres desdites vallées, et le tout avec égalité et par la conduite des susdits archiprêtres et curés auxquels ledit testateur demande après sa mort une messe pour tous les témoignages de bienveillance qu'ils ont reçus de luy. Et finalement, étant persuadé de la vertu, piété et sainteté de Messieurs les chapelains de Garaison, ses confrères, a cru ne pouvoir faire un plus digne choix que de leurs personnes pour faire la levée de cette moitié de tous et chacun ses biens de quoi il les prie très instamment distribuer aux écoliers qui seront dans ledit Séminaire la rente desdits biens et aux pauvres filles et aux enfants pauvres choisis dans lesdites vallées par pluralité des voix et suffrages desdits archiprêtres et curés desquels suffrages sera envoyé un billet aux Messieurs lesdits chapelains dudit Garaison.

Et pour l'autre moitié de tous et chacun ses biens il nomme et constitue ses héritiers les sieurs prêtres et chapelains de Garaison en la meilleure manière et forme qu'il se peut pour jouir à perpétuité tant du fonds que du revenu d'icelui, leur demandant néantmoins, par grâce spéciale, de vouloir faire une Mis-

Digitized by Google

sion, tous les ans aux temps et jours qu'ils jugeront les plus propres, dans chacune desdites vallées, l'une après l'autre successivement, ne leur déterminant ny le séjour ny le nombre de personnes ainsi, en remettant à leur discrétion, sous l'autorité toutefois et bon plaisir de l'évêque de Comenge.

Et pour ce qui regarde la bibliothèque qu'il a dans la maison de Garaison, icelui testateur conjure lesdits sieurs prêtres de faire dresser un inventaire de tous ses livres immédiatement après sa mort, laquelle bibliothèque il leur donne de plein don, sauf que si son neveu Mre Simon de Ribeyran [10], son neveu, chanoine, grand archidiacre et vicaire général de Mgr de l'évêque de Tournè, et docteur de Sorbonne vouloit venir finir ses jours dans cette sainte Maison, comme il en a plusieurs fois manifesté sa volonté et qu'il exécutât cette volonté, il lui donne l'usage sa vie durant de tous sesdits livres ou tels qu'il voudra, lesquels il choisira par inventaire, le conjurant d'avoir toute la considération pour cette sainte Maison, dont il sera capable, et l'assister et servir, de toute sa force, sa vie durant.

Et, d'autant qu'il n'oblige à aucun service d'église les dits prêtres et chapelains ses confrères, il remet le tout à leur bonté et charité. Il auroit toutefois pour agréable la célébration de quelques messes à perpétuité.

Et, parce qu'il a servi d'instrument à la divine Providence pour l'établissement des Filles religieuses de Nostre-Dame dans la ville de Saint-Gaudens [11] dont il ne sauroit dire tout le bien qu'il a remarqué en elles, veut et entend ledit testateur qu'il plaise à Messieurs

Digitized by Google

les chapelains de leur donner argent comptant la somme de quatre cens livres pour assister à la bâtisse de leur église, et leur demande une messe à pareil jour qu'elles apprendront son décès.

De plus a dit et déclaré que Jean Fortanier luy sert depuis quatre ou cinq années au gage de soixante quinze livres, lesquelles il veut luy être payées jusqu'au bout de l'an de son décès.

Et, d'autant que ledit Fortanier doit au sieur Pierre de Ribeyran, son neveu, une somme considérable pour laquelle il luy tient quelques champs, et que ledit testateur luy doit pour reste de ses gages, il veut que la promesse et écrit que ledit Pierre de Ribeyran a fait audit testateur de la somme de cent soixante-dix livres, qui luy tiennent lieu de paiement, audit Fortanier pour le recouvrement de ladite pièce et que ledit Fortanier rendra un compte sur les gages et en cas qu'il y resteroit quelque chose sur le légat ; de plus, ledit testateur donne audit Fortanier la somme de cent livres payable dans un mois après son décès par messieurs les chapelains dudit Garaison, ses héritiers, luy donne de plus toutes ses hardes, linges, chapeaux et habits qu'il a dans ses chambres et cabinet. Il veut de plus que ce qui peut être dû par demoiselle de Borie ne luy soit point demandé, et quitte pareillement tout ce qui luy est dû par les demoiselles d'Arné, cassant et révocant tout autre testament qu'il pourroit avoir fait, voulant que celuici seul sorte son plein et entier effet. que ledit testateur a lu et relu et après signé dans toutes les pages et a ordonné qu'il fut clos et scellé jusqu'àprès son décès et que par Messieurs les chapelains susdits

Digitized by Google

héritiers soit donné la somme de quatre cens livres aux héritiers de M. Daussat, pour les prétentions qu'ils ont sur ledit testateur quoiqu'il soit certain qu'il ne leur doit rien et moyennant le paiement de ladite somme ils ne pourront rien plus prétendre sur ses biens.

Mre de Ribeyran étant décédé au commencement du mois de mars, il fut procédé à l'ouverture du testament, le 7 du dit mois, par Me Guillaume Souvervielle, notaire royal de Boudrac, qui rédigea le procès-verbal ci-dessous, dûment collationné comme le testament, par Me Jean Cazes, notaire royal de Monléon-Magnoac : « L'an mil six cens septante deux et le septième jour du mois de mars dans la maison de la vénérable chapelle de Notre-Dame de Garaison, au 6iocèse et sénéchaussée d'Auch, régnant notre souverain prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, et devant moy notaire soussigné et témoins bas nommés, a comparu en sa personne le sieur Mre Dupin, prêtre et chapelain deladite vénérable chapelle, lequel a dit que feu Mre Jean de Ribeyran, ancien archidiacre d'Aure, en son vivant prêtre et chapelain dudit Garaison, ayant fait son testament clos et solemme en date du 23e du mois de janvier dernier, auroit ordonné et voulu qu'après son décès son dit testament fut ouvert par moy dit notaire sans aucune formalité de justice à la seule réquisition de messieurs les chapelains dudit Garaison, appelé néammoins Metre Pierre Pelaparc, docteur en théologie, prêtre et curé de Saint-Laurent de Nestes, et, d'autant que ledit sieur Pelaporc, ensemble messieurs

Digitized by Google

Pierre de Ribeyran et Jean Viguier, neveux dudit défunt, sont ici présents pour assister à ladite ouverture encore Nicolas Gauthier et Dominique Carrère, témoins nommés à la suscription dudit testament, les autres témoins ne s'y étant pu trouver ledit, sieur Dupin, prêtre et chapelain, en ladite qualité de syndic, assisté de MM. Arnaut Santis, Jean Mascaras, Jean Duclos et Pierre de Rey, aussi prêtres et chapelains dudit Garaison, m'ont requis de vouloir tout présentement procéder à l'ouverture dudit testament, sur quoy j'aurois exhibé et baillé le susdit testament cacheté en cinq endroits de soie isabelle et de tous côtés de sire rouge auxdits MM. Pélaporc, Carrère et Gauthier, pour reconnoître leurs seings et cachets en la présence des sieurs Dupin et autres chapelains, ensuite la lecture intelligible du testament dud sieur de Ribeyran avoir été faite, lequel testament j'aurois après retiré devers moy pour en faire toutes expéditions nécessaires, en présence de Me Jean Fontan, notaire royal à Saint-Laurent de Nestes, Nicolas Laforgne, Dominique Seillières, marchands dudit Garaison, témoins appelés à ladite ouverture soussignés avec lesdits sieurs chapelains, Pélaporc, Carrère, Gauthier, lesdits sieurs de Ribeyran et Viguier ayant déclaré ne vouloir signer et moy notaire royal, requis soussigné, ce qu'ils ont fait du depuis avec moi notaire. Ribeyran, Santis, Viguier, Mascaras, Dupin, Pélaporc, Deffès, Duclos, Fontan, Laforgue, Carrère, Seillières, Gauthier, signés à la sède et de ladite sède le présent extrait, a été tiré de mon gré sans y avoir rien ajouté ny diminué et duement collationné par moi Jean Cazes, notaire royal

Digitized by Google

de la ville de Montléon, la sède à moy exhibée par le sieur Guillaume Souverville, praticien du lieu de Boudrac et détenteur de la dite sède qui s'est signé avec moy à Garaison le vingt unième octobre mil sept cens treize.

G. Souverville, détenteur

J. Cazes, notaire royal. »

Ce testament avait été suivi, le 27 du susdit mois de janvier, d'un codicille, par lequel Mre de Ribeyran priait les chapelains de remettre, après son décès, à son neveu Pierre de Ribeyran, la somme de 60 écus en compensation de deux chevaux qu'il possédait dans l'écurie de Garaison.

De plus, ils les priait de donner à Me Fontan, notaire de Saint-Laurent, la somme de 100 livres.

Se déclarant débiteur d'une certaine somme envers le sieur Douradou, commis à la recette des Décimes, il les priait enfin de vouloir lui payer tant le don gratuit courant que les décimes ordinaires sur le montant de la somme de 400 l. qu'ils lui devaient.

Les chapelains s'empressèrent d'acquitter le payement des sommes dont ils avaient été chargés, en vertu du testament et du codicille, notamment celle de 400 l. léguée aux Dames religieuses de Saint-Gaudens.

Toutefois, à cause de certaines clauses stipulées dans le testament, le codicille et le livre vert, pour la levée de la moitié des fonds et de la distribution des rentes aux écoliers, filles et garçons pauvres des trois vallées, ainsi qu'aux missions annuelles à prêcher les chapelains jugèrent ces charges trop onéreuses pour la dévote chapelle, ne pouvant vaquer à la levée des fonds ou rentes ni à leur distribution.

Digitized by Google

D'autre part, les Messieurs du Clergé de Comminges, étant sur le point d'ouvrir le Séminaire il parut opportun aux chapelains de leur abandonner la moitié desdits fonds et rentes, à condition par eux d'exécuter ponctuellement les charges en leur lieu et place.

Toutefois ils se réservaient la bibliothèque évaluée à la somme de 2000 l., somme qu'ils avaient avancée pour l'acquittement de certains legs.

La transaction passée le 7 juillet 1681, à Toulouse entre Mre Simon de Ribeyran, archidiacre d'Aure, syndic du Clergé, et Mes Cassis et Espiet, syndic et député des chapelains, fut retenue par Me Condominie, notaire royal, résidant place du Salin.

Fr. MARSAN.

1. Voir chapitre : *Les Missions*, note n° 1, p. 130.

2. *Revue de Gascogne*, année 1903, livraison de janvier p. 27.

3. La date du 22 janvier 1612, donnée par le R. P. Bordedebat, ainsi qu'on peut le constater, est erronnée.

4. La chapelle, en question, n'est autre que le sanctuaire avec son maitre-autel. La-même avait été enseveli Mre Pierre de Geoffroy, recteur de Monléon, fondateur des Chapelains, décédé le 5 octobre 1635. *Le Lys du val de Guaraison*, par Etienne Molinier prêtre 2e édit. p. 509,

5. Villasavary, aujourd'hui commune du canton de Fanjeaux, arrondissement de Castelnaudary, Aude.

6. Une Catherine de Ribeyran était religieuse de l'Enfance de Notre-Seigneur à Toulouse, à la date du 13 septembre 1710. (Registre de Blaise Mascaron, greffier de la Judicature ditute.)

7. Pour Aubiet, paroisse de l'archiprêté de Lussan. Celle-ci possédait deux Ecclésiastes : l'Eccésiaste de Marmont qui était de la collation de l'Archevêque et celui de Saint Martin de Verdale Dom Brugèles. *Chronique du Diocèse d'Auch.* 3e partie, p. 446. Lequel des deux avait-il appartenu à Jean de Ribeyran ? Nous l'ignorons.

8. On trouve ce nom écrit de diverses façons : Astusan, Astussan, Estuzan. Ce Prieuré, sous le vocable de Saint Pierre est mentionné sous le nom de Labarthé Astussan, parmi les seize que comptait le Diocèse Comminges (*vie et miracles de* Saint Bertrand, par L. Fian-

Digitized by Google

cette d'Agos p. 332). Le bénéfice était occupé par noble Jean-Jacques de Lavaur, prêtre, docteur en théologie, quand il fut pourvu d'un canonicat à Saint-Bertrand par là résignation, le 1er avril 1713, de Louis de Saint-Pastou de Saller en sa faveur.

9. Collégiale fondée par le pape Jean XXII en faveur des curés du voisinage, Il y a plus de trente ecclésiastiques, qui ont si peu de revenu qu'à peyne ne peuvent vivre ; on les nomme dans le pays les Gueux du Pape Jean. (*Légende de tous les cols. ports et passages des Pyrénées* par de Blottière et Roussel, p. 357.)

10. Simon de Ribeyran ne put réaliser les désirs dont il est fait mention dans le testament de son oncle, Il mourut à Saint-Bertrand le 18 novembre 1693 et fut enseveli dans la cathédrale devant l'autel du Saint Sacrement où se voit son Epitaphe.

11. Les Religieuses de Notre-Dame de Bordeaux, congrégation fondée par Jeanne de Lestonnac, furent établies, comme on le sait, à Saint-Gaudens, sous l'épiscopat d'Hugues de Labatut, grâce aux négociations de Mre de Ribeyran.

Cette affaire fut conclue le 26 mai 1642, mais la prise de possession du couvent ne put avoir lieu que la veille de l'Assomption de Notre-Dame de l'année 1645. (J. Lestrade. Revue de Gascogne 1903, note 1. p, 30.)

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

Nos grands Personnages aux Eaux Minérales Pyrénéennes [1]

AUTOUR DE LAMARTINE A LUCHON

1840

Au début de juillet 1840, vous auriez pu voir à Toulouse un voyageur très préoccupé à lire l'affiche suivante :

DILIGENCE EN POSTE

Entreprise des messageries de Toulouse à Bagnères-de-Luchon

Messieurs les voyageurs et les commerçants sont prévenus qu'à compter du 17 Juin 1837, il partira, tous les deux jours, de l'hôtel Vidal, Place du Capitole à Toulouse, une diligence en poste et service régulier

L'entreprise assure d'avance à Messieurs les voyageurs et commerçants qui daigneront l'honorer de leur confiance qu'ils auront lieu d'être satisfait de l'élégance, de la solidité de la commodité des voitures, de la célérité du trajet. Des précautions pour le chargement des bagages, de la modération du prix des places, du port des marchandises et de l'honnêteté des employés.

L'entreprise se charge également du transport des paquets, marchandises, et finances pour toute la France et l'étranger.

Les bureaux sont établis, à savoir :

A Toulouse, hôtel Vidal, place du Capitole.

Saint-Martory, chez M. Doussat.

Saint-Gaudens, au Café du Commerce, chez M. Barthe. père.

A Luchon chez M. X.

Cette curieuse affiche, de la collection de Monsieur

1. Voir du même auteur. Mme de Maintenon à Barèges ; la princesse des Ursins à Bagnères-de-Bigorre. Le maréchal de Richelieu à Barèges, à Luchon. Le prince Impérial à Luchon. La duchesse d'Angoulême à Saint-Sauveur. Les Barrié à Luchon. Moine de Biran, à Saint-Sauveur ; le Schah de Perse à Contréxeville Autour de Th. de Bordeu (chez Laffout libraire à Luchon.)

Digitized by Google

Paul Dupuy, à Toulouse, a été éditée en carte postale par la Maison Labouche. Elle est vraiment intéressante, et nous précise, de façon absolument certaine, le mode de locomotion qui, il y a bientôt cent ans, permettait à nos baigneurs de se rendre auprès de nos stations thermales pyrénéennes : j'entends Luchon... leur Reine.

M. de Lamartine se laissa-t-il convaincre par l'éloquence de la rédaction de l'affiche ci-dessus ? nous ne le savons, mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que des lettres inédites que nous publierons plus bas, il ressort qu'à la date du 17 juillet, l'illustre poète se traitait au milieu de nous, depuis quelques jours.

En effet au cours de son voyage, de Mâcon à Luchon, Lamartine s'était arrêté à Nîmes où le boulanger Reboul, qui lui aussi, était poète, lui servit de guide le conduisant aux monuments romains. Le passage à Toulouse est donc vraisemblable.

« On retrouve, dit la Martinière, la trace du voyageur au Chateau de Pau, à Cauterets, aux Eaux Bonnes avant d'arriver à Luchon.

» Il avait fallu quarante-huit heures de fatigue, cahoté sur une route plutôt dure, pour pénétrer enfin, de Toulouse dans la terre promise.

» Dans ces véhicules, le nombre des voyageurs était très restreint, on pouvait compter trois places, à l'intérieur de la voiture 6 places, et la rotonde située en arrière quatre places seulement, quant à l'impériale, le bétail humain y était entassé pêle mêle, avec les chiens et les chapelières. » (De la Martinière).

A un kilomètre avant d'arriver à Luchon, les voitures publiques et particulières étaient assiégées par des jeunes filles qui, malgré la rapidité de leur course, grimpaient sur les marche-pieds offrant leurs services comme blanchisseuse et repasseuse. D'autres glissaient des cartes de restaurant et hôtels.

A la descente de la diligence, il fallait soutenir un siège en règle contre ces impitoyables harpies. On finissait

Digitized by Google

cependant par faire transporter ses bagages à *l'Hôtel de France*, ou à celui du *Lion d'Or, d'Espagne,* des *Voyageurs,* de l'*Europe*: c'étaient les plus confortables en 1840.

Les appartements, dans ces établissements de luxe, étaient assez coûteux: 400 et 500 fr. par mois ; les chambres pour une personne seule variaient entre 40 et 100 fr. pour le même temps.

Le prix de la pension mensuelle atteignait 300 francs, mais il comprenait des vins fins à chaque repas, le café avec rhum et armagnac.

Pour avoir une idée des festins à cette époque, j'emprunterai quelques lignes à un savant historien, M. Hureau-Bachevillier, qui fut invité, en 1840, à l'hôtel Sacaron, situé alors allée de Barcugnas :

« Après quelques minutes d'attente, à cinq heures trois » quarts, nous raconte-t-il, une fille de service propre et » élégante annonça que le dîner était servi.

» Seize convives : officiers, poètes, femmes du meilleur » monde, commencèrent à attaquer les huîtres de La » Rochelle, les arrosant de Bordeaux rouge et blanc. Deux » potages dignes de Véry et des Frères-Provençaux obtinrent les suffrages de l'assemblée. A leur suite, le bouilli » et les légumes, flanqués de plusieurs vols-au-vent, furent » solennellement apportés ; puis la morue maître-d'hôtel » et deux plats de fricandeau dont la couleur et le goût » flattaient les yeux et le palais.

» Deux poulardes farcies accompagnaient un civet de » lièvre aux couennes fondantes. Des hors-d'œuvre légers » n'étaient pas négligés, ils maintenaient les mâchoires en » perpétuel mouvement.

» Tel fut le premier service, terminé par un filet de » bœuf sauce piquante dont la vue seule ranima les appé» tits trop rapidement rassasiés. On revenait à tous les » plats sans parvenir à les achever. »

Les ogres dévorèrent ainsi une dinde bourrée de marrons et d'olives, un coq de bruyère et deux gros chapons

Digitized by Google

pons de Muret, des petits pois au sucre, deux crèmes montées et l'obligatoire salade de saison avec ail et œufs durs.

Malgré ces excès de table, les goinfres faisaient assaut d'esprit sans offenser les oreilles par quelques propos douteux.

Le dessert apparut enfin, escorté d'un moka délicieux servi dans de fines tasses tandis que les liqueurs de marque coulaient dans de grands verres à facettes.

Malgré son abondance, la description de ce menu pantagruélique fait songer à ces vieilles cuisines de jadis où la chimie était inconnue, où les cuivres reluisaient et qui avaient inspiré le pinceau de Chardin.

Il régnait, en effet, tant d'honnêteté dans ces préparations culinaires qu'à onze heures, lorsque les dîneurs se séparèrent, le sieur Hureau-Bachevillier alla se coucher et s'endormit aussitôt, ayant à se lever le lendemain avec l'aurore, pour prendre part à une chasse à l'ours.

On peut lire sur son agenda cette phrase, inspirée par un estomac reconnaissant :

« J'engage tous les gastronomes à accepter les invita-
» tions des Luchonnais ; ils y trouveront pour la gaieté,
» les bonnes manières, l'esprit, tout ce qu'on peut désirer. »

Si tous les baigneurs ne festoyaient pas chez Sacaron, du moins les petites bourses pouvaient se nourrir à peu de frais chez l'habitant : moyennant 55 francs par mois, on servait trois repas copieux et sans falsification dans les produits alimentaires. (De la Martinière).

Monsieur Pierre de Gorsse, le jeune et érudit conservateur du Musée Julien Sacaze a bien voulu nous apprendre que Lamartine descendit, à Luchon, maison Seube, qui devint plus tard, le grand Cercle, et qui appartient actuellement, au notaire Maitre Rémy Comet. Dans le jardin de cette maison s'élevait un arbre sous lequel Lamartine aimait passer les heures chaudes de la journée, et un quatrain célèbre fut longtemps reproduit sur une planche accrochée à cet arbre historique. Nous

Digitized by Google

n'avons pu retrouver ni l'arbre ni la planche. Mais le parc existe toujours et donne sur la rue qui porte le nom de l'illustre visiteur.

Le premier devoir d'un baigneur arrivant dans une station thermale, était de se rendre chez le médecin à qui il avait été confié. Mais ce devoir rempli, on commençait les visites officielles : Monsieur le Maire, quelques notables, d'illustres baigneurs...

Lamartine se lia avec la famille Nadau, et, en souvenir des heures charmantes qu'il passa dans le chalet, habité actuellement par Monsieur le docteur de Gorsse, il offrit à la grand tante de notre confrère, Mademoiselle Zoé Nadau, une petite tabatière en marqueterie contenant encore le tabac fin dont aimait à user Monsieur de Lamartine. Cette tabatière fait partie de la collection de Monsieur le docteur Bertrand de Gorsse.

Il est intéressant d'essayer de voir comment Lamartine vécut à Luchon. Comment y vivaient les baigneurs de cette époque et enfin qu'elle affection conduisait aux eaux sulfureuses de Luchon l'auteur des « *Méditations* ».

Et, tout d'abord, comment pouvons nous nous représenter Luchon au moment où Lamartine, âgé de 50 ans, allait y arriver !

Nous puiserons notre document dans le « Guide pittoresque du voyageur en France » dont les 61me et 62me livraisons sont consacrées à la Haute-Garonne ».

Comme il s'agit, ici, d'une petite étude documentaire, nous donnons « *in-extenso* » la relation du guide qui, au reste, est fort curieusement écrite.

Depuis plus d'un siècle, les eaux de Bagnères-de-Luchon sont sous la direction d'un membre de la famille Barrié. Un des aïeux de l'inspecteur actuel, qui était souvent appelé à Bagnères pour y diriger les malades auxquels il avait conseillé l'usage des eaux, fut le premier qui les fit connaître. Les cures nombreuses opérées sous les yeux de M. Barrié, commencèrent leur réputation, qui a toujours été en augmentant depuis cette époque reculée. (*Nous avons consacré à la famille Barrié, une plaquette où nous prouvons par des docu-*

Digitized by Google

ments inédits que sept membres de cette famille, se sont succédés comme médecins à Luchon de la fin du 17e siècle à nos jours.) [1]

L'édifice thermal est situé au pied d'une montagne, à l'extrémité d'une belle allée, d'environ 400 toises de longueur, et d'une largeur proportionnée. C'est un bâtiment vaste, élégant, commode et solide, construit depuis 1807 [2], à peu de distance des sources qui le dominent. Sa forme offre un rectangle oblong, ayant la direction du levant au couchant ; on y entre par quatre portes. Dans l'intérieur, est un carré en forme de vestibule, et de chaque côté, de longs et larges corridors voûtés en maçonnerie et carrelés en dalles. On compte dans le corridor de la droite dix cabinets, neuf simples, ayant chacun une baignoire de beau marbre des Pyrénées, et le dixième avec deux baignoires. Treize cabinets forment le corridor de la gauche. Les deux premiers, ayant chacun un vestibule, sont les cabinets où l'on reçoit les douches actives de la grotte supérieure ; les suivants ont comme les autres chacun une baignoire de marbre ; l'avant-dernier en a deux, et le dernier en renferme quatre : celui-ci est destiné aux indigents qui obtiennent gratuitement les bains, les douches, la boisson de l'eau minérale, et les soins du médecin inspecteur. [3]

L'arrière-corps de l'édifice thermal est composé de six cabinets, dont quatre à une baignoire et deux doubles. Tous les cabinets sont pourvus des objets nécessaires aux baigneurs. Chacun d'eux est indiqué par un numéro, et sur chaque porte est placé un tableau où sont inscrits les noms des personnes qui se baignent, et l'heure qui leur est fixée par l'inspecteur.

A la droite du grand bâtiment, se trouve un petit édifice séparé, qui renferme la source de Richard. Il est divisé en deux petits corridors, voûtés en maçonnerie, ayant chacun quatre cabinets, dont trois à une baignoire et le quatrième à deux. Toutes ces baignoires sont de marbre, et chaque baignoire est alimentée par l'eau de cette source qui touche à ce bâtiment.

A l'extrémité du grand édifice, et sous la toiture, sont construits d'immenses réservoirs hermétiquement fermés. Chacun verse, par le moyen d'un conduit, et à l'aide d'un gros robinet de bronze, l'eau qu'il reçoit, pour la diriger ensuite dans toutes les baignoires. Quatre robinets placés dans chaque cabinet, versent séparément dans les cuves l'eau de quatre sources. La première fournit l'eau de la Reine ;

1. Histoire de la famille Barrié par l'auteur (Laffont éditeur, Bagnères-de-Luchon).

2. Cet établissement fut détruit par un incendie provoqué par la chûte de la foudre. Nous devons ce détail à la relation du « Voyage dans les Pyrénées » de Lady CHATTERTON qui de l'Hôtel Bonnemaison où elle était descendue, assista à ce sinistre. L'Etablissement actuel fut commencé en 1848 et termine en 1860.

3. Cette relation est du plus haut intérêt pour l'*Histoire Thermale* de Luchon, car on a peu de détails sur le fonctionnement de l'Etablissement qui a précédé celui qui fait l'admiration de tous.

Digitized by Google

son élévation, qui est de cinq pieds au-dessus de la baignoire, permet d'employer en douche l'eau de cette source. Le second robinet verse l'eau Blanche, qui sert à faire un bain tempéré avec l'eau de la Reine. Le troisième verse l'eau froide ; par le quatrième, s'écoule l'eau de la Grotte inférieure, aussi précieuse qu'utile pour rendre le bain plus actif, susciter des crises, soit par les pores cutanés, soit par les voies urinaires.

A la partie gauche du grand édifice, à la base de la montagne qui le domine, est un petit bâtiment, en face d'une très-jolie cour plantée de tilleuls ; il renferme cinq baignoires qui reçoivent l'eau d'une source minérale appelée source Ferras, laquelle est presque contiguë à ce bâtiment. Au-dessus de celle-ci, se trouve encore une autre source que l'on n'emploie qu'en boisson. Ces deux fontaines minérales et thermales, que l'on utilise dans plusieurs maladies, ne contiennent aucun principe sulfurique.

A l'extrémité supérieure, se trouve ce que l'on appelle la buvette : quatre robinets versent les eaux salutaires, et chaque malade y boit celle qui lui est ordonnée.

Les eaux de Bagnères sont assez abondantes pour qu'on puisse donner par jour six cents bains et trois cents douches, sans compter les eaux que l'on boit et celles que l'on emporte. Toutes les sources appartiennent à la commune, qui ne possède aucun hôpital, ni civil, ni militaire.

Bagnères-de-Luchon offre aux étrangers un séjour agréable et des buts de promenade charmants, dans diverses directions. « Les femmes, dit M. Arbanère [1], que la maladie ou le plaisir amènent aux bains de Bagnères ; les hommes qui, par leur constitution ou leurs goûts, leurs ressemblent ; ou ceux qui, nés susceptibles d'affronter les hautes sommités, sont retenus par le charme des femmes sur leurs pas, trouvent dans le large bassin de Luchon une foule de sites charmants qui peuvent satisfaire le projet qu'ils ont conçu de l'étude des montagnes. Ils sont le motif et le terme de promenades délicieuses. La cascade voisine du village de Juzé, celle du village de Montauban, étonnent et ravissent l'habitant des plaines, dont les yeux n'étaient accoutumés qu'aux chutes de faibles ruisseaux. La promenade au monticule de Castel-Vieil offre un plateau couvert des ruines d'une tour que l'imagination peut se présenter comme l'ancien séjour d'un farouche châtelin, la prison d'une belle, intéressante par ses pleurs et son amour pour un brave chevalier à qui elle fut ravie par félonie : ces ruines attestent la vengeance du paladin qui, de retour des champs de la Palestine, punit le ravisseur, reprend son amie éplorée, et livre aux flammes et à la destruction les noires tourelles de Castel-

1. Tableau des Pyrénées françaises, tom. I, pag. 152.

Digitized by Google

Vieil. Souvent une troupe aventureuse de baigneuses, parvenue après de longs efforts à ce terme, se repose sur les ruines, en écoutant ce récit d'un aimable conteur ; leurs regards, ranimés par le repos, contemplent les frais paysages du vallon de la Burbe, du cours supérieur de la Pique, de la belle vallée de Luchon, peuplée de beaux villages placés pittoresquement sur la croupe des montagnes qui encadrent majestueusement ce vaste bassin où Bagnères s'élève comme une métropole, avec ses thermes élégants, ses verdoyantes allées et ses maisons charmantes, couvertes de l'ardoise bleuâtre. D'autres promeneurs, plus hardis, gravissent au-delà du labyrinthe placé près de l'établissement thermal, sur les dernières rampes de la montagne de Super-Bagnères, et, à leur retour fixent fortement l'attention d'une tendre mère, d'une sœur chérie, ou plus encore d'une amante, par la peinture de la sombre forêt. Le but d'une longue course des hôtes de Bagnères sera le village de Cazeril situé à mi-hauteur de la montagne de ce nom. Les jeunes et jolies baigneuses n'y parviendront qu'avec le secours de ces petits chevaux dociles, qui, partout aux eaux thermales, rendent facile l'observation de l'ordonnance du médecin pour l'exercice. »

***

La Journée de M. de Lamartine

M. de Lamartine sortait peu, d'abord parce qu'il était souffrant (de douloureuses et incessantes névralgies le torturaient) en second lieu parce que sa femme étant d'origine britannique avait surtout des relations avec les Anglais.

En cette lointaine époque on était matinal à Barèges et à Luchon et sans doute en beaucoup d'autres stations thermales : les équipes de porteurs qui transportaient, en chaise, les malades de l'hôtel aux thermes ou inversement avaient fort à faire.

M. de La Martinière nous brosse, d'après Hureau de Bachevillier, le tableautin suivant :

« Croyant être en avance, comme cinq heures sonnaient à l'horloge, Hureau arriva à l'établissement de la Reine, le premier qui se présentait à l'extrémité des allées d'Etigny ; il était déjà encombré de baigneurs qui, depuis deux heu-

Digitized by Google

res du matin, se trempaient ou attendaient avec impatience une baignoire libre.

Certains buvaient aux sources. Les uns se traînant à l'aide de béquilles, d'autres installés dans des chaises à porteurs datant du dix-huitième siècle.

Quelques jeunes gens à la figure rayonnante de santé, mais en apparence seulement, étaient obligés de doubler la dose des remèdes afin d'être plus tôt remis à neuf.

Cette circulation de personnes de tous les âges, de toutes conditions, présentait un tableau curieux pour l'observateur perspicace : les hommes feignaient parfois de sortir du bal et les femmes ne renonçaient pas à la coquetterie et à l'élégance la plus raffinée : cachemires et mantilles.

Les fashionables, c'est-à-dire les lions et les dandys, affectaient un grand luxe de robes de chambre, velours et damas, de pantoufles brodées avec couronnes et écussons et de casquettes compliquées, qui pouvaient cependant les soustraire aux regards indiscrets.

Les plus malins se baignaient ainsi en cachette, utilisant le proverbe : « La nuit, tous les chats sont gris. »

Les sources s'offraient aux malades dans un grand nombre d'établissements, chaque source ayant le sien.

Les prix étaient uniformes : les bains, suivant les heures, coutaient 0 fr. 60 ou 1 fr. 20 ; les douches 40 centimes et 55 centimes. Tarifs de famine, étant donné les exigences des clients.

Que M. de Lamartine ait été aux bains a des heures aussi « indues » nous n'en avons aucune preuve. Mais habitué à de grands ménagements il est vraisemblable que son bain se prenait plus avant dans la matinée

Le poète lisait la Gazette déjeunait et sous les arbres du parc de sa maison écrivait sa longue correspondance. Grâce à M. de la Martinière et à M. Amilhau nous avons pu obtenir de faire photographier deux autographes du grand poète : en voici le texte :

Digitized by Google

Luchon, 17 juillet 1840.

Cher et aimable collègue,

Les souffrances névralgiques sont devenues si vives à Bagnères-de-Luchon que j'abrégerai mon séjour.

Je ne m'arrêterai pas à Saint-Gaudens et ne vous verrai plus dans vos belles montagnes, mais je veux au moins que mon adieu vous parvienne et vous dise que j'en emporte un souvenir où vos bontés et votre admirable accueil sont pour beaucoup. Je voudrais que mon pays fût assez intéressant pour avoir occasion de vous le rendre un jour.

Grâce à vous, j'ai été accueilli à Bigorre par M. Adhéma et ses amis comme je ne l'ai jamais été nulle part. Poésie, musique, cordialité, toutes les langues de l'esprit et du cœur ont été employées selon vos désirs.

J'y ai passé deux journées très agréables. Je les expie maintenant dans de cruelles souffrances. Je puis à peine tenir la plume dont je vous griffonne ces remerciements.

J'ai fait l'imprudence de monter trop haut dans les neiges et l'excitation nerveuse s'en est accrue au point de ne me laisser de ressources que dans un prompt changement d'air.

Si je n'éprouve pas de mieux, je me hâterai de revenir chez moi souffrir en paix ou guérir à l'aise.

Si vous passiez par la route de Lyon, donnez-nous quelques jours à Saint-Point près Mâcon.

Adieu encore, Monsieur et cher collègue, croyez à tous mes sentiments les plus affectueux et conservez-moi les vôtes.

Al. de Lamartine.

L'adresse est ainsi libellé :

Monsieur AMILHAU,
Député, Premier Président de la Cour royale de Pau.
Chez M. Durand, à Saint-Gaudens.

Digitized by Google

Le cachet de la poste, dans le coin du, haut à gauche porte : « Bagnères-de-Luchon, 18 juillet 1840 ».

Voici les commentaires de M. de la Martinière :

« Ai-je besoin d'ajouter qu'il n'y a pas de timbre? ils datent de 1848 pour la France ; la Grande-Bretagne nous avait devancés sur ce point.

Les archives familiales de mon ancien camarade de collège, Alexandre Amilhau, adjoint au maire de Toulouse, m'ont révélé que Lamartine écrit dans sa lettre deux fois le mot souffrances et une fois le mot souffrir, toujours avec un seul f.

Puisse ce menu détail adoucir l'amertume d'un récent échec, dans le cœur des aspirantes au brevet très simple, collées pour fautes d'orthographe !...

Et maintenant quelques éclaircissements sur l'épître de Lamartine.

L'auteur des Méditations était député de Saône-et-Loire à la Chambre, il s'était lié d'amitié avec Pierre Amilhau, âgé comme lui de cinquante ans, et qui, depuis une dizaine d'années, représentait Saint-Gaudens.

Lorsque les médecins ordonnèrent à Lamartine l'air des Pyrénées pour combattre une inquiétante dépression nerveuse, causée par le surmenage, il s'était adressé tout naturellement à son ami, qui représentait la circonscription de Luchon.

Celui-ci s'ingénia à lui faciliter le séjour dans les montagnes de son arrondissement et, sachant que Lamartine comptait visiter les environs, il pria M. Adhéma, juge à Bagnères-de-Bigorre, de réserver son meilleur accueil à l'illustre poète.

M. Adhéma, allié à l'aristocratie, homme du monde et musicien consommé, réunissait dans son salon la plus brillante société.

Lamartine se montra très sensible à cette réception ainsi qu'en témoigne sa lettre de remerciement.

Quant à M. Durand, de Saint-Gaudens, chez lequel le premier président de Pau faisait adresser son courrier,

Digitized by Google

c'était le meilleur des agents électoraux et le plus utile des hommes d'affaires : il inspectait et administrait les domaines de Pierre Amilhau.

Pour revenir à notre poète, nous remarquons qu'il ne parle jamais de sa femme, invitée cependant à toutes les réceptions.

Grande mince Mme de Lamartine inspirait peu de sympathie à ceux qui l'approchaient.

Le comte Horace de Vieil-Castel, qui nous appartient à beaucoup de titres, lui a consacré, dans ses Mémoires, ces trois lignes au vitriol :

« Mme de Lamartine est Anglaise, elle tient à passer pour une très grande dame. En réalité, c'est la fille d'un pâtissier du Strand à Londres. »

La spécialité de la maison était le plum-pudding, gâteau exquis, mais lourd et massif — beaucoup moins... feuilleté que l'œuvre de l'écrivain français.

Mes lecteurs se souviennent peut-être de l'indignation du poète contre le crayon satirique d'un caricaturiste irrévérencieux :

« Ma figure, s'écriait-il, appartenait à tout le monde, au soleil comme au ruisseau, mais je défends de la profaner, car elle représente un homme ; elle est un Don de la Divinité ! »

Mais les lettres de notre malade respiraient quelquefois la gaieté ou du moins aimaient que la gaieté puisse régner autour de lui : voici un billet sans date :

« Voulez-vous, cher Collègue venir sans façon diner avec nous aujourd'hui ? et boire en famille une goute de vin de Jurançon » ? (Nous respectons l'orthographe de l'auteur.)

Au reste le séjour de Lamartine à Luchon fut gâté par les mauvaises nouvelles qu'il recevait de son père ; en effet quelques jours après son départ, dans le courant du mois d'août, le *Messager de Toulouse* publiait les nouvelles de la mort de M. de Prat, père de Lamartine.

Digitized by Google

La Maladie de Lamartine

La lettre que nous avons publiée plus haut nous parle bien des souffrances névralgiques de notre baigneur, mais ne nous donne pas suffisamment de détails. Nous n'avions qu'à aller trouver notre Maître et ami le docteur Cabanès dans son studio de la rue Lacépède, et nous étions bien assurés de trouver, chez lui, les documents les plus exacts et peut-être les moins connus.

Notre espoir ne fut pas trompé, à peine avions nous fait part, de notre requête au docteur Cabanès, que celui-ci avec son obligeance coutumière, nous tendit l'original du journal de Ménière qui rappelle comment, le médecin fit un jour, une visite à Monsieur de Lamartine avec Jules Janin.

« A neuf heures, la voiture de M. Lacretelle nous attendait, J. Janin et moi. Deux beaux chevaux nous menèrent grand train sur la route du Charolais, et à dix heures nous étions au perron du château de Monceaux, qu'habite M. de Lamartine. La maison a une tournure assez princière. Elle est grande, vieille, avec quelques parties modernisées, en somme bien placée dans un charmant pays. Un domestique nous annonça et bientôt nous fûmes introduits chez Mme de Lamartine que nous trouvâmes seule. Bonne réception, mais le maître du logis est au lit, où le retient un accès de rhumatisme plus ou moins goutteux. Après quelques mots échangés, la dame nous mène à l'appartement de son mari et nous voici en présence du dieu.

« Nous traversons quelques pièces obscures, des couloirs coupés de petits escaliers : ceux-ci ont une bande de tapis ; et enfin nous arrivons à une sorte de chambre ayant pour tout meuble une longue table de bois blanc sur laquelle sont rangées en ordre symétrique une centaine de paires de souliers de toutes les formes. Les escarpins dominent, et, si je m'en rapporte à mon coup d'œil le

Digitized by Google

poète n'a pas le pied petit, ni bien régulier. Comme il est goutteux, il aime les chaussures molles et larges.

« Le fauteuil du maître est un de ces vastes instruments bas sur pieds, avec son enveloppe de cotonnade à raies rouges, vaste housse dont le côté droit, celui qui se trouve sous la main de l'écrivain, est largement taché : c'est là que l'écrivain essuie sa plume encombrée d'encre épaisse. Ces lignes sont longues et fortes ; on dirait un coup de sabre porté au hasard, vaste balafre destinée à détruire un obstacle, mouvement énergique d'un homme qui se débarrasse d'une gêne.

« Mme de Lamartine a soulevé le rideau qui protégeait son mari contre le jour, et elle nous a présentés l'un après l'autre, nominativement ; la réception a été cordiale et chaude à l'égard de J. Janin, gracieuse et bienveillante pour moi. Nous nous sommes assis auprès du lit et la conversation a roulé tout naturellement sur la maladie qui cloue dans sa chambre le maître de la maison.

« J'ai eu la chance de parler médecine avec ce malade et mes façons de penser et de dire m'ont valu un compliment qui m'a flatté, de sorte que la connaissance a dépassé aussitôt les étroites limites d'une présentation.

« Mme de Lamartine nous annonça elle-même à son mari. Celui-ci, qui était couché de manière à ne pas nous voir, écarta le rideau qui lui dérobait le jour d'une fenêtre voisine et dit à Janin : « *Bonjour, mon cher ami. Je suis heureux de vous voir, mais bien fâché d'être dans l'impossibilité de m'occuper de vous directement. Je suis pris par le pied. J'ai un rhumatisme qui me retient au lit depuis deux jours, — Voyez comme cela se trouve,* réplique J. Janin : *je vous amène un des meilleurs médecins de Paris, le mien, mon ami, le Dr P. Ménière, et je vous assure qu'il ne voudra pas vous guérir. — Soyez le bienvenu, monsieur le docteur,* dit le malade ; *mais hélas ! je ne suis pas curable ; et d'ailleurs, je ne voudrais pas être guéri.* » La conversation entamée sur ce sujet, il fut reconnu que *le pauvre patient avait eu la goutte*

Digitized by Google

il y a vingt-cinq ans et plus, que depuis longues années, il y a des retours de cette affection désignée, plus agréablement, *sous le titre de rhumatisme* et mieux encore sous celui de *névralgie.* C'est le mot choisi par Mme de Lamartine. Quel que soit le nom, la chose existe, le pied est pris. Il y a douleur, gonflement ; la marche est impossible ; le goutteux est au grand complet. Il faut s'y résigner, et c'est ce que me semble faire très résolument le poète.

J.Janin, qui est un goutteux de grand style, a raconté ses misères, mais il a insisté sur les avantages de cette maladie qui laisse la tête libre et permet de travailler, d'étudier, de lire, de dicter ; il s'en félicite si bien qu'il se propose d'écrire l'éloge de la goutte comme Erasme a fait celui de la folie. M. de Lamartine n'est pas aussi enthousiaste. Cependant il convient que cette maladie préserve de beaucoup d'autres affections. « *Dans l'Orient,* dit-il *quand un Arabe a son premier accès de goutte, tout le monde vient lui en faire compliment, le féliciter. C'est comme l'asthme,* dit-on, *un brevet de longue vie.* » J'étais là sur mon terrain ; les malades aiment à parler médecine. Il fut convenu que le grand-père de M. de Lamartine était goutteux, qu'il y avait hérédité.

Le malade boit pour tout médicament une tisane de chiendent et de réglisse ; une carafe pleine de coco est sur la table de nuit. Il y a de plus, comme je l'ai dit, une petite tasse à café en porcelaine sans soucoupe, et ce breuvage que j'approuve de toute la hauteur de mon bonnet doctoral est très fréquemment attaqué ; mais la main distraite verse une partie du liquide sur le drap, sur la couverture, sur la chemise, et si l'on joint à ce gribouillage le tabac à priser qui inonde le lit, on aura un coup d'œil peu agréable. Le malade parle beaucoup, d'une bonne voix sonore, un peu grave, bien accentuée et plaisante à écouter. La tête, très relevée sur un oreiller et un gros traversin, est recouverte d'une sorte de réseau brun, formant un rudiment de bonnet, une petite calotte en tricot de soie, je crois laissant échapper quelques mèches de

Digitized by Google

cheveux gris. Les tempes sont creuses, les sourcils bien arqués, grisonnants, l'œil beau, en amande, doux, le regard assez ferme et droit. Le nez est assez grand, bien fait, droit, mince et un peu busqué. Les narines sont peu ouvertes, mais échancrées entre le lobule et l'aile du nez Ajoutons que le tout est barbouillé de tabac. Le linge de corps est peu soigné. On entrevoit un énorme gilet de laine, couvrant mal la poitrine débraillée. La main est grande mais belle. »

Lamartine était goutteux : les névralgies accusées par sa lettre de Luchon ne sont au dire du Dr Ménière qu'un euphémisme dont se sert Madame de Lamartine pour cacher à son mari la véritable nature de son mal.

Quoiqu'il en soit, Lamartine figure au panthéon de Luchon.

Nous nous permettons de soumettre à la municipalité de Luchon, a son Syndicat d'initiative, au Conseil d'administration de la Companie fermière, la suggestion suivante : la mode est aux Livres d'or. Pourquoi ne pas éditer une plaquette où un portrait et vingt lignes de biographie rappelleraient le souvenir du Maréchal de Richelieu, du grand administrateur d'Etigny, de Madame Boieldieu (l'ancienne danseuse Clothilde), de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas, de Lamartine, de Thiers, de Clémenceau, de Venizelos, de Bratiano, du Général de Castelnau et du Maréchal Foch ? On y ajouterait diverses têtes couronnées : le Roi de Hollande, le Roi des Belges Léopold, les Princes de Bourbon, Manoel le Roi de Portugal et le Bey de Tunis, le dernier en date

On y verrait encore des Cardinaux, de grands évèques et je ne pense pas que cela serait à dédaigner.

Docteur Raymond Molinéry
médaille d'or de l'Académie de Médecine
membre de la Société Française d'Histoire de la Médecine
Médecin-Directeur technique des Et. Th. de la C. F. de Luchon.

Luchon, 15 octobre 1926.

Digitized by Google

Une Visite Pastorale en Comminges en 1825

En lisant dans la Revue des Deux Mondes l'étude si austère et si vraie « *Tels qu'ils furent* » de Mr Edouard Estaunié, nos fils et nos neveux seront tentés de sourire comme devant les perruques et les fraises du grand siècle. Cependant nous, qui sommes au seuil de la troisième étape de notre vie, nous retrouvons dans ces portraits d'aïeux des ressemblances frappantes avec les portraits de nos grands pères et même de nos pères, tels que nous les avons connus dans leur majestueuse autorité et leur forte tendresse.

Dans la fureur de démocratisation qui s'est emparée de notre société, ces vieilles figures disparaissent et semblent reléguées dans un musée ; tous les efforts des sociologues et démagogues tendent à niveler la société en ramenant les classes moyennes vers les couches inférieures. Et tandis que les élites sentent de plus en plus le besoin du spirituel, les masses, désaxées de leur appui religieux, poussées d'ailleurs par l'éternel attrait de la jouissance et par les nécessités économiques, descendent rapidement vers le matérialisme. A cette évolution, le peuple a perdu le sens de la grandeur, de la beauté, du respect et de la finesse, j'ajouterai même de l'honnêteté ; car il n'est plus le temps que nous avons connu où l'on prêtait l'argent, sans reçus, avec la seule garantie de la conscience.

Ces considérations me revenaient à l'esprit en retrouvant, parmi de vieux papiers, le récit de la visite de la paroisse de Puymaurin par M. l'Abbé Sourrieu vicaire général et Supérieur du Séminaire de Polignan le 12 septembre 1825. J'ai pensé que ce souvenir cadrerait bien avec les glorieuses manifestations du centenaire de Polignan. Ici encore, les tout jeunes prêtres seront peut-être tentés de sourire et de trouver nos vénérables prédécesseurs dans le sacerdoce revêtus d'une pompe qui n'est plus de ce siècle. Quant à nous, qui avons connu Polignan dans sa splendeur et qui avons si présente à nos yeux la majestueuse figure d'un Supérieur qui personnifiait une autre époque, nous comprendrons plus facilement le cadre dans lequel se déroule ce petit évènement.

Est-ce que dans l'Eglise, qui est une société humaine en même temps que divine, le respect, plus que cela, la vénération envers l'autorité aurait eu à souffrir du mouvement démocratique ? Je ne voudrais pas l'affirmer ; mais je livre à mes tout jeunes confrères le souvenir personnel suivant.

Lorsque j'étais enfant de chœur dans ma paroisse natale, la fête de l'Adoration perpétuelle était une fête très solennisée et préparée longtemps à l'avance soit à l'église, soit.... au presbytère. Dans ce pays de montagnes, les prêtres venaient très nombreux de tout le canton et d'ailleurs, même des confins de l'Ariège, qui à pied, qui à cheval, à défaut de route carrossable. Les habitants étaient sur le seuil des maisons, en curieux, mais d'une curiosité mêlée de respect et même d'une certaine reconnaissance envers ces prêtres qui

Digitized by Google

venaient les honorer de leur présence. Cependant l'arrivée sensationnelle était celle du Curé doyen, petit homme trapu dont on n'osait escompter la venue, vu son grand âge et la difficulté des chemins. Pour abréger le trajet, il gagnait le village par un sentier de chèvres où un faux pas pouvait le faire rouler dans l'abîme. Au passage d'un ravin, il jetait sur l'autre bord son camail et son bréviaire et, s'accrochant à quelque arbrisseau, il franchissait le pas. Nous assistions du seuil de nos portes à ce petit incident de route et personne ne songeait à rire ; au contraire on poussait un soupir de satisfaction, l'obstacle franchi.

Mais l'impression la plus forte que j'ai gardée de cette solennité c'est la visite canonique faite après la grand messe par le Doyen, en habit de chœur. Le curé de la paroisse, que j'accompagnais un cierge à la main, précédait son chef hiérarchique, ouvrant les tabernacles, dépouillant les autels de leurs nappes, faisant visiter en détail le baptistère, le confessional, le vestiaire, les vases sacrés; les registres, etc..... Et il me semblait que mon curé, très zélé d'ailleurs pour la maison de Dieu et qui avait soigneusement prévu cette visite, était quelque peu nerveux dans l'attente de l'approbation décanale. Voilà des souvenirs, naïfs pour certains, toutefois révélateurs d'une autre époque, qui nous aideront à comprendre le sérieux, la pompe, si vous voulez, de la visite pastorale de Puymaurin, faite il y a plus de cent ans.

ORDONNANCE de Mr l'abbé Sourrieu, vicaire général de Son Eminence Monseigneur le Cardinal Archevêque de Toulouse, pour la visite de la paroisse de Puymaurin, canton de l'Ile :

Nous, Jean-Bertrand-Raymond Sourrieu, vicaire général de Son Eminence Monseigneur le Cardinal, Duc de Clermont-Tonnerre, Archevêque de Toulouse, et Supérieur du Séminaire de Polignan, au clergé et aux fidèles de la paroisse de Puymaurin, canton de l'Ile.

Il nous est enfin permis, nos très chers frères, d'accomplir l'important devoir qui nous a été imposé par notre vénérable Pontife, de nous rendre, en son nom, au milieu de vous, pour connaître plus particulièrement vos besoins et tout ce que peut réclamer la gloire de Dieu, l'honneur de son culte et le salut de vos âmes. Vous ne devez envisager cette visite que comme une grâce précieuse que le Seigneur vous offre en sa miséricorde, et que vous devez recevoir avec une vive reconnaissance, vous efforçant d'entrer dans les saintes dispositions qui

Digitized by Google

vous sont nécessaires pour en profiter. Ces dispositions, nos très chers Frères, consistent principalement dans l'humilité, la docilité et la confiance envers l'autorité, le désir du bien et de votre sanctification, l'esprit de paix, de sincérité et de droiture. Tâchez de vous bien pénétrer de ces sentimens que Dieu exige de tous, des Pasteurs comme des fidèles ; et nous ne doutons plus que notre mission n'ait un heureux succès et qu'elle ne produise des fruits abondants.

Pour nous, nos très chers Frères, nous n'apporterons parmi vous qu'un cœur plein d'affection pour vous, brûlant de l'unique désir de vous être utiles, et embrasé de zèle pour votre salut éternel : notre visite ne sera que celle d'un père, et qui ne soupire que pour le bonheur de ses enfants, et qui ne vient à eux qu'avec la pensée et l'espoir d'y travailler efficacement. Nous serons, à la vérité, revêtus de l'autorité de l'Eglise ; mais pour opérer le bien que nous avons en vue, nous nous servirons toujours, de préférence, des armes de la charité, de l'exhortation, de la persuasion et de la prière même : et nous n'aurons recours aux voies de rigueur que lorsque notre conscience nous y contraindra ; ce qui sera toujours pour nous une douloureuse nécessité.

A Ces Causes ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

Article Premier. — La visite pastorale de la Paroisse de Puymaurin, canton de l'Ile, aura lieu le lundi 12 septembre 1825

Article II. — Nous serons reçus à la porte de l'Eglise, avec le cérémonial prescrit par le Rituel.

Article III. — Nous exhortons tous les Paroissiens à prendre part à la Visite, et en particulier ceux dont la présence est plus nécessaire comme les autorités locales, les Membres du Conseil Municipal, les Fabriciens, les Instituteurs et Institutrices, la Sage-Femme, les Marguillières, les enfants qui suivent actuellement le Catéchisme et ceux qui ont fait récemment la première communion.

Digitized by Google

Article IV. — Le Curé fera disposer généralement tous les objets dont on se sert pour le culte, de la manière la plus convenable, pour être commodément et promptement visités. L'on tiendra également prêts les Registres de la Fabrique ou autres à examiner.

Article V. — La visite sera annoncée par le son des cloches, comme la Messe de Paroisse. Nous commencerons par offrir le saint Sacrifice.

Article VI. — Nous exposerons de vive voix l'ordre que nous nous proposons de suivre dans la Visite.

Article VII. — Nous conjurons les Fidèles et le Pasteur de préparer leur cœur à la grâce de la Visite par les intentions les plus pures, les prières les plus ferventes et par la pratique des bonnes œuvres.

Nous recommandons, en outre, au Curé de se tenir en mesure pour prêcher, si nous jugeons à propos de l'entendre.

Article VIII. — Afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur la Visite, les Prêtres diront tous les jours, à la messe, les oraisons du Saint-Esprit ; et l'on chantera le *Veni Creator* à la fin des Vêpres, les Dimanches et les jours de Fête. La présente Ordonnance sera lue au Prône de la Messe Paroissiale d'abord le Dimanche ou jour de Fête qui suivra immédiatement la réception, et une seconde fois le Dimanche qui précèdera la Visite. Le Curé aura soin de donner alors aux Fidèles, avec prudence, humilité et charité, tous les avis nécessaires en pareille circonstance, tels qu'ils sont indiqués dans le Rituel du diocèse.

Donné au Séminaire de Polignan, notre résidence, le 18 août 1825.

SOURRIEU,
Sup. du Sém. et Vic. gén.

Nota. — Nous arriverons probablement la veille du jour de la visite. Nous irons descendre chez M. le Curé, accompagné d'un prêtre et d'un domestique. Nous désirons d'être traité le plus simplement possible.

Digitized by Google

Visite de la Paroisse de Puymaurin, canton de l'Ile

Nous, Jean-Bertrand-Raymond Sourrieu, supérieur du Séminaire de Polignan et vicaire général de Son Eminence Mgr le Cardinal duc de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, chargé par l'ordonnance du 18 octobre 1824, de faire la visite pastorale des Paroisses de l'arrondissement de Saint-Gaudens ; après nous être transporté dans celle de Puymaurin, canton de l'Ile, et l'avoir visitée le 12 septembre 1825, avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

Article premier. — Dans le délai d'un mois on devra faire placer une porte à la chaire et une serrure à l'armoire du lutrin. Dans le même délai on procurera 1° un verre propre avec son étui pour les ablutions en cas de binage ; 2° un aspersoir ; 3° deux amicts ; 4° trois corporaux en toile convenable.

Art. 2. — Dans le délai de trois mois on devra clore exactement et entièrement le cimetière ; et se munir en outre 1° d'une boîte pour les chrémières ; 2° d'une croix pastorale ; 3° d'un triangle pour les offices de la semaine sainte ; 4° d'une colonne pour le cierge pascal.

Art. 3. — Dans le délai de six mois on se pourvoira 1° d'un grand crucifix ; 2° d'un grand Vespéral. Dans le même délai on réparera les deux planchers du clocher avec les degrés qui y conduisent.

Art. 4. — L'on devra en outre se conformer aux divers avis que nous avons verbalement donnés.

Art. 5. — Nous chargeons M. le Curé de la Paroisse de nous prévenir de l'inobservation des divers points de la présente Ordonnance, et M. le Curé du canton de veiller à son exécution.

La présente Ordonnance, qui devra être transcrite par M. le Curé sur un registre spécialement consacré aux verbaux de visite, sera lue au prône de la messe le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Polignan le 11 octobre 1825.

SOURRIEU,
Sup. du Sém. et Vic. gén.

Digitized by Google

UNION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU SUD-OUEST

PROGRAMME DU VIIIme CONGRÈS

Lundi 8 septembre. — Arrivée des Congressistes à Saint-Gaudens.

A 21 heures, réception à l'Hôtel-de-Ville, vin d'honneur offert par la municipalité.

Mardi 9 septembre. — A 8 h. 30, grande salle de la Mairie, séance d'ouverture. — Séance de travail jusqu'à 11 h. 30.

13 h. 45, Visite de l'Eglise collégiale de Saint-Gaudens, sous la direction de M. Lespinasse.

15 heures, Excursion en auto-cars offerte par le Syndicat d'Initiative de Saint-Gaudens et du Comminges : Gorges de la Save, retour par Larroque, le Cuing, la route des Serres,

18 h. 30, réunion du Conseil d'Administration de l'Union à l'Hôtel-de-Ville (Salon d'honneur).

21 heures, Séance solennelle du Congrès dans la Salle du Théâtre Laforgue : Conférence publique par M. Graillot, directeur de l'Institut français de Florence.

Mercredi 10 septembre. — Excursion à Montespan, Ganties, Encausse, Barbazan, Saint-Bertrand-de-Comminges.

Départ à 7 heures en autobus.

Déjeuner à l'Hôtel de Comminges à Saint-Bertrand.

A 14 heures, visite de la Cathédrale sous la direction de M. Rachou, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse.

Digitized by Google

A 16 h. 30, visite de la ville, du cimetière gallo-romain et des fouilles de la Cité romaine pratiquées par MM. Lizop et Sapène, puis Valcabrère.

Retour à Saint-Gaudens à 19 h. 30.

Jeudi 11 septembre. — De 8 h. 30 à 11 h. 30, séance de travail, grande salle de la Mairie.

A 14 h. 20, départ pour Bagnères-de-Luchon, arrivée 15 h. 30.

Réception aux Thermes par la Municipalité, le Syndicat d'Initiative et la Société des Amis du Pays de Luchon.

Visite des Thermes et des Galeries sous la direction de M. le Dr Molinéry, directeur des Etablissements.

Vendredi 12 septembre. — De 9 à 11 heures, séance de travail dans la grande salle de la Mairie.

A 13 h. 30, ascension à Superbagnères ;

Dislocation.

Digitized by Google

LISTE DES CONGRESSISTES

ABADIE (Alexandre), président du Tribunal civil, de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

ABADIE (Alexandre-Guillaume), imprimeur-libraire, de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

ABADIE (Noël) imprimeur-libraire, de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

AMTMANN, trésorier de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, Bordeaux.

ANDRAL, architecte, de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

AZÉMAR, professeur au collège, président du Syndicat d'Initiative de Saint-Gaudens et du Comminges, Saint-Gaudens.

BARDIÉ (Armand), de la Société archéologique de Bordeaux, Bordeaux.

BATAILLE (abbé), professeur au Petit Séminaire de Polignan, Gourdan.

DE BARDIES (baron), président de la Société des Etudes du Couserans, et de l'Escolo deras Pirénéos, Saint-Girons.

BONNEMAISON, conseiller général de la Haute-Garonne, président de la Société Julien Sacaze, Luchon.

BENADET (abbé), curé-archiprêtre de Saint-Gaudens, de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

BARÈS (docteur), de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

BARÈS (Charles), avocat, ancien député, de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

BARÈS (Madame), de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

BARRAU DE LORDE (Paul), secrétaire général de la Société Julien Sacaze, Luchon.

BASTIDE, Bordeaux.

BONNAT (René), archiviste du Lot-et-Garonne, secrétaire perpétuel de la Société Académique d'Agen, Agen.

CAMBOUÉ, président de la Société Académique des Hautes-Pyrénées, Tarbes.

CAPDEVILLE (docteur), de la Société Académique d'Agen, Agen.

CALMETTE, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

CARAMAN, de la Société des Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

DE CARDAILLAC, de la Société de Borda, Magescq (Landes).

Digitized by Google

CASTÉRET, de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

CAZEDESSUS, de la Société des Etudes du Comminges, Labarthe-Inard.

CHALOT, correspondant de la " Dépêche ", Toulouse.

CHOPINET (Dr), vice-président de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

COURTEAULT, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, secrétaire général de l'Union, Bordeaux.

DAUGÉ (abbé), de la Société archéologique du Gers, Caussens par Condom (Gers).

DECEY, professeur au collège, de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

DUJARDIN-DESCOMBES, de la Société archéologique du Périgord, au Maine par Celles (Dordogne).

DUMÉRIL, professeur au Lycée, de la Société des Etudes du Comminges, Nantes.

FAYOLLE (marquis de), délégué central de l'Union, président de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.

FERROS, de la Société archéologique de Bordeaux.

GACHIES, de la Société des Etudes du Comminges, Lille.

GACHIES (Mme), de la Société des Etudes du Comminges, Lille.

GAVOY (Louis), de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

GAVOY (Pierre), de la Société des Etudes du Comminges, Saint-Gaudens.

GERMAIN, de la Société des Etudes du Comminges, industriel à Marseille.

GRAILLOT, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, directeur de l'Institut français de Florence.

DE GORSSE (Pierre), trésorier de la Société Julien Sacaze, Toulouse.

GOURDON (Maurice), de la Société des Etudes du Comminges, Nantes.

GOYETCHE, de la Société des Sciences, Lettres, Arts et Etudes régionales de Bayonne, Bordeaux.

LABOUCHE (Cte), de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

LAFFORGUE, de la Société des Etudes du Comminges.

LAFONT (Ernest), de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

LAJOUS, instituteur à Soueich, de la Société des Etudes du Comminges.

LAJOUS (Madame), de la Société des Etudes du Comminges.

LAMARRE, administrateur des colonies, de la Société des Etudes du Comminges.

LESPINASSE, substitut du procureur de la République à Toulouse, de la Société des Etudes du Comminges.

LESPINASSE (Madame), de la Société des Etudes du Comminges.

LIZOP, professeur au lycée de Tarbes, de l'Escolo deras Pirenéos.

Digitized by Google

MARBOUTIN (Abbé), de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, curé de Dolmayrac (Lot-et-Garonne).

MARRAST, de la Société des Etudes du Comminges, Saint Martory.

MARSAN (Abbé), de la Société Académiques des Hautes-Pyrénées, Guchen par Arnizan (Hautes-Pyrénées).

MASSIP, de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, Villeneuve-sur-Lot.

MOLINÉRY (Docteur), directeur technique des Thermes de Luchon, de la Société Julien Sacaze.

MONDON (lieutenant-colonel), président de la Société des Etudes du Comminges.

NICOLAI, président de la Société archéologique de Bordeaux.

OUSSET (Abbé), curé-doyen de Saint-Bertrand-de-Comminges, de la Société des Etudes du Comminges.

PASQUIER, archiviste honoraire de la Haute-Garonne, de la Société des Etudes du Couserans.

PAYRAU (Docteur), de la Société des Etudes du Comminges.

PICOT (Maurice), trésorier de la Société des Etudes du Comminges.

PICOT (Joseph), secrétaire de la Société des Etudes du Comminges.

RICAU, pharmacien à Lectoure, de la Société archéologique du Gers.

RICAUD (THÉODORE), de la Société archéologique de Bordeaux.

ROBERT, receveur des Finances à Saint Gaudens, de la Société des Etudes du Comminges.

RACHOU, conservateur du Musée de Toulouse, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts.

SAINT-PAUL, ingénieur à Sens.

SAPÈNE, instituteur à Saint-Bertrand-de-Comminges, de la Société des Etudes du Comminges.

DE SARDAC (Docteur), maire de Lectoure, conseiller général, président de la Société archéologique du Gers.

DE SARDAC (Madame).

SERVAT, pharmacien à Massat, de l'Escolo deras Pirenéos.

SARRIEU, professeur au lycée de Montauban, secrétaire de l'Escolo deras Pirenéos.

SICARD, propriétaire à Caunes (Aude), de la Société des Etudes du Comminges.

DE SAINT-SAUD (Comte), de la Société historique et archéologique du Périgord.

VEILHON, de la Société Académique d'Agen.

VIÉ, bibliothécaire de l'Université de Toulouse, de la Société des Etudes du Comminges.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS

Mardi matin 9 septembre

MM. Théodore RICAUD : Aperçu sur les Eglises rurales de la Gironde en l'an IV.

Abbé MARBOUTIN : M. Girard des Escherolles, sous-préfet de Saint-Gaudens, et les antiquités du pays.

SICARD : Quelques grottes de l'Aude incomplètement explorées.

Abbé MARSAN : Les vieilles inscriptions de la vallée d'Aure.

Norbert CASTERET : La caverne de Montespan.

Jeudi matin 11 septembre

Abbé MARSAN : Une charte inédite d'Aulon (vallée d'Aure), en 1347.

BARDIÉ : La dispersion des boiseries décoratives du XVIIIe siècle à Bordeaux.

SARRIEU : Les noms de personnes dans les Pyrénées gasconnes.

SICARD : Note sur une allée couverte dans la commune de Laure (Aude).

ANDRAL et MARBOUTIN : Quelques remarques sur l'Eglise de Saint-Gaudens.

Vendredi matin 12 septembre

LIZOP : Les fouilles de M. Ballarin à Montauban de Luchon.

SARRIEU : Signets et marques d'objets dans le Pays de Luchon.

BARRAU DE LORDE : Deux pierres tombales inédites à Saint-Jean de Loras et à Trébons.

Digitized by Google

DUJARRIC-DESCOMBES : Le capitaine d'Ussac.

A. FAYOLLE : Note sur l'inscription du bénitier de Saint-Savin.

BONNEMAISON : La forêt de Luchon, spécialement de Superbagnères, et ses possesseurs successifs.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU DU VIIIme CONGRÈS

Dans sa séance du 26 juillet 1922, le Conseil d'Administration de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest avait fixé à 1924 la date de son prochain Congrès et, sur la proposition des délégués de la Société des Etudes du Comminges, décidé en principe qu'il aurait lieu à Saint-Gaudens. Après les inoubliables journées d'Agen, il était permis de craindre qu'une petite sous-préfecture de six mille habitants fit preuve de témérité en sollicitant cette faveur. Mais les Saint-Gaudinois tous unis dans un même amour de leur antique cité rivalisèrent d'ingéniosité pour recevoir leurs hôtes et grâce à la parfaite entente de la Municipalité et du Syndicat d'Initiative, grâce au cordial concours que donnèrent à la Société des Etudes du Comminges ses sœurs cadettes l'Escolo deras Piréneos et la Société Julien Sacaze, le Congrès eut un plein succès : le temps même lui sourit deux jours et demi sur quatre et s'il parut le mercredi, menacé d'une submersion totale, il s'acheva le vendredi à Superbagnères, en une radieuse apothéose.

Le huitième Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest était placé sous la présidence d'honneur de M. Camille Jullian de l'Académie française, l'éminent historien de nos antiquités nationales. M. le comte de Saint-Périer, président de la Société préhistorique française que ses belles découvertes dans les grottes de Lespugue avaient fait le proche voisin et le confrère des membres de la Société de Comminges, devait présider les séances du Congrès : à la dernière heure il informa M. le lieutenant-colonel Mondon qu'une soudaine

Digitized by Google

indisposition de Mme de Saint-Périer l'obligeait à s'excuser. M. le marquis de Fayolle voulut bien, avec la bonne grâce et l'exquise courtoisie dont il accompagne sa magistrale érudition, accepter, à la satisfaction unanime, d'assumer cette présidence.

Réception par la Municipalité

Le Congrès s'ouvrit le lundi 8 septembre à 21 heures par une réception à l'hôtel de ville de Saint-Gaudens au cours de laquelle la municipalité a offert un vin d'honneur.

La salle était admirablement éclairée et décorée.

Au milieu se dressait dans le sens de la longueur, une grande table ornée avec un goût particulier et dont la vue se trouvait agréablement flattée.

M. Cazassus, maire, entouré de MM. Payrau et Picot, adjoints, et du conseil municipal, a reçu, avec la meilleure grâce du monde, les congressistes : MM. de Fayolle et Courteault, délégué central et secrétaire général de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest ; Andral, secrétaire de la Société des lettres et arts de Pau ; Marboutin, Capdeville, Massip, membres de la Société Archéologique d'Agen ; Servat, maire de Massat, de l' « Escolo deras Pirénéos » ; docteur de Sardac, maire de Lectoure et Mme, Ortet et Ricau, de la Société archéologique du Gers ; Bardié, de Bordeaux, de la Société archéologique de la Gironde ; Lizop, professeur agrégé au lycée de Tarbes ; Lespinasse, substitut de M. le procureur de la République à Toulouse, et Mme ; Duméril, de Nantes ; Sicard, de Carcassonne ; Saint-Paul, ingénieur à Sens ; Mondon, de Saint-Gaudens, président de la Société des Etudes du Comminges ; docteur Chopinet, vice-président ; docteur Payrau, Alexandre Abadie, membres du bureau ; Picot, secrétaire général du Congrès ; Guillaume-Alexandre Abadie, trésorier ; Gavoy père et fils ; Lamarre, etc... auxquels s'étaient joints M. Azémar,

Digitized by Google

président du Syndicat d'Initiative de Saint-Gaudens, et M. Barrau de Lorde, de la Société Julien-Sacaze.

Après avoir excusé M. Taussac, sous-préfet, qui a regretté vivement de ne pouvoir se rendre à l'invitation, M. Cazassus prononce le discours suivant, tandis que les coupes se remplissent :

« Messieurs,

» Au nom de la population de Saint-Gaudens, au nom du conseil municipal, je vous adresse notre salut cordial et reconnaissant.

» Heureux de recevoir vos savantes sociétés, qui comptent dans leurs rangs des historiens et des archéologues éminents, nous vous remerçions de l'honneur que vous nous faites en venant établir, ici, le siège de votre huitième congrès.

» Qu'il me soit permis, au milieu de vos recherches remarquables et des résultats obtenus de signaler, comme vous touchant de près, la « Vénus de Lespugue », la jolie statuette d'ivoire que découvrait, naguère, M. de Saint-Périer — dont nous regrettons l'absence — dans les grottes de ce coin pittoresque et privilégié de Lespugue — oui, privilégié — Lespugue ne possède-t-il pas à la fois, et sa station préhistorique et ses curieuses gorges de la Save !

» En fondant, Messieurs, « l'Union du Sud-Ouest » vous eûtes une idée juste et féconde. Par elle vous avez réuni en un vaste groupement des sociétés éparses qui souffraient de l'isolement et qui bénéficient, aujourd'hui, d'études, de travaux et d'efforts communs.

» Est-ce que dans notre vieille et grande région, entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, nous n'avons pas des liens directs de parenté ? Ne sommes-nous pas tous, ou Aquitains, ou Celtibériens ? Nos histoires locales s'harmonisent et se complètent, la préhistoire est la même. Notre fusion est donc naturelle.

» Faire connaître nos origines, nos petits Etats d'autrefois, nos dialectes, nos transformations historiques, nos curiosités archéologiques, c'est aimer notre pays ; c'est le faire aimer : c'est étendre la source de ses richesses ; c'est en se procurant les douces joies des arts et des sciences, fournir au côté pratique du tourisme les éléments de sa vitalité.

» A ces divers titres : Messieurs, vous avez droits à nos encouragements et à nos sympathies.

» Soyez les bienvenus, dans ce décor pyrénéen, au sein de notre antique capitale du Nébouzan !

» Je lève mon verre à vous tous, messieurs à la prospérité de vos sociétés, à la région du Sud-Ouest. »

On applaudit vivement.

Digitized by Google

Le délégué central, M. de Fayolle, parlant en l'absence de M. de Saint-Périer, retenu par la maladie de l'un des siens, répond, en termes aimables, à M. le maire qui a su exprimer le sentiment de tous en ce qui touche les bienfaits de l'Union historique et archéologique, dit le plus grand bien de Saint-Gaudens, belvédère des Pyrénées, de sa position admirable et de l'aménité de ses habitants, met en relief le travail utile de la Société des Études du Comminges, fondée en 1883, sous l'heureuse impulsion du regretté M. Julien Sacaze, remercie la municipalité et boit à la ville de Saint-Gaudens.

De vifs applaudissements accueillent l'allocution du délégué central.

Pendant que se déroulait la réception, l'Harmonie, sous les Marronniers, face à l'hôtel-de-ville, faisait entendre, devant une foule nombreuse, les morceaux d'un concert choisi.

Immédiatement après, les musiciens ont été conviés autour des tables du vin d'honneur et ont participé, eux aussi, à la fête.

M. le maire, d'un côté, M. de Fayolle, de l'autre, ont complimenté les membres de l'Harmonie, ont bu à leur prospérité et à leurs succès futurs.

Séance d'inauguration

La séance d'inauguration eut lieu le mardi 9 septembre, à 8 h. 45, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, où se pressaient nombreux les membres de la Société des Etudes du Comminges, des Amis de Luchon et les délégués des Sociétés adhérentes, de l'Escolo deras Pirénéos, du Couserans, du Périgord, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées ; la Société d'études scientifiques de l'Aude était représentée par M. Sicard, correspondant de la commission des monuments historiques.

M. de Fayolle, délégué central de l'Union des Sociétés

Digitized by Google

archéologiques du Sud-Ouest, préside assisté de M. Courteault, secrétaire général de l'Union et de M. Picot, secrétaire général du Congrès. Le président regrette l'absence de M. de Saint-Périer, président de la Société archéologique de France, qui retenu par la maladie d'un membre de sa famille, n'a pu comme on l'espérait jusqu'au dernier moment, assumer la présidence de ces assises scientifiques régionales. Il rappelle que l'Union a repris en 1922 avec un plein succès, à Agen, la série de ses congrès annuels, interrompue par la guerre et remercie la Société des Etudes du Comminges d'avoir tenu à recevoir cette année les sociétés adhérentes dans une région si riche en monuments de tous les âges et dans une ville qui, grâce aux travaux d'édilité poursuivis avec une persévérance digne d'éloges, peut se prévaloir à juste titre du beau nom de « belvédère des Pyrénées ». Il renouvelle en les exprimant à M. Picot les sentiments de reconnaissance des congressistes pour l'accueil chaleureux qui leur a été fait depuis leur arrivée et évoque le souvenir des membres de l'Union disparus pendant le dernier exercice notamment celui de M. de Roquettes-Buisson, qui consacra une si belle part de son activité à l'histoire de Tarbes et du Bigorre.

M. le colonel Mondon présente les excuses de M. Paul Second, préfet du département, et de M. Taussac, sous-préfet de Saint-Gaudens, qui n'ont pu, à leur vif regret, assister aux séances du congrès.

Première séance de travail

La première séance de travail commence aussitôt sous la présidence du docteur de Sardac président de la Société archéologique du Gers, conseiller général et maire de Lectoure, assisté de MM. Andral de la Société des sciences, lettres et arts de Pau et de M. Sarrieu de l'Escolo deras Pirenéos.

La parole est donnée à M. Ricaud (Bordeaux) pour la

Digitized by Google

lecture d'un « Aperçu sur les églises rurales de la Gironde les monuments et l'état d'esprit des populations ». Il s'agit dans ce travail très documenté, d'une enquête officielle, instituée au cours de l'an IV (1796), dans toute la France, pour connaître l'état des édifices actuellement ou précédemment consacrés au culte, et les conditions de leur utilisation. Grâce à ses recherches dans les archives départementales de la Gironde, l'auteur de cette communication a pu retrouver les états définitifs correspondant à 346 communes et à de nombreux monuments aujourd'hui disparus. Cette enquête lui a permis de constater une fois de plus l'esprit « modéré et « girondin » de la plupart des communes du département à cette époque.

Cette communication provoque un échange de remarques entre MM. de Fayolle, Andral, Courteault et Marboutin sur les restaurations inopportunes faites aux églises dans les temps modernes en Gironde et ailleurs.

Sont ensuite présentées une étude de M. l'abbé Marboutin (Agen) sur « M. Giraud des Escherolles, sous-préfet de Saint-Gaudens de 1818 à 1820 » ; de M. Sicard (Aude) une « Note sur certaines grottes encore inexplorées du département de l'Aude », notamment celles situées sur les territoires de Bize, Soulatge et Limousis, qui donne lieu à une discussion intéressante à laquelle prennent part MM. Casteret et Cazedessus, et une monographie de M. l'abbé Marsan, précieux recueil des anciennes inscriptions de la vallée d'Aure ».

Enfin, M. Norbert Casteret donne lecture d'une communication d'ensemble sur « La grotte de Montespan », où il a fait, on s'en souvient, il y a un an, de sensationnelles découvertes. Il en rappelle les grandes lignes en insistant tout particulièrement sur les conditions topographiques et geologiques sous lesquelles elle se présente, et recueille une fois de plus des applaudissemeuts bien mérités par sa haute sportivité scientifique.

Digitized by Google

Après la séance

Cette première séance du congrès est levée à midi et ses membres, conduits par M. le colonel Mondon, se rendent à l'entrée du Jardin public, où ils déposent une gerbe de fleurs au pied du Monument aux enfants de Saint-Gaudens morts pour la patrie.

Visite de la Collégiale de Saint-Gaudens

A 13 h. 45, les congressistes se réunissent devant la vieille collégiale dont M. l'Archiprêtre de Saint-Gaudens leur fait les honneurs ; M. Lespinasse, substitut du procureur de la République de Toulouse et membre de la Société des Etudes du Comminges leur sert de guide. Archéologue averti, particulièrement qualifié par son travail sur « Les églises romanes et gothiques du Comminges », il décrit avec d'abondants détails les beautés de l'édifice : les trois nefs majestueuses, les chapiteaux merveilleusement fouillés, l'abside et les absidioles, les tribunes enfin dont la construction pose un troublant problème ; une remarque de M. l'abbé Marboutin à ce sujet soulève une savante et passionnante discussion que le temps limité ne permet pas de mener jusqu'à sa conclusion. Un dernier coup d'œil aux admirables tapisseries qui décorent les murs et les congressistes se hâtent vers les autocars qu'une délicate attention du Syndicat d'Initiative de Saint-Gaudens et du Comminges leur a réservés pour une excursion aux gorges de la Save.

Excursion aux gorges de la Save

A travers la riche plaine de Rivière, on se dirige vers la capitale primitive du Nébouzan : Saint-Plancard. Du belvédère unique formé par la route qui de Taillebourg s'élève en lacets vers Ponlat, on admire le panorama des Pyrénées qui se développent sur 190 kilomètres.

Digitized by Google

Arrivés aux gorges, on visite, sous la conduite de M. de Fayolle, une des cavernes où M. de Saint-Périer réalisa ses belles découvertes. A Lespugue, M. de Saint-Périer reçoit les congressistes et présente une reproduction de l'étrange statuette de femme de l'âge du renne, découverte par lui, il y a deux ans, dans une des grottes de Lespugue ; bien curieux spécimen de la sculpture de nos ancêtres.

Les formes alourdies de cette « Vénus » préhistoriqne font penser à la race hottentotte actuelle.

La promenade commencée à 15 h. 30 par un ciel orageux se termjne à 19 h. sous une ondée bienfaisante.

Séance solennelle

La séance solennelle, impatiemment attendue, puisqu'elle est la seule manifestation qui mette directemeut en contact les membres du Congrès et les ... profanes, se tint à 20 heures au Théâtre Laforgue. Bien avant l'heure, une assistance aussi brillante que nombreuse où l'on remarquait toutes les notabilités locales se pressait dans la salle. Au bureau prirent place MM. le marquis de Fayolle, délégué central de l'U. H. A. ; Paul Courteault, son secrétaire général ; le lieutenant-colonel Mondon, président de la Société de Comminges, Pasquier, le doyen aimé de nos sociétés méridionales. M. Mondon présenta brièvement à un auditoire qui n'avait pas oublié l'exquis conférencier, si goûté en 1913, M. Graillot, professeur d'histoire de l'Art à la Faculté des Lettres de Toulouse, directeur de l'Institut de Florence. M. Graillot, avec le charme d'une diction prenante, évoque dans sa magistrale conférence l'évolution de la sculpture romane dans le Midi toulousain, centre de la plus florissante civilisation du Moyen-Age et d'où l'étincelle de l'art rayonne dans toute l'Occitanie. La sculpture romane, conclut-il, est dans notre Midi et dans nos Pyrénées, l'art vraiment national. A l'appui de sa causerie, M. Graillot montra dans une

Digitized by Google

série de projections heureusement choisies, d'intéressants spécimens de la sculpture romane dans nos régions. Vigoureusemeut applaudie, cette conférence fut accompagnée d'un agréable concert exécuté par une Estudiantina de jeunes filles : il obtint un vif succès.

Deuxième journée

La deuxième journée du congrès a été consacrée tout entière à une excursion qui devait former une partie tout à la fois pittoresque et hautement démonstrative du programme et qui embrassait, dans un circuit fort heureusement choisi, quelques-unes des beautés archéologiques des environs de Saint-Gaudens.

Dès sept heures du matin, en dépit d'une pluie fine et persistante, qui allait, hélas ! au cours de la randonnée, se changer parfois en averses diluviennes, mais aussi lestés d'une inaltérable bonne humeur, les congressistes se rassemblaient sur le boulevard Jean-Bepmale, où les attendaient les autobus frêtés à leur intention.

Leur première halte fut à Labarthe-Inard, où ils rendirent visite à M. Cazedessus, l'explorateur averti de nos grottes pyrénéennes, qui instituteur à Laffitte-Vigordane, se trouve en ce moment en villégiature dans la maison familiale où il a installé un très intéressant musée. Ils purent y admirer ses dernières trouvailles préhistoriques en particulier celles effectuées dans la « Spugo » de Ganties, à Tarté et à la Roque de Montespan, ainsi qu'une très belle collection de monnaies romaines, recueillies pour la plupart dans la région.

Mais il fallut bientôt prendre congé, non sans regrets, et, à leur tour, la butte de Montespan et ses ruines féodales ne tardèrent pas à s'évanouir dans le paysage boudeur et larmoyant,

Même aimable accueil aux établissements de Ganties et d'Encausse, que l'on visita avant de gagner Soueich et

Digitized by Google

Barbazan, et de stopper, enfin, à midi, devant la porte Cabirole, à l'entrée de la cité de Saint-Bertrand.

Après une rapide visite de la ville, les congressistes firent honneur à un excellent déjeuner, qui leur avait été préparé à l'hôtel de Comminges. Au dessert, des toasts furent portés par M. de Fayolle, délégué central de l'Union des sociétés archéologiques du Sud-Ouest, président du congrès ; par M. le colonel Mondon, président de la Société d'études du Comminges ; par M. Sarrieu, au nom de la Société du Couserans et des félibres de l'Escolo deras Piréneos ; enfin par M. Pasquier, qui, aux applaudissements de tous, apporta l'adhésion chaleureuse de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts, dont il est le président.

Toast de M. le Marquis de Fayolle

MESSIEURS,

Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole dans un cadre comme celui qui réunit, au sein de la vieille cité des Convènes la plupart des membres du VIIIe Congrès de notre Fédération. Il me semble que les remerciments et les félicitations que je suis heureux d'adresser à ses organisateurs s'y envelopperont de tous les souvenirs d'un passé glorieux.

Il y a deux ans, la Société Académique d'Agen eut l'initiative de reprendre la série de nos congrès interrompus par la grande guerre. Son effort fut considérable et je suis heureux de pouvoir féliciter, une fois encore de leurs succès, M. l'abbé Marboutin et M. Bonnat qui en furent l'âme. Il s'agissait de savoir si, avec les difficultés actuelles de la vie, leur exemple serait suivi et si les congressistes d'Agen se retrouveraient ailleurs. La Société des Etudes du Comminges sous l'impulsion d'hommes d'initiative, son Président le Colonel Mondon et son Secrétaire général M. Picot, a cru pouvoir tenter l'expérience. Elle a pensé que son antique province méritait d'être visitée et étudiée et qu'archéologues, historiens et préhistoriens devraient ce grouper autour d'elle dans cette charmante hospitalité de Saint-Gaudens sa capitale. De plus, elle a obtenu l'adhésion des sociétés sœurs qui, comme elle, travaillent à faire connaitre leur pays, soit en y attirant les étrangers et leur indiquant ses richesses artistiques et monumentales, comme la société

Digitized by Google

des Amis du Pays de Luchon et le Syndicat d'Initiative du Comminges, soit en glorifiant les vieux langages pyrénéens, leurs poètes et leurs écrivains, comme l'Escolo deras Pyrénéos. Toutes unies par un lien commun, l'amour de la petite patrie, ont droit à notre reconnaissance.

En effet le résultat de cette collaboration a dépassé toutes les espérances et le VIIIe Congrès de notre Union prendra place au nombre de ceux dont nous conserverons le meilleur souvenir. Mais, la grande part de ce succès, il faut la reporter au Comité d'organisation, à ceux qui se sont dévoués pour tout prévoir, tout préparer et qui, aujourd'hui encore, se dépensent sans compter pour que tout marche à souhait. D'abord à son Président, le Colonel Mondon, qui montre, par un exemple devant lequel nous nous inclinons respectueusement, que l'on peut servir son pays de deux façons, en lui donnant son sang et en consacrant les loisirs de la paix à étudier son histoire. J'ai déjà nommé M. Picot, l'auteur de cet excellent Précis Historique du Comminges et du Nébouzan, au service de tous les intérêts de son pays ; mais il faudrait le nommer bien des fois pour ne rien oublier de tout ce qu'il a fait pour la réussite de ce Congrès dont il eût le premier l'idée et dont il s'est occupé avec une ardeur inlassable. Nos remerciements vont également à M. Abadie, ce trésorier modèle, dont les presses, comme aux beaux temps des humanistes, sont toujours au service des historiens et des archéologues et dont le rôle pratique, ainsi que dans toute les affaires de ce monde, a été si précieux pour la réussite de nos programmes. Je ne saurais oublier, parmi les ouvriers de la première heure, M. Sarrieu, un de nos collègues les plus anciens de l'Union et les plus assidus à ses manifestations, dont les travaux sur les usages et la langue de ce pays ont dépassé les limites de son territoire ; ni M. de Gorsse que nous aurons le plaisir demain de saluer et d'entendre nous parler du passé de Luchon.

Je remercie aussi, M. le Maire de Saint-Gaudens de la réception brillante qu'il a offerte aux congressistes à leur arrivée et des paroles si gracieuses qu'il leur a adressées, ainsi que de l'hospitalité qu'il a donnée à nos séances de travail dans la Salle d'honneur de l'Hôtel de Ville. Que les excellentes Sociétés Musicales de Saint-Gaudens, qui ont apporté leur gracieux concours à nos réunions du soir, trouvent également ici l'expression de notre gratitude.

Un des caractères de ce congrès, l'un de ceux auxquels ont été le plus sensible les archéologues que vous avez convoqués dans votre beau pays, c'est le souci que vous avez eu de confier aux spécialistes les mieux avertis la tâche de nous guider dans nos exursions et de nous expliquer vos monuments. A nul, mieux qu'à M. le Comte de Saint-Périer, ne revenait la présidence d'un congrès, dans une

Digitized by Google

région où ses recherches et ses belles découvertes préhistoriques lui ont acquis une notoriété incontestée. Aussi, avons nous déploré son absence et surtout le motif auquel elle est due et nous sommes heureux de savoir ses inquiétudes dissipées. La conférence de M. Graillot, directeur de l'Institut Français à Florence, imprime à notre congrès un véritable éclat scientifique. Son long séjour à Toulouse, ses études remarquées sur les monuments et les arts du Languedoc et de la Gascogne confèrent à son enseignement une haute valeur. Le tableau, qu'il a tracé hier, avec une éloquence entraînante, des caractères architecturaux de la période romane, accompagné des types principaux qu'il a fait passer sous nos yeux, nous a préparés à mieux comprendre et admirer ces deux édifices de premier ordre ; la cathédrale de Saint-Bertrand et la collégiale de Saint-Gaudens, celle-ci l'honneur et la gloire de la cité et le dernier anneau qui relie en France nos écoles d'Auvergne à Saint Jacques de Compostelle. M. Lespinasse, auteur en collaboration avec Madame Lespinasse d'un précieux volume sur l'architecture religieuse du Comminges dont la publication honore la Société des Etudes, nous a conduits dans ce beau monument et en a analysé minutieusement les caractères particuliers dont l'examen soulève des difficultés qui ne sont peut-être pas toutes résolues. M. Rachou, directeur de l'Ecole des Beaux Arts de Toulouse, que je suis heureux de saluer ici, fera dans un instant ressortir devant vous les merveilles artistiques de la cathédrale dont la haute tour romane rappelle son fondateur saint Bertrand restaurateur de l'antique cité romaine. Nous serons guidés par M. Lizop à travers les restes importants de celle-ci, en regrettant l'absence de son infatigable collaborateur M. Sapène, il nous montrera les vestiges exhumés dans les fouilles auxquelles Dieulafoy prenait tant d'intérêt, car on y trouve succédant à la civilisation romaine, les vestiges des premiers temps du christianisme. Le Moyen-Age apparait ensuite avec l'église Saint-Just de Valcabrère dont le nom seul fait vibrer l'âme des archéologues et qui, malgré les pillages et les dévastations qu'elle a subis, n'en demeure pas moins l'un des monuments les plus vénérables de France. A tous j'exprime notre plus sincère gratitude.

Excusez-moi de retarder par ce trop long discours votre impatience de visiter ce merveilleux ensemble, et cependant je ne puis terminer sans rappeler, à mes confrères de la Guyenne, que c'est ici au pied de ces remparts, que succomba, trahi par les siens Gondwald, ce roi éphémère d'Aquitaine, couronné à Brive et dont le nom avait rallié, à l'aurore de l'Histoire de la France, les partisans de l'autonomie méridionale ; et que la construction de la cathédrale fut décidée et commencée par un Bordelais : Clément de Got,

Digitized by Google

évêque du Comminges avant de devenir Pape sous le nom de Clément V.

Mieux ici que nulle part ailleurs, il convient de rapeller les noms de deux savants dont les travaux marquent, à des degrés différents, dans les annales de ce pays : le Baron d'Agos qui a étudié curieusement le passé de Saint-Bertrand de Comminges et dont les observations seront toujours précieuses pour tous ceux qui voudront approfondir son histoire et Julien Sacaze, ce grand érudit, fondateur de la Société des Etudes du Comminges, animateur du mouvement intellectuel de la région, qui a laissé dans ses inscriptions Antiques des Pyrénées un monument scientifique considérable dont la valeur épigraphique n'est pas égalée. C'est sous l'autorité de ce grand nom que je place l'expression de la gratitude de la Fédération des Sociétés Savantes du Sud Ouest et que je lève mon verre à la Société des Etudes du Comminges, à son Président, et aux organisateurs du Congrès.

Que dire de la visite détaillée de la célèbre et splendide cathédrale de Saint-Bertrand, qui eut lieu ensuite, sous la conduite de M. Rachou, directeur de l'Ecole des beaux-arts et conservateur du Musée de Toulouse ? Sinon que l'éminent artiste mit dans sa causerie et dans les explications dont il l'accompagna toute sa compétence et tout son amour pour les belles choses qu'il montrait à ses visiteurs.

Il analyse tour à tour la façade romane inspirée de notre Saint-Sernin ; le curieux porche roman, à la base du haut clocher ; le vaisseau gothique et les merveilles auxquelles il sert d'écrin ; le buffet d'orgues, le chœur, ces merveilleuses boiseries de la Renaissance, le tombeau d'Hughes de Châtillon, évêque de Comminges, chef-d'œuvre de l'art du quatorzième siècle. La visite se termine par le cloître roman, aux magnifiques chapiteaux du douzième siècle.

M. Lizop conduit ensuite les congressistes au petit musée archéologique, qui s'organise à l'ancien Sanatorium sous les hospices de la Société archéologique du Midi de la France, pour abriter les objets trouvés dans ces fouilles gallo-romaines. L'érudit et éloquent professeur, qui depuis déjà de longues années consacre ses efforts à ces fouilles de Saint-Bertrand, dont il fut avec M. l'inspecteur pri-

Digitized by Google

maire Bertrand, le promoteur et l'animateur, retrace rapidement la genèse de ces recherches auxquelles il put intéresser MM. Marcel Dieulafoy et Emile Cartailhac, ces grandes figures de savants méridionaux, dont la perte est restée irréparable. M. Lizop expose la découverte de la Basilique primitive du Plan, qui fut son œuvre ; les fouilles ultérieures, poursuivies sous la direction d'un comité de brillants universitaires toulousains, de membres de la Société archéologique du Midi et de la Société des Etudes du Comminges et auxquelles il continua de prêter un concours inlassable. M. Lizop rend ensuite un hommage chaleureux et mérité à M. Sapène, iustituteur à Saint-Bertrand, qui exerce avec tant de conscience la surveillance et la direction technique des travaux depuis 1921 ; qui a rédigé un journal des fouilles avec figures et plans pouvant être considéré comme un modèle du genre. Il décrit ses dernières découvertes : vaste habitation avec thermes privés et mosaïques, vestiges de rues, substructions d'un monument public, etc.

M. de Fayolle propose aux congressistes de voter des félicitations à MM. Lizop et Sapène pour l'œuvre qu'ils poursuivent avec un zèle si éclairé.

Après l'examen des objets du petit musée en formation on descend aux ruines de la Basilique chrétienne. M. Lizop décrit en termes suggestifs et précis les vestiges de l'édifice qu'il mit à jour en 1913 et qui a pour nous une valeur unique puisqu'il constitue l'édifice le plus antique découvert sur le sol de la Gaule.

Mais le temps presse ; la journée se termine par la visite de l'étrange église romane de Saint-Just de Valcabrère, construite avec des matériaux romains et ornée d'un si curieux portail aux archaïques statues du XIIe siècle.

Les congressistes regagnent Saint-Gaudens après cette journée si bien remplie à laquelle il ne manqua que le soleil ; où la parole diserte et brillante de MM. Rachou et Lizop évoqua en quelques instants tous les fastes de

Digitized by Google

cette cité du passé ; de ce santuaire des vieilles gloires commingeoises, dont la visite fut pour beaucoup une révélation.

Séance du Conseil d'Administration

La séance du Conseil d'administration de l'Union que le programme fixait au mardi, 18 heures 45, avait dû être remise par suite de la rentrée tardive de l'excursion aux gorges de Lespugue. Elle se tint le mercredi à 21 heures dans le salon de l'hôtel Ferrière sous la présidence de M. le Marquis de Fayolle, délégué central, assisté de M. Courteault, secrétaire général. Etaient présents : MM. Andral spécialement accrédité par la Société des Sciences Lettres et Arts de Pau — Bardié (Société archéologique de Bordeaux) — Marboutin (Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen) — Picot (Société des Etudes du Comminges) — de Sardac (Société archéologique du Gers) — Sarrieu (Ecolo deras Piréneos).

S'étaient excusés : MM. de Pierredon (Société historique et archéologique de Saint-Emilion) Coraman (Société des Archives historiques de la Gironde) — de Cardaillac (Société de Borda) — Dubant (Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau) — Goyetche (Société des Siences, Lettres, Arts et études régionales de Bayonne) — Antmann. trésorier de l'Union.

M. Courteault, secrétaire général, après lecture du procès-verbal de la dernière séance, expose la situation morale de l'Union. Puis il présente, au nom du trésorier excusé, son rapport sur l'état financier ; les comptes du trésorier sont aussitôt examinés et approuvés à l'unanimité.

Une discussion s'engage ensuite sur la question du Bulletin qui de 4 fasicules annuels, a dû sucessivement être réduit à 2, puis à un seul. M. l'abbé Marboutin regrette que les disponibilités budgétaires empêchent de faire mieux. M. de Sarlac propose un relèvement de la coti-

Digitized by Google

sation annuelle des Sociétés participantes. Il en est ainsi décidé sous réserve que l'unanimité des Sociétés informées par une circulaire de la section centrale, acceptera la majoration de 20 fr. à 30 fr.

Le Président soumet au Conseil les demandes d'adhésion de la Société Julien Sacaze, de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et de la Société des Etudes de Couserans. La première est admise sans discussion. Pour les deux autres, une légère difficulté se présente : bien que distinctes, elles ont un budget commun. M. Sarrieu suggére que chacune pourrait néammoins acquitter une cotisation, cette clause ingénieuse est unaniment adoptèe et les deux Sociétés sont admises.

Enfin le Conseil décide, sur la proposition de son Secrétaire Général, que le prochain Congrès aura lieu à Dax en 1926 : la Société de Borda devra, comme il convient ratifier officiellement cette désignation. Avant de lever la séance le Délégué central propose et le Conseil décide d'adresser à MM. Castéret et Sapène des lettres de félicitations et une lettre de remerciements à M. Cazedessus.

Deuxième séance de travail

(11 Septembre)

Elle s'est ouverte à neuf heures dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. l'abbé Marboutin de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, assisté de MM. Ricaud, de la Société des Archives historiques de la Gironde et de M. Servat, de l'Escolo deras Pirénéos.

M. Picot, l'un des secrétaires généraux du congrès, donne lecture d'un savant commentaire de M. l'abbé Marsan, de Guchen, sur : « Une charte inédite de 1347, fixant les droits curiaux dans la paroisse d'Aulon, vallée d'Aure ». Cette charte trouvée dans les archives de cette modeste commune pyrénéenne et écrite en belle gothique sur un parchemin de grand format, est la première jus-

Digitized by Google

qu'à présent qui fasse connaître les usages établis en cette matière, à la fin du moyen-âge, dans l'ancien diocèse de Comminges.

M. Bardié, de la Société archéologique de Bordeaux, développe une étude sur : « La dispersion des boiseries décoratives du XVIIIe siècle à Bordeaux » et indique les résultats de la campagne entreprise depuis plusieurs années pour les sauver et qui a abouti à leur groupement dans un musée d'art ancien récemment inauguré.

M. Sarrieu, de l'Escolo deras Pireneos, communique un travail documenté sur : « Les noms de personnes dans les Pyrénées gasconnes », où il étudie la signification, l'origine et l'évolution des noms locaux de personnes, des prénoms, des noms de maisons et de lieux.

M. Sicard, de la Société d'études scientifiques de l'Aude, présente une note sur : « Le dolmen de Saint-Eugène », situé au domaine de Russol, dans la commune de Laure (Aude) et constituant une allée ouverte, où il a exploré des sépultures néolithiques intéressantes. Cette communication suscite quelques remarques de M. Fayolle.

M. Andral (Pau), architecte du gouvernement et ancien élève de l'Ecole du Louvre, apporte en son nom personnel et au nom de M. l'abbé Marboutin, « quelques observations sur l'église collégiale de Saint-Gandens », d'où il conclut qu'on s'y trouve en présence d'une église hybride, remaniée à plusieurs reprises et dont l'ornementation montre à quelle maîtrise les ouvriers toulousains étaient déjà arrivés à la fin du douzième siècle. Rien dans ce monument (sauf peut-être l'abside et les absidioles) ne leur paraît pouvoir être attribué au XIe siècle.

M. l'abbé Marsan soumet enfin à l'examen des congressistes une inscription funéraire romaine dont il a pris l'estampage et qui devait servir de pierre sacrée dans l'ancienne église de Bordères-Louron : elle est déchiffrée par M. Lizop et mentionne un *vicus* inconnu : vicus Sparus.

Digitized by Google

Séance de clôture

La séance de travail est close, puis reprise, après une courte suspension, sous forme de séance de clôture, pour la discussion des vœux présentés au Congrès. Elle est présidée par M. de Fayolle assisté de MM. Courteault et Pasquier.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1° Le Congrès, ému des ravages que cause la chute des eaux pluviales en plusieurs points de la nef et des chapelles de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, par suite, en plusieurs points, du mauvais état des toitures de cette cathédrale, attire l'attention du Service des Monuments historiques sur ce fâcheux état de choses et réclame une prompte intervention pour sauver d'une dégradation totale de précieuses parties de ce monument célèbre, en particulier le mausolée de l'évêque Hugues de Châtillon.

2° Le Congrès émet le vœu que, pour les grandes réparations à exécuter dans les églises présentant un intérêt archéologique et artistique, ainsi que pour leur démolition partielle ou totale, les caractères architecturaux de ces monuments soient rigoureusement respectés et que les travaux ne soient entrepris qu'après avis des Sociétés locales compétentes.

3° Le Congrès, constatant que les guides et les cartes postales illustrées donnent souvent sur les monuments décrits ou représentés des renseignements erronés et des dates de fantaisie, susceptibles de répandre des idées fausses et difficiles à détruire sur nos monuments du moyen-âge, attire l'attention des éditeurs sur ce point si important et les invite à demander leurs renseignements à des personnes qualifiées pour les renseigner avec exactitude.

4° Le Congrès émet le vœu :

a) que les idiomes locaux (basque, breton, gascon et

Digitized by Google

langue d'oc en général) puissent être utilisés dans les écoles par les instituteurs pour enseigner le français (vœu déjà adopté à la majorité, au Congrès de Tarbes, en 1914, et à l'unanimité au Congrès d'Agen, en 1922) ;

b) que, comme la chose a déjà été autorisée et réalisée, par exemple dans les lycées de Marseille, Aix, Toulon, Bayonne, à l'Ecole normale de Lescar et dans diverses institutions privées, quelques conférences concernant la langue et la littérature d'oc (enseignement facultatif) puissent être données dans tous les lycées, collèges et écoles normales du Midi (vœu déjà adopté à l'unanimité au Congrès d'Agen, en 1922).

A 11 h. 30, l'ordre du jour est épuisé. Avant de lever la séance et de suspendre les travaux, qui seront repris à Luchon, M. de Fayolle adresse ses remerciements chaleureux à la municipalité de Saint-Gaudens, qui a offert une si cordiale hospitalité au Congrès ; à la Société des Etudes du Comminges, au Comité d'organisation et à tous ceux qui, par leur collaboration dévouée, en ont assuré le succès. Parmi ceux-ci ne doivent être oubliés ni « L'Harmonie », ni « l'Estudiantina », qui, mardi soir, sous la baguette de son distingué directeur, préluda si brillamment à la belle conference de M. le professeur Graillot.

En terminant, M. de Fayolle salue les représentants de la presse régionale : M. Albert de l'Express du Midi — M. le docteur Chalot, spécialement accrédité par la Dépêche — M. Rieu, du Télégramme. Fidèles à leur devoir professionnel, toujours sur la brèche, ils ne se laissèrent rebuter ni par le mauvais temps, ni par l'aridité des discussions techniques.

A Bagnères-de-Luchon

A 14 h. 20, un groupe compact de congressistes quitte Saint-Gaudens pour « la Reine des Pyrénées ». Le ciel rasséréné ; le soleil brille de tout son éclat quand ils arrivent à 15 h. 30 en gare de Luchon. MM. le docteur Germès,

Digitized by Google

maire de la ville, et Bonnemaison, conseiller général, président de la Société Julien-Sacaze, qui les attendent sur le quai, leur souhaitent la bienvenue et les invitent à prendre place dans les landaus qui leur ont été réservés, et qu'escortent des guides à cheval, dans leur pittoresque costume.

Le cortège se rend aussitôt à l'Etablissement Thermal, où M. le docteur Molinéry, directeur technique et M. le docteur Audubert président de la Société médicale, entourés de nombreuses personnalités luchonnaises accueillent leurs visiteurs dans le grand hall. Les présentations terminées M. Pierre de Gorsse, le jeune et actif conservateur du Musée Julien Sacaze prend la parole. Avec éloquence et clarté il retrace brièvement l'histoire de nos Thermes Onésiens, fréquentés jadis par les légions romaines.

Il présente et analyse ensuite les autels votifs, les cippes, les pierres tombales constituant le fonds du Musée local.

Le marquis de Fayolle, président du Congrès remercie chaleureusement de l'accueil réservé aux membres du Congrès par la « Reine des Pyrénées ».

Avec une grande émotion, il salue la mémoire de Julien Sacaze, l'éminent archéologue enlevé trop tôt, hélas à l'affection des siens ; il s'incline respectueusement devant Madame Julien Sacaze, qui accompagnée de Mlles Sacaze, assistait à la réception.

Puis la visite complète, captivante des Thermes a lieu sous la direction attentive et érudite du docteur Molinéry.

Le soir à l'occasion du VIIIe Congrès, la Direction du Casino, offrait au théâtre un spectacle choisi très apprécié.

Une note spéciale pour le Ballet Egyptien.

Christiane Dargyl et son danseur aux formes sculpturales montrèrent une connaissance parfaite de l'art, au temps des Pharaons.

Digitized by Google

Troisième et dernière séance de travail

La troisième et dernière séance de travail eut lieu le vendredi matin 12 septembre à neuf heures, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Luchon. Elle fut présidée par M. Bonnemaison, président de la Société Julien Sacaze, assisté de MM. de Fayolle et Mondon.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de M. le Maire de Luchon et en mon nom personnel, c'est-à-dire au nom de la Ville et du Canton de Luchon, j'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue dans cette enceinte.

Vous venez de contempler le très beau panorama que vous a offert Saint-Gaudens ce « *Belvédère des Pyrénées* », et, fouillant le tréfons de l'antique Nébouzan, — à défaut des étonnantes découvertes préhistoriques, dues à la sagacité de M. Casteret dans la grotte de *Montespan*, dont l'accès est transitoirement interdit — vous avez pu visiter la grotte de *Lespugue*, grâce à l'obligeante courtoisie de M. de Saint-Périer.

Puis, passant par le « *Lugdunum Convenarum* » de l'époque gallo-romaine, sous la conduite de M. Lizop, le très distingué collaborateur de Dieulafoy, vous avez eu la bonne fortune de constater les importants résultats de fouilles intéressantes, qui ont mis à découvert les vestiges d'une basilique contantinienne et de Thermes ou d'une villa gallo-romaine ; et guidés ensuite par mon ami, M. Rachou, artiste-peintre, conservateur du Musée des Augustins, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, vous avez eu l'occasion d'admirer les merveilles du cloître, du jubé et du chœur de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges et de la vieille église de Saint-Just de Valcabrère.

Aujourd'hui, c'est la Reine des Pyrénées, qui est heureuse et fière de vous recevoir. — C'est, plus particulièrement la Société Julien Sacaze, du Pays de Luchon, qui vous fait les honneurs de notre belle station, et qui, par l'organe de son Président vous dit :

« Vous avez été reçus à Saint-Gaudens par la Société des Etudes du Comminges, fondée sous l'impulsion de Julien Sacaze, c'est son savant et dévoué Président, M. le Colonel Mondon, qui asssiste l'éminent Président de votre Congrès M. le Marquis de Fayolle, et vous conduit à nous.

Digitized by Google

« Vous avez déchiffré hier les curieuses inscriptions de la collection unique, réunie par Julien Sacaze, cet épigraphiste aussi modeste qu'érudit, trop tôt enlevé à la science et généreusement donnée à la Ville de Luchon par la famille Sacaze.

La mémoire du regretté Julien Sacaze plane donc sur nos travaux ; et c'est sous ses auspices que j'ai le grand honneur d'ouvrir cette séance de clôture.

M. de Fayolle exprime la gratitude de ses collègues pour la part prise par Luchon dans l'organisation et la réussite du VIIIe Congrès qui marquera une date dans l'activité renouvelée des groupements scientifiques du Sud-Ouest.

La séance est alors ouverte.

M. Lizop, relate les découvertes effectuées, à Montauban-de-Luchon, par M. Ballarin, lauréat de la Société d'Archéologie de Toulouse et du Sud-Ouest (haches polies fusaïoles, poteries) et à Sainte-Christine d'autels dediés à un dieu pyrénéen inconnu : Vaxus. — M. B. Sarrieu, présente une étude remarquable sur les signets d'illettrés et marques d'objets au Pays de Luchon : ce n'est d'ailleurs qu'une partie d'un plus vaste ensemble. M. Barrau de Lorde, parle ensuite de deux pierres tombales inédites de la région de Luchon découvertes à Saint-Jean de Loras, commune d'Artigue et à Trébons. Une intéressante discussion s'engage au sujet des rouelles et disques solaires, gravés sur les pierres tombales et stèles de notre région ; y prennent par MM. L. Andral, Lizop, de Fayolle et Marboutin. M. de Fayolle lit au nom de M. Dujarric-Descombes (de la Société historique et archéologique du Périgord) une communication sur le capitaine protestant d'Ussac qui, au temps de la Ligue, livra par amour, La Réole aux armées catholiques.

Il fait, personnellement, adopter un vœu en faveur du classement des bénitiers de Saint-Aventin, Benqué-Dessus et Cazaux-Larboust et communique l'inscription du bénitier de l'église de Pierrefitte.

Enfin, M. P. Bonnemaison termine cette intéressaute réunion par une étude historique de la forêt de Superba-

Digitized by Google

gnères et des longs procès engagés, au sujet de sa propriété, entre l'Etat et les communes.

Après cette lecture, M. Bonnemaison s'exprime ainsi :

Mesdames et Messieurs,

Les feuilles caduques des arbres de nos forêts commencent à se parer des riches teintes automnales, mordorées, violacées, pourpres, — comme si, dans un dernier geste de coquetterie, elles tentaient de recourir aux ultimes ressources du fard, en passant, tour à tour, de l'ocre au vermillon, avant de tournoyer dans leur chute lamentable.

Seul, le sapin, tant qu'il restera debout, conservera le ton immuable, vert bleuâtre de sa ramure, blanchie, mais point altérée par les frimas.

Comme « l'*arbre noble* » garde jalousement sa parure, jusqu'à ce qu'il succombe, abattu par la tempête ou par les coups de cognée, nous garderons fidèlement, jusqu'à la dernièse heure, le souvenir de votre trop court passage parmi nous, de vos travaux si attachants, de la haute tenue de votre Congrès, qui clôt si brillamment la saison scientifique 1924 !

M. de Fayolle après quelques mots de remerciements, déclare clos le VIIIe Congrès.

Ascension de Superbagnères

Au cours de l'après-midi les congressistes se rendirent, par un temps radieux, sur l'admirable plateau de Superbagnères. Longuement ils contemplèrent le panorama magnifique des pics neigeux et des glaciers miroitant sous le soleil.

Un thé d'honneur offert par la Société des Chemins de Fer et Hôtels de Montagne, clôtura effectivement le Congrès.

M. Paul Bonnemaison porte, à cette occasion, un toast, dont la teneur suit :

Mesdames, Messieurs,

« Depuis la création de ce magnifique hôtel, qui a eu lieu le 23 juillet 1922 — dix ans après la création du chemin de fer à crémaillère — une foule innombrable de touristes est attirée par le Plateau

Digitized by Google

de Superbagnères, par le confort de son Palace et par le splendide panorama qui s'y déroule.

Hiver comme été, l'hôtel de Superbagnères ne chôme pas. Il a abrité des hôtes illustres : S. A. le Maharadjah de Kapurthala y a fait un séjour en 1920. Un banquet, suivi de réception et d'une brillante soirée, y a été donné en l'honneur de S. A. le Bey de Tunis, en 1924.

Aux hôtes et aux spectateurs de la saison estivale succèdent les fervents des sports d'hiver et les admirateurs des fêtes de neige, cédant à une irrésistible attraction et sont quelques-uns prolongent leur séjour fort avant dans le printemps.

Pas un touriste venant à Luchon, qui n'inscrive dans son programme une excursion à Superbagnères. Pas un Congrès, tenu dans la région, qui ne clôture ses travaux sans monter au Plateau.

Fidèles à la tradition, vous avez clos vos assises par cette visite obligatoire.

C'est dans un sentiment de déférente courtoisie pour vos charmantes et sportives compagnes et de profonde sympathie pour tous ceux qui ont participé à ce beau Congrès, que je lève mon verre aux dames ici présentes, qui sont la parure de cette réunion, à tous les Congressistes, spécialement au distingué Président de l'Union des Sociétés archéologiques et historiques du Sud-Ouest, à l'érudit directeur et conservateur du Musée de Périgueux, M. le marquis de Fayolle, — sans oublier M. Arnaud, le très hospitalier directeur de l'Hôtel de Superbagnères, à qui j'adresse nos remerciements collectifs pour son aimable réception.

A la suite du Congrès, M. le marquis de Fayolle, délégué central de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, adressa la lettre suivante à M. le lieutenant colonel Mondon, président de la Société des Etudes du Comminges :

Fayolle 26 septembre 1924.

Monsieur le Président,

Le VIIIe Congrès d'Histoire et d'Archéologie de l'Union les Sociétés Savantes du S. O. qui s'est tenu du 8 au 12 Septembre à Saint-Gaudens et à Luchon, sous les hospices de la Société des Etudes du Comminges, de l'Escolo deras Pirénéos et de la Société des Amis du Pays de Luchon, a été particulièrement intéressant et bien réussi. J'ai l'honneur de vous exprimer, ainsi qu'aux Sociétés qui l'ont organisé, les félicitations et les remerciments de notre Fédération.

Peu de régions sont aussi privilégiées que la vôtre pour l'étude du

Digitized by Google

passé. On y trouve, encadrés dans des sites d'une incomparable beauté des témoins de l'humanité la plus reculée, des restes importants de la civilisation romaine et d'admirables monuments du Moyen-Age. Aussi est il naturel que les membres du Congrès, historiens et archéologues, aient rapporté du pays de Commminges un souvenir reconnaissant et charmé.

Si nous avons regretté l'absence de M. le Comte de Saint-Périer, qui devait présider le Congrès et lui apporter dans les questions préhistoriques l'autorité de sa haute compétence, nous avons eu la satisfaction d'assister à une conférence sur l'architecture romane par M. Graillot, directeur de l'Institut français de Florence, dans laquelle l'élégance de la forme ajoutait encore à la science de l'enseignement.

L'intérêt des monuments que nous avons visités, s'est accru de la valeur de nos guides. M. Rachou, le très distingué directeur de l'Ecole des Beaux Arts de Toulouse, a fait ressortir en artiste les merveilles de la Cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges et les archaïsmes de Valcabrère, tandis que M. Lizop expliquait ses fouilles et celles de M. Sapène dans la Cité des Convènes. Les caractères de la belle Collégiale de Saint-Gaudens ont été soigneusement étudiés par M. Lespinasse ; M. le docteur Molinéry, Directeur des Thermes de Luchon, nous en a fait visiter la remarquable installation, dont quelques galeries remontent à l'époque romaine et M. Pierre de Gorsse, Conservateur du Musée, après avoir rappelé le passé de Luchon a présenté avec une documentation des plus sûres les pièces principales du Musée, récemment enrichi par le don de Madame Sacaze de la Collection d'Antiques recueillie par le grand érudit Julien Sacaze.

Les séances de travail n'ont pas été moins intéressantes que la visite des monuments. Les mémoires et les communications qu'on y a entendus, la plupart concernant la région pyrénéenne, ont été closturés par l'adoption de plusieurs vœux que notre Union soutiendra auprès des Pouvoirs publics.

Ce ne sont pas seulement les Sociétés organisatrices du Congrès et d'autres associations comme le Syndidat d'Initiative de Saint-Gaudens, les Sociétés Musicales, le Casino de Luchon, la Compagnie des Chemins de fer de Montagne et de l'hôtel de Superbagnères, que nous devons remercier de leur accueil, mais les Municipalités de Saint-Gaudens et de Luchon qui nous ont offert la plus aimable hospitalité dans les salles d'honneur de leurs Hotel de Ville. M. Cazassus, Maire de Saint-Gaudens, a bien voulu faire précéder l'ouverture de nos travaux d'une brillante réception à la Mairie. Je lui en exprime tous nos remerciments, ainsi qu'à M. le Docteur Germès, Maire de Luchon, et à M. le Conseiller général Bonnemai-

Digitized by Google

son, qui ont accueilli les Congressistes de la façon la plus gracieuse dès leur arrivée à la gare même de Luchon.

Ces quelques lignes n'ont la prétention de donner un résumé, ni des journées si bien remplies du Congrès, ni de toute les bonnes volontés qui en ont assuré le succès. Elle sont du moins le témoignage de notre gratitude pour tous ceux qui ont donné à notre Fédération l'occasion de témoigner une fois de plus sa vitalité et d'affirmer l'utilité de son rôle dans la vie intellectuelle de notre Sud-Ouest en réunissant dans un centre ami, aux érudits de la région des collègues souvent dispersés, mais rapprochés par la similitude des goûts et des recherches. Tel est le but de notre œuvre, qui a été amplement réalisé à Saint-Gaudens.

Le Comité d'organisation a droit à toute notre reconnaissance et je manquerais au plus élémentaire des devoirs si, avant de terminer, je n'en renouvelais l'expression à vous, Monsieur le Président, qui avez été constamment sur la brèche, toujours soucieux du bien être et de l'agrément de vos hôtes, à M. le professeur Picot qui fut l'initiateur du Congrès et, depuis la première heure, s'est dépensé sans compter pour tous les détails de l'organisation, à M.M. Abadie, Sarrieu, de Gorsse et Barrau de Lorde.

Permettez moi, mon Colonel et cher Président, de vous prier de vouloir bien être mon interprête auprès de la Société des Etudes du Comminges et des Sociétés organisatrices, et d'agréer l'assurance de mon dévouement et de mes sentiments de haute et confraternelle considération.

Le Délégué Central

Marquis de FAYOLLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMUNICATIONS

Un certain nombre de Communications ne nous ont été envoyées que tout récemment et quelques unes nous font encore défaut; ces contre temps ont été en grande partie la cause du long retard apporté à la publication du compte-rendu.

On trouvera ici, dans l'ordre de leur lecture au Congrès, et selon leur étendue, soit le résumé, soit le texte in-intenso de ces communications.

Digitized by Google

Digitized by Google

M. des Escherolles, sous-préfet de Saint-Gaudens

Par ordonnance du 6 février 1818, le roi Louis XVIII nommait à la sous-préfecture de Saint-Gaudens M. Joseph-Marie-Etienne Giraud, chevalier des Escherolles, en remplacement de M. Girot de Langlade qui passait à Issoire. Le nouveau sous-préfet avait demandé de quitter Belley où il était depuis deux ans, pour se rapprocher de la frontière espagnole.

C'était une figure peu banale et un bien curieux personnage. Originaire du Bourbonnais, il appartenait à une vieille famille de robe, dont les armoiries étaient : de gueules au puits d'argent d'où sortent des palmes en bande et en barre du même ; au chef cousu d'argent ; à la fleur de lys d'or, chargé d'un bâton péri en bande du champ. Son père Etienne François rude soldat se distingua à la défense de Lyon en 1793. Joseph-Etienne qui nous intéresse était le troisième de cinq enfants. Sa plus jeune sœur Alexandrine des Escherolles a écrit un livre charmant, qui a eu deux éditions. La première édition porte le titre de « *Quelques années de ma vie,* » chez Martial Place. Moulins 1843. La deuxième édition a été donnée par la librairie Plon en 1907 sous le titre « *Une famille noble sous la Terreur* », Lamartine disait n'avoir pas lu de livre plus intéressant. On y trouve des détails fort curieux sur notre sous-préfet et sa famille.

Joseph-Etienne des Escherolles eut la vie la plus extraordinaire et la plus agitée que l'on puisse rêver. A douze ans il entre à l'école militaire de Metz comme aspirant au corps royal de l'artillerie en 1787. A la Révolution il revient à Moulins, où il est nommé sous-lieutenant de la garde nationale dont son père était colonel. Plus tard il émigre, s'engage au régiment de Couronne-infanterie et rentre en France après le licenciement de son corps.

Chambolle, c'est ainsi qu'il s'appelait dans son jeune âge, séjourne quelque temps à Lyon, puis il s'engage à l'armée d'Italie en 1798. Nous le retrouvons plus tard à l'armée des Côtes de l'Ouest. Il prend part à l'expédition d'Irlande, est fait prisonnier à la bataille de Swilly et enfermé au château d'Edimbourg.

En 1804 il est rayé de la liste des émigrés mais les biens de sa famille ont été vendus comme biens nationaux. Il continue sa carrière militaire. Au camp de Boulogne, si nous en croyons ses mémoires, il fut proposé une première fois pour la Légion d'hon-

Digitized by Google

neur, et eut à ce sujet une discussion avec Napoléon qui le trouvait trop petit pour son grade. Il répondit que si on mesurait la valeur d'un homme à sa taille, lui Napoléon ne devrait pas être empereur. Celui-ci ne se facha point, mais il envoya Chambolle à Strasbourg avec le grade de garde principal du parc de campagne de la Grande armée. Pendant la campagne il se distingua plusieurs fois et fut nommé sous-lieutenant au 3e bataillon bis du train d'artillerie.

L'année suivante, il est en Prusse, assiste à l'affaire de Saalfeld, et à la bataille d'Iéna. A ce sujet il raconte lui-même l'anecdote suivante. « J'arrive en révassant au bruit qui se faisait au quart de la montée, que gravissait l'artillerie de la 1re division de notre corps. A peine ai-je remarqué les fusées des caissons français je m'écriai : « Quel est le f... b... qui embarque de l'artillerie française par un chemin de roche plus étroit que sa voie ? » A l'instant, se retourne un gros homme court, placé devant moi, les mains derrière le dos. Il me lançait un regard foudroyant, que je ne fis pas semblant de remarquer, pas plus que celui qui le dardait. C'était l'empereur. Mais sentant la nécessité de me remettre dans une bonne assiette, j'ajoutai en me plaçant sans façon à deux pas sur sa droite : « C'est pourtant ennuyeux pour l'artillerie de la 2e division, jamais ils ne s'en sortent avant le point du jour. Qu'ils sont heureux ces bougres-là, ils entameront la danse et nous n'en serons pas. » A peine ai-je achevé que notre homme se replace sans plus faire attention à moi, et moi de couler dans l'ombre. »

Il découvre dit-il un chemin plus facile et décide ses chefs à marcher. « Nous partons, écrit-il, gardant un silence profond, arrivé au faite de la sommité, j'entends de nouveau le caverneux « Wer da » mais je crus remarquer un ton inquiet et craintif. Loin de répondre, je m'écrie d'une voix calme et sonore : « Garde à vous ! Division. Tête de colonne à droite, au trot, marche ! » Je laisse un sous-officier au tournant. Le bruit des voitures fut tel que je n'entendis plus les ennemis, ce qui m'a fait depuis présumer que là n'était qu'un poste de 6 à 9 hommes. A peine avions nous couru en avançant vers le sud, qu'un groupe, à la tête duquel je reconnus l'homme de la veille, s'avança avec l'aube du jour, en me criant : « Qu'est ce que c'est ? Qu'est ce que c'est ? » Et moi dans l'ivresse de ma joie de m'écrier à mon tour : « C'est l'artillerie de la 2me division du 5me corps. A nous le pompon, nous allons tirer le premier coup de canon. » Que sais-je ce que j'allais ajouter quand l'homme à la lévite grise m'interrompit en disant. « Avez-vous du canon de position ? Oui, dis-je, 2 pièces de 8 et 2 obusiers. — Bien, bien. Faites halte. Faites les avancer ». — Un sergent-major les commandait, j'ignore pourquoi. L'empereur lui dit : « Placez-vous là pour tirer dans cette direction et vous ne ferez feu que sur mon ordre verbal.

Digitized by Google

Faites moi venir une compagnie du génie et qu'on établisse sur le champ un ouvrage de campagne pour couvrir cette batterie. Quant à vous, filez dans cette direction (il nous indiquait le nord-ouest), vous allez trouver le 17e léger. »

A la suite de la bataille, il assiste à la capitulation de Spandau et de Stettin, à l'occupation de la Pologne et à la bataille de Pulstuck où il se distingue. Il approvisionne de grains la 2me division du 5me corps à Villemberg alors que les hommes et chevaux y souffraient. A Ostrolenka il partage la gloire du personnel d'une batterie qui arrête à portée de pistolet, une division Russe prête à s'emparer du pont d'Ostrolenka, ce qui entraînait nécessairement la capitulation de l'armée française. Le 7 juillet il se trouve à Tilsit.

Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 1er octobre 1807.

L'année suivante, ayant le grade d'adjoint du colonel Bon de Ligneu, il fait la campagne d'Espagne. Par les ordres et sous les yeux de général de Senarmont, le 19 novembre 1809, il met en ligne une batterie de 70 pièces qui décide de la bataille d'Ocana. Emporté entre le feu de cette batterie et celui des ennemis, son cheval frappé d'un coup terrible, est jeté en l'air, et en retombant sur son cavalier, compromet son existence. Remis à grand peine sur un cheval, il rejoignait à la chute du jour son général lorsqu'un boulet perdu, tue sous lui sa nouvelle monture. Le général le félicite de sa conduite et lui offre d'être son aide de camp. Mais quelques jours après ce général était tué à Matagorda. A l'affaire de Mansurique, il se joint au 17e chasseurs pour sauver l'état-major du 20e dragons qui y était bloqué.

C'est pendant cette campagne qu'il se maria à Séville avec Mademoiselle Lucienne de Leygonie d'une famille d'origine française.

Après la campagne de France en 1814, à laquelle il prend part des Escherolles rentre à Paris. Il est mis à la retraite et touche 600 francs par an. Dans sa détresse il s'adresse à la Duchesse d'Angoulême qui le fait nommer sous-préfet de Villefranche (Rhône).

Il occupait ce poste, lorsque Napoléon quitte l'île d'Elbe. Après avoïr traversé en triomphateur le midi ; il arrive à Villefranche. Le sous-préfet le harangue, mais lui refuse ses services, ayant contracté de nouveaux engagements. L'empereur le félicite et le nomme préfet de Saône-et-Loire. Il refuse ce poste et va rejoindre le roi en exil. Après les cent jours il est nommé sous-préfet de Belley (Ain) et est décoré de l'ordre de la Fidélité.

. Nommé à Saint-Gaudens en 1818 comme nous l'avons déjà dit, des Escherolles s'occupa activement de son arrondissement. Beaucoup de documents de son administration sont restés dans ses papiers. Nous avons pu donner à M. le docteur Molinery plusieurs rapports sur les stations thermales du pays entre autres un sur

Digitized by Google

Encausse qui a été publié par la *Revue de Comminges* en 1923, et un autre fort important sur Bagnères-de-Luchon.

Des Escherolles avait l'esprit curieux aussi il s'intéressait à tout. Les antiquités du pays attirèrent son attention et il écrivit quelques notes, dont nous allons parler dans un instant.

En 1820, une affaire grave survenue à propos d'un certain Bascans maire de Valcabrère, mit notre sous-préfet en difficulté avec le Préfet de Haute-Garonne M. de Saint-Chamans. Celui-ci demanda son déplacement : M. des Escherolles fut alors nommé secrétaire-général de la préfecture du Lot-et-Garonne. Il résida à Agen dix ans. Cassé en 1830, il se retira au château de Castelnoubel qu'il avait acheté. Il mourut à Paris le 3 juillet 1865 âgé de 90 ans.

Il avait eu onze enfants. L'aînée Maria née à Véronette en Italie en 1811 se maria avec le comte autrichien Guillaume d'Holzendorff, qui est peut-être l'aïeul de l'ancien généralissime de l'armée autrichienne pendant la dernière guerre. Pendant son séjour à Saint-Gaudens il eut trois enfants une fille et deux garçons.

M. des Escherolles a écrit beaucoup en prose et en vers. Il a entassé notes sur notes et l'ensemble formerait un mémorial fort curieux, où abonderaient les anecdotes piquantes, les propos malicieux, les boutades acerbes et aussi de précieux renseignements. Nous en extrayons deux feuillets, consacrés aux antiquités du Comminges.

« Que gens en cette vie se sont parés des plumes du paon ; Mr l'antiquaire Dumège a ainsi garni le musée de Toulouse et bondé ses écrits des travaux d'autrui. Le bonhomme d'Assieux de Valcabère en sait quelque chose et je puis citer un fait me concernant.

Voyant que beaucoup de communes s'opposaient à l'enlèvement des monuments antiques épars sur leur territoire, soit les uns par superstition confondant souvent les divinités du paganisme avec les statues des saints, soit les autres parce qu'on pouvait les livrer secrètement à des amateurs et en percevoir le prix, je cherchais à m'en procurer. J'avais le dessin de faire de la salle des archives de la Sous-préfecture une salle des illustres, St Raimont Dossat pouvait y figurer. Je dus ralentir mon zèle, il n'eut pas été secondé par mes administrés, plus en proie aux discussions politiques et judiciaires, au désir de s'enrichir par toute voie et l'oreille close à tout ce qui est gloire de localité ou science.

Par exemple un Mr de Camon riche célibataire possédant un site merveilleux au Mons Jovis (?) n'eut-il pas mieux fait de charmer ainsi ses loisirs que de flairer sans cesse le cotillon, ou rêver la pairie vers laquelle il ne fit pas un pas direct alors qu'il était éveillé.

En somme j'avais acquis quelques médailles et réuni avec, quelques autels aux dieux et des monuments tumulaires. J'en fis

Digitized by Google

l'abandon au sieur Dumège en échange d'un tableau du musée provenant de la spoliation révolutionnaire des églises. Bref je troquais tout mon avoir de ce genre contre une vierge de laquelle je fis cadeau au hameau d'Herran qui venait de bâtir une église.

Parmi ces objets cités était une pierre gravée de la plus grande rareté. Je l'avais découverte dans une de mes tournées dans les hauts lieux, en visitant l'église d'Oo. Ce fut l'innocent desservant qui me l'indiqua. Partout on détruisait ces hangards précédant les porches parce que là s'amoncellait la jeunesse qui troublait de là le culte. Il me fit l'honnête créature remarquer la pierre dont l'esquisse suit, en me disant que ce devait être quelque invention du diable ou des sorciers pour charmer cette église et qu'il me priait de la faire ôter. J'y accédai dissimulant la surprise que me causait et son étonnante simplicité et la naïveté du monument

La pierre fut enlevée j'en fis les frais et c'est celle que l'on voit au Musée de Toulouse si Mr Dumège ne se l'ait point appropriée. J'ignore même s'il en a fait mention dans sa description archéologique de la Haute-Garonne.

La pierre d'un granit pur mais cassant grossier, avait 18 pouces de long sur 8 de large, son épaisseur d'environ 12 pouces et sa forme régulière. Peut-être provient-elle d'un monument tumulaire entièrement détruit qui servit à la construction de l'église actuelle je ne pus m'en assurer.

Le dessin est fort incorrect et parait remonter à la naissance des arts. Les mamelles pendantes indiquent suffisamment le sexe féminin ; mais de la vulve une couleuvre sort et va en sinuant sucer le bout du sein gauche. Est-ce un phallus, une couleuvre ? La créature dans une position oblique semble éprouver les titilations qui font contracter tout son être par un affection épileptique pour ne pas dire luxurieuse. Ses cheveux sont épars et la pointe de ses pieds comme le sommet de sa tête ses coudes semblent agir pour porter et soulever le bas du buste. Elle est sur le dos.

M. des Escherolles essaie d'expliquer cette sculpture en la comparant à un monument antique du pays chartrain donné par Dulaure. Son explication est plutôt bizarre, mais vaut autant que celle de Dumège.

Ce dernier, dans son *Archéologie Pyrénéenne* T. II, 1re partie, Toulouse Dalboy 1860, p. 269, a tout un passage sur ce bas-relief. « Un jour, dit-il, près du lieu d'Oo un bloc de granit grossièrement sculpté, transporté depuis près de la chapelle ruinée de Pons, non loin de Luchon, nous parut pouvoir rappeller le souvenir de la fille de Bébrix. Aujourd'hui grâce aux soins d'un magistrat dont le souvenir n'est pas effacé dans le Nébouzan et le Comminges, ce bas-relief a été déposé dans le Musée de Toulouse. Tous ceux qui ont

Digitized by Google

étudié, comme nous, le style barbare des figures qui décorent les urnes sépulcrales qui existent à Valentine, à Saléchan, à Garin, et ailleurs, ne formuleront aucun doute sur l'antiquité de cette grossière image, et il a fallu la publier ici, mais en n'exprimant qu'une opinion dubitative sur le sujet représenté.

Cette figure, offre l'image d'une femme nue ; *elle donne le jour à un serpent*, qui s'attache à la mamelle gauche de sa mère. Pour M. Raoul Rochette, auquel nous fîmes connaître cette découverte pour nous qui avions retrouvé cette image dans les Pyrénées, il y eut peu de doute. Nous crûmes y reconnaître la fille de Bébrix, à l'instant où elle donne le jour à un serpent fruit monstrueux des amours d'Alcide. » Dumège dit dans la suite que l'on peut lui objecter des représentations de ce genre à Montmorillon, Moissac, Bordeaux. Mais pour les raisons qu'il développe il croit devoir maintenir son explication. Ce bas relief représenterait la légende de Pirène fille de Bébrix. Je crois pour ma part qu'il faut voir là la classique représentation de la luxure que l'on trouve sur plusieurs monuments du Moyen-Age. Mais quelle que soit l'explication admise, il n'en reste pas moins que la note de M. des Escherolles rectifie et complète, le passage de Dumège qu'il faut toujours contrrôler.

Au reste M. des Escherolles paraît n'avoir pas eu pour le chevalier Dumège, une admiration sans borne. Voici une autre note de notre sous-préfet où il est question de plusieurs inscriptions antiques aujourd'hui très bien connues et lues grâce à M. Sacaze.

« En septembre 1811, M. Al. Dumège faisait de pressantes instances pour que le tombeau de Silvanobus et son épouse fut transporté à Toulouse. Il réclamait ce monument à M. Gouttelongue, lequel niait le posséder, quoiqu'on lui rappelât qu'il devait l'avoir reçu d'un nommé Camparan lequel ainsi que Gouttelongue père était administrateur au district pendant la spoliation des biens des émigrés et du clergé.

« Le sieur Camparan surtout s'était évidemment enrichi dans ces temps de vol et de pillage. Il était probable qu'un des deux avait l'objet réclamé, s'il n'en avait fait du lucre.

« Ce qui me parut le plus plaisant ce fut de voir le sieur Dumège déprécier dans sa correspondance (8 septembre 1811 B. D Gal[1] n° 1918) ce qu'il voulait obtenir. Il disait que ce Silvanobus n'était pas un personnage important, qu'il n'était connu que parce que ce nom figure sur son tombeau, que dans l'Espagne, la Gaule et l'Italie les époux étaient dans l'usage de confondre leurs cendres dans le même tombeau pour consacrer leur tendresse mutuelle. Que cette

1. C'est également l'opinion de Cénac-Moncau qui a donné une reproduction de ce bas-relief dans son *Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Comminges.* — Tarbes-Paris 1856.

Digitized by Google

raison était la seule qui donnait du prix au tombeau de Silvanobus et d'Amœna sa femme. C'était donc M. de Laforêt nouvelle et Mlle Aimable. [1]

« Dans sa réponse Gouttelongue fis faisant assaut d'érudition avec A. Dumège, lui assure que Apollus n'est pas un dieu inconnu [2]. Que cette divinité gauloise avait des autels découverts dans le Comminges et qu'il en est question dans le Dictionnaire de Noël. Qu'en outre un de ces autels était déjà dans le musée de Toulouse. Ce que l'adversaire paraissait ignorer.

« Il s'élève encore une discussion au sujet d'Astoillunnus qu'il suppose n'être que l'Æstoillanus [3]. De même qu'il fait erreur sur la divinité Æreda. Cette qualification d'aerea avait été attribuée à Diane. En mai 1807 un hôtel dédié à Aereda [4] fut reconnu dans le Comminges et décrit par Eloi Johanneau secrétaire de l'Académie celtique.

« Il me semble résulter de ces choses qu'à l'époque où les Romains remontaient la Garonne pour chercher un débouché dans l'Espagne, le Comminges était tout couvert de forêts et qu'ils furent obligés depuis Saint-Martory à la naissance du pied des Pyrénées par Saint-Gaudens, Valentine, Ardiège, d'élever dans les bois à peu de distance des bords de la Garonne des guérites en maçonnerie où l'on montait par de longues échelles qui se retiraient pour aller à la sommité où était préparé un amas de bois sec et de matière combustible. L'être en vigie se refugiait sous une voute à une trentaine de pieds du sol. De mon temps j'ai vu plusieurs de ces monuments de la stratégie romaine. Ils paraît que les Romains remontèrent par Saint-Bertrand de Comminges, Bagnères, Saint-Aventin, Peyresourde et se retrouvèrent à Areau avec ceux qui avaient remonté la Neste par la vallée de Campan, qu'alors ils commencèrent le poste de Viella vers Barbastro, qu'ils méprisèrent le val d'Aran et le port de Venasque. »

La note continue : « Il existe dans le jardin de Mr Vignau sous une treille une table dont l'antique destination put servir aux sacrifices du paganisme.

1. Il s'agit de l'inscription suivante donnée au Musée de Toulouse par Mme Camparan VIV[IS] SILVANO BIHOTABRIS, F[ILIO] : Amœnæ, Sembettennis filiæ uxori. Vivants, à Silvain, fils de Behotarus (ou Behotan) ; à Amœna, fille de Sembetteu V. *Inscriptions antiques des Pyrénées* par Julien Sacaze. Toulouse, Ed. Privat 1892 p. 306.

2. Il est question d'une inscription, d'un autel trouvé à Labroquère, maintenant au musée de Toulouse : DEO APPOLLINI VOTUM POSUIT. — Au Dieu Appollon.. a élevé cet autel en accomplissement d'un vœu V. Sacaze, p. 217.

3. Sacaze p 364 lit cette inscription ainsi : Asto Huno Deo, C. Fabius Lascivos votum solvit libens merito. — Au Dieu Astus Huran, Cains Fabius Lascèvus, avec une juste reconnaissance en accomplissement de son vœu. M. Dumège. *Monuments religieux.* Paris. Johanneau 1814, p. 330.

4. Autel trouvé près de Siradan et que M. Sacaze. p. 333, lit ainsi Deo Aereda Cugur, votum solvit au Dieu aereda, Cugur a accompli son vœu. V. Dumège, *Monuments religieux*, p. 207, — Arch. Pyr. II-142 — III 68.

Digitized by Google

« Cette table assez épaisse porte gravée en creux dans son pourtour l'inscription suivante :

TIB. PUBL. SABINUS VIKANIS VICI FLORENTINI MENSAS CUM BASIBUS. S. P. T. C. FACIENDAS CURAVIT

Tibérius Publicus Sabinus a fait faire de ses deniers ces tables avec leurs supports pour les habitants du vicus Florentinus.

« L'épaisseur de cette table m'a paru être de 3 pouces nul n'a pu dire d'où elle provenait.

« Le père de ce Monsieur Vignau était pharmacien dans une prison d'Etat de Paris rue St-Antoine. Il s'y maria avec la fille du concierge peu après la terreur et je me rappelle avoir ouï dire à la mère de ce Mr Vignau le fils, qu'étant jeunette les généraux Santerre et Henriot venaient souvent visiter son père et la prenaient sur leurs genoux pour lui faire des caresses fraternelles et lui donner des cadeaux. Elle me fit une fois le récit des massacres.

« Cette famille Vignau dut apporter beaucoup d'argent comptant. A Saint Bertrand on ajoute qu'ayant eu ample connaissance des archives du châpitre de la collégiale de Saint-Bertrand comme de beaucoup d'actes privés que les chanoines avaient fait souscrire aux tenanciers ce Vignau qui avait aussi une pharmacie à Saint-Bertrand fit beaucoup d'argent avec ces titres. Quand je visitai cette cité je remarquai que le maire joli homme, paraissant doux et bon, s'était épris de la fille d'un vieux chevalier de S. Louis M...., pauvre, vivant par économie dans Saint-Bertrand. Les jeunes gens attendaient dès longtemps la mort des vieux parents qui répugnaient à cette union. »

Il y aurait encore à glaner dans les papiers de M. des Escherolles concernant le Comminges. Je signale la construction d'une église au hameau d'Urau commune de Salcich, dans laquelle il obtint une chapelle où devait se dire une cinquaine (?) pour lui et les siens. Une note sur le hameau de Hereou près Arbas commune de Fougaron. Sur Boulogne, le curé de M. de Montpezat, l'Ile-en-dodon, le curé Lasmartres, l'affaire Bascans. Mais ce serait trop long. Au reste il faut user des notes de l'ancien sous-préfet de Saint-Gaudens avec prudence et discrétion. Il avait souvent la dent cruelle et la plume acerbe. Il se connaissait bien et a pu faire de lui-même ce portrait assez ressemblant : « Imagination exaltée qui peut entrainer le jugement. — Education manquée, conséquence : ne pourra qu'être superficiel ayant soif de savoir. — Malin, frondeur, caustique, austère, s'est aliéné l'affection générale. Foncièrement bon loyal, original, devant avoir peu d'amis, parce qu'il sera donné à peu de le concevoir, mais sera révéré et apprécié. »

Ce portrait assez sincère, nous explique bien les nombreux avatars d'une longue carrière féconde en aventures.

J. R. MARBOUTIN.

1. V. Sacaze, loc. cit. p. 152. Dumège, *Monument religieux* p.333.

Digitized by Google

NOTE sur certaines grottes inexplorées ou incomplètement explorées du département de l'Aude

La visite de la grotte de Montespan, que nous allons effectuer le 10 courant, me porte à communiquer au Congrès quelques réflexions qui m'ont été suggérées par la tentative audacieuse et couronnée d'un succès sans pareil de M. Norbert Casteret. Hélas ! combien peu, pour ne pas dire aucun, parmi tous les archéologues de l'univers seraient capables d'un pareil exploit : et pourtant, que de choses encore inconnues dans le domaine de la préhistoire ! Que de grottes inexplorées ou incomplètement explorées existent encore !

Dans le département de l'Aude, si proche de l'Ariège, et aux confins de la région Pyrénéenne, nombre de grottes sont connues, dont certaines n'ont donné lieu qu'à une visite sommaire et n'ont subi que quelques fouilles dans les endroits les plus commodes, sans avoir révélé les secrets ensevelis dans leurs profondeurs et dans leurs réduits reculés.

Les grottes de Bize, où la Société dÉtudes scientifiques de l'Aude est allée en excursion le 22 juin dernier, et où les fouilles exécutées par Tournal, il y a déjà presque cent ans, ont révélé la contemporanéité de l'homme et des animaux disparus, n'ont pas dit leur dernier mot, et ont encore des parties inexplorées. — Je pourrais en dire autant de bien d'autres et, notamment, de celle dite de la Guiraoudasso, dont l'étroite entrée se trouve dans le jardin du presbytère de Soulatge et qui n'est qu'un long boyau terminé par une pièce d'eau. De même, la vaste et belle grotte de Limousis, souvent visitée par les touristes, est terminée par un lac, mais au-delà une ouverture récemment ouverte à coups de pic dans la masse des stalactites a révélé l'existence d'une seconde caverne qui n'a pas encore été visitée et est fermée au public.

Citons encore les vastes cavités de Montlaur [1], découvertes il y a peu d'années et où se trouvent de vastes salles et des surfaces immergées et qui sont encore à peine connues.

Je terminerai en citant la grotte dite des Cazals, près du hameau de Marmorières, commune de Limousis canton de Conques (Aude). Cette vaste caverne renferme une salle remplie d'ossements d'animaux, ours, rhinocéros, hyènes, carnassiers divers, équidés, bovidés, cervidés, malheureusement dévalisée en grande partie par les

1. Montlaur, canton de Lagrasse (Aude).

Digitized by Google

chercheurs de phosphates. Cette grotte possède des étages inférieurs complètement inexplorés. Il s'y trouve un puits de neuf mètres, facilement accessible et conduisant à des galeries inconnues. Non loin de l'entrée, à droite, au fond d'un passage surbaissé, on se trouve en face d'un large puits de vingt mètres de profondeur, dans lequel personne n'est jamais descendu.

Pour mener à bien ces explorations, il faut d'abord des hommes jeunes et courageux, passionnément épris de la préhistoire, et posséder le matériel nécessaire à de si difficiles et dangereuses entreprises. Le résultat en serait plus durable que celui des épreuves sportives auxquelles nous assistons tous les jours et dont les programmes inondent les journaux : et pourtant ces explorations souterraines, pleines d'imprévu, et nécessitant souvent pour ceux qui les entreprennent des prodiges de force, d'audace et d'agilité, n'exigent-elles pas la performance des athlètes.

Aussi n'est-ce pas à ceux-là seuls que devraient aller les munificences publiques, si larges pour les sports en plein air. Nos sociétés d'archéologie préhistorique devraient bien bénéficier de quelques-unes de ces faveurs. Quelques subventions bien appropriées permettraient d'acquérir le matériel nécessaire pour les explorations souterraines. On pourrait même alors accorder des primes aux débutants courageux pour les encourager dans cette voie scientifique et sportive à la fois et en fin de compte obtenir deux résultats précieux, les découvertes scientifiques pour tous et, pour les adeptes, la force et la santé du corps, ainsi que les inappréciables jouissances de l'esprit.

G. SICARD,
Secrétaire de la Soc. d'Et. sc. de l'Aude,
Correspondant de la Commission des Monuments historiques.

Digitized by Google

LA CAVERNE DE MONTESPAN

L'existence d'un ruisseau souterrain inexploré à Montespan me fut révélée en 1922 par M. Cazedessus de Labarthe-Inard, qui avait pénétré autrefois dans la galerie de sortie du ruisseau jusqu'au point où il fut arrêté par « l'eau battant la voûte » comme il l'a écrit dans un article intitulé « La Galerie Préhistorique de Montespan ». *Revue de Comminges*, 3me trimestre 1923.

M. le Docteur Cardeilhac s'était lui aussi butté souvent au même obstacle et on lit dans les ouvrages du Professeur Jeannel, qui explore des grottes dans le monde entier, que ce savant était venu à Montespan et qu'il en avait jugé l'exploration impossible à cause du siphonnement complet.

C'est le 18 août 1922 que je fis seul la première exploration du ruisseau souterrain qui comportait de sérieuses difficultés ; entre autres je dus franchir deux siphons amorcés et je fus arrêté par un troisième qui est situé à quelques mètres de l'entrée du ruisseau sous terre. Ce dernier siphon est trop exigu pour permettre de s'y glisser et de plus, il était alors encombré de branchages.

En 1922, je fis quatre explorations successives dans la caverne, au grand étonnement des habitants de Montespan qui s'inquiétaient de la durée insolite de ces séances souterraines.

Mais cette campagne de 1922 ne fut guère fructueuse et je ne trouvai dans la grotte qu'une dent très endommagée qui paraissait être une molaire de bison.

Le ruisseau souterrain de Montespan traverse de part en part une montagne de 500 mètres d'altitude qui s'élève à 400 mètres au sud du village et du château de Montespan.

Le ruisseau prend naissance sur le territoire de la commune de Ganties, puis il entre dans le flanc sud de la montagne par un siphon impénétrable.

Toute la caverne est creusée dans un calcaire gris veiné de blanc que l'on peut assimiler à un marbre.

Il serait difficile de préciser si les eaux ont percé la montagne ou si elles ont utilisé une diaclase déjà existante ; mais ce qui apparaît à l'examen de ce tunnel de 1200 mètres de long, c'est que le caractère torrentiel de la caverne est des plus nets et ne peut s'expliquer que par l'action des masses liquides considérables qui s'y engouffraient aux époques géologiques.

Digitized by Google

Actuellement, en considérant l'humble ruisseau qui coule dans la partie inférieure et rétrécie de la galerie, on a un témoignage frappant de la déchéance des eaux actuelles.

A certains endroits, où le cours d'eau souterrain avait autrefois jusqu'à 30 mètres de large, le ruisseau coule en décrivant des méandres capricieux, au gré des obstacles qu'il rencontre, tout comme un fleuve serpente dans la plaine d'alluvions qu'il a accumulées.

A plusieurs reprises le tunnel prend des proportions grandioses et les voûtes s'élèvent jusqu'à 12 et 14 mètres ; en considérant les blocs énormes qui sont amoncelés dans ces salles, on s'aperçoit qu'il s'agit là d'écroulements. Un de ces derniers est tellement important qu'il a produit sur la montagne, à un endroit appelé le « col de Montespan », une de ces dépressions caractéristiques connues sous le nom de « doline » et qui témoignent toujours d'un effondrement interne.

On remarque aussi dans les voûtes des fissures qui sont d'anciennes adductions d'eau ne fonctionnant actuellement qu'après les fortes pluies qui traversent la masse calcaire de la montagne comme un crible.

On compte également jusqu'à quatre affluents souterrains aujourd'hui taris qui alimentaient le torrent. La galerie préhistorique était le plus important de ces affluents.

A un kilomètre de l'entrée de l'eau sous terre et à 200 mètres de la résurgence, la voûte est surbaissée et nécessite, selon la hauteur des eaux, tantôt une immersion jusqu'au cou, tantôt un plongeon comme je dus le faire en 1922.

De suite après ce passage, un énorme pilier encombre le lit du ruisseau.

C'est à ce pilier et sur la rive droite que débouche l'ancien affluent aujourd'hui desséché où se trouvent les gravures et les statues préhistoriques.

De ce point à la résurgence le ruisseau passe sous un gros dôme stalagmitique puis cascade à travers un encombrement de rochers tombés des voûtes.

Ici l'écroulement de la voûte semble avoir été provoqué par le creusement d'un couloir aérien qui s'ouvre au plafond et qui était le quatrième affluent.

Enfin, dans la dernière partie du parcours souterrain, le lit du ruisseau est ensablé, encombré de bancs d'argile et de gravier ; à 60 mètres de la résurgence l'ensablement et l'abaissement de la voûte avaient produit le siphonnement complet signalé par MM. Cazedessus, Cardeilhac et Jeannel.

De ce siphon jusqu'à la sortie, M. Cazedessus a, sitôt après ma découverte, creusé dans le sable un chenal de 60 mètres de long, ce

Digitized by Google

qui a eu pour résultat de désamorcer le siphon d'une façon suffisante et à peu près permanente, sauf à la période des hautes eaux.

En effet au mois de janvier 1924 je fus à Montespan avec M. Maynard Owen Williams un intrépide correspondant de la Société de Géographie de Washington et, malgré plusieurs plongeons sous le siphon nous ne pûmes le franchir car la voûte était noyée sous un trop long parcours.

Selon l'expression de mon compagnon, il ne rapporta du ruisseau souterrain de Montespan et de son eau glaciale, qu'un souvenir : celui d'une « caresse arctique » !

Pour en finir avec la description du ruisseau, ajoutons qu'il sort de la montagne comme il y entre, c'est-à-dire par une fissure impénétrable. Mais à quelques mètres au-dessus de la résurgence, s'ouvre une cheminée naturelle (ancien évent de trop-plein) par laquelle on peut s'introduire dans la caverne.

Ensuite le ruisseau coule dans des prairies, vient buter au pied de la montagne du château féodal qu'il contourne à l'ouest et finalement va se jeter dans la Garonne en face de la gare de Labarthe-Inard. C'est en août 1923, un an après ma première exploration solitaire de Montespan, qu'accompagné de mon ami Henri Godin, d'Angers, je découvris les gravures et les statues préhistoriques en argile que j'avais frolées l'année précédente, sans les voir, n'ayant alors pour tout éclairage qu'une bougie.

Depuis, la caverne de Montespan a pu être étudiée par d'éminents préhistoriens français et étrangers et avec d'autant plus de fruit qu'il s'agissait d'une grotte vierge où rien n'avait été touché depuis le départ des magdaléniens qui l'avaient fréquentée.

Les vestiges préhistoriques sont rassemblés dans une galerie qui débouche dans le lit souterrain du ruisseau à un kilomètre de sa perte et à 160 mètres de sa résurgence.

Cette galerie sèche est longue de 175 mètres et ses dimensions ne dépassent jamais 5 mètres de large sur 4 mètres de haut.

Il y a dans la galerie préhistorique de Montespan des vestiges de deux sortes : des représentations animales gravées sur la roche ou modelées dans l'argile et des quantités innombrables de dessins et de signes encore inexpliqués qui ne se retrouvent dans aucune autre grotte.

Disons tout de suite que les gravures murales et les statues d'argile de cette caverne datent du début de l'époque magdalénienne, ce qui leur confère une antiquité de 15 à 20.000 ans environ.

La galerie préhistorique renferme cinquante gravures d'animaux divers, dont certains sont d'espèces éteintes, profondément gravées sur les parois au moyen de burins en silex.

Le modelage de l'argile est représenté par une trentaine de spé-

Digitized by Google

cimens, depuis de véritables statues de plus d'un mètre de long jusqu'à de petits hauts-reliefs très abimés par les eaux de ruissellement.

Ces modelages en argile constituent la partie la plus importante de la découverte, car jusqu'alors, les deux statuettes de bisons en argile trouvées par le Comte Begouen et ses fils en 1913, dans la grotte du Tuc d'Audoubert (Ariège), étaient l'unique exemplaire connu de modelages préhistoriques.

La longue théorie des vestiges magdaléniens de Montespan commence dès le débouché de la galerie sèche dans le ruisseau souterrain.

En longeant la paroi de gauche, on découvre sur un rebord une dent incisive de cheval.

A côté dans une anfractuosité se trouve le squelette d'un petit serpent.

Quelques mètres plus loin, une série de lignes gravées sur la roche sont indéchiffrables, mais, de suite après un escalier de gours, on distingue la gravure profondément incisée d'un cheval barbu à crinière hérissée et formes massives.

Bien d'autres dessins devaient exister dans cette partie de la galerie, mais les parois sont ici entièrement recouvertes de concrétions.

On peut encore voir cependant une forte griffade de l'ours des cavernes dont les griffes ont labouré une paroi terreuse solidifiée depuis par un dépôt calcaire.

Après avoir dépassé cet endroit où les concrétions ont à jamais détruit les gravures, on retrouve les parois nues où le goût de l'artiste s'est donné libre cours.

Deux chevaux gravés profondément, mais privés de têtes, montrent des formes grossières : l'un deux à un ventre très gros et porte gravée sur le flanc une main humaine.

Il faut voir dans ce signe un symbole de l'emprise de l'homme sur l'animal, une sorte d'envoûtement ; et comme l'exagération de l'ampleur du ventre de l'animal semble bien vouloir figurer une jument pleine, il est probable que la préoccupation de l'artiste a été de vouloir par envoûtement favoriser la reproduction de l'espèce chevaline qui constituait alors un gibier très recherché et inoffensif.

Au-dessus de ces deux chevaux ou plutôt juments, se voit une tête de bouquetin et au-dessus, parmi une série de signes inexplicables qui rappellent grossièrement les inscriptions cunéiformes, on devine un curieux profil humain,

Plus loin, à main gauche, sur la pente d'un talus d'éboulis, on relève des traces d'ours et de pas humains, ainsi que des éclats de

Digitized by Google

silex. A côté, un de ces silex a été fixé sur la paroi verticale, à l'aide d'un emplâtre d'argile, et un autre silex taillé en double-grattoir est posé sur une saillie de la roche où il est fixé par des concrétions stalagmitiques.

On remarque également, à un endroit où la paroi est terreuse. des traces de doigts, des empreintes de mains qui ont prélevé de l'argile et une curieuse petite conque modelée à même la paroi ; le tout est recouvert et durci par une pellicule de calcite.

Sur la muraille opposée une crevasse verticale de la roche a été colmatée avec de l'argile, après quoi, on a percé de trous cette bande de terre soit avec les doigts, soit avec un bâton.

A chaque pas on constate que les magdaléniens ont prélevé de l'argile à pleines mains, qu'ils y ont tracé des lignes plus ou moins entrelacées, percé des trous, planté des silex.

Tous ces petits travaux dont la signification nous échappe ont été, par endroits, abimés par les ours qui ont labouré les parois avec leurs griffes.

La superposition des griffades sur les traces humaines et inversement démontre que l'homme et ces fauves redoutables se disputaient cet asile.

En avançant dans la galerie, on passe devant un autre éboulis d'argile et une colonnade. Sur une banquette de terre sont posées quelques boules pétries à la main dont une est un emblème féminin analogue à certains dessins connus contemporains de l'âge du renne.

Sur la paroi opposée, à hauteur d'homme, une petite tête de cheval en argile a été appliquée à la paroi rocheuse.

Au-dessus, au plafond, on est intrigué par une masse d'argile qui a été comprimée dans une anfractuosité et qui porte une multitude de trous de doigts disposés comme les alvéoles d'un nid de guêpes.

A un détour on est saisi de voir le sol encombré de mottes volumineuses et on se rend compte qu'il s'agit de statues qui étaient appuyées à une banquette de terre et qui sont en partie écroulées.

Ces statues d'argile représentent des félins, lions ou tigres ; ils mesuraient 1m 60 de long sur 1 mètre de haut et sont placés l'un derrière l'autre.

Le premier est le mieux conservé ; on voit les pattes antérieures, le poitrail, les épaules et le cou ; la tête s'est détachée et git entre les pattes, méconnaissable ; toutefois le contour est resté apperant sur la paroi et ce contour paraît être celui d'une tête de tigre. Tout le tronc s'est écroulé, mais, comme pour la tête, on peut en suivre le tracé sur la paroi.

Dans l'arrière-train subsistent l'extrémité de la croupe, la naissance et l'extrémité de la queue, le bas des pattes. Toutes les par-

Digitized by Google

ties manquantes ont roulé sur le sol en blocs peu fragmentés qui ont encore conservé leur modelé.

Ces animaux sont traités en haut-relief dont l'épaisseur atteint 0m, 40 et quoique grossièrement exécutés, on peut affirmer que ce sont des lions ou des tigres.

Il n'y aurait pas lieu d'insister davantage sur ces modelages, s'ils ne constituaient un document presqu'unique au monde et si certaines traces très apparentes n'avaient un grand intérêt scientifique.

En effet, le cou et le poitrail du premier tigre sont littéralement criblés de coups de lance. On peut même se demander si la tête de l'animal n'a pas été détruite de cette fâçon,

Nous donnerons plus loin l'interprétation de ces mutilations, car nous en trouverons d'autres exemples dans cette caverne.

Sur la banquette où sont appuyés les tigres, on distingue des boules pétries, des silex taillés et des ossements, et en face sur la paroi, au milieu de lacis et d'entrelacs tracés sur l'argile avec les doigts, se devine un dessin grossier de mammouth. Une crevasse horizontale longue de plusieurs mètres a été colmatée et percée de trous équidistants; dans cette fissure se trouvait plantée une spatule en os poli, qui très probablement a servi à la confection des statues.

En marchant toujours dans le couloir, on arrive à un évasement.

Ce renflement qui porte le nom de « Salle de l'ours » est la partie la plus intéressante de la caverne.

Dans un rayon de dix mètres, une foule de modelages sont rassemblés et constituent un véritable musée préhistorique dont la pièce principale est la statue d'un ours.

Cet ours est couché dans l'attitude du grand Sphynx; il mesure 1m, 10 de long sur 0m, 60 de haut ; comme les tigres il est tourné vers la sortie de la grotte, mais, au lieu d'être appuyé à la paroi, il en est complétement isolé et s'érige sur une plate-forme.

L'animal est massif comme le comporte la bête que l'on a voulu représenter, la croupe forte est très arrondie, les pattes postérieures cachées sous le corps ne sont pas représentées, la patte antérieure droite est allongée en avant, les cinq griffes bien indiquées. Enfin la statue n'a pas de tête et parait n'en avoir jamais eu, car la section du cou est patinée comme le reste du corps et aucune trace de décollement n'est visible, contrairement à ce que nous avons constaté pour le tigre.

Cet ours a subi lui aussi des mutilations nombreuses car il porte une trentaine de coups de flèche ou de lance, mais, grâce à sa masse et à ses larges assises, il a résisté.

Il a subi aussi des ruissellements d'eau qui ont eu pour résultat de le recouvrir de larges plaques de calcite qui le cuirassent et authentifient son ancienneté de la plus heureuse façon.

Digitized by Google

Entre les pattes de devant gît un crâne d'ourson qui a suggéré des conclusions très intéressantes que nous donnerons plus loin ainsi que l'interprétation des nombreuses blessures des statues et de tout ce que renferme cette curieuse caverne.

A un mètre derrière l'ours, un cheval est gravé sur l'argile. Tout le sol de cette salle est bosselé de 25 modelages de 30 à 50 centimètres de long sur 10 à 15 centimètres d'épaisseur.

Ces modelages sont en grande partie émoussés par les eaux de ruissellement et seraient indéterminables si quelques uns ne montraient des contours moins abimés où l'on peut reconnaitre des chevaux. Entre ces vestiges de modelages on distingue nettement des dépressions qui ne sont que les cuvettes d'extraction de l'argile qui a servi a confectionner l'ours et les chevaux. Une de ces cuvettes particulièrement profonde porte encore les traces du silex avec lequel on l'a creusée.

Au plafond, fort bas de cette salle, se voient gravés deux chevaux et un bison et deux signes noirs sont peints au-dessus de la statue de l'ours.

Après la « salle de l'ours », la galerie continue encore pendant 35 mètres, mais le plafond de plus en plus bas oblige à ramper.

Ce boyau tortueux avait cependant son attrait pour les magdaléniens, car c'est là que l'on voit le plus de gravures.

Au plafond tourmenté de ce diverticule rampant on a gravé, au prix d'efforts patients et de positions très pénibles, les principaux animaux de « l'âge du renne » : cheval, bison, cerf, biche, renne, hémione, isard, bouquetin, hyène.

Tous ces animaux sont rendus expressivement et avec un talent réel. Certains détails valent d'être mentionnés : un cheval a été gravé en utilisant une arête rocheuse qui forme naturellement l'échine ; une tête d'isard est dessinée autour d'un petit caillou ovale pris dans la roche et qui constitue l'œil de l'animal. Deux têtes de chevaux, côte à côte, diffèrent tellement, que le souci qu'a eu l'artiste de représenter deux races différentes ne fait pas de doute ; en effet, l'un a une tête massive, des lèvres prenantes, une crinière et une barbe envahissantes, tandis que l'autre a la tête finement ciselée, pas de barbe et une crinière claire.

Une petite corbeille d'argile en forme de nid d'hirondelle a été collée à une paroi, ainsi qu'une boulette de terre.

Dans un passage très bas, la paroi a été striée avec de petites stalactites qui sont encore déposées en tas sur le sol à cet endroit. Enfin il faut noter que plusieurs des animaux représentés portent gravés sur le corps des blessures et des signes inconnus.

Les vestiges de peintures sont rares et insignifiants, nous avons noté deux signes noirs au-dessus de l'ours ; le plafond du diverticule

Digitized by Google

rampant porte de loin en loin des points rouges et un bison est orné d'un claviforme rouge. En outre d'une foule de signes mystérieux, des gravures, statues et bas-reliefs contenus dans la galerie préhistorique, le sol de la vaste salle que l'on traverse en remontant le cours du ruisseau ; en aval de la galerie préhistoriqne, renferme des ossements parmi lesquels j'ai recueilli un cubitus humain.

Le petit couloir escarpé qui s'ouvre dans la voûte de cette salle renferme également des dents, des ossements de chevaux et de nombreuses griffades d'ours. Enfin tout le reste du cours souterrain du ruisseau situé en amont de la galerie préhistorique, soit une longueur d'un kilomètre, porte sur les parois, hors d'atteinte des plus fortes crues, des griffades d'ours innombrables.

Au mois de septembre 1923, l'accès de la caverne de Montespan ayant été facilité comme il a déjà été dit, la galerie préhistorique a pu être visitée par d'éminents savants auxquels j'en ai fait les honneurs. Ces savants n'ont d'ailleurs pas hésité à remonter le cours du ruisseau souterrain pendant 160 mètres en se courbant parfois dans l'eau jusqu'à la poitrine.

C'est de cette façon que la galerie préhistorique a été atteinte par MM. l'abbé Breuil, professeur à l'Institut d'Anthropologie humaine de Paris ; le Comte Begoüen conservateur du Musée d'Histoire Naturelle de Toulouse ; le Docteur Capitan professeur au collège de France et à l'école d'Anthropologie de Paris ; le professeur Hamal-Nandrin de l'Université de Liège, le professeur Sollas, M. Sandford et Miss D. Garrod, de l'Université d'Oxford.

De l'examen des gravures et des modelages de Montespan il résulte qu'il s'agit là d'une caverne où les hommes des tribus chasseresses de l'âge du renne se livraient à des cérémonies dont l'ethnographie comparée nous fournit des exemples absolument semblables chez certaines peuplades actuelles. Les pratiques d'envoûtement des jeteurs de sorts qui se voient encore dans les pays les plus civilisés ne seraient ainsi qu'un souvenir vivace de ces époques lointaines.

Les magdaléniens, essentiellement chasseurs, cherchaient à favoriser le succès de leurs chasses en les faisant précéder de cérémonies dont la signification nous apparaît de plus en plus, à mesure que se produisent les découvertes.

On peut supposer vraisemblablement que nos lointains ancêtres recherchaient les cavernes les plus profondes et les plus inaccessibles pour y graver ou sculpter les animaux qu'ils chassaient et que là, au cours de cérémonies spéciales, ils traçaient des blessures sur les animaux, les tuant ainsi en effigie pour s'assurer, le jour de la chasse, la capture réelle de l'animal préalablement envoûté.

Digitized by Google

Ainsi s'expliquent les signes profonds qui se voient sur plusieurs animaux de Montespan. Mais cette théorie paraît surtout incontestable quand on considère les tigres et l'ours en argile qui sont criblés de coups de lance et de flèche, lesquels ont été portés avec tant de violence que parfois la statue s'est écroulée sous les coups.

Cette théorie est encore renforcée par l'interprétation du crâne d'ourson trouvé au pied de la statue acéphale de l'ours.

Pour donner plus de portée à l'envoûtement, et pour que le « double » de l'ours fut aussi ressemblant que possible, les magdaléniens avaient modelé un ours en argile sans tête et avaient fixé sur cette statue une tête d'ours naturelle.

La section du cou de la statue porte en effet un trou qui, vraisemblablement, a été fait par la cheville qui maintenait la tête ; et c'est sur ce mannequin d'ours que se faisaient les conjurations et le simulacre du combat. Il est intéressant aussi de remarquer que seuls les animaux féroces ont été ainsi mutilés à Montespan, tandis que les chevaux ne portent pas de blessures.

Ce fait est un argument de plus en faveur de la théorie de l'envoûtement. En effet, puisque les magdaléniens croyaient avoir une influence occulte sur la destruction des animaux qu'ils redoutaient, il est rationnel d'admettre qu'ils croyaient également pouvoir influencer la multiplication des espèces et ordonner la fécondation des animaux dont ils se nourrissaient.

Voilà pourquoi les bisons du Tuc d'Audoubert (mâle et femelle) sont intacts de toutes blessures, ainsi que les chevaux de Montespan et en particulier la jument pleine qui porte sur le flanc une main, symbole de l'emprise et de la volonté de l'homme.

Quant aux signes gravés et aux nombreux petits travaux d'argile qui se trouvent un peu partout sur les parois : boudins, trous, lacis alvéoles etc... rien ne permet encore de leur attribuer une signification satisfaisante.

Un jour on expliquera peut-être ces signes mystérieux en les comparant à des vestiges analogues trouvés dans d'autres cavernes, à côté de certains détails qui donneront la clé de l'énigme.

La caverne de Montespan offre donc encore un champ d'études excessivement intéressant. Mais les œuvres d'art qu'elle contient et leurs particularités ont déjà fourni à la Science Préhistorique une contribution des plus importantes qui classe cette caverne parmi les plus célèbres et lui confère une valeur scientifique inestimable.

Norbert CASTERET.

Digitized by Google

Une charte inédite d'Aulon, vallée d'Aure, de 1347

Accord entre le recteur d'Aulon et les habitants du lieu au sujet des dîmes prémices et autres droits curiaux 1341-1347.

Parmi les vieilles chartes commingeoises, exhumées jusqu'à ce jour il n'en existe aucune, qui fasse connaître, d'une manière nette et précise, les droits curiaux en vigueur au moyen âge, dans les paroisses de notre ancien diocèse de Comminges.

Nous avons eu récemment la bonne fortune d'en découvrir une, entièrement inédite, dans les archives d'Aulon, modeste commune du canton d'Arreau, perdue au fond d'une des gorges les plus pittoresques de la vallée d'Aure.

Elle remonte au milieu du quatorzième siècle. Ecrite sur une feuille de parchemin mesurant 0,77 de longueur sur 0,57 de largeur, cette charte porte sur le dos la cote n° 2 avec cette suscription, d'une écriture moderne : « Règlement et acte d'accord entre les consuls et habitans d'Aulon de l'année 1347, le 16 de mars, dans lequel il a été convenu et accordé que M. le curé doit prendre des parts décimales de dix un et ensuite en diminuant jusques à trois tant cochons, ânes, agneaux et doit prendre de l'herbe et du foin, etc. »

Notre instrument est écrit en belle écriture gothique, rappelant celle du *Vidimus* de la Grande Charte de Saint-Gaudens (1345).

Il présente trois déchirures, sur le côté droit : l'une verticale et en partie recousue, qui part de l'extrémité supérieure du parchemin et descend jusqu'à la cinquième ligne ; la seconde, qui va également de la partie supérieure, en décrivant un rectangle irrégulier, s'arrête à la hauteur de la première ligne. Quant à la dernière, attribuée à la dent des rongeurs, elle s'étend de la quatorzième ligne jusqu'à la vingt-quatrième, et atteint, dans sa plus grande largeur, dix centimètres. Celle-ci a, malheureusement, amené plusieurs lacunes dans le texte. A signaler encore une grande mouillure et trois grandes taches d'encre, dont deux ont presque entièrement altéré le texte.

Ce dernier, rédigé en latin, accuse, chez le tabellion ou le scribe qui l'a grossoyé, une certaine ignorance de la langue latine, car on y relève un certain nombre de lapsus.

On y constate, enfin, quelques ratures et surcharges que le tabellion a cru devoir déclarer sur la fin de son instrument.

Dans le texte qu'on trouvera ci-après, nous avons cru devoir com-

Digitized by Google

plétez les mots écrits en abrégé, rétablir ceux qui avaient été accidentellement rongés ou effacés.

En outre, nous avons créé des alinéas numérotés et nous avons établi la ponctuation, de manière à en faciliter la lecture.

De copieuses notes accompagnent le texte, les unes le rectifiant, d'autres l'éclairant ou le complétant.

On sait que, à l'origine, des oblations ou offrandes « uffertes » étaient spontanément faites au clergé par les fidèles.

Les oblations étaient effectuées tantôt en denrées alimentaires, tantôt en argent.

Introduites par la générosité des fidèles, qui voulaient récompenser les ministres de l'Église, elles se pratiquaient, dit, avec raison, M. l'abbé Galabert 1, à l'occasion de l'administration des Sacrements.

Tout en maintenant le principe de la spontanéité des oblations, ajoute notre érudit collègue, le concile de Rome, de 1059, et le quatrième Concile de Latran, frappèrent de censures ceux qui refusaient de les payer.

A l'appui des sanctions romaines vinrent les ordonnances de nos évêques, privant de la sépulture ecclésiastique les fidèles qui refusaient l'offrande aux fêtes de Noël, de Pâques, du Patron, de la Pentecôte.

Dès lors, des tarifs différents furent mis en vigueur, de paroisse à paroisse. N'étant pas écrits, ils auraient passé inaperçus, sans les contestations qui devaient, inévitablement, se produire, au cours des siècles, à l'occasion de la perception de certains droits.

C'est ainsi que nous devons à une circonstance de cette nature la curieuse charte, qui fait l'objet de la présente communication.

En l'année 1347, de graves contestations s'étaient élevées entre Mre Guillaume de Bazus, recteur de la paroisse d'Aulon, et les habitants du lieu, au sujet des dîmes, prémices et autres droits curiaux. Celles-ci pouvaient amener de graves inconvénients et des frais considérables, pour l'une et l'autre des parties, ainsi que pour la fabrique de l'église Saint-Félix dudit lieu.

Aussi, pour un bien de paix, le recteur et les habitants jugèrent-ils à propos de recourir à un arbitrage. En conséquence Mre Guillaume de Bazus, Pierre Ratet et Bertrand Baratgin, consuls du lieu, agissant tant pour eux personnellement, que pour le reste des habitants, se transportèrent-ils dans la Cité de Comminges. Là, après avoir soumis leur litige aux membres de l'officialité diocésaine, ils en vinrent à un accord, lequel fut conclu le 16 du mois de mars de ladite année, en présence de Mre Bernard Garcie de Villa, chanoine précenteur de

1. Louables Coutumes, *Bulletin de la Société Arch. du Midi*, n° 15, p. 82.

Digitized by Google

l'église cathédrale, Mre Bertrand de Pouyloubrin, prêtre, Guillaume Anglade et Me Sanche de Pomian, notaire.

Cet acte fut retenu par Me Bertrand de Bigorre, notaire de la Cité de Comminges.

Un laps de temps assez considérable s'était déjà écoulé lorsque le recteur d'Aulon crut devoir soumettre ledit accord à l'approbation de l'évêque de Comminges, Hugues de Castillon.

Celui-ci, après avoir longuement et mûrement examiné, l'un après l'autre, tous les articles de cet accord, les approuva, sous réserve toutefois de ses propres droits

L'acte d'approbation fut signé à Montréjeau, le 3 du mois de novembre 1347. Et, afin de lui donner une plus grande autorité, il le scella de son sceau authentique.

De cet acte, il en fut tiré une double grosse, sur parchemin, dont l'une était destinée au recteur et à la fabrique de l'église Saint-Félix d'Aulon, et l'autre aux consuls et habitants dudit lieu.

Ce dernier instrument est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous.

La charte renferme quatorze articles. Ceux-ci, quoique distribués d'une manière assez défectueuse, n'en sont pas moins très curieux.

Dans un premier article, il est stipulé que tout paroissien ou habitant d'Aulon, cultivant des prés soit dans l'enceinte, soit aux environs ou même dans la partie inférieure du lieu, sera tenu de payer la dîme et prémice comme par le passé.

Par un second article, tout habitant, possédant des prés, dont il ne payait pas antérieurement la dîme et la prémice, sera tenu de le faire à l'avenir. Celles-ci consisteront en une charge de foin, qu'un âne peut porter, dans un lieu convenu. Si quelqu'un jugeait à propos de convertir un pré en champ, il lui sera loisible de le faire, à condition toutefois d'acquitter une charge de foin. Quant à celui qui, n'ayant pas de pré, s'en va faucher de l'herbe sur les montagnes du lieu, il sera tenu de payer au recteur ou à ses successeurs, un fagot de foin, qu'il aura soin de déposer au pied d'un canal.

Le troisième porte que tout habitant, possédant un troupeau et fabriquant des fromages, sera tenu, depuis l'entrée du mois de mai jusques à la fin du mois d'août, d'en fabriquer un chaque samedi, dans la soirée, avec le lait provenant de la traite d'une heure, comme par le passé.

Le quatrième règle la dîme et la prémice des agneaux et des chevreaux. Tout habitant sera encore tenu, comme par le passé, de les acquitter une fois l'an, savoir: de quatre agneaux ou chevreaux la moitié d'un agneau ; et de trois agneaux ou chevreaux et au-dessous, deux deniers tolsas, monnaie courante, par tête. Il sera également permis au pâtre de s'acquitter en nature ou en espèces.

Tout habitant, dit le cinquième, acquittera, comme par le passé, la

Digitized by Google

dîme et la prémice de la laine, savoir de quatre toisons une demie, et de trois et au-dessous, deux deniers tolsas comme pour les agneaux.

Le sixième stipule que tout habitant possédant des veaux, nés de vaches de son troupeau, sera tenu de payer deux deniers tolsas par tête, quelqu'en soit le nombre.

Tout habitant possédant des poulains ou des pouliches, devra acquitter, en vertu du septième, pour chaque poulain ou pouliche, trois deniers tolsas. Toutefois, sur ladite somme, les ouvriers ou marguilliers pourront en prélever la moitié, à titre de compensation, pour les fromages qu'avaient coutume d'offrir à l'église, le jour de la fête de Saint Félix, patron du lieu, les pâtres qui faisaient pacager leurs troupeaux sur les montagnes du lieu. Le recteur pourra, à son gré, exiger la dîme et la premice, en nature ou en espèces.

Huitièmement, tout habitant possédant des mulets ou des ânons devra payer au recteur, pour chaque mulet ou ânon, six deniers tolsas.

Neuvièmement, tout habitant possédant des porcs ou des truies, payera au recteur de quatre pourceaux la moitié d'un, et de trois et au-dessous, un denier tournois, pour chacun.

Les droits curiaux, relatifs au mariage, font l'objet des dixième et onzième. Tout paroissien ou paroissienne habitant du lieu, lié par un pacte de mariage, dont la célébration aura lieu dans l'église Saint-Félix, sera tenu, le jour des épousailles, de servir une réfection au recteur et à ses clercs. Il sera loisible au recteur, s'il le juge à propos, de prendre un serviteur de la maison pour la préparation des aliments. En cas de refus, le recteur pourra exiger trois sols tolsas par couple de mariés. Si des fiancés venaient à quitter la paroisse pour aller célébrer leurs noces dans une autre, chacun d'eux sera tenu de donner à son recteur, trois sols tolsas. En s'acquittant de ce droit, il sera exempt de toute contribution alimentaire. Enfin, tout couple, uni par un pacte de mariage qui se célèbrera dans la paroisse, sera tenu d'acquitter, envers le recteur, un droit d'arrhes de treize deniers tournois petits.

Le droit de dépouilles est réglé par le douzième. Tout habitant ayant atteint sa majorité (25 ans), et venant à décéder dans la paroisse, le recteur sera en droit de prélever les deux meilleurs habits qu'il avait coutume de porter les jours de dimanche et de fêtes, ainsi que les souliers, la ceinture avec sa dague ou poignard, si toutefois il en possédait au moment de sa mort. Ici sont désignées les diverses pièces du costume de l'un et l'autre sexe, la tunique ou cotte, le surcot, le capuce, le mantel vulgairement appelé « alemandes ». Au sujet du surcot et du capuce, il faut entendre ceux qui avaient été confectionnés l'année même de la mort du défunt, en calculant par ordre rétrograde. Toutefois, si le défunt possédait une mante ou un mantel

Digitized by Google

appelé « alemandes » d'une couleur quelconque ou une cape de drap brun de plus grand prix, ledit recteur sera obligé de les recevoir à la place du surcot et de se tenir pour satisfait. A défaut de tous ces habits, il se contentera de cinq coudées de drap marron ou brun.

Relativement à la prémice des fromages, il est encore convenu que tout habitant du lieu sera tenu de payer, à perpétuité, au recteur et à ses successeurs, pour toute fromagerie, le jour de la fête de Notre-Dame d'Août ou de l'Assomption, trois fromages des plus beaux et de la meilleure qualité ainsi qu'avaient coutume de le faire les pâtres dudit lieu, qui conservaient le lait d'une heure à l'autre, pour fabriquer des fromages de la traite de deux heures.

Par un dernier article le recteur déclare renoncer, pour un bien de paix aux arrérages des dîmes, prémices et aux droits acquis sans préjudice des droits à venir.

Dans cet accord, il n'est nullement fait mention de certains autres droits curiaux, tels que ceux prélevés à l'occasion des baptêmes, des relevailles, des confessions et des offrandes de Noël, Pâques, et Pentecôte, ces derniers n'ayant point donné lieu à des contestations.

TEXTE [1]

Noverint universi presentes pariter et futuri quod cum questio, devatum seu controversia, vertisparetur, ut ibi dictum fuit inter dominum Guillelmum de Basucio [2], rectorem ecclesie parrochialis de Aulono, in Aura [3]. Convenarum dyocesis agentem pro se, et nomine et vice dicte sue ecclesie parrochialis de Aulono, cujus rector curatus existit, super juribus ecclesiasticis agentem seu agere volentem, ut dicebatur, ex parte una, et consules et universitas et populares ejusdem ville de Aulono pro se ipsis, et nomine et vice totius universitatis ejusdem ville de Aulono, deffendentes, ex altera, tandemque super predictis questionibus, devatis seu demandis, in presentia mei notarii publici et testium infra scriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum, pro bono pacis et concordia, [inter se] [4] amicabilit[er] concordaverunt in modum qui sequitur.

[I]. — Videlicet dictus dominus Guillelmus de Basucio, rector predictus, pro se et nomine et vice dicte sue parrochialis ecclesie de Aulono, cujus rector existit, et successorum suorum et Bernardus Rat[eti et Petr]us Baratgini, consules anni presentis et habitatores ejusdem ville de Aulono in Aura pro se ipsis, et nomine et vice totius universitatis et popularium licet absentium dicte ville de Aulono, habentes speciale mandatum ad hoc, ut asseruerunt, a tota universitate et singularibus de dicta universitate ejusdem ville de Aulono, volentes partiri laboribus et expensis et aliis gravaminibus

Digitized by Google

seu litibus et missionibus que possent oriri in futurum, inter dictum dominum Guillelmum de Basucio, rectorem predictum et universitatem et populares dicte ville de Aulono, super quibus fuit primo actum, conventum, compositum et concordatum inter dictas partes super premissis quod quilibet parrochianus et habitator dicteville de Aulono habentes seu excolentes prata in parrochia de Aulono circa villam, infra parochiam et decimarum [et primitiarum portionem [6] de quibus hacthenus temporibus retroactis est consuetum solvere, predicti parochiani et habitatores ejusdem ville habentes predicta prata dent et solvant pro prédictis pratis rectam decimam, modo et forma quibus consuetum est dare et solvere, sine impedimento et contradictione quacumque.

[II]. — Item, fuit actum, conventum, compositum et concordatum inter dictas partes super predictis pro bono pacis et concordia, quod quilibet parrochianus et habitator dicte ville de Aulono habentes prata de quibus non consueverunt dare nec solvere decimam nec primitiam, quod dicti parrochiani et homines habentes predicta prata dent et solvanl dicto rectori, vel ejus certo mandato et ejus successoribus, in loco competenti tam pro decima et primitia de dictis pratis quoecumque sint, unam salmatam feni quam unus asinus portare poterit in archis fusti [7] cum funiculis et vinculis, et cum dicta salmata feni asini sint liberi et quitati dicti parrochiani et homines a prestatione dicte decime et primitie dicto rectori et ejus successoribus per inperpetuum, et quod de cetero dictus rector, nec ejus successores aliquid aliud pro dicta decima et primitia feni petere non possit nec valeat, in judicio vel extra, el quod dicti homines ac parrochiani dicti loéi de Aulono possint et valeant predicta prata arare, excolere et ibi blada seminare, quando eis visum fuerit opportunum, cum dicta salmata feni sicut predicitur soluta, et suam deinceps facere omnimodan voluntatem et illi alii parrochiani sive homines dicte ville de Aulono qui non habent prata et dalhant [8] a casu [h]erbas sive fenum in portu sive mo[n]taneis [9] dicte parrochie sive in districtu ejusdem ville de Aulono [quod illi] [10] parrochiani sive parrochiane ejusdem ville dent et solvant dicto rectori et ejus successoribus ejusdem parrochie seu ville de Aulono, qui pro tempore fuerunt vel ejus certo mandato ad pedem canalis [11] tam pro decima [quam pro] [12] primitia unum trocellum [13] feni competenter, libere et sine impedimento et contradictione quacumque, et cum illo trocello feni dicti parrochiani sive parrochiane sint liberi et quitati ab omni plus prestatione decime et [primitie] [14] deinceps.

[III]. — Item, fuit actum, conventum, compositum et concordatum inter dictas partes superius nominatas et concordanter quod dicti

Digitized by Google

parrochiani et homines habitatores ejusdem ville et parrochie de Aulono habentes [greges ovium] [15] teneantur dare deinceps per in perpetuum dicto rectori et ejus certo mandato et ejus successoribue qui pro tempore fuerint post ipsum, rectam decimam et primitiam de caseis illi qui fecerint et nisi f[ecerint caseos cum lacte] [16] dictorum animalium unius hore, ab introitus mensis madii usque ad finem mensis augusti, caseos cum lacte unius hore, ut predicitur, semel in septimana, dumtaxat de cero [17] sabbati sicut consuetum est [dare et solvere] [18] temporibus retroactis.

[IV]. — Item, fuit actum, conventum, concordatum seu etiam compositum inter dictas partes inter se concorditer et unanimiter concordantes quod dicti parrochiani et homines habitatores ejusdem ville et parrochie [dent et] [19] solvant et solvere teneantur deinceps dicto rectori, vel ejus certo mandato et ejus successoribus, semel in anno, rectam decimam primitiam de agnis et hedulis sicut alias est consuetum solvere temporibus retroactis in dicta villa de Aulono et parrochia, si venerint ad rectum computum, et nisi venerint quod solvant predicti parrochiani de quatuor agnis et [h]edulis medium agnum et de tribus agnis et [h]edulis infra quod solvant pro quilibet agno sive hedulo duos denarios tholosanos [20] de moneta tunc temporis currentis, et si forte dicti parrochiani homines seu pastores, qui habeant predicta animalia, voluerint plus dare sive exeniare dictos agnos seu [hedulos] vel solvere dictos II denarios tholosanos pro quolibet agno sive [h]edulo, quod hoc sint electione et voluntate dictorum parrochianorum seu pastorum quorum predicta animalia erunt sine aliquo devato et contradictione quacumque de exeniando predictos agnos seu [h]edulos vel solvendo dictos, denarios tholosanos.

[V]. — Item, fuit dictum, conventum, concordatum, diffinitum, pronunciatum seu etiam declaratum super predictis inter dictas partes unanimiter et concorditer pro bono pacis et concordia, quod quilibet parrochianus et habitator dicte ville de Aulono solvat dicto rectori ecclesie parrochialis de Aulono vel ejus certo mandato rectam decimam et primitiam lane, prout [h]acthenus retroactis temporibus est solvere consuetum videlicet eo modo et forma quibus de agnis et [h]edulis solvi est consuetum vel etiam, concordatum videlicet de IIII or lanis mediam et de tribus infra pro qualibet parte de agnis.

[VI]. — Item, fuit compositum, pronunciatum et concordatum inter dictos rectorem et consules superius nominatos pro se ipsis et nomine dicte sue ecclesie et totius universitatis et popularum ejusdem ville de Aulono, quod quilibet parrochianus et habitator ejusdem ville de Aulono habentes vitulas bacxe [21] quotquot habeat

Digitized by Google

et solvere teneatur deinceps *dicto* rectori vel ej*us* certo mandato pro quolibet duos denarios tho*losanos*.

[VII]. — Item, fuit compositum, p*ro*nunciatum et etiam concordatum amicabili*ter* in*ter* di*c*tas partes super*ius* inter se convenien*tes* pro bono pacis et concordia *quod* quilibet p*a*rrochian*us* h*ab*itator ejusdem ville de Aulono habentes polinos sive polinas ab equis solv*a*nt et solvere tenean*t*ur di*c*to rectori vel ej*us* certo mandato et ejus successorib*us* pro decima et p*ri*mitia di*c*tor*um* polino*rum* quotquot habeat, p*ro* quolibet polino eque tres den*arios* tholosanos ita tam*en* q*uod* operarii fabrice ecc*le*sie p*a*rrochiali*s* de Aulono, qui n*u*nc sunt et p*ro* tem*p*ore erunt recipiant et recip*ere* tenean*tur* deinceps, no*m*in*e* fabrice eccl*e*sie ante di*c*te de Aulono et recip*ere* valeant et possint libere et sine impedimen*t*o et *cont*radictione quacumq*ue* quolibet anno de man*i*bus dictor*um* p*a*rrochianor*um* sive rectorum medietat*em* di*c*te sum*m*e pecu·ni*e* recipiende p*ro* decima dictorum vitulorum et polinorum et hoc in compensatione et remuneratione caseorum qui offeruntur quolibet anno in festo sancti Felicis [22] ad honor*em* Dei et bea*tissimi* gloriosi b*ea*ti Felicis p*er* quoscumque pastores apastencantes [23] seu aforestan*tes* [24] in portibus sive montaneis ville de Aulono, cabanas tenen*tes* et formaygeras facien*tes* *quos* caseos p*redic*ti oper*a*rii recip*ere* consueverant ab antiq*uo* nom*i*ne et vice fabrice ecc*le*sie ante di*c*te, ut ibi di*c*tum fuit, quos caseos *dictus* rector elegit et magis voluit h*a*bere et levare q*uam* medieta*tem* di*c*te decime di*c*torum vitulor*um* et polinor*um*.

[VIII]. — Item, fuit co*m*positum, p*r*onuntiatum et etiam concordat*um* amicabili*ter* in*ter* di*c*tas p*ar*tes super*ius* in*ter* se *conve*nientes p*ro* bono pacis et concordia q*uod* quilibet parrochian*us* [25] habentes mulat*os* ab eq*uis* suis sive polinos ab asinis suis solv*a*nt et solvere tenean*tur* deinceps pro quolibet mulato sive polino asine p*ro* decima et p*ri*micia sex *denarios* tho*losanos* di*c*to rectori, vel ej*us* successori*bus*.

[IX]. — Item, fuit composit*um* pronuncia*tum* et etiam co*n*cordatum in*ter* *dict*as partes inter se super*ius* conve*n*ientes amicabili*ter* et co*n*cordi*ter* p*ro* bono pacis et concordia, q*uod* quilibet p*a*rrochian*us* et h*ab*itator ejusdem ville de Aulono habentes suus [26] sive troias q*uod* di*c*tus rector et ej*us* success*ores* habeat et recipiat de di*c*tis porcellis rect*am* decim*am*, ut [h]acthenus est solvere consue*tum*, si venerint ad rect*um* computu*m* de decima solvenda, et nisi venerint ad rec*tum* co*m*putum de IIII or porcellis media*m* vel legitima*m* extima*tio*nem et de tribus infra p*ro* quolibet porcello I *denarium* tho*losanum* tam p*ro* decima et primicia.

Digitized by Google

[X]. — Item, fuit pronuntiatum, conventum et etiam concordatum inter se dictas partes superius inter se convenientes super predictis pro bono pacis et concordia quod quilibet parrochianus seu parrochiana habitator ejusdem ville de Aulono par federe nubciarum que de cetero fient et celebrabuntur in ipsa ecclesia et parrochia de Aulono remanentes in dicta villa seu parrochia de Aulono, quod dicti nubentes teneantur preparare ad comedendum dicto rectori cum suis clericis habitatoribus ejusdem ville, et quod dictus rector eligat seu ponat unum servitorem qui habeat in hospicio dictorum nubentium preparare vict[ualia] pro dicto rectori et ejus clericis [27], et si dicti nubentes seu contra [h]entes noluerint recusantes a casu sibi dare ad comedendum, videlicet dicto rectori et suis clericis quod dicti nubentes solvant et solvere teneantur dicto rectori et ejus successoribus pro uno par [28] nubentium tres solidos tholosanos ; et quod de hoc sit in electione dictorum nubentium si voluerint magis dare dicto rectori et ejus successoribus dictam comestionem vel solvere predictos III solidos tholosanos, et si forte predicti nubentes exeant dictam villam seu parrochiam de Aulono et vadant alibi pro contra [h]endo in aliena parrochia pro solempnisando dictum eorum matrimonium seu matrimonia quod quilibet ipsorum, sive sit parrochianus sive parrochiana solvant et solvere teneantur dicto rectori et ejus certo mandato, et ejus successoribus III solidos tholosanos, quibus solutis, quod dicti nubentes sint liberi et quitati ed dictis nubciis et quacumque prestatione comestionis.

[XI]. — Item, fuit pronunciatum, conventum, diffinitum et concordatum inter dictas partes inter se amicabiliter convenientes et concordantes super predictis devatis seu questionibus pro bono pacis et concordia, quod quilibet par federe nubciarum que de cetero fient in dicta villa seu parrochia de Aulono, solvant et solvere teneantur deinceps dicto rectori et ejus certo mandato et ejus successoribus, pro arr[h]is [29] dictorum nubentium XIII denarios turonensium parvorum quibus solutis quod ipsi sint quitati et liberi de dictis arr[h]ies.

[XII]. — Item fuit pronunciatum conventum, diffinitum, declaratum et concordatum inter dictas partes superius inter se amicabiliter convenientes et concordantes super predictis devatis seu questionibus pro bono pacis et concordia quod quilibet parrochianus et parrochiana habitator dicte ville de Aulono etatem perfectam habentes in predicta villa de Aulono decedentes vel alibi solum quod dictus rector et ejus successores recipiat et recipere et exigere possit et valeat sine impedimento et contradictione quacumque de quolibet deffuncto meliores duas vestes [30] quas portavit diebus dominicis et festivis caligas [31] cotelatum seu cutellum punhale [32]

Digitized by Google

si habeat tempore mortis sue, et nisi habuerit quod ejus heredes, nec bonorum detentores non possint compelli ad contribuendum cutellum punhale de quibus vestibus sint tunica [33], supertunicales, [34] capucium [35] quod fecerit infra annum tempore mortis sue ejusdem deffuncti, ordine retrogrado computando, et si dictus deffunctus habeat amanticam sive mantellum vocatum alamandes [36] alicujus colloris sive capam panni bruni majoris valencia [37] quod dictus rector et ejus successores recipiat et recipere teneatur predictam amanticam, mantellum vocatum alamandes seu capam panni bruni loco supertuni calem et cum illo sit contentus dictus rector, et quod, in mantellis panni bruni solratos, [38] nec in perceria (?) nullum ejus habeat dictus rector, nec ejus successores, si dictus deffunctus habeat tempore mortis sue, sed quod remaneat penes ejus heredes in hospicio et si forte dictus deffunctus seu deffuncta infra annum aliquas vestes bonas non fecerit, quod dictus rector recipiat dictas vestes, et mantellum quod recipiat quinque cubitos panni bruni loco supertunicalis et tunice et quod sit[in] electione rectoris de recipiendo dictas vestes vel dictos V cubitos panni bruni.

[XIII]. — Item, fuit actum, pronuntiatum, conventum, diffinitum, declaratum inter dictas partes superius inter se amicabiliter concordantes super predictis devatis seu questionibus, pro bono pacis et concordia super primicia caseorum quod quilibet parrochianus et habitator dicte ville de Aulono solvat et solvere teneatur semel in anno dicto rectori et ejus successoribus qui pro tempore fuerint de qualibet formaygera per in perpetuum in festo beate Marie augusti tres caseos de melioribus et pulcrioribus quod facient predicti parrochiani pro dicta primicia [39] caseorum et illi parrochiani sive ovelharii [40] et habitatores dicte ville de Aulono qui conservant lactem de una hora ad aliam et faciunt de duabus horis caseos, illi tales, si qui sint, quitati et absoluti ab omni prestatione et solutione caseorum pro dicta primicia.

[XIV]. — Item, fuit conventum, dictum, diffinitum, declaratum inter dictas partes superius inter se amicabiliter concordantes super predictis devatis et contraversiis [41] quod de omnibus aliis rebus et juribus ecclesiasticis, quecumque sint, de quibus nulla mencio sit in presenti instrumento pertinentibus dicto rectori seu pertinere debentibus, ratione dicte sue ecclesie et ejus successoribus quod deinceps predicti ejus parrochiani et parrochiane et habitatores dicte ville de Aulono sint liberi et quitati ab omni prestatione decime et primicie, nisi prout temporibus retroactis el solvere consuetum et ut ejus predecessores [42] qui pro tempore fuerunt rectores in dicta parrochia de Aulono recipere, habere et levare consueverunt.

Digitized by Google

Post que post quonda[m] praelationem temporis sub anno Domini M°CCCXLVII, tercia die mensis novembris Reverendus in Christo pater et dominus dominus Hugo [43], divina miseratione episcopu Convenarum, visis, auditis et atentis omnibus et singulis superius in presenti publico instrumento declaratis, pronuntiatis, contentis et ordinatis inter dictas partes super predictis devatis et controversiis atentis eciam quod super petitis per dictum rectorem ejusdem ecclesie et parrochie de Aulono superius nominatum satis et competenter dicta sua ecclesia de Aulono obtinebit jus suum prout superius est concordatum, diffinitum inter dictas partes et prout in dicta villa et parrochia de Aulono et in valle de Aura est solvere consuetum et salvo jure nostro in premissis et successorum nostrorum ad supplicationem dicti rectoris et popularum ejusdem ville de Aulono in instrumento scripto dictus dominus episcopus et assensum in premissis apposuit huic presenti publico confirmationis instrumento pariter et decretum et ad majoris roboris firmitatem habendam et in testimonium omnium premissorum et ad eternam rei memoriam [sigillum] [44] suum proprium impendenti duxit apponendum.

Actum fuit in civitate Convenarum XVI die mensis martii anno Domini M°CCCXL primo, regnante domino Philippo [45] rege Francie, dicto Domino Hugone, divina miseratione episcopo Convenarum; hujus rei sunt testes dominus Bernardus Garcie de Villa [46] Canonicus et precentor in ecclesia Convenarum, Bertrandus de Podio Lobrino presbiter, Guillelmus Anglada, magister Sancius de Podio Meano, notarius, et ego Bertrandus [de Bigorria]. [47] publicus notarius auctoritate episcopali civitatis et dyocesis Convenarum qui vocatus et rogatus duo publica instrumenta unius et ejusdem substancie et tenoris retinui, scripsi et in publicam formam reddegi et signo meo consueto signavi.

Constat de rasura in X X X linea versus principium ubi dicit quotquot habeat et de interlineatura in X X X I I I I linea ubi dicit decima et in X V I I linea [48] versus finem ubi dicit rector.

Et nos Hugo, permissione divina episcopus Convenarum, visis [auditis et atentis omnibus et singulis superius] [49] in presenti instrumento contentis et expressis, dictam compositionem super predictis ut promittitur factis ratam et firmam habemus ipsamque compositionem auctoritate nostra ordinaria prout [superius est concordatum, diffinitum inter dictas partes est solvere consuetum] salvo in omnibus jure nostro cujuslibet alieni. Datum in Monteregali [51] sub appositione nostri sigilli autentici impendenti die tertia novembris anno Domini M°CCC quadragesimo septimo.

Per manum

François MARSAN.

Digitized by Google

NOTES DE LA CHARTE D'AULON

1. Ce texte a été soigneusement collationné par M. Charles Bémont membre de l'Institut et le Lieutenant-Colonel Mondon, président de la Société des Etudes du Comminges. (Qu'ils veuillent bien agréer l'expression de notre vive gratitude.)

2. Messire Guillaume de Bazus se rattachait à la famille des seigneurs de Bazus-Aure, l'une des plus anciennes de la vallée. Le même Guillaume de Bazus (Guilhelmus de Badussio), prêtre, est témoin dans une sentence rendue à Arreau, le vendredi après la fête de la Chaire de Saint-Pierre (d'Antioche) de l'an 1360, par Me Bernard de Ducasse, juge d'Aure, entre Aulon et Guchen, au sujet des *Cassagnets de la Lits*, quartier situé dans la montagne d'Arbizon, Acte retenu par Jacques de Bordes, notaire public de la terre d'Aure. (Parchemin n° 18. Archives d'Aulon).

3. Cette paroisse, qui avait comme annexe Soulan relevait de l'Archiprêtré d'Azet ou d'Aure Supérieure. Elle se distinguait d'une autre paroisse du même nom, dépendant de l'Archiprêtré d'Alan, même diocèse

4. Mots effacés par une tache d'encre.

5. Nom et prénom en partie effacés et restitués. Nous avons relevé un Jean Ratet Castet, à Aragnonet en 1568, et une Marie Ratet, épouse de Bertrand Puio à Ancizan, en 1671.

6. Une tache d'encre cache ces deux mots.

7. Ce coffre en bois ne serait autre que les *Ariés*, outil agricole encore en usage dans certains villages de la haute vallée d'Aure. Il consiste en un cadre de bois, appliqué sur le bât et dont les extrémités inférieures, sont munies de deux bras conjugués, qui permettent de recevoir les fagots et les gerbes. Ces derniers sont maintenus par une corde, aux deux extrémités des bras conjugués.

8. Terme de basse latinité, passé dans notre idiome commingeois.

9. Les habitants d'Aulon possédaient déjà au commencement du quatorzième siècle la montagne d'Arbizon, versant sud, Aulonei et la Bat M. Bernard Gérald, recteur de l'église de Bazus et Messire Bertrand de Fumel, Baron d'Aure, sont arbitres, le 1er août 1325, dans un différend entre les consuls d'Aulon et de Guchen, au sujet de la montagne d'Arbizon (montanea de Arbido). Transaction passée à Arreau et retenue par Pierre de Masiis, notaire. (Parchemin n° 1. Archives d'Aulon).

10. Lacune causée par une déchirure.

11. Il s'agit ici de la rigole collectrice qui reçoit l'égoût des eaux d'arrosage. La plupart des prairies d'Aulon étant en pente, les fagots devaient être déposés dans les rigoles pour éviter leur glissement.

12. Mots encore restitués pour la même cause.

13. Terme de basse latinité synonyme de fasciculus, fagot.

14. Il n'est pas fait mention dans la Charte de la perception de certaines denrées telles, que froment, mil et orge tiercé, que nous relevons dans la déclaration faite par M Guillaume Bacqué, recteur, Pierre Rey et Laurent Soubiran, marguilliers, en 1387, à l'occasion du Censier ou Pancarte dressé par Bérenger de Guilhot et Jean de Belloc, voir Article, Aulon.

15. Mots restitués pour la même cause.

16. Déchirure du parchemin.

17. Lapsus pour sero.

19 Même déchirure du parchemin.

20. Le tolsa ou tolosa était une monnaie de cuivre valant deux deniers ; les Navarrais appelaient cette monnaie *Coronatum*. P. Mongaillard.

21. Pour Vaccae.

22. Saint Félix de Girone, dont la fête se célébrait le 1er août. Elle fut transférée au 5 du dit mois, en vertu d'une ordonnance de Mre Le Bégue de Villiers, archidiacre et vicaire général de Charles-Antoine-Gabriel-Osmond, évêque de Comminges, en date du 20 septembre 1775. Aulon célèbre actuellement sa fête patronale le deuxième dimanche d'octobre.

Digitized by Google

23. Terme de basse latinité employé pour pascentes. Nous le relevons encore dans une transaction entre Aulon et Guchen du 20 avril 1525 : «Item plus accordam et consentim et voulem que lodit territori [de la Seuba] se bedara hun chascun an de fin de may desqui au huictiesme jour aprep la festa de la Nativitat de la Verges Marya deu mes de septembre et la beguada se assoloera et de qui abans los habitans de Aulon et de Guxen poyran appastenquar losd bestias tant propris que de guasailhes en lad. Seuba.» Acte retenu par M. Guillaume-Raymond Carrère, notaire de Guchen expédié par M. Forinyer, notaire d'Arreau (Archives d'Aulon)

24. L'afforestage consistait dans l'action d'introduire des troupeaux sur les montagnes Il était dressé annuellement un état du bétail introduit par chacune des communautés de la vallée, possédant des montagnes. Dans celles des Quatre-Véziaux la tache était confiée au collecteur du Transport.

28. Lapsus pour *parrochiani*

28. Autre lapsus pour *sues*.

27. Nous relevons le même usage à La Bastide Montfort, diocèse d'Auch, d'après l'Accord passé entre le curé et les consuls du lieu, le 15 janvier 1278 (Monlezun, Histoire de la Gascogne t. p. 427), à Montauban, à Douzac et à Las Bouygues, (Abbé Galabert *Louables Coutumes* Bulletin de la Société Archéologique du Midi, n° 15 p. 83).

28. Lapsus pour pari.

29. A Cordes, diocèse d'Albi, il était également perçu un droit d'arrhes et de sortie (*Louables Coutume*, p. 85).

30 Le droit de dépouilles était en vigueur dans le diocèse de Comminges ; l'évêque l'exerçait sur les archidiacres et chanoines, les archidiacres sur leurs archiprêtres ceux-ci sur les curés, et ces derniers sur leurs parois- siens. Ce droit ayant été aboli par arrêt du Parlement de Toulouse du 27 novembre 1542, sous l'evêque Jean de Mauléon, le Syndic du Clergé du Diocèse fit appel de cette sentence au Conseil du roi et obtint confirmation de cette prérogative à Fontainebleau le 3 décembre 1553 (Archives des Hautes-Pyrénées). Le droit de *surhos, suberos, ou surfos*, qui se prélevait à chaque enterrement de personne adulte dans la vallée d'Aure au dix-septième siècle, serait une survivance du droit de dépouilles.

31. Lacune où il doit être fait mention de la ceinture qui était un des accessoires du costume au quatorzième siècle. A cette ceinture s'adaptait l'escarcelle ou aumônière ainsi que la dague ou poignard.

32. Le Cutellus punhalis, dague ou poignard à la même signification que punhalis gladius, glaive. La Coutume de Blajan, de 1283, porte à l'article XXIII cette défense ; « Item qui cultellum vel gladium emolutum contra alium irato animo traxerit in decem solidos tolosanos projusticia puniatur et emendet (Abbé J. Lestrade, Revue du Comminges, 1904. p. 216).

33. La tunique ou cotte de dessous était portée par les deux sexes (C. Enlart. *Le Costume*).

34. Le surcot ou vêtement de dessus était en vogue au moyen âge. Il était ouvert ou fendu.

35. Le capuce ou chape, sorte de petit manteau porté par les femmes et garni souvent d'un capuchon.

36. Sorte de cape allemande qui ne serait autre que l'ancien manteau de deuil dont la cape des bergers n'est qu'une imitation.

37. Variante pour valoris.

38. Morceau d'étoffe brune pour sandale (Ducange).

39. Variante.

40. Terme de basse latinité d'où dérive le terme gascon ouelhé, gardien de brebis.

41. Lapsus pour controversiis.

42. Autre lapsus pour successores.

43. Hugues de Castillon, qui succéda à Guillaume de Larvo, fut élu le 8 novembre 1335 Il mourut le 30 octobre 1352 et fut inhumé dans le magnifique sarcophage qu'on peut admirer dans la Cathédrale de Saint-Bertrand chapelle de Notre-Dame.

44. Le sceau de l'évêque, en cire rouge, qui pendait à une double queue, se voyait encore il y a trente cinq ans environ. La charte en a été dépouillée dans une de ses pérégrinations à Tarbes. (Détail fourni par feu Bernard Capdetrey, adjoint d'Aulon).

45. Philippe I de Valois (1328 1350).

Digitized by Google

46. Il était déjà chanoine précenteur en 1329, voir Liste des Chanoines, Archidiacres et Dignitaires du Chapitre de la Cathédrale, (L. de Fiancette, *Vie et Miracles de Saint Bertrand*, supplément, p. 378).

47. Ce nom effacé par une tache d'encre n'est autre que celui de Bertrand de Bigorre, qui fut consul de la Cité de Comminges. Il porta en 1351 les doléances des habitants au château d'Alan et y fut reçu par Pierre Capelli, vicaire général de Hugues de Castillon.

48. Indication erronée pour LV.

49. Mots effacés par une tache d'encre qui n'ont pu être restitués.

50. Autre passage effacé par la même tache et restitué.

51. Anciennement Montréal de Rivière, aujourd'hui Montréjeau.

Digitized by Google

Les noms de personnes en Haute-Gascogne

par M. Bernard SARRIEU
Membre de la Société du Comminges et de l'Escolo deras Pirénéos

Messieurs,

Au Congrès de l'Union en 1920, j'avais cru pouvoir vous adresser une communication sur l'intérêt et la méthode des études toponymiques. Aujourd'hui, je prends la liberté d'attirer votre attention sur une question qui se rattache elle aussi à l'onomastique régionale : sur *les noms de personnes en Haute-Gascogne*, particulièrement dans la région des Pyrénées Centrales que je connais mieux à cet égard.

On sait que dans nos régions les couches linguistiques antérieures ont été éliminées ou absorbées par le latin populaire, qui y a pris de bonne heure un caractère original, pour donner la langue gasconne d'aujourd'hui avec ses divers parlers. C'est donc essentiellement en gascon que depuis des siècles, dans nos régions, les personnes, comme les lieux, ont été nommées. Le gascon étant toujours vivant, c'est la forme gasconne qui est la véritable forme de tous ces mots; c'est donc elle — souvent transcrite en français d'ailleurs — qui nous servira de base dans la présente étude, où nous allons examiner successivement les *noms de familles*, puis les *prénoms*, enfin les *rapports avec le français* et *l'usage actuel* [1].

I. — NOMS DE FAMILLES.

1) NOMS DE FAMILLES ET NOMS DE MAISONS. Remarquons d'abord la coexistence et en général la distinction, chez nous, des noms de familles et des noms de maisons. Comme tout le monde en France en vertu de la loi, les habitants de nos villes et de nos villages ont un nom de famille et un ou plusieurs prénoms, consacrés par les actes de l'état civil ; mais, s'ils sont bien du pays, et ne sont pas trop des « messieurs », et étrangers encore, ils ont un autre nom, je ne dis pas un sobriquet individuel, mais un nom que leur prénom précède aussi dans l'usage courant, en langue gasconne, et sous lequel ils sont bien mieux connus dans la commune et le pays :

1. Ce qui suit est un résumé de la communication de M. B. Sarrieu, qui était assez développée ; mais rien d'essentiel n'y a été supprimé : ce sont surtout des exemples qui ont été réduits ou abrégés. — Les formes purement gasconnes sont mises en italique.

Digitized by Google

c'est *leur nom de maison*, presque toujours différent de leur nom de famille officiel et appartenant à tous ceux qui, habitant avec eux, composent leur descendance. Ex. : Castaing, nom de famille, mais la maison s'appelle *es de Sancino ;* Mességué, nom de famille, mais la maison s'appelle *es de Hourtino ;* Binos, nom de famille, mais la maison s'appelle *es de Sarriéu.* D'où, quelquefois, même nom de maison pour ceux qui ont des noms de familles différents (p. ex. *es de Peiruc* signent Baylac, ou Haurillon) ; et, inversement, même nom de famille avec des noms de maisons différents (p. ex. Sarrieu, quand les maisons sont appelées *es de Jaime, es det Bizart, es dera Molo, es det Carraboug ;* Lagaillarde, quand les maisons s'appellent *es de Laylet* et *es de Trandin).* C'est le nom de maison qui est d'usage courant ; quand il diffère du nom de famille, ce qui est le cas de beaucoup le plus fréquent, il a été apporté en général par les femmes ; bien plus rarement (*es det Boupét, es det Sourt*) il a commencé comme sobriquet, pour se perpétuer ensuite.

Y a-t-il là simplement un tour d'esprit concret, attachant le nom à la maison matérielle elle-même ? Certes, les demeures restent parfois désignées par le nom de ceux qui les occupaient (*en ço de Hourtino, en ço de Oustau,* etc.), alors même qu'ils l'ont quittée ; mais cependant ceux-ci emportent leur nom de maison avec eux là où ils vont s'établir. — Faut-il y voir une survivance — relative — d'un tour d'esprit matriarcal (le régime matriarcal a été signalé, croyons-nous, chez les Ibères et les Basques ; comparer les noms doubles espagnols) ? Mais le nom maternel (d'origine parfois nettement masculine : *es deth Haure, es det Sarte*) ne l'emporte que dans sa propre maison sur le nom paternel étranger. D'ailleurs la famille pyrénéenne présente ou du moins présentait naguère une constitution patriarcale très forte, l'autorité du père de famille y étant très respectée, et quelque chose d'analogue au sentiment de la « gens » unissant autour de lui ses fils et ses petits-fils. Peut-être faut-il donc voir simplement ici une expression du vif sentiment de l'union de la famille et de son patrimoine, âme de ces vigoureuses « familles souches » que Le Play a signalées.

2) Origine de ces noms de familles ou de maisons. — Ils ont été d'abord individuels. En outre, ils sont d'inspiration très diverse ; on peut pourtant les grouper à cet égard sous les quelques chefs suivants :

1° *Prénoms*, parfois réduits à leurs syllabes finales ou présentant des diminutifs : Pey, Peyet, Peyron [Pierre] ; Ramondou, Mondon, Monic ; Bernadue, Domenges, Vidalon ; — *es de Bernat, es de Jaime, es de Matèu, es d'Arroudjè,* etc. Il est curieux de remar-

Digitized by Google

quer que quelques-uns sont des noms ou surnoms de femmes : Esclarmonde, Margoton, Mengarduque, Nagaillarde ; — *es de Lucio, es de Menjéto*, etc. Parfois le prénom s'associe à d'autres mots : Pémartin, Péborde, Pébilhère, Pédebidou, Pédussat, Pédestrade ; — *es de Jan-Poc*, etc. (Voy. ci-après).

2° *Lieux d'extraction* (avec ou sans la préposition *de*, ou adjectifs) : Antichan, Bize, Barousse, Daure, Dartigue, Commenge, Bigourdan, Espaigno ; — *es det Bizart, es de 'Spètch*, etc. Il faut leur rattacher les noms de famille contenant au début le mot « Saint » : Saint-Martin (Senmartin, Semmartin), Saint-Pé (Sempé), Saint-Paul, Saint-Blancat, etc. qui veulent dire originaires des localités portant ces noms. Comparer la plupart des noms de noblesse : de Péguilhan, de Labarthe, etc.

3° *Emplacements dans la commune* : Capdeville, Fondeville, Miéjeville (ou-vielle), Susbielle, etc. Cf. Subercaze, Trescaze (tres, de trans), etc.

4° *Constructions et leurs parties* : Caze, Sacase, Casenave, Madon, Oustau, Castet ou Castex, Castéret, Bourdette, Abadie, (E)spont ; — Soulé, Tron, Pourtau, Saporte, etc.

5° *Objets divers* : Comps, Comet, Barrau, Travère, etc.

6° *Détails géographiques ou topographiques* : Camp, Prat, Pradère, Casau, Ortet, Seube, Bosc, Arrieu, Sarrieu, Sourrieu, Pène, Sapène, Soupène, Coumes, Coret, Anglade, Serres, Soum, Bergès, Tapie, Pouy, Ribes, Estradé, Sastrade, Carrère, Vié ; — *es dera Hont, es de Sacarrère*, etc.

7° *Professions* : Sabathé, Sarthe, Barbé, Périssé, Faure, Ferré, Mességué, Teychené, Baqué, Boé ou Boué, Capéran ; — *es det Crabè, es detch Haure*, etc.

8° *Parentés ou voisinage* : Codin, Bedin ; — *es de Pay*, etc.

9° *Plantes ou plantations* : Saluc, Safourcade, Noguès, Pomarède, Cassou, Pibou, Hautefage, Castagné, etc.

10° *Animaux* : Cabiro, Colomic ; — *et Pinsoun, et Boupét, et Grilhoun* ;

11° *Caractères ou traits particuliers* : Bonzom, Caplong, Redonnet, Galhat ; *et Petit, et Carrabouy* (pour *Cabarrouy*) ; — Portessau, Cauhapé, Pèlepore, etc.

12° *Particularités du langage* : *Carràquis, Brabó, Tém, Gàtis*, etc. — Là, comme souvent pour 10° et 11°, ce ne sont guère que des surnoms individuels ; mais de nouveaux noms de maisons peuvent en sortir.

3. Etymologie de ces noms. La grande majorité est d'origine latine, quoique beaucoup nous conservent des termes inusités aujourd'hui (Ex. : Sarthe, Mességué). — Particularités à remarquer : 1° L'article *S', Sa, Sés*, venu de ipse (Sacaze, Saferrière, Safour-

Digitized by Google

cade, Sanglade, Sapène, Saporte, Sarrieu, Sastrade, etc.). On peut dire que le fait de porter un nom contenant cet article est un brevet d'ancienne origine montagnarde, car la plaine même gasconne n'a jamais employé que les articles *le* ou *lou*, *la* (Laferrière, Laporte, Larrieu, Lestrade, etc.), et d'ailleurs aujourd'hui l'article *se* ou *sa* est mort dans la montagne gasconne, qui emploie de l'Ariège au Pays Basque l'article *et, era* (sauf dans la *haute* Vallée d'Ossau) ; — 2°. Le préfixe *es*, venu de ad ipsum (Espouy, Espourtau, Espont) ; — 3°. Le préfixe *na*, de Domina (Nagaillarde, auj. Lagaillarde. — A rapprocher du mot Denagiscarde, que M. Anglade nous a signalé).

Quelques-uns cependant sont d'origine germanique : Gouarné, Azémar, etc. — D'autres remontent à l'époque celtibère : Anos, Harbouch, Troc (?), Barros (fait que nous avions déjà signalé au Congrès de l'Union à Auch en 1910). [1]

II. — PRÉNOMS.

1). Etymologie des prénoms. — Les prénoms ont les mêmes sources étymologiques que les noms, dont plusieurs proviennent d'eux, comme nous l'avons vu (1, 2, 1°). Comme en français, plusieurs sont venus de l'hébreu (*Jùan*, *Jayme*, *Andrèu*, *Jusèp*, *Mario*) ou du grec (*Helip*, *Simoun*), par l'intermédiaire d'ailleurs du latin. D'autres sont vraiment latins : *Pè*, *Pau*, *Marcèt*, *Lucio*, *Helits*, etc. D'autres, assez nombreux, beaucoup de saints et d'évêques en ayant porté de tels au Moyen-Age, sont d'origine germanique : *Bertan*, *Bernat*, *Enric*, *Guilhèm*, *Odo*, etc. Bien entendu, le germanique s'étant éteint de bonne heure en Gaule, ces prénoms, comme les prénoms d'origine hébraïque ou grecque ou même latine, ont été appliqués depuis sans en connaître la signification, tandis que les noms des familles et des maisons, vu leur formation plus récente et leurs origines sémantiques, ont été le plus souvent empruntés aux mots toujours compris formant la trame du langage courant.

Il serait curieux de faire une statistique des prénoms les plus usités aujourd'hui chez nous : variations suivant les patrons des paroisses (Bertrand, Gaudens, Aventin) et les traditions familiales et locales (Jean, Bernard, Raymond, etc. ; parfois deux frères ont le même prénom).

2. Usages divers. — En Haute-Gascogne, on ne dit pas, comme dans les côteaux ou dans la plaine, *Lou Jan*, *La Marîo*, mais, sans article devant, *Jùan*, *Mario*, en faisant suivre ces prénoms du nom de la maison : *Jùan dera Molo*, *Marièto de Sacarrèro*, etc. — En outre, on y fait un usage fréquent des diminutifs, que l'on

1. Voir Bulletin de la Société Archéologique du Gers, 1910, p. 203.

Digitized by Google

forme même en partant de formes françaises. Ex. : *Pèyo, Peyét, Peyoun, Pièrres, Pierrounhes, Pierrétes*, etc. Remarquer les curieux diminutifs en *uc*, devenus souvent noms de familles (*Arnauduc, Bernaduc, Betranuc, Sansuc, Peyruc, Mengarduco*), et les diminutifs gracieux en *ounho* (*Mariounho, Trandounho*), caractéristiques de notre région.

III. — INFLUENCE FRANÇAISE ET ÉTAT ACTUEL.

L'influence française, grâce à l'école, à l'état civil, aux étrangers, etc., s'est exercée sur la notation des noms et des prénoms et sur l'usage de ces derniers.

1) Notations. On a eu ainsi des formes hybrides (Cazeneuve), des transcriptions officielles plus ou moins régulières ; peut-être le rétablissement de l'*f* dans des mots comme Faure, Ferrère, Fourcade, Fontan, Foch, si du moins cette *f* n'était pas restée d'usage graphique, alors que l'*h* l'avait déjà remplacée dans la prononciation. — En tout cas, introduction fréquente de l'article français (Lamolle), surtout de l'article contracté *du* : Dufor, Dussastre, Duprat, Durrieu, Ducasse, etc. (Le languedocien a gardé là *Del*: *Delprat, Delcassé*, etc.). Cf en Bretagne : Le Braz, Le Moal, avec l'article français *le*, au lieu de l'article breton (*ar, an* ou *al*) actuel.

2) Remplacements. Les prénoms français tendent à remplacer les prénoms locaux, même en gascon : *Pièrro* au lieu de *Pè*, *Jan* au lieu de *Jùan*, *Jaques* au lieu de *Jayme*, *Josèf* au lieu de *Jusèp* ou *Jèp*, *Guilhaumes* et *Guilhomo* au lieu de *Guilhèm*, *Marièto* au lieu de *Maiéto*, divers féminins accentués sur l'*i* ou l'*a* final (*Mari(e)* au lieu de *Mariô, Frosi, Poloni*, Maria, Augusta, etc.). — Toutefois, ces prénoms pris au français donnent souvent des diminutifs formés suivant l'esprit du gascon (*Jaquét, Finounho*, etc.), car la langue gasconne est encore la langue courante de la majorité de la population rurale de nos montagnes. Certes, dans leurs lettres, comme on ne leur a appris à lire et à écrire que le français, ce n'est que du français — à moins d'être félibres — que nos Gascons se servent. On a dit avec raison, d'eux et des autres Occitans d'aujourd'hui, qu' « ils parlent une langue qu'ils n'écrivent pas, et écrivent une langue qu'ils ne parlent pas ». Sur leurs tombes mêmes, le désaccord persiste : qu'on aille dans un cimetière gascon, on n'y trouvera guère que des noms francisés, et tous les prénoms en français ; et pourtant la plupart de ceux dont les corps dorment là n'ont guère employée pendant leur vie que la langue gasconne, ou du moins l'ont employée de préférence ; et il en est encore ainsi de leurs descendants. De même, lorsque les noms que nous appelons celtibères ou aquitains étaient déjà, sur des inscriptions en latin,

Digitized by Google

remplacés par des noms latins, — les parents étant nommés à l'aquitaine, les enfants à la romaine (fait signalé plusieurs fois par Julien Sacaze dans ses « Inscriptions des Pyrénées »), la langue locale devait encore persister à côté de la langue latine, et sa disparition complète a dû être plus tardive. Et ainsi le présent fournit des analogies pour l'interprétation du passé....

CONCLUSION.

Malgré les progrès des prénoms français et de la francisation, conclurons-nous, la langue gasconne est actuellement très vivante chez ceux qui la parlent toujours, et la présente étude, quoique réduite à un domaine restreint, doit l'avoir montré. Sans les registres de l'état civil, elle fabriquerait encore, par les noms de maisons qu'elle continue d'inventer, de nouveaux noms de familles. Nous la voyons créant sans cesse de nouveaux diminutifs de prénoms. De nombreux surnoms éclosent tous les jours sur les lèvres des Gascons restés fidèles à leur idiome, et les moins intéressants ne sont pas ceux qui sont empruntés à quelque bizarrerie constatée chez tel ou tel individu dans son langage gascon : on aime toujours la belle élocution, et on saisit finement les nuances... Il semble d'ailleurs — signe, peut-être, d'un affaiblissement de l'esprit de famille devant l'individualisme — que depuis quelque temps les sobriquets individuels se multiplient, remplaçant souvent dans la désignation des personnes la formule traditionnelle (Voy. II, 2, ci-dessus) faite d'un prénom relié par la préposition *dé* à un nom de *maison*... En tout cas, sans le gascon, nous ne saurions pas comment nous nous appelons, et, si nous perdions notre langue gasconne, nous perdrions sur bien des points l'originalité de notre génie.

Digitized by Google

Dolmen de saint Eugène

Domaine de Russol. Commune de Laure (Aude)

Sur un mamelon boisé, actuellement et récemment de pins d'Alep mais jadis recouvert de chênes verts, situé près du domaine de Russol Commune de Laure, Canton de Peyriac-Minervois (Aude) se voient les restes d'une allée couverte longue de 17 mètres sur une largeur moyenne de 1 m. 60.

Le mégalithe paraît complètement ruiné, et à peine si de çi de là quelques supports verticaux émergent du sol. Les dalles de couverture de la crypte centrale, très épaisses, se sont effondrées, brisées par leur milieu, et gisent l'une sur l'autre.

Le monument est orienté nord-sud. L'extrémité de l'allée paraît avoir subi d'importantes fouilles, à en juger par la profonde cavité et le déplacement des dalles ; mais cependant rien n'a encore été signalé, en fait des recherches exécutées en ce lieu.

Ces jours derniers, grâce à l'aimable et spéciale autorisation du propriétaire du Mégalithe, M. Léon Perrière, j'ai pu exécuter quelques fouilles dans une partie du monument. Quoique hâtives et sommaires, elles ont été couronnées de succès. Il faut cependant travailler sans cesse au milieu de pierres éboulées et enchevêtrées et cribler soigneusement.

On se trouve en présence d'un véritable ossuaire, où tous les ossements sont entremêlés. Les os sont pourris et brisés, on remarque têtes et membres les uns sur les autres, un très grand nombre de dents d'adultes et de très jeunes sujets.

Cependant en quelques journées, j'ai mis à jour les quelques objets, que je puis aujourd'hui présenter au Congrès, espérant que mes fouilles ultérieures me donneront encore des résultats plus importants, dans cette nécropole isolée. Ne pouvant donner ici, dans ce cadre restreint, que les indications les plus utiles et comptant m'étendre plus tard dans un mémoire plus détaillé, sur des découvertes possibles, je me borne à donner le modeste inventaire des objets recueillis jusqu'à présent dans cet ossuaire.

Nombreux ossements et dents d'enfants et d'adultes.

Cinq cent soixante douze perles de différentes grosseurs en test de Cardium.

Quatre perles en os.

Quelques pendeloques en test de pétoncle et 2 coquilles genre porcelaine ou olive.

Digitized by Google

Deux petits cardium avec trou de suspension.
Divers débris de poteries unies ou sobrement ornées de dessins réguliers.
Une palette funéraire en schiste vert veiné.
Une spirale et deux anneaux en bronze.
Une pointe de javelot en bronze, avec soie.
Une pointe de flèche en Silex
Une lame en silex. (0, 9c)
Deux pointes de javelot, lauriformes en silex, bien retouchées.
Une pointe en silex noir, et un silex triangulaire.

Les ossements forment parfois un magma, au milieu duquel gisent les objets et les poteries sont réduites en petits fragments. Le tout a subi depuis longtemps un profond bouleversement Il est regrettable que beaucoup de ces monuments qui paraissent entièrement ruinés ne soient pas explorés plus activement. Il en est de nombreux ainsi dans les Corbières de l'Aude et dans la Montagne noire, et l'on s'en désintéresse, car les chercheurs et les moyens font défaut de plus en plus.

Château de Rivière 6 septembre 1924.

G. SICARD,
Correspondant de la Commission des Monuments historiques : Section des monuments préhistoriques.

Digitized by Google

LES FOUILLES DE M. BALLARIN

à Bagnères-de-Luchon

Nous avons eu, cet automne, l'occasion de constater les résultats de fouilles très intéressantes opérées depuis plusieurs années à Montauban-de-Luchon par un chercheur modeste et infatigable qui mérite les plus vifs encouragements.[1] Ces fouilles ont révélé à Montauban et aux environs immédiats l'existence de deux stations antiques dont l'une dans ses couches les plus profondes nous fait remonter jusqu'à l'époque néolithique.

Il y a quelques années, tout près de là, entre Montauban et Saint-Mamet, M. le comte de Chasteigner et M. Maurice Gourdon avaient découvert une station néolithique.[2]

A Montauban même (et c'est le point de départ des fouilles actuelles), vers 1911, l'abbé Bourdette curé de la localité avait découvert au plateau de Sainte-Christine, dans la montagne au dessus de ce village (emplacement d'un ancien village disparu) ; un certain nombre d'autels votifs, encastrés dans des murailles en ruines. Les uns étaient anépigraphes portant seulement des *svâstikas* ou des rosaces (signes solaires) d'autres avaient des inscriptions. L'un était dédié par un certain Sabinus au dieu pyrénéen bien connu *Ilun* où *Ilunnus*, l'autre portait une inscription incomplète.

AR.....
DEO

Ces recherches avaient amené aussi la découverte d'un grand nombre de socles mobiles en marbre ayant servi à supporter des autels votifs. (Ces fouilles sont mentionnées dans la « *Revue de Gascogne* » 1912 p. 327) L'abbé Bourdette avait été secondé dans ces recherches par deux jeunes gens du village dont l'un est mort depuis pendant la guerre, l'autre est M. Ballarin auteur des fouilles actuelles. M. Ballarin est un habitant de Montauban un simple cultivateur, qui avait pris, en participant aux fouilles de l'abbé Bourdette, le goût des recherches archéologiques. Animé par un amour

1. M. Ballarin a envoyé lui-même à la Société un inventaire de ses trouvailles qui a été honoré d'un prix Ourgaud au dernier concours.

2. Voir J. Sacaze, *Histoire ancienne de Luchon*, p. 7 et suiv. (Etudes sur Luchon, Saint-Gaudens, Abadie, 1887.

Digitized by Google

du savoir des plus louable, il fit diverses lectures et, l'abbé Bourdette ayant cessé les recherches, M. Ballarin les continua pour son propre compte et avec ses propres ressources avant la guerre de 1914-18 et depuis son retour de la campagne pendant laquelle fut gravement blessé. Les recherches de M. Ballarin ont amené la découverte de deux stations antiques sur le territoire de Montauban, l'une à Montauban même; l'autre au plateau de Sainte Christine.

1° A Montauban. — M. Ballarin à opéré des fouilles dans le jardin attenant à sa maison d'habitation. Le jardin et la maison de M. Ballarin sont situés dans la partie supérieure du village de Montauban et adossés à la montagne qui surplombe ce dernier. Des parois abruptes de rocher dominent le jardin dans la partie nord de l'enclos fermant une sorte d'abri. De ce côté du jardin, au pied de la muraille rocheuse, M. Ballarin à opéré une fouille à 3 m. 50 de profondeur. Il a découvert six haches de l'époque néolithique en pierre noire très dure, soit :

1° Une grande hâche ou *celt* de 0 m. 23 de longueur sur 0 m. 70 de largeur — bien polie.

2° Une autre grande hâche moins bien polie 0 m. 20 de longueur 0 m. 90 de largeur.

3° Une hâche dont le travail de polissage est encore inachevé, elle présente un plan de frappe (0 m. 20 de longueur).

4° Une autre hâche inachevée avec plan de frappe 0 m. 17 de longueur sur 0 m. 6 1/2 de largeur.

5° Une hâche courte en granit, 0 m. 12 cm de longueur 0 m. 90 de largeur.

6° Une sorte de racloir aminci, surface supérieure polie, surface inférieure fruste.

On a trouvé au même endroit :

7° Une sorte de pilon en marbre rosé, un coup de poing ou perçoir de 0 m. 90 de longueur sur 0 m. 70 de largeur, deux fusaïoles ou pesons de fuseaux en granit.

A côté de ces objets ont été trouvés de gros fragments de poteries de l'époque néolithique (poterie à pattes grossière ou à verni noir) ce sont des fragments de vases à large parure et à large goulet, à signaler des fragments des vases et poteries à verni noir portant l'anse. Un fragment avec débris de bordure, un certain nombre de fragments de poterie noire ou à pâte grise (Le Comte de Chasteigner avait également trouvé à Saint-Mamet des fragments de poteries. A la même profondeur on a trouvé des débris de cuisine, un amas de substances charbonneuses, des débris d'ossements d'animaux divers, dents de sangliers etc....) Tout près de cet emplacement M. Ballarin a opéré d'autres sondages où il a découvert à 2 m. 50 de pro-

Digitized by Google

fondeur, des vestiges de l'époque romaine, des monnaies de l'époque impériale, un anneau de bronze ; quelques débris de poteries communes. Parmi ces monnaies nous remarquons un moyen bronze à l'effigie de Tibère, au revers un taureau avec l'exergue

V. SPAR. T. VIR. SATVRNINO.

Un autre moyen bronze avec à l'avers une tête casquée à droite au revers un taureau cornupete avec l'exergue.

PR. T. VIR. Q. SALPA. M. FVLVI

Ce sont des monnaies coloniales provenant de deux villes d'Espagne [1]. Les autres monnaies sont : un moyen bronze d'Aurélien (effigie en costume militaire) ; un petit bronze de Crispus, fils de Constantin. Dans ce même jardin ont été trouvés un anneau en bronze, une clef de l'époque romaine, quelques fragments de poteries grossières. Dans la même couche que ces objets romains, M. Ballarin a découvert une couche de cendres et de charbon, et un très grand nombre de scories de minerai de fer mêlées à du charbon. La découverte de cet amas considérable de scories est fort intéressante et démontre l'existence à cet endroit d'une *ferrière* de l'époque romaine, d'une forge où le minerai de fer était fondu à un feu de charbon de bois suivant le procédé antique perpétué dans les Pyrénées jusqu'aux temps modernes, sous le nom de *forges catalanes*. La montagne que domine Montauban porte dans sa partie moyenne le nom de HERRAN (de *her*, fer en dialecte gascon des Pyrénées). La présence du minerai de fer (pyrite de fer) dans cette montagne est attestée par Dictrich (*Description des mines des Pyrénées)* et d'après lui, par Mettrier (*Gites minéraux du haut bassin de la Garonne* — Bulletin de la Société de géographie de Toulouse 1883). La montagne, encore très boisée, fournissait sur place le combustible nécessaire au traitement du minerai, cette découverte démontre qu'à cet emplacement du village actuel de Montauban était traité le minerai exploité dans la montagne immédiatement voisine. Peut-être cette forge comme beaucoup d'autres établies auprès des gisements pyrénéens existait dès l'époque pré-romaine.

2° A 200 m. environ au dessus du village de Montauban sur le flanc de la montagne, épaulement du pic de Poujastou, se trouve le petit plateau de Sainte Christine, au voisinage immédiat de la petite gorge très pittoresque, suivie par la cascade de Montauban. Ce petit plateau forme une clairière gazonnée dans la montagne boisée, mesurant environ 200 m. de long sur 100. m de large ;

1. Ces monnaies ont été frappées dans les colonies romaines de Calagurris (Calahorra) et de Celsa en Espagne. Leur présence montre les fréquentes relations de nos Pyrénées avec l'Espagne à l'époque romaine.

Digitized by Google

le sol s'incline en pente douce vers l'orient. Dans la partie Est de la clairière s'élève un tertre, une sorte de tumulus.

Ce plateau était l'emplacement d'une localité existant encore au moyen-âge et aujourd'hui disparue ; connue dans les traditions locales sous le nom de Sainte Christine. Il faut remarquer que l'église actuelle de Montauban est placée sous le vocable de cette sainte. Le sol de cette clairière recèle de nombreuses substructions de l'époque médiévale sans doute, et certaines remontant peut-être à l'antiquité. Des fouilles plus approfondies pourront seules nous renseigner sur ce point.

A l'extrémité Est du plateau, des murs épais apparaissent encore au dessus du sol parmi les broussailles. Ce sont les ruines de l'ancienne église ou chapelle de Sainte Christine, les pieds droits de la porte sont encore visibles. Dans la maçonnerie de ces murs suivant la coutume du moyen-âge pyrenéen observée à Valcabrère, à la chapelle de Garin (*les sont Tritons*) et dans un grand nombre d'églises du Comminges, avaient été encastrés des fragments romains. C'est dans ces murailles que l'abbé Bourdette avait découvert les autels votifs et les nombreux socles mobiles d'autels mentionnés plus haut. M. Ballarin a continué les recherches dans ces vieux lambeaux de murailles, il y a trouvé d'autres fragments d'autels votifs, couronnements ou bases (un de ces fragments avec des traces d'inscription effacée). Une de ces bases d'autel porte un *svâstika*, une autre un signe ayant la forme d'un Y à trois branches peut être figure d'un arbre stylisé (beaucoup d'autels votifs consacrés au culte des arbres portent des signes analogues, voir : J. Sacaze, Inscriptions antiques des Pyrénées.

Dans ces mêmes substructions, M. Ballarin a découvert dix-neuf socles rectangulaires en marbre ayant servi à supporter des autels votifs (identiques à ceux que l'abbé Bourdette avait trouvés). Dans une tranchée creusée près de la chapelle ont été découvert : des fragments de poteries gallo-romaine dans une couche de substance carbonisée et des lambeaux de ciment rosé. M. Ballarin a ensuite dirigé ses recherches du côté du tertre ou tumulus qui se dresse à 60 m. des ruines de l'église et où aucune fouille n'avait encore été faite. Au sommet de ce tertre a été découverte une substruction formée d'un rectangle de murailles mesurant 1 m. 95 dans sa plus grande dimension — 1 m. 70 dans la plus petite.

D'après M. Ballarin plusieurs enceintes de murailles concentriques entoureraient ce réduit. Est-ce là une substruction de l'époque midiévale ? Faudrait il y voir des substructions d'un sacellum antique ? La maçonnerie formée de débris de pierres schisteuses de la montagne grossièrement appareillée dans du ciment, ne présente rien de spécifiquement gallo-romain. Mais une construction

Digitized by Google

de village, une construction rustique, peut ne pas avoir présenté les caractères d'un appareil classique et soigné.

A l'intérieur du rectangle de murailles du sommet, à 2 m. environ de profondeur, M. Ballarin a découvert un petit autel votif dédié au dieu Ilun ou Ilunnus (M. Bourdette en avait déjà trouvé un autre dedié à ce dieu pyrénéen très connu).

Cet autel de petites dimensions — 0 m. 19 de hauteur sur 0 m. 18 1/2 de largeur à sa base — porte l'inscription :

ILVNNI
DEO
AVIEN...

Ilunni
deo
Avien(us)

La formule classique V. S. L. M. à la base est effacée. Remarquer le datif de la 3e déclinaison qui suppose un nominatif. Ilun (gén : — is) ou Ilunnis et non Ilunn*us* comme dans d'autres inscriptions. Il en était de même dans l'autel trouvé par l'abbé Bourdette. Le dieu Ilunnus était très vénéré dans la région pyrénéenne on a même trouvé à Narbonne un autel consacré à ce dieu sous le nom de Hercules Ilunnus Andose (ou Andossus). Remarquer le nom bien latin et non indigène du dédicant Avienus qui apparaît ici pour la première fois dans la région pyrénéenne.

Au voisinage des substructions en question à 2 m. 40 ou 2 m. 50 de profondeur M. Ballarin a trouvé un petit autel de même dimension avec une inscription en partie effacée

ABELIO
NI AC.....

Abelioni
ac.....

le nom du dédicant est effacé, l'inscription est dédiée à Abelion..... le dieu solaire dont le culte était si répandu dans la région pyrénéenne et principalement dans les vallées du pays de Luchon, celui dont les inscriptions votives sont les plus fréquentes. A remarquer sur le côté gauche du couronnement de cet autel les signes V. V. ; sur le côté droit : un chevron Λ gravé en creux. Sur la face antérieure : deux chevrons W.

Un troisième autel de même dimension est plus intéressant parce qu'il révèle un nom entièrement nouveau dans l'épigraphie

Digitized by Google

pyrénéenne. Il porte gravé sur la face antérieure le fragment d'inscription suivant :

VAX...
DEO
Vax(o)
deo

Le nom du dédicant et la formule dédicatoire sont effacés. Le mot occupant presque toute la largeur de l'autel, on ne peut suppléer qu'une lettre effacée après VAX et cette lettre ne peut être que l'O d'un datif de la 2e déclinaison. Cet autel nous permet donc d'inscrire un nouveau dieu : *Vaxus* au Panthéon pyrénéen. Nous savons que certains noms de dieux pyrénéens se retrouvent dans la toponymie actuelle : *Aherbelste*, (Larboust), *Basertus* (Bazert) *Erge* (Monserie) *Artahe* (Saint Pé d'Ardet, etc.). Or nous retrouvons un dérivé du nom de Vaxus dans le nom d'un village de la vallée de la Pique entre Luchon et Cierp. *Bachos* (*Bachos-Binos*). Le nom latin de Bachos à l'époque du moyen-âge était *Vaxosium* ou *Baxosium*. Une inscription funéraire du XIIIe siècle visible au cloître de Saint-Bertrand-de-Comminges est dédiée à un Vital de Bachos (Vital de Vaxosio) archidiacre et secrétaire de cette église. Le pouillé du diocèse du Comminges rédigé en 1387 (publication par Morel dans la *Revue du Comminges* 1887) mentionne cette paroisse sur le nom de Baxosium. Nous savons que dans le dialecte gascon (comme sans doute dans les anciennes langues aquitaniques) le V prend le son B. Le son chuintant : Ch était rendu par x dans les inscriptions gallo-romaine des Pyrénées traduisant des noms indigènes. Vaxosium dérive évidemment du nom du dieu Vaxus. Le suffixe *os* (forme latinisée *osium* semble appartenir à l'ancienne langue aquitanique et correspond probablement au suffixe basque *otz* — Vaxosium (Bachos) était un ancien sanctuaire du dieu Vaxus ou une localité consacrée au dieu Vaxus.

La présence au plateau de Sainte Christine des nombreux autels votifs, et des socles encore plus nombreux, découverts par l'abbé Bourdette et par M. Ballarin, indique sur cet emplacement un endroit consacré, une sorte de sanctuaire dédié à plusieurs grands dieux pyrénéens : Abellion, Ilunnus et d'autres dieux moins connus comme ce Vaxus et ceux dont les inscriptions ne nous sont point parvenues. Cette enceinte avait très probablement ce caractère sacré dans les temps antérieurs à la conquête. Peut être le sacellum principal était il sur le tumulus ou plusieurs autels ont été découverts.

De ces fouilles très intéressantes ont peut dégager les conclusions suivantes : à Montauban comme dans un très grand nombre de localités de la vallée de Luchon, vallée de Larboust, vallée d'Oueil,

Digitized by Google

vallée de la Pique, etc.. on peut, grâce à ces monuments archéologiques de diverses périodes, constater la présence sur place de populations fortement établies dans ces vallées pyrénéennes, depuis les temps néolithiques jusqu'au Moyen-Age et à l'époque moderne.

Nous trouvons en effet au même endroit, au jardin Ballarin, des objets néolithiques et les traces d'une forge, d'une exploitation minière gallo-romaines probablement en activité dès les temps préhistoriques. Les populations de l'âge du bronze et des âges du fer ont dû rester établies sur ce point entre les deux périodes. Leurs traces ont été découvertes sur d'autres points du pays de Luchon. Au plateau supérieur de Sainte Christine, était une autre localité en relation sans doute avec celle de la vallée, et formée autour d'un sanctuaire des dieux pyrénéens. La localité de la vallée a survécu dans le village actuel de Montauban. Sur le plateau supérieur, une église consacrée à Sainte Christine a succédé sans doute au sanctuaire païen disparu au Moyen-Age

Tout nous démontre que ce pays de Luchon, où s'étalent les vastes cimetières et enceintes de pierre de la montagne de l'Espiaup. de Garin, de Baren, où des traces de l'âge néolithique, de l'âge du bronze et de l'âge du fer, ont été découverts à plusieurs endroits où la plupart des villages des vallées ont fourni des inscriptions et des vestiges gallo-romains — a été habité depuis une époque très ancienne par des populations stables et relativement denses qui trouvaient leur subsistance dans l'exploitation des ressources sylvo-pastorales et agricoles et, à l'âge des métaux, dans l'exploitation de gites minéraux. C'est dans le pays de Luchon, arrosé par la rivière de l'One, qu'il faut indubitablement placer les peuples des *Onesii* dont Strabon mentionne les excellentes eaux thermales et dont Pline relate l'existence au pied des Pyrénées *(saltus Pirenaus infra quem Onesii.)* Peut-être les *Onobusates*, mentionnés par ce même Pline, et où on a voulu voir à tort le peuple du *Nébouzan*, ne sont ils qu'une variante du nom des *Onesii* altéré par une faute de copiste : *Onobrivates* (du celtique *briva*-pont — le peuple du pont de l'One.)

L'exploitation des mines et des carrières, encore plus intense à l'époque romaine, et la vogue des eaux thermales, expliquent la prospérité de ces pays dès l'époque romaine et la forte romanisation révélée par la présence de l'épigraphie latine dans les vallées les plus reculées. La population a sûrement décru depuis ces époques lointaines. Sans parler de la dépopulation et de l'émigration contemporaines ; plusieurs villages mentionnés dans le censier de l'Eglise de Comminges de 1387, (comme Médan non loin de Sainte Christine et au dessus de Juzet) ont disparu. Au moment où le censier était rédigé certains avaient déjà disparu depuis le début

Digitized by Google

du Moyen-âge : Sainte Christine par exemple. On ne saurait trop souhaiter de voir se généraliser l'exemple de M. Ballarin, ni trop encourager les initiatives de travailleurs locaux qui mettent à jour comme lui avec une inlassable activité les plus anciens monuments de l'existence de sa petite patrie. De telles enquêtes opérées sur place dans un grand nombre de localités, projetteraient sûrement de nouvelles clartés sur le passé encore mal connu de nos populations antiques des Pyrenées centrales et permettraient de reconstituer la carte politique de nos vallées à l'époque romaine et mêmes aux temps préhistoriques.

R. LIZOP.

Digitized by Google

SIGNETS & MARQUES D'OBJETS

dans le Pays de Luchon

Messieurs

La présente communication n'est en somme qu'un complément d'un mémoire intitulé « Signets et Marques des Illettrés du Pays de Luchon au XVIe siècle », par M. Léon *Baurier*, Membre de la Société des Etudes du Comminges, que plusieurs des personnes présentes ont certainement connu. Ce mémoire, accompagné de sept planches, fut couronné au Concours de 1896 par la Société Archéologique du Midi.

Il ressort de ce travail que les Luchonnais illettrés de cette époque, incapables de signer les actes qui les intéressaient, ou même d'y inscrire l'initiale de leur nom ou de leur prénom (signets alphabétiques), ont employé soit le dessin de quelque pièce tirée de leur blason, quand ils en avaient un (signets héraldiques, rares), soit celui de quelque objet faisant penser à leur nom ou surnom (signets parlants) ou à leur profession (signets professionnels), soit enfin des signets personnels que M. Baurier appelle « géométriques », faute de mieux. « Rarement », dit-il, leurs formes sont arrondies ; « au contraire, ils offrent en général des figures à angles aigus, chevrons, triangles, « barres qui s'entrecroisent brusquement, etc. », inspirées peut-être par la vue des pics, mais, croit-il, de pure fantaisie.

Toutefois, ajoute-t-il, « il est à noter que les membres d'une » même famille, parents éloignés quelquefois et habitant des lieux » différents, avaient adopté le même signet, le gardant presque » intact ou le modifiant légèrement ; que les fils conservaient celui » du père, que des frères, des cousins germains l'avaient absolu- » ment semblable. Nous avons surtout observé cela, d'une manière » plus ou moins sensible, dans les familles Anglade, Estrade, Sost, » Fondeviela, Fondeville, Saforcade, Sarrieu, Arbon, Noguès, Lar- » rieu, Sarte, Carrère, Sanglade, Castain, Médan, Marrac, Tiné, etc. » etc. » —

Or, en examinant les signets donnés dans les planches IV à VII de M. Baurier, j'ai été frappé de l'analogie existant entre les signets

Digitized by Google

servant de signature aux Sarrieu du XVIe siècle et les marques employées par ceux d'aujourd'hui à Saint-Mamet pour leur bois et leurs outils, et, en regardant aussi hors de ma famille, de ressemblances extraordinaires, allant parfois jusqu'à l'identité, entre plusieurs des dessins relevés par M. Baurier et plusieurs des marques usitées aujourd'hui par les bûcherons et les agriculteurs du Pays de Luchon, avec transmission héréditaire, aussi, de ces marques, et persistance, dans quelques familles, de ces signets, qui dateraient ainsi bientôt de quatre siècles.

***

On sait en effet qu'il est d'usage dans nos Pyrénées que celui qui a fait tomber et débiter des arbres sur son terrain ou à la forêt mette sur le tronc d'arbre, « *et souc* » ou « le roule » comme on dit en français luchonnais qu'il a abattu, coupé, façonné à un bout et percé d'une tarière pour y passer une chaîne (« *un cadiat* ») pour le traînage par les « *eslices* » ou ravins, ne fût-ce que jusqu'au « *cargadé* » où le char l'attend], la marque de sa maison, faite à coups de hache. Cette marque est formée ordinairement d'entailles assez profondes, allant jusqu'au bois (« *escròques* ») ; parfois se combinent avec elles de simples fentes (« *pics* »), ou, plus rarement, des sortes de points obtenus avec l'un des coins (« *gango de deuant* ») de la lame de la hache. Rares sont encore aujourd'hui ceux qui ont « un marteau » portant en relief leurs initiales ; la hache, au contraire, qui vient de faire le travail, est naturellement à la disposition de l'ouvrier pour y mettre sa marque. On place la marque de préférence dans un creux naturel (« *un faus* ») formé par les irrégularités de la pièce, afin que le frottement du « roule », en traînant sur les chemins pavés ou sur le sol, ne l'use point et ne puisse l'effacer. Désormais, le « roule » peut être provisoirement abandonné au bord du chemin : on sait à qui il appartient, et seule la mauvaise foi peut s'en emparer, comme si c'était *res nullius*, et pour plus de sûreté faire sauter l'écorce et une couche de bois à l'endroit où se trouve la marque, en mettre même une autre à côté : mais, un peu comme dans ces vieux obélisques où un vaniteux pharaon a remplacé le cartouche d'un de ses prédécesseurs par le sien pour s'en attribuer les exploits, un œil expérimenté reconnaît la place où la marque authentique a été enlevée.

Les mêmes marques s'emploient pour les outils, fourches, faux, râteaux, qu'on se prête parfois d'une famille à l'autre ou que les ouvriers à gages emportent avec eux. C'est généralement le manche qui est ainsi gravé au couteau, dans les outils qui sont entièrement en bois ; mais la même marque est faite parfois sur le fer, par exemple sur la douille des fourches de fer (« *houchines* »), partie

Digitized by Google

plus précieuse que le manche. Cependant on ne fait point de telles marques sur les chars, camions, traîneaux ou charrues, et c'est pour les souches de bois que l'usage en est surtout répandu.

Eh bien, ce sont, croyons-nous, ces marques que les Luchonnais illettrés du XVIe siècle ont adoptées comme équivalant à leur signature et qui leur ont fourni les signets que M. Baurier appelle « géométriques ». On ne s'étonnera pas qu'ils soient formés presque exclusivement, comme il le dit, de droites parallèles ou entrecroisés, car on ne trace guère de courbes à coups de hache [1]. Ainsi, d'un côté, nous nous expliquons l'aspect général de ces signets en les rattachant aux marques usitées de nos jours pour le bois, — marques de propriété qui ont dû naturellement précéder les signets manuscrits —; et d'un autre côté nous voyons que cet usage actuel est ancien et remonte au moins au XVIe siècle.

***

Toutefois, à un autre point de vue, nous n'aboutissons qu'à faire reculer la question. M. Baurier exclut pour les « signets géométriques » qu'il a examinés une origine héraldique : « Il semblerait » dit-il, « que ces marques étaient comme des armoiries propres à une » même famille, qu'elles se conservaient et se transmettaient fidèlement ; c'est ce qui nous a amené à rechercher, chez celles ayant » un blason, si leurs membres ne s'étaient pas servis, comme signet, » d'une pièce héraldique tirée de leurs armoiries ; mais nous n'avons » constaté ce fait dans aucune des familles pour lesquelles il nous a » été possible de le vérifier, entre autres chez les Sacaze, Sarrieu, » Fondeville, Julié de Fortine, Cabau, Fournier, Binos, Despouy, » etc. ». Nous dirons de même que les marques d'objets en usage aujourd'hui ne sont pas d'origine héraldique ; mais, si elles sont la source des signets signalés par M. Baurier, reste à savoir d'où elles proviennent elles-mêmes.

Quelques-unes sont d'origine alphabétique. Quelques lettres majuscules romaines, comme l'A, l'E, l'F, l'H, l'I, l'L, l'M, l'N, le T, le V (nous parlons pas de K, W, X, Y, Z, très rares comme initiales de noms de famille ou de prénoms dans nos régions) sont assez faciles à faire à la hache ; mais l'usage de telles marques est sans doute assez récent, et en tout cas n'a pu être général. — On pourrait encore penser que certaines marques sont des altérations de lettres, ou en tout cas des combinaisons de lettres avec des signets purement géométriques. — On pourrait aussi songer à des *chiffres romains*, dont beaucoup de marques présentent l'apparence ; les diverses familles d'une même localité auraient peut-être pu adopter

1. Avouons cependant que les signets géométriques sont dans leur ensemble un peu plus complexes que les marques d'objets : la plume permet plus de fioritures.

Digitized by Google

Pl. I. Quelques marques d'objets usitées actuellement, relevées dans quelques communes.

St Meamet

Abadie (d'Estrado) ΛI

Barrère (de Pequerin) X

Baylac (de Peyruc) ⋋

Billamates (de Labòns) I ⋎ I

Bourg (parent des précédents) ⋎

Binos (de Sarriéu) IIXI
ou simplement II

Blanchard XX

Burgalat (de Palhàs) H

Burgalat (d'Annetoies) I,I

Cazes (J. de Lelì) I,I

Gouchant X III

Haurillon (de Peyruc) HII
(particulement alphabétique)
et aussi HG, LH, etc.

Ladrix Louis: XIII ou XIIII?
(de Pièrres)
Aujourd'hui: II,I

Lagaillarde (de Laylét) LII
(partiellement alphabétique)

Lagaillarde (de Trandin) ≡ ≡

Larrieu (de Pascalét) I>I

Sarrieu (Julo de Jayme) —

Larrieu (det Sarte) \//\

Larrieu (de Tourjo) \I/

Oustau IXI

Pascau (de Jüaniçoun) II,I

Sacarrère ⋇

Sarrieu (det Carrabouy) Marques abandonnées: II VI ou VI ⋎

Aujourd'hui: ⋇

Sarrieu Romain (det C.) I⋎ ⋏

Sarrieu Pierre (de Bergès) X< ou X ⋏

Sarrieu Justin (d'Anourè) HI
(partiellement alphabétique: H venant d'Honoré Sacarrère)

Sarrieu (dera Mòlo ou de Lamole (partiellement alphabétique) ILI

Sarrieu (det Bizart) Marques douteuses: IVI IXIII

Aujourd'hui: I,I ou I,I ou II II II II

Subercaze (de Jüandous) I,I,I

Travère (det Carrauat) /I ou I,/

Tiné IIII

Digitized by Google

Pl. II. Suite de la Pl. I.

Montauban

Comet (monnier)	+
Bouillon	IXI
Burgalat guillaume (frère de B. François de St Mamet (d'Annetons)	IIX
Ladrix (dit Sourt)	
Subercaze (de Marst)	
Subercaze Etienne, son oncle (de Capdebielo)	
Ciné (diverses personnes de la même famille)	III
Ladrix (dera Priuado)	

Autres communes (à compléter…)

Estoup, à Bagnères de Luchon	III
Sécail, à Antignac	
Arrieu à St Paul d'Oueil	II
Joseph Dedieu	
Vidal (Aramon d'Arroudjé)	□

(Ces deux derniers Aranais)

Quelques-uns des signets géométriques du XVIe siècle
(d'après M. Baurier)
comme termes de comparaison

St Meamet

Anglada (divers)	
Bize	
Carrera gabriel	
Cazaux, dit Mauran	
Daure	
Estrada dit Bonnete	
Autres Estrade	
De Fondeviela	ou
Safourcade	
Saporta	
G. de Peyron dit de Peyrue	
Estrada de Fortina	
Estrade de Saurine [lire s. d. Sansine]	
Abadia	
Noble Bernard Sarrieu de Camana	
Noble Pierre Sarrieu	
Sarrieu Consul	
Noble Sarrieu	

Digitized by Google

Pl. III. Suite de la Pl. II

Montauban

Benasot Guiraut
(semblable à la marque actuelle des Pascaré, St Mamet)
Rd de Canseras dit de Marot
Rd Marot

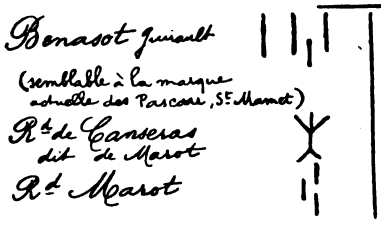

Fr. Castain
Estrade François (peut-être une F ?)
Sangay
Gme Pierre Sollé

Juzet, Salles, Bagnères-de-Luchon, etc.

- D'Abatan de Frontes
Carrèra Gérome
De Fondeviela (de Gouailhardot)
Fotch de Joanou-Manau
- Jehan de Sode
Comet Guilhem
Comet Bertrand
Estrade Bernard
Estradère Jehan
De Fondeviela Bernard
Marrac Jehan
- Jehan d'Arnaut
Bonzom Catalhan (cf. la marque actuelle de Cazes, St Mamet)
Carrèra Gérome
Ferré (de Vidala, et autre)
De Fondeviela Bertrand
Gassiot Trespailhé
Lafont de Gassiot
Raygot Miquel
Autre Raygot

Solé
Trespailhé Barthélémy
- Arrazau [Sode]
- Larrieu [Cier]
J. de Sost (id.)
Autre Sost [id.]
De Marrac [id.]
- Arrazau [Antignac]
Arnaud St Martin [id.]
Bertrand Soutiran dit Larrieu [id.]
- Noble Despouy de Hilha [à Moustajon]
- Nard [Barcugnas]
- Sost [St Paul d'Oueil]
- Noble Caban, dit de Peyron [Cirés]
Jourdan [id.]
- Jehan de Perruc [Bourg]
Perruc, dit Despon [id.]
- P. de Lucia [St Aventin]
Sastrada (id.)
- Sansuc d'En Faur [Garin]
Subercaze [Cazaux-Layrisse]

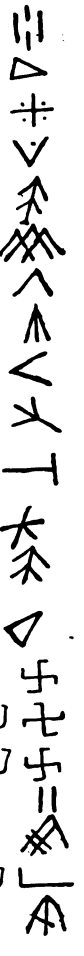

Digitized by Google

Digitized by Google

chacune (Dans quel ordre ? L'ordre alphabétique ? L'ordre topographique ?) un numéro en chiffres romains... Hypothèse plausible, mais peut-être illusoire : il doit y avoir là beaucoup d'X, de V et d'I qui ne sont pas réellement des chiffres. De plus, il faudrait admettre que ces chiffres ont été considérés ensuite comme de simples figures et modifiés, avec les subdivisions des familles, par diverses additions de points ou de traits n'ayant plus de signification numérique. — D'ailleurs, on ne saurait refuser de faire une part à la liberté personnelle, dans ces faits minimes comme dans les plus importants des faits historiques, et d'admettre avec M. Baurier qu'il a dû intervenir ici de la fantaisie personnelle, que « les figures les plus simples » ont pu être choisies par « ces calligraphes si peu expérimentés », disons par ces bûcherons, comme aussi celles qui ont pu leur plaire, — à la seule réserve (même non toujours respectée) de ne pas adopter une marque semblable à telle autre déjà usitée par autrui dans leur voisinage immédiat.

***

Nous ne dissimulerons pas, en terminant, ce qu'il y a d'un peu ténu dans les liens que nous avons pu établir, au sujet de cette petite question, entre le XVIe et le XXe siècles. On ne s'en étonnera pas si l'on songe à toutes les complications qui ont pu survenir dans ce laps de temps :

1° Plusieurs familles ont pu disparaître, et leurs marques avec elles : ainsi se sont éteintes beaucoup de familles (une douzaine) indiquées par M. Baurier comme habitant Saint-Mamet ; d'autres ont pu changer de commune.

2° Les gendres prennent régulièrement les marques des familles dans lesquelles ils sont entrés ou plutôt des *maisons* dans lesquelles ils se sont établis : il y a là des occasions de pertes (si ce gendre était fils unique) et de confusions (des personnes n'ayant pas le même nom de famille auront la même marque, et inversement) ; en outre, il faudrait des recherches généalogiques suivies depuis le XVIe siècle pour être bien certain de la réalité des correspondances apparentes.

3° Certaines personnes ont adopté franchement (tout à fait récemment, croyons-nous, bien qu'il résulte d'une statistique de M. Baurier qu'il ne devait y avoir chez nous, au XVIe siècle, que deux tiers d'absolument illettrés), des marques alphabétiques (marteaux, ou autrement), et par suite ont cessé d'employer leurs marques traditionnelles et les ont même oubliées.

En outre, nous devrions pousser plus loin nos recherches, tant sur les pièces fouillées par M. Baurier (il n'a publié qu 198 signets) que sur d'autres qu'on pourrait découvrir. — Il y aurait lieu aussi

Digitized by Google

de dépasser à cet égard le Pays de Luchon, où nous n'avons même guère vu d'un peu près que Saint-Mamet et Montauban), car ces usages doivent avoir été et être encore généraux dans les Pyrénées : nous les constatons par exemple aujourd'hui dans la Vallée d'Aran. [1] — Nous croyons toutefois solides nos remarques essentielles, et nous voyons dans les faits qu'elles mettent en lumière un nouvel exemple de la grande fidélité avec laquelle des traditions et des usages antiques se sont conservés dans notre pays de montagnes et ont duré jusqu'à nous.

Bernard SARRIEU.

M. Sarrieu fait circuler entre les mains des Membres présents des tableaux et des listes comparatives des signets relevés par M. Baurier et des marques qu'il a relevées lui-même. Les trois planches ci-contre les reproduisent à peu près. — M. Andral — et avec lui M. de Fayolle — font observer l'analogie qui existe entre ces marques et celles des tâcherons ayant travaillé à bâtir divers anciens monuments, et l'intérêt qu'il y aurait à relever et à déterminer des marques semblables (s'il peut s'y en trouver) sur les pierres de nos vieilles églises.

1. Une sorte de « Corpus » de ces marques pourrait même être établi, où se rencontreraient peut-être des détails curieux, à côté de banalités ou de répétitions. Il serait établi aisément et rapidement, si l'on pouvait avoir à cet égard (comme déjà pour diverses enquêtes linguistiques) le bon concours des Autorités et des Membres de l'Enseignement Primaire.

Digitized by Google

DEUX PIERRES TOMBALES INEDITES

Monsieur le Président, Messieurs,

Avec une érudition dont il est coutumier, M. le professeur Lizop nous a dit toute l'importance que l'on doit attacher aux récentes découvertes de M. l'abbé Bourdette, curé de Montauban de Luchon et de M. Ballarin.

L'abondante moisson de monuments préhistoriques et gallo-romains recueillie avec des moyens de fortune, sur un espace aussi restreint, est la preuve certaine que la vallée de Luchon, dans son ensemble, a été le foyer d'une importante colonie romaine.

Depuis Julien Sacaze, dont je salue ici, bien bas la mémoire, depuis plus de 30 ans, aucun travail méthodique n'a été entrepris. Ce sera pour la jeune société, créée sous l'égide de l'éminent épigraphiste pyrénéen, un devoir, que de coordonner tous les efforts vers le but unique : apporter une puissante contribution à l'histoire de notre région Onésienne.

Permettez-moi, Messieurs, de vous présenter deux pierres tombales gallo-romaines, encore inédites.

Le cippe de Saint-Jean

Suivant les indications de mon savant compatriote, M. le Pr B. Sarrieu, qui dès 1893 avait connu l'existence d'une dalle funéraire à Artigue, près Luchon, je me suis rendu dans ce village.

Après quelques recherches, j'ai pu découvrir, non à Artigue, mais au lieu dit Saint-Jean, encastré dans la façade sud de l'écurie de la Gleize, un beau marbre de l'époque gallo-romaine.

Cette pierre, de magnifique apparence, est admirablement conservée. Elle mesure 0m, 62 de hauteur et 0m, 40 de largeur. Je n'ai pu, en raison du scellement, connaitre son épaisseur. Il n'y a d'inscription sur la face visible.

On remarque tout d'abord dans son dessin, un encadrement formé de demi-circonférences entrelacées.

Le corps principal du sujet est un buste ressortant en relief sur le fond ; la tête très ronde porte la trace d'une chevelure à la romaine les oreilles disproportionnées sont gravées sur le fond ; les sourcils très marqués ; le cou parait être orné d'un collier ; le torse revêtu d'une tunique, non drapée, qui masque le bras.

Ce buste est placé sous un arceau soutenu par 2 colonnes à chapiteaux composites ; les colonnes sont d'inégale hauteur.

Digitized by Google

Au dessous de ce sujet, deux rouelles divisées par quatre rayons.

Ces rouelles ou rosaces se remarquent, souvent au nombre de deux, sur bon nombre de monuments de la région découverts en des lieux très ensoleillés ; elles sont, semble-t-il, un dessin plus simple précédant l'hélice solaire telle que nous en pouvons voir un très bel exemplaire, inédit également, sur l'un des murs du clocher de l'église de Portet de Luchon (Vallée de Larboust). Cette magnifique hélice, à trois branches découpées, encadrée d'un double rang de demi circonférences, éclaire l'escalier de la tour. Hélices, rosaces, rouelles ou disques paraissent être une manifestation du culte solaire.

J'ai recueilli sur la mise à jour de la dalle de Saint-Jean, de la bouche du principal témoin de son exhumation, de curieux renseignements : M. Sarcos, ancien maire d'Artigue, est un très robuste vieillard de plus de 80 ans ; ses souvenirs sont précis.

Sur l'emplacement d'une ancienne chapelle on a construit une écurie ; c'est au cours des travaux de terrassement, à 50 ou 60 centimètres de profondeur qu'a été trouvée la pierre de Saint-Jean ; elle recouvrait en partie un sarcophage constitué de dalles schisteuses, et dans ce sarcophage gisaient des restes humains. Les terrassiers, très émus à leur aspect, mandèrent en toute hate, le maire, M. Sarcos. Celui-ci ne se souciait guère, dit-il, de violer des sépultures ; il ordonna que tout fut remis en ordre. C'est un hasard bienheureux qui fit oublier la pierre tombale ; on la scella immédiatement au mur de la grange.

Depuis 1892, aucune recherche n'a été entreprise à Saint-Jean. Il y a pourtant apparence que l'on se trouve sur l'emplacement d'une nécropole ou d'un très ancien cimetière.

Saint-Jean de Loras était en effet un des hospices ou chapelles établis par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem de la Commanderie de Hérontes ou Frontés (commune de Juzet de Luchon). La réformation de cette commanderie importante fut faite en 1266 par Sanche d'Auré, commissaire, commandeur de Boutrac. Trois expéditions authentiques de la Charte sont conservées aux Archives Départementales de la Haute Garonne.

« Le membre de Saint-Jean de Loras, y est-il dit, dans la Vallée de Luchon, confrontant avec les habitants d'Artigue, depuis le Sarrat de la Croix, tirant dudit Sarrat jusqu'au Corral de Caubère, droit à la Roche Rouge et par le chemin confrontant avec les prés de la dite religion de Saint-Jean et de Moustajon et avec la montagne de Boutarric, en descendant avec le tènement du vieux-Saget, vers le moulin des deux gares de la dite religion de Saint Jean, contenu dans la dite terre ; le dit terme de la dite Vallée de Loras est noble et franc, comme il a été dit déjà dans les autres

Digitized by Google

termes, et les dits Seigneurs commandeurs ont, dans le dit terme de Loras, un certain droit appelé *Semei*, sur tous les animaux à prendre sur le dit territoire de Loras, et ils ont tout pouvoir d'aflévet et de donner à nouveau fief, toute les fois qu'il sera besoin et nécessaire, le susdit terme de Loras. »

Ces lettres patentes ont été accordées à Bagnères, l'an du seigneur 1266, le jour de la fête des morts, le lendemain de la Toussaint.

C'est au centre de ce territoire que s'élevait la chapelle déjà ruinée avant 1730. Autour, le cimetière (ou la nécropole) inexploré, dans lequel a été trouvée la belle pierre tombale de Saint-Jean.

Des fouilles méthodiques effectuées à Saint-Jean et un peu plus bas (à l'ouest) au lieu dit de Médan donneraient je crois d'excellents résultats. Je ne serais pas étonné que sous une mince couche de terre, soient cachés d'importants oppida.

La dalle du cimetière de Trébons

Trébons, la plus modeste des communes du département de la Haute Garonne, possède pour ses 31 habitants, une jolie petite église pyrénéenne de style roman, à tour carrée, bâtie sur la 1ère travée de la nef, un château, et des fenêtres à meneaux.

Je me permettrai, en passant, de signaler une particularité assez bizarre, commune à l'église de Trébons et à celle de Cazarilh, sa voisine.

Il n'y existe pas de communication directe entre le sol et le clocher. La porte des tours s'ouvre directement sur le faîte du toit. On y accède, grâce à quelques dalles posées en manière d'échelons, sur la toiture elle même.

Autour de l'église de Trébons, le petit cimetière. Au pied d'une croix en fer, sans aucun intérêt, j'ai trouvé, à demi enfouie et couverte de ronces, une pierre tombale inédite.

Cette pierre anépigraphe est fortement ébréchée à deux de ses angles. Elle mesure 0m, 60 de longueur sur 0m, 49 de largeur.

Les encadrements latéraux sont formés par des demi-circonférences entrelacées tandis que le haut et le bas portent chacun trois demi-couronnes.

Le sujet principal est constitué par deux carrés contenus dans un rectangle et, au-dessus, un triangle. Ces dessins représentent la maison du défunt.

Ici encore on retrouve les deux disques solaires et leurs rayons, tout comme à Saint-Jean de Loras.

Cette pierre tombale de Trébons est moins belle et surtout moins

Digitized by Google

bien conservée que celle de Saint-Jean. Comme elle, on peut la classer parmi les monuments gallo romains.

A elle seule, la pierre de Trébons constitue le fonds, apparent, révélant le passage et la civilisation de Rome dans cette partie de la vallée d'Oueil, si riche, pourtant, en monuments épigraphiques de cette époque.

Paul BARRAU DE LORDE.

Digitized by Google

VISITE DE LA CATHÉDRALE

DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

Mesdames, Messieurs,

L'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest m'a fait le grand honneur de me charger de vous montrer la cathédrale de Saint-Bertrand et l'église de Valcabrère.

Je souscris avec reconnaissance à cette précieuse marque d'estime et de sympathie, mais il me semble indispensable de vous faire remarquer que les circonstances m'ont fait limiter mon effort au barbouillage des toiles et des murailles, que je suis, de ce fait, dépourvu de toute science et que les hautes personnalités qui ont bien voulu me donner la parole aujourd'hui seraient sans exceptions, M. le colonel Mondon compris, infiniment plus qualifiées que moi pour vous faire sentir toutes les beautés des si intéressants monuments que vous allez admirer.

Ces précisions formulées, je prie l'Union des Sociétés Savantes du Sud-Ouest de vouloir bien agréer l'hommage de ma gratitude et je sollicite toute votre indulgence pour les fautes et les erreurs qui ne manqueront pas de se glisser dans mes explications.

Bertrand de l'Ile Jourdain construisit sa Cathédrale pendant son pontificat, de 1083 à 1124, sur le point culminant du plateau occupé, avant le sac de Gondebaud, par la ville administrative gallo-romaine.

Pendant l'érection de sa Cathédrale, Bertrand de l'Ile Jourdain séjournait à Berdoues, près d'Agos en administrant ses domaines ecclésiastiques qui s'étendaient d'Aurignac à Rieumes et en remplissant ses devoirs sacerdotaux soit dans la basilique de Valcabrère, soit dans celle dont M. l'Ingénieur Dieulafoy a découvert les substructions.

Bertrand de l'Ile Jourdain fut canonisé en 1160.

L'évêque Raymond Arnaud (1189 1203) lui succéda comme constructeur. C'est probablement à lui qu'il faut attribuer l'érection du vieux pignon ouest de l'église actuelle, de sa tour et d'une aile de son cloître.

Quand Bertrand de Goth monta sur le trône épiscopal (1294), la Cathédrale de Raymond Arnaud n'était plus capable de contenir la foule des pélerins qui venaient prier sur le tombeau de Saint-Bertrand,

Digitized by Google

Bertrand de Goth sentit la nécessité d'agrandir ce vaisseau mais, élu pape en 1299, il partit pour Rome en laissant à son successeur, Bozon de Salignac, la conduite des travaux. Bozon de Salignac dût ouvrir ses chantiers en 1304. Il poursuivit les travaux jusqu'en 1315, époque de sa mort.

L'évêque Hugues de Châtillon les continua de 1335 à 1352. Il lança les dernières voûtes en 1347. Il semble qu'à cette époque le gros œuvre était terminé. Pendant son pontificat (1422-1442), le cardinal Pierre de Foix édifia le tombeau de saint Bertrand, caché actuellement par le rétable du grand autel.

Jean Ier de Mauléon (1519-1551) entreprit les derniers travaux. Il est possible, probable même, qu'il répara les grandes voûtes de l'église timbrées de ses armes et il éleva le chœur, petite église dans la grande, les orgues et les fonts baptismaux.

L'examen du porche et de la tour nous prouvent que l'un et l'autre datent du XIIe siècle.

La tour, sans aucun ornement est avec son hourd de bois, rétabli de nos jours, une tour de défense. Elle surmonte un grand mur pignon percé d'un oculus au dessus duquel est encastré un masque de théâtre en marbre qui, de loin, a l'air de la même famille que ceux qui sont au musée de Toulouse ou encore en en place, à l'église de Valcabrère. A droite du portail, dans le mur, se voient une pierre tombale du XIVe siècle de Bernard de Bellan, mort en 1335 et un autel gallo-romain dédié par Salisius aux mânes d'Adossic, son père.

Le porche, dont les ébrasements languedociens sont perpendiculaires à la façade est tapissé de huit colonnes à chapiteaux gèminés sur lesquels retombent les archivoltes. Ces chapiteaux sont ornés de feuillages et de rinceaux. Un seul, historié, représente le supplice de l'avare que l'on reconnaît à la bourse pendue à son cou. La porte est divisée en deux baies par une colonne antique en marbre blanc qui monte du fond. Cette colonne galbée et surmontée d'un très petit chapiteau, antique aussi, a été ainsi utilisée.

Le linteau nous montre les douze apôtres sous des arcatures romanes ; le tympan, l'adoration des mages et un évêque bénissant, saint Saturnin ou saint Bertrand. Au dessus des mages est une inscription qui n'a jamais été expliquée et que le mauvais temps empêche de voir : ET LEO FARET MIRON ASPRON.

Une discussion courtoise s'engage à propos de ce portail entre M. l'abbé Marboutin, M. le Marquis de Fayolle et M. Bonnat, Archiviste du Lot et Garonne. Nous sommes tous parfaitement d'accord pour situer cette construction à la fin du XIIe siècle, ses similitudes avec la statuaire ornumentale des portes de Saint-Sernin de Toulouse étant aussi certaines que possible. M. de Fayolle signale, comme matériaux

Digitized by Google

de remploi, un petit bloc de marbre placé entre les colonnes et sur lequel est gravé un animal en action qui ressemble à un cerf.

La compagnie s'arrête sous la voûte que surmonte la tour. Pour connaître la nature de cette voûte il faudrait en voir l'extrados. On passe sans conclure, faute de renseignements.

La nef dans laquelle nous pénétrons est celle de Clément V, ogivale languedocienne sur croisées d'ogives, avec chapelles prises entre le contreforts. Les armes peintes sur la voûte sont celles de Jean Ier de Mauléon qui dût la restaurer. Nous examinons, dans l'avant-chœur, un autel du XVIIe siècle, restauré par Gémit de Luscan dont le portrait figure dans la toile fixée au retable et surtout, du côté de l'épître, le buste en terre cuite de Monseigneur Donadieu de Griet, modelé d'après un moulage pris sur nature après son décès.

Le long du mur Ouest est suspendu un crocodile, rapporté sans doute d'Egypte par un croisé.

L'orgue a été élevé par Monseigneur Jean de Mauléon vers 1535. Il repose sur cinq colonnes corinthiennes en chêne et se compose de plusieurs étages. Ses galeries sont décorées de sujet païens, les travaux d'Hercule, de musiciens, du lion de Jean de Mauléon et des premières lettres de sa devise O. A T., Omnis Amor Tecum.

A une des cinq colonnes qui supportent le buffet est adossée la chaire à prêcher. Les armes, le nom, le prémon et la devise de Monseigneur Jean de Mauléon se retrouvent sur trois de ces panneaux. Sur les trois autres sont représentés saint Jean, saint Luc et saint Mathieu, reconnaissables à leurs attributs.

Les fonts ont disparu. Leur grille en bois peint est le seul vestiges qui en reste. Le chœur a été édifié, comme l'orgue et les fonts, par Monseigneur de Mauléon. Ainsi que l'atteste la belle inscription en capitales romaines qui court au dessus du portique il a été inauguré par l'évêque la nuit de Noël de l'an 1535 :

ERIGENDO - HVIC - CHORO - SVMPTVS - FECIT - DOMINVS - IOHANNES - MAVLEO - HVJESCE - CONVENARUM - DIOECE - SIS - EPISCOPUS - IN - QUO - OFFICIVM - NATALIS - DOMINI - CELEBRAVIT - ANNO - MILLESIMO - QUINGENTE - SIMO - TRIGE - SIMO - QVINTO.

Une sorte d'arc triomphal, soutenu par des chimères et surmonté de la croix, domine le jubé, surmonté d'une tribune. On y trouve l'ambon où le diacre chantait l'évangile, seconde chaire à pans coupés dont un des panneaux porte les lettres entrelacées du mot Maria et les initiales VIESM, des mots Virgo immaculata et sancta Mater.

La porte d'entrée du chœur s'ouvre dans le jubé entre les colonnes

Digitized by Google

corinthiennes qui supportent l'entablement de la tribune. De part et d'autre de cette porte étaient autrefois deux autels dont les rétables, encore une place, sont ornés de personnages en demi-relief dans des niches à coquille. Les figures du rétable de droite représentent la Vierge, saint Jean-Baptiste et sainte Geneviève, dont un diable cherche à éteindre le flambeau que rallume un ange (même scène à la porte de la Vierge de Notre-Dame de Paris), celles du rétable de gauche, consacré probablement à Saint-Bertrand, nous le montrent entouré de saint Sébastien et de saint Roch. Cette sculpture a conservé sa polychromie, datée de 1539. A côté de cette date, est un écusson d'armoiries qui n'est autre que le blason de la corporation de saint Luc, d'azur aux trois écus d'argent deux et un.

Le pourtour extérieur du chœur qui fait face aux chapelles est décoré avec autant de sobriété que de goût. Il est à panneaux pleins, cintrés, flanqués de colonnes élégantes et terminés par des tympans ornés de têtes très saillantes ou de motifs de marqueterie. Le couronnement de cette clôture se compose de frontons ajourés et de colonnettes en fuseaux. M. l'abbé Ousset, curé de la cathédrale, nous fait remarquer la parenté d'un de ces frontons ajourés avec la sculpture des grandes pagodes cambodgiennes. Cette parenté est indiscutable et parfaitement caractérisée.

La chapelle Notre-Dame-du-Rosaire est surexhaussée et à deux travées. Elle est bâtie sur une crypte qui dut servir à l'origine de lieu de sépulture Les compartiments de la voûte sont à liernes et tiercerons, les clefs portant l'écu de Hugues de Châtillon : de sinople au château d'argent sommé de trois tours.

Dans le mur nord-est est une dalle inscrite qui rappelle que Hugues de Châtillon présida à l'achèvement de la réfection de l'église et fit ériger à ses frais ce sanctuaire de la Vierge.

ANNO - DNI - M - CCCLII - DIE - III - MENSIS - OCTOB - OBIIT - REVER - PAT - DNS - HUGO - DE - CASTELLIONE - DEI - GRA - EPS - CONVEN - Q - HAC - CAPELLA - CONSTRUIT - ET - PSENTE - CATHEDRALEM - ECCAM - CONSUMAVIT - CUJ - AIA - REQESCAT - IN - PACE - AM - PAT - NR.

Par sa mouluration, sa plénitude, ses lignes générales son ordonnance et la parenté de ses figures avec des morceaux que nous savons pertinemment dater du XIVe siècle, le tombeau de Hugues de Châtillon remonte pour nous à cette époque. Le gisant, moins beau que ce Jean Tissendier de la chapelle de Rieux, conservé au Musée des Augustins, a, avec cette incomparable figure, des similitudes indéniables. Je persiste donc, malgré la date 1547, si souvent invoquée, gravée sur le coussin où sont sculptées les armes

Digitized by Google

des Châtillon, à l'attribuer au XIVe siècle. Il n'y a pas d'exemple, à ma connaissance, de sculpteurs du XVIe abandonnant leur technique et leur vision pour retourner en arrière et se conformer à la technique et à la vision des artistes du XIVe. Tout est du XIVe, dans ce magnifique tombeau, ainsi que le constatent M. le Marquis de Fayolle et M. l'abbé Marboutin qui fait remarquer que la date précitée est en caractères arabes et incertains.

La chapelle des cardinaux passe pour avoir abrité la dépouille de saint Bertrand. L'entrée qui surmonte l'autel est occupée actuellement par le mausolée de l'évêque Bertrand II de Miramont, mort en 1285.

Pour faire place à un gradin d'autel, le gisant a été scié dans sa longueur. La décoration du sarcophage comprend une arcature trilobée avec le christ en croix, la Madeleine et saint Jean et des quatre feuilles où se voient des anges thuriféraires. L'écu du pontife : une croix perronnée et alézée la complète. L'inscription suivante court sur le biseau du couvercle :

ANNO - X^{i} - M^{o} - CC^{o}LXXXV° - II - KLS - FEBR - DNS - BERTRADUS - DE MIRAMOTE - BONE MEMORIE - EPS - CONVEN - DIE - CLAUDIT - EXTREMU - Q DUM - VIVERET - HONESTATE - CARITATE - JUSTICIA - MICDIA - ET ALIIS - VTUTIB - REFULSIT - ET - IN - SE - OSTENDIT - QOM - ALIOS - O PORTEBAT - IN - DEI - ECCA - CONSARI - EJ - CORPUS - IN - H - SEPULC - REQESSIT - CUI - AIA - CU - SCIS - AGLIS - GLIET - PSTATE ILLE - QI - NO - PMITTIT - BONA - OP IRREMATU - TRANSIRE - ET - REGNAT - PER - OIA - SCLA - SCLORUM - AM - PAT - NOSTER.

L'an du Christ 1285, le 2 des calendes de février, mourut messire Bertrand de Miramont, de bonne mémoire, évêque de Comminges, qui, pendant sa vie, brilla par son honnêteté, sa charité, sa justice, sa miséricorde et ses autres vertus et montra comment on doit se comporter dans l'église de Dieu. Son corps repose dans ce sépulcre. Que son âme soit glorifiée par les saints Anges par la grâce de celui qui ne laisse pas sans récompense le travail d'un bon serviteur et qui règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. Notre Père.

Le tombeau de saint Bertrand fut construit par Pierre de Foix évêque de Comminges de 1422 à 1442. C'est un édicule en pierre surélevé de trois marches. Il revêt l'aspect d'une grande châsse avec pilastres décorés d'angelots dans les angles, frontons et pinacles à feuillages, crête ajourée et ornementée. Avant l'édification du chœur et du maitre autel, sa face ouest servait de rétable à l'autel. Elle est masquée aujourd'hui par la haute boiserie.

Le tombeau recèle la célèbre

Digitized by Google

châsse d'ébène et d'argent qui renferme le corps de Saint-Bertrand et plusieurs monstrances ou reliquaires en bois doré qui contiennent des ossements appartenant à divers saints particulièrement honorés dans l'Eglise.

L'autel actuel, qui date de 1737, est adossé à la face est du tombeau. Il est surmonté de fresques, séparées par des baguettes de bois doré, qui ont pour sujets des miracles du Saint, comme les peintures du XVIIIe siècle fixées sur les latéraux.

Réservé au chapitre de l'évêque et consacré aux offices des chanoines indépendants de ceux de la paroisse, le chœur comprend soixante six stalles et le trône pontifical. Disposées sur deux rangs parallèles, ces stalles se divisent en stalles hautes et basses, les hautes appuyées au jubé et à la clôture du chœur. Leurs dossiers sont ornés de figures en pied qui représentent des prophètes, des sibylles et des saints de la nouvelle loi de 0,72 cm. de hauteur, d'un faible relief et encadrées de colonnettes ouvragées sur lesquelles retombe un cintre.

Cet ensemble est surmonté d'un dais voûté en demi berceau et terminé, en avant par des pendentifs ouvragés. Un entablement où courent de légers rinceaux relie toutes ces arcatures. Il est couronné d'une crête dentelée et de cartouches triangulaires ajourés, séparés les uns des autres par des torches droites fuselées.

Les motifs sculpturaux du chœur sont innombrables. Citons l'arbre de Jessé, le couronnement de la Vierge, la tentation d'Adam et d'Eve, une scène de la vie de Saint-Bertrand et le crucifiement de Saint-Pierre.

Le trône épiscopal, surmonté d'un campanile à plusieurs étages, est d'une richesse incroyable. Sa hauteur est de 9 mètres. Il se termine par un dôme que surmonte un Saint-Michel terrassant le dragon. Son dossier est en marqueterie avec dessins architecturaux, personnages en pied et ornements se rapportant à M. de Mauléon. Au sommet du panneau, sont les initiales entrelacées de son prénom Jehan et la devise, déjà citée, O. A. T. *Omnis amor tecum*; au milieu, dans un portique, son lion héraldique et les images de saint Bertrand et de saint Jean, ses saints patrons ; enfin, en bas est une roue dont la jante, ornée de plumes d'autruche, paraît brisée en quatre endroits avec l'inscription :

Fortunat Solus nostros deus ipse labores.

Tous les accessoires de ce siège sont précieusement sculptés. Les armes en relief du prélat, soutenues par deux angelots décorent la miséricorde.

Le cloître, de plusieurs époques et souvent remanié, a pour plan un parallélogramme. Trois de ses galeries ont pour paroi intérieure une colonnnade. La quatrième formée

Digitized by Google

de cinq travées voûtées d'arêtes, s'ajoure sur des piedroits massifs et est en partie fermée. Les clefs de ses croisées d'ogives portent les armes de France, de l'Ile Jourdain, de Mauléon et deux têtes d'évêque. Elle est de la fin du XIVe siècle.

Les trois autres galeries sont couvertes d'une charpente moderne La plus longue est celle du midi, qui possède dix arceaux ; la galerie Ouest en a dix ; la galerie Est cinq. Toutes les colonnes sont géminées et à chapiteau double. C'est celle de de l'Ouest où se trouvent les chapiteaux les plus anciens, précieusement travaillés et aussi le pilier des Evangélistes qui déborde son chapiteau et doit être remployé. Cette galerie nous a l'air de dater du XIIe siècle alors que les autres sont du XIVe.

Avant la Révolution, le cloître était rempli de sarcophages en pierre ou en marbre. Il n'en reste plus que sept, placés dans la galerie voûtée. Ils reposent sur des dés en pierre, ornés de sculptures ou en simple maçonnerie. L'enfeu qui les abrite est pratiqué dans l'épaisseur de la muraille. L'un d'eux, celui de Dom Sanche de Labarte, représenté couché et armé de pied en cap, mérite une mention spéciale.

Si les sarcophages ont disparu, les inscriptions lapidaires se rapportant aux inhumations subsistent, encastrées dans la muraille et courant parfois sur le tailloir des chapiteaux. La plupart sont du XIIIe ou du XIVe siècle. Elles indiquent l'année, le mois le jour du décès du défunt et finissent par le « *cujus anima requiescat in pace* » Malgré leurs abréviations, d'ailleurs constantes, elles sont faciles à lire.

Ne pouvant les énumérer, je vous parlerai de celle qui a fait couler le plus d'encre. Elle se trouve près de la porte trilobée de l'ancienne salle capitulaires

ANNO - DEI - M - CCC - XXXIII - XVII - KLS - JANUARII - OBIIT - VITAL - DE - ARDENGOST - CLERIC - ET - PBR - HUJ - ECCELECU - AIA - REQIESCAT - IN - PACE - AM - HIC - JACET - I - TUBA - ROZA - MUDI - NO - ROZA - MUDA - NON - REDOLET - SET - OLET - QD - REDOLE - SOLET.

Dans son historique de saint Bertrand, Tille écrit que les deux vers terminaux sont empruntés à l'épitaphe de la belle Rosemonde, maitresse du roi Henri II d'Angleterre vers le milieu du XIIe siècle. Dans son « Guide du touriste » M. le Recteur Pierre Bedin les traduit ainsi : « Là gît dans sa tombe cette rose du monde, aujourd'hui souillée et flétrie. Elle ne répand pas sa bonne odeur mais celle qui s'exhale de la pourriture du tombeau ». Je ne sais si la version de M. l'abbé Bedin est la bonne, mais je vous demande la permission de vous citer l'interprétation de M. le Colonel Mondon qui me parait se rapprocher davantage de la vie pure

Digitized by Google

d'un prêtre : « Ici-gît, dans la tombe, la rose du monde — [la vertu] — non la rose cultivée, [la vanité]. Elle ne répand pas d'odeur, mais elle exhale ce qu'elle répand d'ordinaire, [la sainteté].

Pressés par l'heure, nous n'avons pas pu visiter le trésor et ses belles chapes. M l'Abbé Ousset, curé de la cathédrale nous a réservé le meilleur accueil et a bien voulu nous donner, avec sa bonté et sa simplicité coutumières, de très précieuses indications. Je lui exprime en terminant ma respectueuse et parfaite gratitude.

Visite de la Basilique de Valcabrère

L'église Saint-Just de Valcabrère a été la cathédrale du Comminges jusqu'à la construction de son église par Saint-Bertrand.

Toutes les formes d'architecture employées des temps romains au XIVe siècle interviennent dans la construction de l'église de Valcabrère.

Le remploi de chapiteaux postérieurs aux temps romains et antérieurs au style roman, visibles dans l'église actuelle, nous autorise à croire qu'elle a été bâtie à l'époque carlovingienne — fin du VIIIe ou commencement du IXe — avec des matériaux provenant d'édifices romains et chrétiens renversés, les premiers par les Vandales de 408, les seconds par les Sarrazins au début du VIIIe siècle. D'après Viollet le Duc et Métivier, le chœur de l'édifice actuel remonte à l'époque carlovingienne. Peut-être couvert d'abord par une charpente, il ne fut voûté que bien plus tard, car le lourd berceau de la nef centrale, ses épais doubleaux et les demi berceaux des bas côtés datent du commencement du XIIe siècle.

La porte d'entrée, qui est du XIIe siècle, doit avoir été remployée. Nous y reviendrons.

Le clocher, construit après coup, n'a rien de particulier.

L'autel et sa table à large biseau, recreusé de manière à retenir les offrandes, appartient à une époque très imprécise. Il pourrait provenir d'une église très primitive.

Le ciborium placé derrière cet autel et l'enfeu, qui abritait certainement un sarcophage à droite du portail, sont des œuvres du XIVe siècle exécutées fort probablement par les architectes de Hugues de Châtillon.

Le portail est du XIIe et roman. Ses statues assez frustes ont toutes les apparences du roman pyrénéen, très-différent de celui de Toulouse,

Les ferrures de la porte sont anciennes. On voit sur un de ses vantaux, un fer à cheval votif et deux anneaux de bronze soudés qui constituent une tirette.

Digitized by Google

Les quatres statues, assez sauvages, placées le long des ébrasements, sont en marbre des Pyrénées et de grandeur naturelle. Certaines d'entre elles portent des traces de couleur rouge. Ainsi que le prouve leur examen attentif, elles ont certainement été substituées aux colonnes monocylindriques que surmontaient harmonieusement les chapiteaux. Elles remplissent une fonction à laquelle elles n'étaient pas destinées et ne rentrent pas dans les données architecturales du monument. Ce sont des statues remployées, mal coiffées par un chapiteau qui ne leur était pas destiné et mal posées sur des bases de fortune, faites avec des tailloirs de chapiteaux renversés. A noter sur un de ces tailloirs la répétition d'un motif qui est à Saint-Sernin de Toulouse. D'après le baron d'Agos, le premier personnage à gauche du spectateur est saint Bertrand, et le second un diacre. Il croit que la troisième statue serait une comtesse de Comminges ou une sainte et la quatrième un assistant de saint Bertrand. Le domaine de l'hypothèse étant sans limite nous n'ergoterons pas. Nous nous contenterons de constater que les chapiteaux, très différents des statues comme facture et parfois d'un art élevé représentent la lapidation de saint Etienne et le martyre de saint Just et de saint Pasteur, patrons de l'église comme saint Etienne. Décapités à Complutum, (Espagne), en l'an 304, un siècle avant la destruction de Lugdunum, ces deux enfants, de treize et de sept ans, y sont figurés leur tête dans leurs mains. L'examen de ces petites scènes et leur comparaison avec les statues nous confirment dans la croyance du remploi de ces dernières. Elles n'ont aucun lien avec aucun des organes du portail et arrivent là comme Mars en carême.

Le tympan porte un Christ en majesté, assis dans une mandorle. Il est entouré d'anges thuriféraires et de saints. Le tout rappelle les bas-reliefs d'Arles et de Saint Gilles du Gard inspirés de l'art latin. A la gauche de ce portail et à hauteur du chapiteau qui surmonte la statue que M. d'Agos croit être celle de saint Bertrand, est une pierre tumulaire du XIVe, bien connue :

ANNO - X - MCCCXII - XVIII
KL - AUGUSTI - OBIIT - DNS -
JOHES - FABR - PSBR - ET -
FAMILARI - HUI - ECCLIE - CUJ -
AIA - REQUESCAT - I - PACE -
AM - Q - TUMULU - CRIS -
CUR - NON - MORTALIA - S
PNIS - TALI - NAQ - DOMO -
CLAUDITUR - OMNIS - HOMO.

et, dans la muraille, à sa droite, des morceaux de sculptures antiques, frises, fragments de sarcophages etc..., matériaux de remploi provenant évidemment de monuments gallo-romains.

Le remploi des matériaux est

Digitized by Google

d'ailleurs visible partout. On peut voir sur la façade sud de l'église un masque antique soutenu par des bandelettes et de nombreux blocs qui portent l'entaille, la mortaise nécessaire au logement de la louve et qui sont disposés de façon à ce que cette mortaise, pratiquée dans le lit supérieur du bloc pour le soulever, soit tournée vers la paroi visible de la muraille.

Les matériaux de remploi abondent aussi dans l'abside et nombreux sont les chapiteaux épannelés seulement.

Derrière l'autel s'élève un baldaquin du XIVe siècle. Il est en marbre et abrite un sarcophage en pierre qui a dû contenir la dépouille d'un saint. A gauche de l'autel, un escalier donne accès à la plateforme sur laquelle il est placé. Au dessous de cette plateforme est une crypte voûtée qui permet aux fidèles de circuler derrière l'autel sous la voûte pour se placer plus directement sous la protection du Saint.

Les mêmes dispositions sont observées, avec des moyens moins rudimentaires, au grand autel de la Sainte Chapelle du Palais et à la cathédrale d'Amiens.

On peut voir, dans le mur Ouest de l'église, sous une belle Vierge assise du XIIIe ou XIVe siècle polychromée au XVIIIe et malheureusement polychromée, la fameuse inscription de Valeria Severa et de Patroclus.

VAL SEVERA EGIT ANNOS XXX RECESSIT III NON JUL RUFINO ET EUSEBIO CONSS PAC PATROCLUS PRAESBYTER SIBI IN PACE.

Valeria Severa vécut trente ans. Elle mourut le 3 des nones de juillet. Rufin et Eusèbe étant consuls.

Pacius Patroclus, prêtre, pour lui dans la paix du Christ. X

On lit sur le pilier de gauche :

LICINIO - MON — TANI - L - RUFIONI — HAUTENSONI HALSCOTARRIS - FILIÆ

L'autel, qui doit appartenir à une époque très-lointaine, pourrait provenir d'une église primitive.

Il y a quelques années M. Bernard, artiste peintre, assisté de M. le curé de Valcabrère, eut l'idée d'explorer le massif de maçonnerie qui sert de socle à cet autel. Il y trouva, dans une excavation, le beau chapiteau romain en marbre blanc conservé à la sacristie.

Ce chapiteau reliquaire, évidé en forme de bénitier, contenait une urne cinéraire en verre irisé, des lambeaux d'étoffe qu'on croirait imbibés de sang, une vertèbre et un autre os parfaitement conservés une petite ampoule cachetée renfermant certains débris de nature indécise, un fragment de drap d'or et un parchemin inscrit, scellé d'un sceau, portant en exergue : S. RAIMONDI. EPISCOP. CONVENARUM d'un côté et de l'autre, la Vierge et l'Enfant avec l'inscription : AVE MARIA GRATIA PLENA. La lecture

Digitized by Google

très-facile du parchemin nous apprend que la consècration de l'autel a eu lieu en novembre 1200 sous le règne de Philippe, roi des Francs, et sous le pontificat de Raymond Arnaud dont nous avons déjà parlé.

Les éléments de la porte d'entrée du cimetière ne manquent pas d'élégance. Ils sont presque du XIIIe siècle.

La superposition de deux chapitaux, dont je ne connais que cet exemple, pourrait provenir de la nécessité, constatée en cours d'exécution et quand tous les organes de ce petit monument étaient déjà débités, d'augmenter la hauteur de la baie.

A droite de cette porte est une inscription gallo-romaine fort connue. C'est une pierre votive de 0, 58 sur 0, 75, dédiée de son vivant par Julius Atticus, affranchi d'Eros à la mémoire de Julia Salviola, affranchie du même personnage et à celle de Julius Victor, fils d'Atticus, décédé à 18 ans :

V. C IULIVS - EROTIS
L. ATTICVS
O. LULIA - EROTIS - LIBERT
SALVIOLA
O. C IULIUS - ATTICUS - F - VICTOR
AN XVIII

Un chrisme classique est placé à la gauche de la porte.

Nous adressons en terminant l'hommage de notre reconnaissance à Monsieur le curé de Valcabrère et à ses vicaires que le mauvais temps n'a pas empêchés de nous faire les honneurs de leur belle basilique.

Henri RACHOU.

Digitized by Google

HISTORIQUE DES FOUILLES

Entreprises à Saint-Bertrand-de-Comminges

Aprés la visite de la cathédrale M. R. Lizop agrégé de l'Université professeur au lycée de Tarbes doit entretenir les congressistes des fouilles poursuivies depuis quelques années à Saint Bertrand de Comminges. On se réunit dans une des vastes salles du Musée archéologique (Musée Emile Cartailhac) qui s'organise à Saint Bertrand pour abriter les antiquités gallo-romaines découverte dans l'antique cité et aux environs. M. Lizop résume brièvement l'historique des recherches. Dès 1911 et 1912 l'idée fut lancée à la suite d'un travail de M. R. Lizop lui-même paru dans la *Revue des Etudes Anciennes*. L'entreprise offrait de nombreuses difficultés. M. Lizop et M. J-F. Louis Bertrand, inspecteur primaire à Saint-Gaudens, commencèrent en vue des fouilles de Saint Bertrand une campagne ardente auprès des Sociétés Savantes. L'idée fut appuyée par M. Emile Cartailhac le grand savant si regretté et trouva un écho auprès de M. Marcel Dieulafoy, le grand archéologue et le grand Français dont la Science pleure également la perte. M. Dieulafoy obtint un subside de la Société des Fouilles archéologiques de Paris, et les fouilles commencèrent sous les auspices de la Société des Fouilles archéologiques, de la Société Archéologique du Midi de la France et de la Société des Etudes de Comminges. Ces premières fouilles furent dirigées par MM. Dieulafoy et Lizop. L'effort se porta sur un champ du quartier du Plan voisin du cimetière et de la Chapelle Saint Julien où un modeste travailleur avait mis à jour des sarcophages et des vestiges divers. Les travaux poursuivis métho quement en août et en septembre 1913 amenèrent la découverte de substructions d'une basilique chrétienne des IVe et Ve siècles, évidemment le plus ancien monument chrétien découvert en Gaule. M. Lizop retrace ses caractéristiques et fait circuler une étude sur cette basilique publiée sous sa signature avec plan, figures et photographies. Ce monument fit par ailleurs l'objet d'une communication de M. Dieulafoy à l'Institut.

La guerre de 1914 interrompit les fouilles. Après la paix, M. Marcel Dieulafoy s'occupa de les reprendre En mai 1920, le vaillant archéologue et explorateur qui avait encore servi la France au Maroc et aux

Digitized by Google

armées de l'Est pendant la grande guerre était enlevé à la cause de la Science et de la Patrie.

La Société Archéologique du Midi de la France et la Société des Etudes de Comminges pensèrent que l'œuvre des fouilles de Saint Bertrand devait être continuée malgré les difficultés de l'heure. Une commission des fouilles fut nommée ; composée de professeurs de l'Université de Toulouse, de membres de la Société Archéologique du Midi et de la Société des Études de Comminges sous la présidence de M. Graillot professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse et directeur de l'Institut Français de Florence et la vice présidence de M. Calmette également professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. La commission obtint encore le concours de la Société des Fouilles Archéologiques de Paris, réunit des fonds et se mit immédiatement à l'œuvre.

Dès 1921 ; le dégagement de la basilique chrétienne du Plan fut continué sous la direction de M. Lizop. Ensuite un vaste plan de sondages et des fouilles fut établi. M. J-F. Louis Bertrand inspecteur primaire à Saint Gaudens dans plusieurs conférences remarquables se fit auprès des populations jusque là un peu réservées, l'apôtre de la cause des fouilles ; et sa parole persuasive obtint l'adhésion de nombreux propriétaires. Les sondages se multiplièrent sous la direction habile et éclairée de M. Sapène, instituteur à Saint-Bertrand qui dès lors apportait tout son dévouement et toute sa conscience à l'exécution des travaux. Les sondages permirent de repérer les vestiges les plus intéressants et les nouvelles fouilles donnèrent les meilleurs résultats. On mit d'abord à jour les substructions d'une vaste habitation avec pavages en mosaïques, thermes privés, hypocaustes, adductions d'eau, etc. Dans ces ruines furent découverts de nombreuses poteries sigillées ; d'intéressants objets, des monnaies et même une tombelle à incinération pré-romaine recouverte par les constructions. D'autres travaux mirent à jour le pavé d'une rue qui semble bien constituer le *decumus*, la voie principale de la cité ; et aussi, sur divers points d'intéressantes substructions, mosaïques, conduites d'eau, etc.

M. Lizop présente aux congressistes le journal des fouilles tenu par M. Sapène avec un soin admirable et une conscience digne de tous éloges ; journal orné de photographies, de coupes, de plans partiels et généraux, de dessins d'objet, etc.

Les travaux exécutés actuellement sont en voie d'amener la découverte d'un des principaux édifices de l'ancienne cité.

M. de Fayolle président du Congrès remercie au nom de ce dernier M. Lizop de son intéressante communication et propose au Congrès de voter des félicitations à MM.

Digitized by Google

Lizop et Sapène pour leur inlassable dévouement à la cause des fouilles de Saint-Bertrand, pour le zèle si éclairé avec lequel ils ont dérigé les travaux et les intéressants résultats obtenus.

M. Lizop guide ensuite les congressistes à travers les salles en voie d'aménagement du nouveau musée et les très intéressants objets extraits des fouilles, mosaïques, débris d'architecture, poteries, objets de bronze, monnaies, etc., qui y sont déjà déposés.

Malgré le mauvais temps qui continue à sévir ; M. Lizop fait visiter aux congressistes les vestiges de la basilique chétienne mise à jour en 1913 et le chantier des nouvelles fouilles. Ses explications sont écoutées avec le plus grand intérêt. Mais le temps presse ; on monte dans les autobus et l'on se dirige vers Saint-Just de Valcabère.

R. Lizop.

Digitized by Google

LA FORÊT DE LUCHON-SUPERBAGNÈRES

ETUDE HISTORIQUE

Mesdames, Messieurs,

J'ai estimé que le conseiller général du canton de Luchon, président de la Société Julien Sacaze, du Pays de Luchon, ne se devait pas borner à vous souhaiter la bienvenue, à écouter les intéressantes communications des congressistes inscrits ; mais qu'il avait un rôle actif à jouer, en apportant sa contribution personnelle à vos travaux.

Entre tant de questions, qui se présentent en foule à son esprit dans cette région si riche en souvenirs du passé, laquelle choisir ?

L'option n'a pas été longue : quel sujet pouvait être plus séduisant qu'une étude très complète sur la forêt de Superbagnères, que vous allez traverser aujourd'hui, pour aboutir au Plateau, sur lequel s'élève le magnifique Palace, qui couronne si majestueusement le sommet, à 1.800 mètres d'altitude ?

Cette étude, je l'avais ébauchée lors de l'inauguration de ce somptueux édifice ; mais j'ai tenu à la pousser plus avant ; et c'est le résultat de recherches approfondies que j'ai l'honneur de vous soumettre.

CHAPITRE Ier

Le Plateau et les Pâturages de Superbagnères

Contrairement aux apparences, accréditées par l'étymologie (*Super Bagnères*, au dessus de Bagnères), le Plateau de Superbagnères ne dépend pas du territoire de la ville de Luchon, mais est possédé par la commune de Saint-Aventin.

De telle sorte que les pâturages de cette commune enserrent la forêt de Superbagnères en affectant l'aspect de l'un de ces bonnets de laine des anciens Larboustois, terminés par un gland, dont le pan serait constitué par les prés de Gourron, et la coiffure proprement dite, la calotte, serait formée par les pelouses du Plateau.

Cette donnée est corroborée par les indications de *procès verbal de délimitation générale*, relatives à la limite supérieure de la

Digitized by Google

forêt domaniale de Bagnères de Luchon, formée par la ligne boisée sinueuse de Superbagnères ; ligne qui a fait l'objet de l'article 96 du plan et que les tracés géométriques R. J. I. K. L. et M. font nettement ressortir, ainsi qu'elle figure également *sur le plan d'aménagement* de la forêt.

Nous reproduisons, dans le tableau ci-après, les mentions des tracés géométriques :

H. — Canton de Téouchère. — Bois à la commune de Saint-Aventin.

I. — Canton de Dardériou et de Téchou. — Bois et pelouses à la commune de Saint-Aventin.

J. — Canton de Plague obscure. — Canton de Sarrat de la Hitte. Pelouses de Saint-Aventin.

K. — Canton de Sarrat de la Hitte. — Canton de la Soulan. — Pelouses communales de Saint-Aventin.

L. — De la borne du chemin de la Hitte à la borne Artigue Ardoune. — Canton de Sahage. — Forêt communale de Saint-Aventin.

M. — De la borne Artigue-Ardoune à la borne de l'Artigue de Héou. — Canton de Sàhage. — Forêt communale de Saint-Aventin.

D'autre part, en considérant les limites de Luchon et Saint-Aventin dans la direction de Lys, il appert du procès-verbal de délimitation du 17 Août 1831, dressé par le géomètre de délimitation du cadastre que l'article 8 *Limites avec la Commune de Saint-Aventin* est ainsi libellé :

« Partant du pré de Sacroux ou de Taouas, il a été reconnu par M. le Maire de Bagnères et M. le Maire de Saint-Aventin, que la limite de leurs communes descend directement aux Piélies de Boneu ; de ce point, la limite suit le *ruisseau de Boneu* dans toutes ses sinuosités, jusqu'à son embranchement dans le *ruisseau du Lys* ; elle tourne à droite et descend le ruisseau du Lys jusqu'à la rencontre à gauche d'une ligne formée par la borne du bout de l'*Artigne de Cargat*, et la direction de la crête de *Sarrat de Cargat ;* de ce point, la limite guide le ruisseau, tourne à gauche et suit ladite ligne jusqu'à la borne du bout de l'*Artigue de Cargat*, située au bout du *chemin de la Vallée du Lys*, de cette borne la limite remonte la montagne et suit la crête de *Sarrat de Cargat* jusqu'à une borne située au *Clot de la ferme* ; de cette borne la limite se dirige sur une autre borne dite *Clot de Superbagnères* ; de cette borne la limite se dirige sur l'angle sud-est de *l'ancienne Cabane de Bagnères*, où se trouve une autre borne ; de cette borne la limite se dirige sur la borne du *chemin de la Closte*, de cette borne la limite se dirige sur

Digitized by Google

une pierre servant de borne *où était trouvée une croix,* située dans une pâture au milieu de la *Sapinière, au lieu dit d'Artigne-Ardoune,* de cette borne la limite se dirige sur une borne dite *Carbourieux* ; de cette borne la limite descend à une borne dite de l'*Artigue de Broc* située sur le *pré d'Oustalet,* de cette borne la limite descend vers le *bois et pré* de la veuve Trespaillé, aboutit à un petit pont situé sur le *ruisseau de Gourron* entre *les deux granges de Sacome et Tourrette,* jusqu'à son embranchement dans le *ruisseau de Larboust,* où *se trouve la limite* de la *commune de Saint-Aventin* et commence celle de Cazaril, où nous avons clos cette partie du procès-verbal que les maires ont signé :

Le maire de Bagnères, signé : *Azéma.*
Le maire de Saint-Aventin, signé : *Sansot.*

Sur les flancs de la montagne et à travers les ondulations mouvementées du plateau, de nombreux troupeaux, des espèces bovine et chevaline paissent une herbe fine et moelleuse, comme un tapis qu'on foule, parsemée de *rhododendrons,* ces arbustes sylvestres aux fleurs d'un rose vif et parmi lesquelles croissent surtout *l'arnica* à la corole jaune rougeâtre, et la *gentiane* aux larges feuilles et à la haute tige rigide rappelant l'asphodèle, qui, tous les ans, produisent d'abondantes récoltes.

Bien mieux : pour être indemnisé de la privation partielle de jouissance de ces pacages, la commune de Saint-Aventin, privilégiée entre toutes celles du Canton, deviendra propriétaire de l'Hotel de Superbagnères, à l'expiration du bail emphytéotique de 99 ans, consenti par la commune à la Société des chemins de fer et hôtels de montagne.

CHAPITRE II

La Forêt de Superbagnères

SECTION I. — *Droits apparents de la commune de Bagnères-de-Luchon.*

La commune de Luchon n'a-t-elle pas antérieurement possédé le plateau, comme toute la montagne de Superbagnères, à titre de propriétaire ?

On serait tenté de l'affirmer en présence des précédents historiques, notamment si l'on s'en réfère aux concessions de terres et de privilèges, faites aux habitants de Luchon, par Gassia d'Aure et de Larboust, qui reçut cette vallée de Roger II, comte de Comminges — concessions qui furent successivement ratifiées par Bernard V, comte de Comminges, seigneur suzerain de la ville et de la vallée de Luchon, le 2 Novembre 1266 et étendues par Bernard VII, suivant lettres patentes de 1315, puis, selon lettres patentes données à Muret

Digitized by Google

le 10 Septembre 1484 par Odet Daydée, comte de Comminges, spécialement confirmés par Henri d'Albret, roi de Navarre, à Saint-Béat le 14 Août 1542.

Il est spécifié par ces divers actes, confirmés par tous les rois de France depuis Philippe VI (1330) jusqu'à Louis XIV (1659 et 1671), [1] que « toutes les montagnes, depuis Castel-Vieil jusqu'aux sommets de la *Glère*, du *Bach*, du *Pesson*, d'*Enbas* de *Capsaure* et de *Couradilhe* sont inféodées » et que « les consuls et habitants de Bagnères de Luchon sont confirmés et maintenus dans leurs privilèges libres relativement aux montagnes de *Sézartigues Couràdilhes*, *Artigues*, *Cansaure*, SUPERBAGNÈRES, *Houga*, *Saage*, *Rieu de Gourron*, et généralement, y est-il dit, « depuis Castel Vieil en haut sont baillées à nouveaux fiefs aux dits habitants de Bagnères moyennant l'albergue annuelle de six livres. (Lettres patentes du 10 Septembre 1484). » — Suivant les lettres patentes d'Odet, augmentées en 1527, par deux jours de foire et un marché en plus par semaine (soit deux marchés : le mercredi et le samedi) ces privilèges sont confirmés et étendus : « Donnons, y est il dit, à nouveau fief auxdits manants et habitants de Bagnères et de Barcugnas, une montagne appelée *Couradilhes*, *Lartigon*, *Cansaure*, SUPERBAGNÈRES *Houga*, *Saage*, *Rieu de Gourron*. Bref depuis Castel Vieil en haut pour lesquels payeront annuellement d'albergue la somme de six livres. »

Mais, comme nous le verrons plus loin, la charte de 1315 a été considérée comme inopérante par une décision judiciaire souveraine et l'acte du 10 Septembre 1484 a été déclaré faux.

En tout cas, il résulte de divers actes authentiques que la montagne de Superbagnères a reçu plusieurs affectations hypothécaires, en garantie d'engagement de la commune de Bagnères de Luchon, notamment :

1° d'une expédition en forme extraite des cédules du sieur Dabox, notaire à Bagnères-de-Luchon, d'un acte du 15 Mars 1583, contenant engagement de la Commune de Bagnères de Luchon de la montagne de Superbagnères, lequel engagement ne doit prendre fin qu'au remboursement de ladite somme ;

2° D'un acte de 1649, contenant engagement par la *Commune de Bagnères de Luchon à celle de Saint-Aventin*, confirmatif de trois autres actes de même nature, de la montagne de Superbagnères en la même forme et teneur.

Peut-être (nous sommes, en pareille matière, réduits à émettre des hypothèses) faut-il voir dans ce dernier acte le point de départ de

1. Voir sur la période de la suzeraineté des Comtes de Comminges la monographie de M. Paul BARRAU DE LORDE, *Luchon et ses Thermes à travers les âges*.

Digitized by Google

la possession par la commune de Saint-Aventin des pâturages de Superbagnères.

Il n'a en effet, été retrouvé aucune trace dans les archives départementales de la vente de la forêt de Superbagnères par la commune de Luchon à celle de Saint-Aventin [1].

SECTION II. — *Origines contenance et éléments constitutifs de la Forêt de Superbagnères.*

La forêt de Superbagnères dépend de la forêt domaniale de Bagnères de Luchon.

Le procès-verbal d'aménagement, dressé par M. Joly, inspecteur en chef, débute ainsi :

« La forêt domaniale de Bagnères-de-Luchon est formée de 2 massifs, séparés par l'étroite vallée du Lys et connue depuis un temps immémorial sous les noms de SUPERBAGNÈRES et de JOUEOU.

« Elle dépendait autrefois du Comté de Comminges, dont la possession, longtemps disputée par la maison d'Armagnac et de Foix, fut en 1443, attribuée par Charles VII à Mathieu de Foix, sous la condition qu'il reviendrait après sa mort à la Couronne de France.

Cette réunion eut lieu en 1453 [2] et, jusqu'à la Révolution, la forêt fit partie, par suite, du domaine royal.

« De 1789 à 1852, l'Etat et la commune en revendiquèrent la propriété ; et ces revendications qui donnèrent lieu à de nombreux incidents, furent définitivement tranchées par un *arrêt de la Cour de Toulouse du 21 Juin 1852.* »

La contenance de la forêt domaniale de Luchon a varié. — De 3.000 hectares environ sous la suzeraineté des Comtes de Comminges, elle a été réduite, par suite du cantonnement des droits usage à 1233 en 1861.

M. Joly s'exprime ainsi (Procès-verbal d'aménagement de la forêt domaniale de Bagnères-de-Luchon (p. 61).

« Ces droits d'usages, sauf ceux relatifs au pacage, ayant été cantonnés en 1861, la propriété de l'Etat ne s'étend plus que sur une partie des anciens bois du Comté de Comminges, auxquels cependant ont été annexés 96 h. 78 a. de pelouses achétées à prix d'argent à la commune de Bagnères de Luchon dans le Laou d'Esbas.

1. Lettres de M. Loirette, archiviste départemental, à l'auteur des 10 et 13 juillet 1922.

2. M. Ernest de Gorsse, alors garde général, chargé du procès-verbal de délimitation générale de la forêt domaniale de Bagnères-de-Luchon, qu'il a dressé, du 12 juin 1867 au 12 août 1870, énonce sur ce point, une variante : « Le comté de Comminges fut réuni à la couronne de France sous Louis XII, par la mort du dernier comte en 1490.

BOUILLHET (*Dictionnaire d'Histoire et Géographie* assigne même à cette réunion à la couronne de France la date de 1548.

Digitized by Google

La contenance générale de la Forêt de Bagnères-de-Luchon est de *1233 hect. 25 a.* répartis par massifs et cantons comme suit :

Massif de Superbagnères	Cantons de Sahage.	65 h.	50 a.	
	» de Pale de Hays . . .	45	10	
	» du Mail de Trinqué . .	60	35	
	» de Soulan.	38	30	641 h. 00 a.
	» de la Liére	76	60	
	» de Castelvieil	92	20	
	» de Naouns	68	20	
	» des Laguets	99	85	
	» de Sarrat de la Hitte. .	94	90	
Massif de Joueou	Cantons du Mail d'Aouéran. . .	49 h.	30 a.	
	» de Joueou.	179	65	
	» de Bonneau	60	55	
	» de Laou d'Esbas. . . .	152	70	592 h. 25 a.
	» de Baliran.	50	75	
	» de Bédourède.	72	40	
	» de Sarrat de la Glère .	26	90	
	Total.			1.233 h. 25 a.
	auxquels il faut ajouter la cession faite en 1901 et 1904 par les consorts de Saint-Blanquat. . . .			21 h. 57 a.
	Total général			1.254 h. 82 a.

SECTION III. — *L'Etat déclaré propriétaire et la commune de Bagnères-de-Luchon usagère. (Arrêt de la Cour de Toulouse du 21 juin 1852).*

J'ai voulu connaître le célèbre arrêt du 21 Juin 1852 dans ses motifs et dans son dispositif ; ne me trouvant pas suffisamment éclairé par sa lecture, j'ai successivement demandé au greffier en chef de la Cour d'Appel la copie de l'arrêt et celle des qualités.

Je vais tenter de vous donner un aperçu de cette curieuse décision rendue par la Cour de Toulouse (2e *ch., M. Martin, président*), à la requête du Préfet de la Haute-Garonne, agissant au nom de l'Etat poursuites et diligences de M. le directeur des Domaines de Saint-Gaudens (*Me Astrié, avoué*), contre le maire de Bagnères de Luchon (*Me Sacarrère avoué*), et dont les considérants forment un résumé historique du régime forestier du XIVe siècle à la moitié du XIXe, c'est-à-dire de l'ancienne Monarchie au second Empire.

A. — Qualités. — § 1. *Procédure de 1re Instance*

D'après les qualités, le procès remontait au 22 décembre 1831, aux termes de l'exploit introductif d'instance, par lequel le Préfet de

Digitized by Google

la Haute-Garonne assignait le maire de Bagnères-de-Luchon devant le tribunal civil de Saint-Gaudens : « Attendu que les montagnes bois, « forêts, pacages et vacants, que la commune possède par suite de « l'arrêt du Conseil et comme sous le nom de Las *Artigues, Coura-* « *dilhes, Cardaillac.* SUPER-BAGNÈRES *Hougohard Rieu de Joueou,* « *Lartignan, Cansaure. Arabes Hautes et Estang de las Garros-* « *ses,* sont incontestablement la propriété de l'Etat la commune ne « pouvant prétendre que d'un usage ; — que la propriété est suf- « fisamment établie par le jugement souverain de la Réformation du « 23 Juillet 1668 et par les états arrêtés au Conseil les 24 août et 24 « septembre 1675 parfaitement connus du maire et des habitans de « Luchon, — pour y voir déclarer l'Etat propriétaire incontestable « de bois, forêts, pacages et vacants précités, d'une contenance de 3.000 hectares. »

Aux audiences du tribunal, Me LAPENNE, assisté de M. DUPRAT, avoué, avait conclu aux fins de l'exploit du 22 décembre 1831.

Me COUGET, assisté de M. CARGUE, avoué avait conclu à l'irrecevabilité de la demande au Préfet et au maintien de la commune de Bagnères-de-Luchon dans la propriété, possession et jouissance exclusive des forêts, montagnes et terrains, dont le déclassement était demandé par l'État.

A. — § 2. *Jugement du 21 août 1849*

Comme il est advenu maintes fois dans d'autres instances ultérieures, le tribunal civil de Saint-Gaudens donna raison à la ville. Par son jugement du 25 août 1849, il « déclara la Commune de Bagnères-de-Luchon propriétaire des bois, montagnes et vacants situés sur son territoire, la maintint en possession d'iceux et condamna le Préfet aux dépens. »

B. — § 1. *Appel et procédure devant la Cour de Toulouse*

Par exploit du 10 Juin 1850, le Préfet interjette appel de ce jugement.

Devant la Cour, les parties déployèrent tout un arsenal de documents : les pièces produites par le Préfet, comprenaient 24 liasses ; le maire de Bagnères-de-Luchon, qui n'était pas en reste avec lui, produisait, de son côté, 15 liasses.

Dans la production du Préfet, figuraient notamment une sentence du Grand Maître du 4 Novembre 1632 ; — les ordonnances du Roi de 1661 et 1666, portant mentions du grand maître de la réformation dans le Languedoc, — une ordonnance de réformation du 25 Décembre 1666 ; — un procès verbal de M. de Froidour du 10 septembre 1667 ; — le jugement du 23 Juillet 1668 ; — un rapport au Roi et le

Digitized by Google

règlement provisoire de réformation du 8 Mai 1670 ; — les édits des 5 Mars et 11 Avril 1672, qui confirment le règlement provisoire des réformations du 8 Mai 1670 ; — les états arrêtés au Conseil des 24 Mai et 24 Septembre 1675, déterminant les droits d'usage et de « marronnage » de la Commune usagère dans les forêts royales de Luchon ; — un arrêt du Parlement de Toulouse du 14 décembre 1676 ; — une ordonnance du maître des Eaux et forêts du 27 août 1682 ; — une requête du sieur Assy, adjudicataire et une ordonnance provisoire du grand maître de 29 Avril 1730 ; — une ordonnance du Roi du 20 Mai 1731, qui casse et annule les adjudications de coupes de bois dans les forêts royales sujettes au droit d'usage ; — une ordonnance du Grand Maître du 10 Juin 1732.

A l'appui de sa défense, le Maire de Bagnères-de-Luchon produisait, entr'autres documents :

Une copie ou extrait d'une charte de concession ou de reconnaissance du Comte de Comminges en faveur notamment des habitants de Bagnères-de-Luchon ; — diverses lettres patentes du Roi de France, de Charles VIII à Louis XIV, portant confirmation des privilèges et franchises, dont avaient joui les sujets de Comminges du temps de leur premier Comte ; — les actes authentiques du 24 Mars 1543 et de 1649 susvisés ; — l'arrêt du Parlement du 30 Août 1672, qui ordonne l'enregistrement du privilège du Pays et Comté de Comminges ; — l'aveu et le dénombrement du 10 Avril 1677 par Jean Ribe, consul de Bagnères-de-Luchon ; — la requête d'Octobre 1670 du Syndic de Bagnères-de-Luchon dénonçant les coupes de bois dans les forêts de la commune et ordonnance portant autorisation d'informer contre les délinquants ; — l'ordonnance du 10 Juin 1730 de M. Florimond de Raymond, grand maître des eaux et forêts ; — divers actes, requêtes, conclusions de procureur de la maîtrise de Saint-Gaudens, de 1747 à 1786 ; — une ordonnance du Roi du 31 Mars 1825 ; — un *jugement du tribunal de Saint-Gaudens du 29 Août 1838, confirmé par la Cour d'Appel de Toulouse et par la Cour de cassation dans la cause de Montauban de Luchon contre le domaine.*

Les plaidoiries de l'affaire n'occupèrent pas moins de 12 audiences

Me Chauveau, avocat, assisté de Me Astrié, avoué, plaidait pour l'Etat.

Chauveau ! — C'était un nom familier aux étudiants en droit de ma génération qui entendaient souvent citer « *Chauveau sur Carré* » par leur très perpicace et éminemment sympathique professeur de procédure civile, trop tôt disparu, M. Bonfils, qui devint et resta jusqu'à sa mort, doyen de la Faculté de droit.

Chauveau était alors à l'apogée de la célébrité, que lui avait valu

Digitized by Google

la publication de ses importants ouvrages et de monographies juridiques très remarquées. Ses avis faisaient autorité. [1]

Tel était le redoutable adversaire qu'avaient à affronter les avocats de la ville, MMes Couget et Philippe Féral assistés de Me Sacarrère, avoué.

Les adversaires mirent en œuvre toutes les ressources de leurs talents respectifs et épuisèrent tous les moyens de défense usités au Palais : non contents des longues discussions que nécessitèrent les plaidoiries, ils envoyèrent à la Cour, après la clôture des débats, des notes écrites ; Me Chauveau condensa dans son mémoire, sous le titre de « *Souvenirs d'audience* », les arguments développés dans les audiences des 8, 9 et 10 Janvier 1892. — Ce mémoire fut suivi d'une note de MMes Couget et Féral, à laquelle Me Chauveau opposa « *un mémoire en réplique* » de 262 pages avec les annexes, plus une note de 8 pages pour une production nouvelle par le Préfet.

Me Chauveau se révéla, dans ce procès, comme un terrible champion : remontant aux sources, fouillant les archives départementales et des inspections des forêts, de la Cour et du Parlement de Toulouse, usant, tour à tour, d'une dialectique fine et serrée ou de grands mouvements oratoires, il réussit à provoquer le revirement de

1. Chauveau (Adolphe), né à Poitiers le 20 Mai 1802, mourut à Toulouse en 1868.
(Son successeur à la chaire de droit administratif est nommé le 13 Janvier 1869 ; remplacement après décès).
Chauveau, avocat, auteur de divers ouvrages de jurisprudence, fut nommé professeur de droit administratif à la Faculté de Toulouse par ordonnance royale du 25 Mars 1838. Elu doyen de la Faculté le 4 Novembre 1865, il l'est resté jusqu'à son décès.
D'après le catalogue de la Bibliothèque Nationale, les principaux ouvrages de Chauveau (Adolphe) sont ci-après énumérés :
Code d'instruction administrative 1860-1861, 2 vol. in-8°. 6e éd. (1896), 2 vol. in-8°.
Code de la saisie immobilière, 3e éd. (1862) in-8°.
Code forestier, 1827, in-8°.
Code pénal progressif, 1832, in-8°,
Commentaire du tarif en matière civile, 1832, 2 vol. in-8°, 2e éd. (1864), 2e vol. in-8°.
Dictionnaire général et complet de procédure, 1837, in-8°.
Echo des communes, des gardes nationales et des électeurs de France (en collaboration avec J.-B. Duvergier), 1830-1831. 2 vol. in-8°.
Essai sur le régime des eaux navigables et non navigables, sous le double point de vue théorique et pratique. — 1871, in-8°.
Formulaire général et complet, ou *Traité pratique de procédure civile et commerciale*, 1862, 2 vol. in-8°. 8e éd. (1904), 2 vol. in-8°.
Les lois de la procédure par G. Carré ; 3e éd par Chauveau Adolphe, 1840-1846, 7 vol. in-8° ; 4e éd. (1872) ; 9 tomes in-8°.
Manuel de l'exploit, 1829, in-8°,
Manuel de la contrainte par corps en matière civile et commerciale, 1829, in-8°.
De l'Ordre, commentaire de la loi du 21 mai 1858 en ce qui concerne la procédure de l'ordre, 1859. in-8° ; 2e éd. (1887), 2 vol. in-8.
Principes de compétence et de juridiction administratives, 1841-1844, 2 vol. in-8°.
Theorie du Code pénal, 1837-1842, 8 vol. in-8° ; 6e éd. (1887), 6 vol. in-8°.
Chauveau a dirigé en outre, au moins temporairement :
1° *le Journal des arrêts de la Cour Royale de Poitiers* ;
2° *le Journal des avoués* ;
3° *le Journal de droit administratif* ;
4° *le Journal du droit criminel*.

Digitized by Google

jurisprudence, que quelques décisions isolées avaient fait pressentir.

Il concluait ainsi (*Souvenirs d'audience*). « A votre décision, Messieurs est suspendu le sort de la forêt domaniale dans les Pyrénées, jamais cause ne fut plus claire ; jamais droit ne fut plus évident. Je persiste. »

A l'audience du 16 Juin 1852, M. Bonefous avocat général, donna ses conclusions orales et motivées. La Cour mit l'affaire en délibéré et prononça son arrêt le 21 Juin 1852.

M. l'inspecteur en chef Joly le résume ainsi dans le *procès-verbal d'aménagement* de la forêt de Bagnères-de-Luchon :

« Cet arrêt, qui attribuait à l'Etat la propriété des bois et montagne contestés, maintenait la commune de Bagnères-de-Luchon en jouissance des divers droits d'usage énumérés dans le jugement de réformation du 23 Juillet 1668, et règlementés le 11 Juin 1732 par une ordonnance de Florimond de Raymond. »

B. — Motifs de l'arrêt

Il est du plus haut intérêt de scruter les motifs de cette décision, qui constitue un véritable monument de juriprudence, où la Cour de Toulouse examine, tour à tour, les divers moyens proposés par les parties.

(a¹). — *1er Argument de l'Etat. — Jugement des Grands Maitres réformateurs du 23 Juillet 1668.*

Le Préfet fondait sa demande sur le jugement rendu le 23 Juillet 1668 par les grands maitres réformateurs, dont le Maire de Bagnères-de-Luchon contestait la compétence.

La Cour repousse l'exception d'incompétence, en vertu de l'arrêt du Conseil du 31 Mars 1513, qui reconnaissait aux grands maitres le droit de statuer sur le fond, « lorsqu'ils avaient pris des lettres. » — Or, d'après la volonté du Roi formellement exprimée dans les lettres patentes de M. de Froidour, celui-ci devait se conformer aux instructions données aux commissaires ayant concouru avec lui au jugement du 23 Juillet, et avec lesquels il devait s'entendre, qu'ils dussent agir ensemble ou séparément. — En outre, dans la commission donnée à M. de Bezons, député, pour la réformation de la grande maitrise de Toulouse, le Roi se réserve la compétence exclusive et en dernier ressort jusqu'à 3.000 livres ; au dessus de 3.000 livres, le Roi se réserve la compétence, avec l'assistance de son conseil, à la condition que les appelants aient provisoirement exécuté le jugement attaqué.

Nous étions alors à l'époque, où était en vigueur la célèbre maxime : « Si veut le roi, si veut la loi. »

Avec nos institutions judiciaires, une telle disposition exclurait la

Digitized by Google

compétence pétitoire, puisque les demandes immobilières portent sur une valeur indéterminée et que la distinction entre les actions réelles et les actions personnelles, est une innovation de la loi du 24 Août 1790. — Il était de règle, au contraire que les Présidiaux connaissaient jusqu'à 250 livres ou 500 livres, selon le degré de juridiction, de toutes affaires, la valeur de l'immeuble étant déterminée par la demande dans certains cas, où par le juge lui-même, ou par des experts au besoin. — C'est ainsi que l'arrêt du Conseil du 26 Juillet 1701, servant de règlement pour la chancellerie présidiale de Bordeaux, enjoignait aux procureurs de traduire au présidial toutes les demandes et actions de 500 livres et au dessus, soit qu'elles procédent de plus grandes sommes, contrats sentences de juge ou autrement, soit qu'il s'agisse d'immeubles, d'actions ou complainte et réintégrande, restitution ou autres droits, dont la valeur n'excédera pas, la somme de 500 livres, suivant l'estimation des biens. — Ainsi, d'autre part, l'arrêt du Conseil avait reçu son exécution, et les commissaires avaient le pouvoir de connaitre du fond en-procédant à cette grande réformation, dont les opérations n'auraient pu s'accomplir si, à chaque contestation qui se serait élevée sur la propriété, ils avaient dû attendre la décision des juges ordinaires.

Abordant ensuite les arguments invoqués par la commune de Bagnères-de-Luchon, la Cour les rejette successivement.

(b). — 1er Moyen de la commune de Bagnères-de-Luchon. — Inféodation du Comte de Comminges. — Acte du 10 septembre 1484, déclaré faux par le jugement du tribunal de Réformation.

Les syndics de Bagnères, qui se prétendaient propriétaires des forêts de leur territoire, avaient produit, à l'appui de leur prétention une information du Comte de Comminges, qui avait été l'objet d'une inscription de faux du procureur du Roi.

Après l'instruction faite par M. de Froidour, le tribunal de la Réformation rendit sa décision, dont la première et principale disposition est ainsi conçue :

« Avons par le présent jugement souverain, déclaré et convaincu de faux le dit acte du 10 septembre 1484 et débouté les dits défendeurs de tous droits de propriété et usage par eux prétendus en vertu dudit titre, dans lesdits bois, forêts et montagnes de Cardailhac et autres dépendant dudit lieu.... »

Le sens de cette partie de la sentence, ajoute la Cour, ne peut donner lieu à aucune équivoque et son effet incontestable est de ne laisser à la commune aucun droit sur le terrain objet du litige : aussi les consuls et habitants sont condamnés à l'amende pour induejouissance.

Digitized by Google

Or il est de règle invariable qu'une demande, après avoir été jugée souverainement, ne peut plus être reproduite, même fondé sur des titres différents, qui ne sont que des moyens nouveaux, sauf s'il y a ouverture à requête civile, dans le cas de pièces décisives retenues par le dol de l'adversaire. Sommés de produire toutes pièces utiles, les syndics, après avoir présenté des actes nombreux visés par le jugement, avaient fait connaître qu'ils n'avaient plus rien à produire. — Le juge prononce définitivement si, après avoir traité du titre capital et l'avoir déclaré faux, la demande est rejetée d'une manière absolue par l'annulation de l'acte qui, seul, s'il eut été sincère, eût justifié ses droits à la propriété.

La Commune ne peut pas non plus soutenir que la propriété est demeurée en suspens, parce que le jugement n'a pas fait connaître l'attribution qu'il en faisait : on ne peut pas croire que des magistrats aussi attentifs aient voulu transporter dans le régime de "*franc alleu*" la maxime qu " il n'y a pas de terre sans seigneur " mais ils étaient fondés à croire que, dans les *pays allodiaux*, les fonds qui n'avaient pas de maitre appartenaient au domaine du Roi.

Les consuls se prétendaient à tort mal assignés : ils défendaient à la demande du Roi, qui se prétendait propriétaire. Le juge qui a débouté le défendeur de son droit à la propriété, conserve ainsi le droit du demandeur.

Lorsque la situation réciproque des parties est ainsi fixée, la Commune est sans droit : tout ce quelle obtiendra ne sera que l'objet d'une *concession*, qui n'est pas censée devoir être une reconnaissance de la propriété, pour la conservation de laquelle elle avait produit un titre faux. « Les juges cèdent à un sentiment « d'humanité, en vue de la situation d'un lieu qui manque de res « sources et ne peut en aucune manière subsister sans l'usage des- « dits bois et montagnes. En conséquence, sous le bon plaisir de Sa « Majesté, ils ordonnent que lesdits habitants continueront à jouir « desdits biens et montagnes, augmentant les redevances ordinaires « par eux dues au Roi de 30 livres d'albergue pour chacun ou pour « en jouir par eux à titre d'inféodation donnant ainsi à Sa Majesté « le droit d'inféoder lesdits bien en la condition susdite. »

« Les *sapins* sont l'objet d'une condition particulière : frappés des coupes excessives et déréglées dont ils ont été l'objet, les *juges réformateurs ordonnent qu'ils seront exactement conservés pour le Roi, sauf qu'il en sera délivré aux dits habitants ce qu'il leur en faudra pour leur bois et leurs maisons.*

Selon la définition de la Cour, « l'inféodation » est la « concession à titre de fief d'un fonds de terre, d'un office, d'un revenu ». — Ainsi le Roi a été provoqué à inféoder les droits d'usage. — Il est inadmissible que les réformateurs aient donné une propriété, dont

Digitized by Google

ils ne pouvaient disposer et dont ils se montraient si jaloux. — Leur acte s'explique par un sentiment de compassion. — La formule dont ils usent ne laisse aucun doute : ils *admettent les habitants à continuer à jouir des bois qui leur sont nécessaires, sans que la propriété sorte des mains du maitre.* »

Il est vrai que, dans la suite de la sentence, les habitants sont admis à vendre du bois. Mais ce n'est pas l'étendue de la faculté, qui en détermine la nature : il y a des exemples nombreux de droits d'usage, qui s'exercent avec les attributs utiles de la propriété tout en conservant leur caractère, dès que les concessionnaires ne peuvent disposer que de la superficie.

Règlement de 1670, art. 5. — En agissant ainsi, les commissaires ont cédé à un sentiment d'humanité, dont ils ont déposé l'expression dans l'*art, 5 du projet de règlement de 1670*, dans lequel ils disent au Roi « qu'il serait trop » rude d'enlever aux habi- » tants de ce pays pauvre et de difficile accès la liberté qu'ils ont » eue jusqu'à présent de couper et de vendre du bois à discrétion » quoiqu'abusive et de supprimer en même temps tous leurs usa- » ges — ce qui les mettrait dans l'impossibilité de vivre ou de payer » aucune charge. »

Il est donc certain que l'inféodation a porté sur les droits d'usage.

(a²). — *2e Argument de l'Etat. — Arrêt du Conseil du 11 Avril 1672*

Par arrêt du Conseil du 11 avril 1672 le Roi approuva les règlements d'avis des commissaires, dans lesquels les *communes* de la vallée de Luchon par conséquent *Bagnères*, étaient portées *comme usagères.* — Ainsi l'inféodation est devenue définitive.

La situation semble avoir été ainsi acceptée et comprise jusqu'en 1712.

Il est vrai que dans les dénombrements de 1678 et 1727, la commune se dit « propriétaire ». — Mais dans le procès-verbal des assises tenues à Saint-Gaudens le 30 juillet 1682, les consuls où députés de Bagnères ont déclaré être « usagers » dans les forêts du Roi.

Dans la requête du 17 août 1684, ils représentent que « par un jugement sommaire de la réformation, « ils étaient *maintenus aux droits d'usage* et de *pacage* dans les bois et montagnes qui sont dans la juridiction de Bagnères. »

(a³). — *3e Argument de l'Etat. — Instance Assy, entrepreneur de coupes de bois, au syndic de Bagnères et autres communes. — Ordonnance du 10 Juin 1732 du grand maitre Florimond de Raymond, prescrivant l'exécution de l'arrêt du 29 mai 1731.*

Dans les coupes annuelles de 1717 à 1729, il y eut opposition et

Digitized by Google

une instance fut engagée entre le sieur Assy et les syndics de Bagnères ou d'autres communes.

C'est alors qu'intervint la célèbre ordonnance du 10 Juin 1732 du grand maître Florimond de Raymond, déclarant que l'arrêt du 29 Mai 1731 serait exécuté selon sa teneur et faisant inhibition à Assy et autres d'exploiter les bois communaux de Bagnères ou de la vallée de Layrisse et « *maintenant les communes aux droits d'usage des bois, forêts, montagnes et vacants des vallées.* »

Cet arrêt, étendant les dispositions du précédent arrêt du 15 Juillet 1728, déclare que les adjudications des autres forêts des Pyrénées seraient cassées.

Les droits d'usage ne peuvent s'entendre des droits de propriétaire ; puisque le grand maître vise le jugement de réformation du 23 Juillet 1668 qui, dit-il dans une autre partie de la sentence, « *maintient les communes dans la possession et jouissance de* « *prendre èz dits bois et forêts tout le bois qui leur sera néces-* « *saire pour leur chauffage et instruments aratoires, répara-* « *tions à faire à leurs maisons et autres nécessités générale-* « *ment quelconques et faire paître leurs bestiaux.* »

Cette partie de l'acte de Florimond de Raymond exclut donc la propriété. Sa pensée se manifeste lorsqu'il ordonne l'exécution des états arrêtés au Conseil, où n'étaient comprises *que des communes usagères.*

Il reste également fidèle à sa mission, en ce qui touche les *bois de sapins*, lorsqu'il ordonne que « la *délivrance en sera faite par* « *pied d'arbre*, en faveur des communautés ou des habitants, par lui ou par les officiers de la maîtrise. »

En ce qui concerne les *bois de chêne* ou *autres essences qui repoussent par leurs souches*, l'ordonnance leur *attribue des droits plus étendus, assimilables* à la *propriété elle-même*, tels *que la faculté de vendre les bois*, reconnue par le jugement souverain du 23 Juillet 1668, qui cependant ne leur avait accordé que des droits d'usage.

Mais le *droit de disposer des fruits* ne suffit pas pour fixer les *droits de la propriété, lorsque le tréfonds n'est pas concédé ou reconnu.*

Fidèle à la pensée de M. de Froidour, « *qui n'attachait d'importance qu'aux bois de sapins suffisants pour alimenter les flottes du Roi*, et au sentiment d'humanité qui avait inspiré la concession de 1668, M. de Raymond laisse aux communes, pour leur donner les moyens de subsister, la taille, mais en ne *les maintenant* pas dans *les droits d'usage*. — Ces derniers mots fixent le sens d'une ordonnance : le jugement du 23 Juillet 1668 garde toute sa force ; il a reconnu le Roi propriétaire.

Digitized by Google

(b²). — *2me Moyen de la commune de Bagnères-de-Luchon. — Charte du 1er Février 1315.* — La commune oppose la concession faite le 1er février 1315, par Bernard, comte de Comminges, qui a repris toute sa force par lettres patentes du Roi de Décembre 1671, enregistrées au Parlement le 11 août 1672.

Mais les lettres patentes s'appliquent à des droits purement politiques, comme ceux de garder la neutralité lorsque la guerre éclate entre la France et l'Espagne, et de tenir leurs séances pour le maintien de la « *surséance de guerre* », (immunité accordée aux frontaliers espagnols ès lettres de Louis XII).

Le Roi n'a pas voulu changer les conditions dans lesquelles possédaient les communes : l'effet des lettres patentes n'a pas été d'imposer l'abrogation du jugement du 23 juillet 1668, ni de changer la position des communes relativement à leur possession. Les lettres patentes sont loin de constituer un titre de propriété : le seigneur a accordé les droits de jouissance les plus absolus sans abandonner le fonds lui-même. Le texte de la clause « *assumere nemora, pascua et montaneas* » s'entend d'un droit de « *prendre pour son usage* » de « s'emparer d'une chose pour s'en servir. Le seigneur fait une *réserve pour la réparation des châteaux et des ponts* ». Le seigneur est le maître de les règler ; il n'a pas transféré la propriété pour rester simple usager.

Les usages, d'une étendue presque indéfinie, s'expliquent par l'état des temps, par la situation du pays. Le grand maître a combiné la concession de 1315 et le jugement du 23 juillet 1668 ; *il en a fait découler les droits utiles de la propriété*, si *considérable* qu'ils *en sont comme le démembrement.*

Aucune des dispositions de l'Ordonnance de 1732 ne s'applique aux « *biens nobles* ». — Les sapins demeurent la propriété du Roi.

Quant aux autres biens, *la commune en jouira comme le propriétaire* lui-même. Mais le grand maître *qualifie cette possession*, en la *maintenant seulement dans les droits d'usage.*

(b). — *3e Moyen de la commune de Bagnères-de-Luchon. — Interversion des situations par suite des dénombrements des 16 avril 1617 et 11 août 1727 et des actes de possession de la commune.*

La commune prétend qu'une interversion des situations résulte du dénombrement des 16 Avril 1678 et 11 Août 1727, *dans lesquels elle se présente comme propriétaire.*

Mais, avant d'examiner le valeur du dénombrement, il faut que celui qui prétend à la propriété ait eu une possession propre à faire acquérir la prescription.

En fait, il n'est pas douteux que la Commune ait possédé depuis

Digitized by Google

1733. Jamais la maîtrise n'intervient dans les coupes de bois : la commune en fait des ventes fréquentes, *sans distinction pour le sapin.*

En 1785 et 1786, la Commune est autorisée par arrêts du Conseil à vendre des triages de ses forêt. (Cette situation s'est continuée jusqu'à cet acte du gouvernement du 17 Nivôse au XII, qui ordonnant *la vente de 100 arbres de sapin pour élargir le chemin du Port,* déclara *qu'ils seraient pris dans les bois de la commune* de Bagnères-de-Luchon.

Cette situation a seulement changé lorsqu'à la suite d'un arrêté du Conseil de Préfecture du 11 Ventôse an XIII, *l'Etat s'est emparé de ses fôrêts pour y exercer les actes de la plus entière propriété* jusqu'à l'ordonnance du 21 mars 1825, qui annule l'arrêté du 11 Ventôse pour incompétence et renvoie les parties à se pourvoir devant les tribunaux.

Cette possession se divise en deux périodes :

Dans la première, antérieure à 1790, la possession est inefficace, par suite de l'imprescriptibilité *dont sont frappés les biens de la couronne depuis l'ordonnance de Moulins: « les rois s'étaient eux-mèmes interdit l'aliénation du domaine public pour se préserver contre leur propre faiblesse, »*

Dans la seconde période, postérieure à 1790, le changement de situation devait résulter des nouvelles institutions de la France.

Décret du 9 Mai 1790. — La Nation, reprenant ses droits, devait pouvoir aliéner le domaine public. Le décret du 9 Mai 1790 déclare *l'aliénabilité des biens de la commune, moyennant un décret spécial des représentants de la Nation.*

La conséquence de cette faculté d'aliéner devait être de faire courir la prescription contre l'Etat.

Mais *le décret du 25 Août 1790* dispose que « *les grandes masses de bois et de forêts et biens nationaux demeurent exceptées de la vente des bois nationaux, permise ou ordonnée par le récent décret ou les décrets antérieurs.* »

L'article 36 les *affranchit de la prescription* en déclarant *qu'elle n'avait lieu à l'avenir que pour les domaines nationaux, dont l'aliénation était permise par les décrets de l'Assemblée Nationale.*

La cause de cette exception, *d'après le préambule du décret du 29 Août,* dérive *de la nature de ces biens dont la conservation est l'un des objets les plus importants et les plus essentiels à la sûreté du Royaume. Donc l'inaliénabilité des grands massifs forestiers tient aux considérations les plus élevées du bien public.*

Sous l'empire de l'ordonnance de Moulins, l'interdiction était

Digitized by Google

absolue et perpétuelle. Au contraire la Nation peut lever la prohibition de la loi de 1792 ; mais il faut que sa volonté souveraine détruise le frein qu'elle s'est imposée à elle-même : tant que cette barrière existe, la loi conserve sa force. Une inaliénabilité, même temporaire, n'en doit pas moins produire tous ses effets pendant le temps qu'elle a duré, et aucun acte législatif n'avait modifié les lois de 1790, à l'époque où il faudrait remonter pour faire courir la prescription en faveur de la Commune.

Celle-ci a été assignée en 1835. — Or en 1805, les forêts situées dans la commune de Bagnères-de-Luchon ne pouvaient pas être vendues. Elles étaient " *hors du commerce* " (Art. 1598 C. Cir.) et ces biens échappent à la prescription (Art. 2226).

L'article 2227, en changeant les conditions auxquelles le domaine de l'Etat peut être prescrits, n'a pas atteint les massifs forestiers, dont l'aliénation est interdite.

Donc la possession de la Commune de Luchon n'a pas été acquisitive.

Interruption de la possession. — La posssession a d'ailleurs été *interrompue par la lettre du Préfet du 11 Messidor au 12, sommant le Maire de faire les productions nécessaires pour justifier de sa propriété.*

Arrêté du Conseil de Préfecture du 11 Ventôse an XIII. — La remise des pièces à la Sous-Préfecture a abouti à l'arrêté du Conseil de Préfecture *du 11 Ventôse an XIII,* qui déclare la *commune usagère* et *l'Etat propriétaire.*

Cette décision a été suivie de l'arrêté du *Conseil de Préfecture du 12 Mars 1813,* qui déclare qu'il *n'y avait pas lieu à délibérer, parce que le Conseil ne pouvait réformer lui-même son propre jugement.*

La *litispendance* pendant plusieurs années a été *reconnue par le Maire de Bagnères de Luchon* dans la *pétition présentée en 1910 au Conseil de préfecture* pour obtenir un sursis d'adjudication : il reconnait que l'affaire est portée depuis cinq ans devant le dit Conseil, *choisi par l'administration pour juge de la question de propriété.*

D'après l'Article 2.246 C. Civ. « *la citation de justice, donnée même devant un juge incompétent, interrompt la prescription.*

Bien que l'arrêté du 11 Ventôse an XIII ait été annulé pour incompétence, la citation, même devant un juge incompétant *est une cause d'interruption, en vertu de laquelle l'Etat possède depuis l'an XIII jusqu'en 1835.*

(b⁶). — *1ᵉ Moyen de la Commune de Bagnères-de-Luchon*

Remise en possession en vertu de l'art. 8 de la loi du 28 août

Digitized by Google

1792. — La commune, se prévalant de la possession qu'elle avait au moment du jugement de la Réformation, demande l'application dudit article 8 de la loi du 28 Août 1792, pour reprendre la propriété, dont elle dit avoir été dépossédée par le jugement des grands maîtres réformateurs.

Mais cette disposition législative, *fondée sur un abus de la puissance féodale, n'est pas applicable au Roi, qui n'avait pas de vassaux dans le pays allodial du Comté de Comminges.*

Le jugement de la Réformation, émané de juges réguliers, n'a *fait que reconnaître une propriété, en l'attribuant au Roi, non comme seigneur, mais en sa qualité de roi.*

Droits d'usage très étendus reconnus à la Commune. — Mais, conclut l'arrêt, si la commune n'a pas justifié de son droit à la propriété, des droits d'usage d'une grande étendue ne lui sont pas contestés.

En se pénétrant du jugement du 23 Juillet 1668, on constate que les Réformateurs lui ont accordé, *pour les pâturages des bestiaux*, des droits aussi étendus que *pour les bois autres que les sapins repoussant par les souches, une jouissance égale à celle qui dérive de la propriété. De même des vacants servants de pâturages.*

Pour *les bois de sapin*, on violerait le jugement de la Réformation si l'on ne reconnaissait pas qu'ils *sont soumis à l'usage de la commune et des besoins de ses habitants ;* qu'ils doivent être *largement appréciés* dans les délivrances qui en sont faites.

La Cour déclare enfin qu'il n'y a pas lieu de statuer sur les demandes en rejet de la charte de 1715 et des dénombrements de 1678 et de 1727, auxquels la Cour ne fait pas produire d'effets.

Et rend la décision ci-après :

C. — Dispositif de l'arrêt

« La Cour,

» Vidant le renvoi au Conseil, sans avoir égard à la demande en rejet de la charte de 1315 et des dénombrements de 1678 et 1727 ;

» faisant droit sur l'appel, réformant le jugement rendu le 25 Août 1849 par le tribunal civil de Saint-Gaudens déclare M. le préfet représentant l'Etat, propriétaire des bois, forêts et montagnes désignés dans l'exploit introductif d'instance devant le tribunal civil,

» maintient la commune de Bagnères-de-Luchon dans les droits d'usage qui lui ont été accordés par le jugement du 23 Juillet 1668, tels qu'ils sont réglés par l'ordonnance de Florimond de Raymond le 10 Juin 1792, pour tous les bois, excepté le sapin ;

» Dit que le jugement sera exécuté en ce qui concerne les pâturages, de manière à ce que les habitants de Bagnères en jouissent à

Digitized by Google

l exclusion de tous autres, avec la faculté d'introduire les bestiaux étrangers et d'affermer les dits pâturages, conformément à ladite sentence sainement interprêtée ;

» Reconnait que ladite commune a droit à des délivrances dans les bois de sapin pour ses besoins et ceux de ses habitants ;

» Condamne la Commune à tous les dépens. »

(MARTIN, *président*, et CHAVARDEZ, *commis greffier*, signés).

Tel est dans sa teneur, analysé aussi complètement et sommairement que possible, le très important arrêt du 21 Juin 1852, qui statue souverainement sur le régime des forêts de Luchon. [1]

D. — Commentaire de l'Arrêt

Je ferai suivre cette analyse d'un bref commentaire.

La revendication de la propriété en faveur de la commune de Luchon reposait sur deux piliers :

1° L'ordonnance des 10 septembre 1484 et 2° la charte de 1315. — Ils se sont écroulés l'un après l'autre, entraînant la clef de voûte dans leur chute ; la première a été déclarée fausse par le jugement de la réformation du 23 juillet 1668 ; la seconde a été considérée comme inopérante par l'arrêt de la Cour de Toulouse du 21 Juin 1852.

La Cour de Toulouse fonde sa décision sur le jugement des grands maîtres réformateurs du 23 juillet 1868.

De l'avis des juges d'appel, rien ne saurait prévaloir contre cette sentence, passée en force de chose jugée, et rendue par des juges compétents, puisque, d'après l'arrêt du Conseil du 31 Mars 1549, les

1. La commune de Luchon s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la cour de Toulouse du 21 juin 1852.

Mais son pourvoi a été rejeté par *Arrêt de la Chambre des Requêtes* du 8 août 1853 (Reg. D. 54, 5, p. 39, 142 et 143), en même temps que celui formé par la commune de Burgalays, par les motifs suivants :

« Att. que l'arrêt attaqué a décidé que le jugement de la réformation de 1668 était émané d'un tribunal légalement constitué ;

« Que les grands maîtres réformateurs étaient assistés de magistrat et gradués en nombre repris par les ordonnances, et qu'ils ont déclaré prononcer par jugement souverain ;

« Que l'action en revendication était provoquée par le procureur du roi contre les habitants de Bagnères-de-Luchon représentés par un procureur *ad litem*.

« Attendu que cette application faite par l'arrêt attaqué de la sentence de 1668 est conforme au texte de cette décision ;

« Que les parties ont respectivement discuté la question de propriété, et que le tribunal de la réformation en réduisant la commune à de simples usages, a rejeté ses prétentions à la propriété, et n'a fait que rétablir le véritable sens de l'acte de concession de 1315.

« Attendu que cette sentence, présentant tous les caractères d'une décision judiciaire, c'est avec raison que la Cour de Toulouse en a fait résulter l'autorité de la chose jugée ;

« Que, par le même motif, elle a pu l'apprécier et l'interpréter dans le sens de la reconnaissance formelle de propriété en faveur de l'Etat, sans violer les règles de sa compétence ni les lois qui défendent aux tribunaux de s'immiscer dans les actes administratifs :

Rejette.

Digitized by Google

grands maîtres pouvaient statuer sur le fond, « lorsqu'ils avaient pris des lettres » et que M. de Froidour, par lettres patentes, avait reçu du roi des instructions formelles : ni l'inféodation du Comte de Comminges, puisque l'acte du 10 septembre 1484 — titre capital qui seul aurait pu justifier des droits de la commune à la propriété — a été déclaré faux par le jugement de la réformation ; — ni la charte de 1315 de Bernard, comte de Comminges, à laquelle la Cour n'attribue aucun effet ; — ni les dénombrements du 16 avril 1678 et du 11 avril 1727, dans lesquels la commune se représente comme propriétaire et que la Cour considère également comme inopérants ; — ni les actes de possession invoqués par la commune, parce que cette possession, inefficace en vertu des dispositions législatives, antérieures ou postérieures à 1790, et d'ailleurs interrompue, n'a pu être génératrice d'une prescription acquisitive ; — ni la loi du 28 avril 1792 (art. 8), inapplicable au Roi qui n'avait pas de vassaux dans les pays de franc-alleu comme le comté de Comminges, et en vertu de laquelle la commune demanderait d'être réintégrée dans la possession qu'elle détenait avant le jugement de la Réformation.

La thèse de la Cour est la suivante :

Les consuls défendaient à la demande du Roi qui se prétendait propriétaire. En déboutant le défendeur de son droit à la propriété, le jugement a conservé ainsi le droit du demandeur.

La situation réciproque des parties étant ainsi fixée, les juges « cédant à un sentiment d'humanité en vue de la situation d'un pays qui manque de ressources et ne peut subsister sans l'usage desdits bois et montagnes », font à la commune des « *concessions* » qui *ne peuvent être considérées comme une reconnaissance de propriété.*

« *Sous le bon plaisir de sa Majesté*, ils ordonnent que lesdits habitants continueront à jouir desdits biens et montagnes, augmentant les redevances par eux dues au Roi de 30 livres d'albergue pour chacun pour en jouir par eux à *titre d'inféodation* donnant ainsi à sa Majesté le droit d'inféoder les dits biens en la condition susdite. »

« *L'inféodation*, qui est la *concession, à titre de fief*, d'un fonds de terre, d'un office, d'un revenu, a été *étendue aux droits d'usage* par arrêt du Conseil du 16 Avril 1681, *mais sans que la propriété sorte des mains du maître.*.

Peu importe que « les habitants de ce pays pauvre et de difficile accès, » soient admis à vendre du bois : « il serait trop rude, dit l'article 5 du projet de règlement de 1670, « de leur enlever la liberté qu'ils ont eue jusqu'à présent de couper et de vendre du bois à discrétion presqu'abusive et de supprimer en même temps tous leurs usages, ce qui les mettrait dans l'impossibilité de vivre ou de payer aucune charge. »

Digitized by Google

Les *sapins* sont l'objet d'une disposition particulière. — Frappés les coupes excessives et déréglées dont ils ont été l'objet, les juges réformateurs *ordonnent qu'ils seront exactement conservés pour le* Roi, » sauf qu'il en sera délivré aux habitants ce qu'il leur en faudra pour leur bois et leurs maisons. »

Ces soiutions sont confirmées par la fameuse ordonnance du 10 Juin 1732 du grand maitre Florimond de Raymond, rendue à la suite du différend intervenu entre le sieur Assy, entrepreneur de coupes de bois et les syndics de Bagnères et autres Communes. Cette ordonnance maintient les communes et les habitants « dans la jouissance de prendre èz dits bois et forêts tout ce qui sera nécessaire pour leur chauffage et instrumenté aratoires, réparations à faire à leurs maisons et autres nécessités généralement quelconques, et faire paitre leurs bestiaux. »

Fidèle à la pensée de M. de Froidour, qui n'attachait d'importance qu'aux *sapins, suffisants pour alimenter les flottes du Roi,* » aussi bien qu'au sentiment d'humanité, qui avait inspiré la concession de 1668, « il laisse aux communes, pour leur assurer les moyens de subsister, la taille, mais en *ordonnant que la délivrance n'en sera faite que par pied d'arbre,* en faveur des communautés ou des habitants, par lui et les officiers de sa maîtrise. »

En ce qui concerne les bois de chêne ou autres essence qui repoussent par leurs souches, l'ordonnance leur attribue les droits les plus étendus assimilables à la propriété elle-même, tels que la faculté de vendre les bois.

Mais les sapins, « *bois nobles* », restent la propriété du Roi.

Relativement à la charte du 1er février 1315, confirmée par lettres patentes du Roi, enregistrées au parlement le 31 Août 1672, le Roi n'a pas voulu changer les conditions dans lesquelles possédaient les communes : le seigneur a accordé les droits de jouissance les plus absolus, sans abandonner le fonds lui-même ; il fait, en maitre souverain, une réserve « *pour la réparation des châteaux et des ponts* ; » il n'a pas transféré la propriété, pour rester simple usager.

Le grand maitre Florimond de Raymond a combiné la concession de 1315 et le jugement du 23 Juillet 1668, en faisant découler les droits utiles à la propriété, si considérables qu'ils en sont comme le démenbrement.

Mais le Roi, après le seigneur, n'a concédé que des droits d'usage, mais a conservé la propriété.

A son tour, la Cour de Toulouse, s'inspirant du jugement des réformateurs du 23 Juillet 1668, déclare le préfet, représentant l'Etat, propriétaire des bois, forèts et vacants désignés dans l'exploit introductif d'instance devant le tribunal Civil ; reconnait à la Commune de Bagnères-de-Luchon les droits les plus étendus et la main-

Digitized by Google

tient dans les droits d'usage reconnus par ledit jugement, tels qu'ils ont été règlés par l'ordonnance de Florimond de Raymond pour tous les bois, repoussant par leurs souches, excepté le sapin, tout en proclamant que la Commune a droit à des délivrances dans les bois de sapin pour ses besoins et ceux de ses habitants, et, en exécution de la dite sentence, dit que les habitants jouiront des pâturages, à l'exclusion de tous autres, avec la faculté d'introduire les bestiaux étrangers et d'affermer les dits pacages. [1]

1. Pour compléter l'exposé chronologique de cette étude, rappelons : 1° Que les droits d'usage de la commune de Bagnères-de-Luchon ont été l'objet d'un cantonnement en 1861, dont l'effet est décrit par M. Joly. (Procès-verbal d'aménagement, p. 24, Chap. V, *Debouchés*) : « La forêt, on l'a vu plus haut; était autrefois grevée d'importants droits « d'usage, qui ont été éteints par voie de cantonnement en 1861. Aujourd'hui la com- « mune n'y jouit plus que d'un droit de pâturage qui, exercé pleinement, est indispensable aux besoins d'une population pastorale ; »

2° Que le procès-verbal de délimitation générale de la forêt a été dressé par M. *E. de Gorsse*, alors garde général, du 12 juin 1867 au 14 août 1870 ;

3° Que le procès-verbal d'aménagement de ladite forêt est l'œuvre de M. Joly (Abel), inspecteur chef du service des aménagements des 18e et 23e conservations ;

4° Que par un acte de vente, d'achat de 1881, au profit de la commune de Luchon, l'Etat a annexé à la forêt 96 h. 78 a. des pelouses dans le Laou d'Esbas et que la forêt a été accrue de 21 h. 59 a. par suite de cessions faites en 1901 et 1904 par les consorts Saint-Blanquat.

Digitized by Google

CONCLUSION

En résumé, la commune de Saint-Aventin est en possession du Plateau de Superbagnères, dont elle a pu disposer, pour partie, selon ses convenances, parce qu'il n'est ni un terrain domanial, ni un terrain communal, soumis au régime forestier.

L'Etat est désormais propriétaire définitif et incommutable des forêts de Bagnères-de-Luchon, notamment de la forêt de Superbagnères, dont la commune est usagère dans les limites du cantonnement de 1861.

Mais qu'importe que l'Etat ait ce que l'on appelait dans l'ancien droit « le *domaine éminent* », pourvu que les habitants des vallées aient « le *domaine utile* » ?

L'essentiel, pour ces déshérités, qui disent volontiers qu'on devrait les payer pour habiter leurs villages, est qu'ils usent des avantages attachés à la propriété, qu'ils aient la jouissance des pâturages et des coupes d'affouage pour les besoins des communes et des habitantss.

En définitive, l'Administration forestière, dont on a médit parfois pour son rigorisme outrancier, joue un rôle tutélaire, si son action s'exerce dans de justes limites, si elle ne crée pas de délits pour des baliveaux dépassant de quelques millimètres le diamètre toléré, si elle ne constitue pas de mise en défaut au-delà de la région et du délai indispensables.

Selon les traditions inaugurées par les ministres de la Troisième République, entr'autres par l'un des plus distingués d'entr'eux, M. Joseph RUAU, qui a laissé dans nos hautes vallées un souvenir impérissable, le service forestier revêt le caractère d'une *administration régulatrice*, empêchant les déprédations sans mesquines tracasseries et qui par un martelage méthodique, par un système de coupes réglées ou de jardinage, conserve nos richesses naturelles et, en permettant aux taillis de se reconstituer, préserve les plaines de désastreuses innondations.

Et lorsque, sollicitée par les terribles ravages causés par les cyclones de 1875 et de 1897, parallèlement aux travaux de curage, de drainage et d'assainissement, effectués par le service hydraulique et le génie rural, elle entreprend des opérations de fixations de terrain de large envergure et de longue haleine, « pour atténuer les effets formidables des avalanches et des crues d'orage des torrents, dont les déjections accumulées bouleversent les conditions d'écoulement des eaux, — elle accomplit une œuvre qui l'honore.

Mieux encore : par la création de routes et chemins commodes,

Digitized by Google

permettant de parcourir toutes les sinuosités de nos montagnes, elle contribue au développement du tourisme. [1]

Honneur à l'Administration forestière, tolérante aux éleveurs, bienveillante aux humbles, gardienne de l'intégrité du domaine forestier et de la sécurité de nos plaines fécondes, collaboratrice du tourisme !

A ces titres divers, elle mérite la gratitude de ceux qui, s'intéressent aux beautés de nos sites, à la majesté de nos superbes forêts, aux développements croissants du tourisme dans nos Pyrénées, dont l'un des éminents présidents de Club Alpin, M. Laferrière, disait au Congrès de 1895, qui j'avais l'honneur de recevoir en qualité de maire de Luchon, que par opposition aux Alpes aux sommets rigides, géométriques, dénudés, elles sont *des montagnes femmes*, » par l'élégance des contours, par leur frondaison touffue, aux tons variés, suivant toutes les gammes du vert.

12 Septembre 1924.

P. BONNEMAISON,
Conseiller général,
Président de la Société Julien Sacaze.

1. Citons notamment. 1° La *Route forestière*, d'une largeur moyenne de 6 mètres, d'une longueur totale de 5.426 mètres, se dirigeant d'abord pendant 3.000 mètres vers le sud, elle arrive au refuge forestier (1 010 mètres d'altitude) puis par un brusque lacet elle arrive à la forêt communale de Saint-Aventin. Il est souhaitable que cette route, partout empierrée et carrossable, actuellement sans issue, soit prolongée vers la vallée du Lys et vers le Plateau de Superbagnères, où pourraient accéder les automobiles.

2° Le chemin des forestiers d'une longueur de 3.300 mètres, d'une largeur de 2 m. 50 qui part du Refuge et aboutit à 400 mètres de l'entrée, à 1.250 mètres d'altitude, à un chemin rural très fréquenté des touristes pour aboutir au Plateau de Superbagnères.

3° Le chemin de *trainage de Soulan* qui, après un parcours de 600 mètres, aboutit au chemin vicinal et de la Soulan qui arrive à Luchon.

4° Dans Jouéou le chemin du *Col de la Glère*, de 2 m. de largeur, de 2000 mètres de longueur, qui part du haut de la forêt à 1,900 mètres d'altitude, aboutit à la forêt communale de Luchon et rejoint par l'Hospice de Venasque, la route nationale 125.

Au Laou d'Esbas, un réseau de chemins muletiers, qui s'embranche sur le chemin vicinal de Sajust et limite sur plus de 1.400 mètres le massif de Jouéou.

Digitized by Google

AU PAYS DE LUCHON

Les Montagnes secondaires

(suite et fin)

Du port de Pierrefitte à Luchon par Larboust et le Pic de Pouylouby

(2098 mètres)

Si du port de Pierrefitte on veut rentrer à Luchon par la vallée du Larboust, voici l'itinéraire à suivre. On suit d'abord la crête qui, plus ou moins directement et presque horizontalement, se dirige au sud, pour passer, non loin du Cap des Arraspès (2004 mètres) à la *Fourche de la Fousserette* sur le versant oriental, puis (2 km. environ, au-dessous du pic du Lion (2106 m.). Un kilomètre plus loin se dresse (ouest) le sommet gazonné de Pouylouby (2098 m.) à peine connu, et dont on peut dire qu'on compte les ascensionnistes. Vous ne sauriez passer aussi près de ce piton de modeste altitude sans l'ascendre. C'est malgré sa faible hauteur un belvédère de premier ordre et d'accès des plus facile. On peut en effet y monter à cheval par les trois vallées de Louron, du Larboust et d'Oueil. Par sa position toute spéciale à leur origine, son point de vue est encore supérieur à celui du Montné, qui le domine cependant de 49 mètres.

Je me souviens encore avec plaisir de l'impression saisissante que je ressentis lors de ma première ascension au pic ou Soum de Pouylouby. C'était en 1867 au retour d'une partie de chasse au coq de bruyère dans les forêts du Val de Lastic avec un guide larboustois. Depuis lors, j'y suis remonté plusieurs fois et toujours avec le même plaisir attiré par son merveilleux panorama. Aussi ne saurai-je trop vivement engager les touristes d'y aller aussi eux. Du reste, comme l'a dit dans son *Guide* mon collègue du C. A. F., M. P. Soubiron, cette course peut être faite de Luchon à Luchon dans la même journée en faisant route de bon matin d'abord à *Garin* ou

Digitized by Google

mieux encore à *Jurvielle* (1354 m.), puis reprendre par la même voiture vers 5 ou 6 heures du soir à Bourg d'Oueil. Du pic de Pouylouby on descend sur le *Col de Santédan* (Sud-Est) entre les vallées d'Oueil et du Larboust. De ce col (1950 m.) à travers les alpages de *La Batche de Jurvielle* on gagne le village de ce nom (1354 m.). Et de là par Cathervielle et Garin (3 h. depuis le port de Pierrefitte) on rejoint la route du Port de Peyresourde et Luchon.

De Bourg il est également possible de se rendre dans Larboust par une voie plus courte. Du village on monte directement au Sud dans la forêt ou *Bosc de Devant*, pour atteindre la crête de la montagne entre le *Cap de la Lit* (1972 m.) et le *Clot de Légnès* (1920 m.) et descendre à Jurvielle ou à Poubeau par le vallon de *Saoudèdo*. On compte un peu plus de deux heures et demie de marche pour cette traversée.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE DU PAYS DE LUCHON

Après avoir décrit au point de vue pittoresque et touristique les *Montagnes secondaires du Pays de Luchon*, il me reste maintenant à parler de ce vaste champ d'étude ouvert aux investigations des naturalistes. Nombreux sont déjà ceux qui, depuis un certain temps, l'ont exploré et l'explorent; cependant malgré leurs fructueuses recherches, il reste certainement bien des choses à découvrir. Aussi n'ai-je pas la pensée de pouvoir ci-après dresser des listes complètes et définitives, mais suffisamment étendues pour donner une idée générale des richesses naturelles de la région luchonnaise.

DIATOMÉES

Nous commencerons tout d'abord par les *Diatomées*. Ces curieuses et microscopiques plantules à enveloppe protectrice siliceuse sont répandues à profusion, à l'état vivant et fossile, à la surface du globe.

Mon regretté ami E. Belloc pendant plusieurs années au cours de ses excursions pyrénéennes en a fait d'abondantes et intéressantes récoltes dans la région qui nous occupe, et a publié en 1887 dans la *Revue de Comminges* le « *Catalogue des Diatomées des Pyrénées Centrales* » — C'est à ce travail que nous emprunterons les indications nécessaires pour compléter mes récoltes et dresser la liste des *Diatomées* du pays de Luchon.

Lacs du Port de Vénasque

Achnantes exilis, ktz.
« lanceolata, Brèb.
Denticulata frigida, ktz.
Epithemia gibla, Ths.
frigilaria capucina, Lism.
« contracta, Shum.
Navicula amphigomphus, Thr.
Navicula bacillum, Ehr.
« elliptica, ktz.
Nitzschia palea, ktz.
O dontidium hyemale, Lingb.
« « v. mes odon, Br.
Surirella constricta, Sm.
Triblionella angustata, Sm.

Digitized by Google

Lac de Gorgutes

Achnantes gibberula, Cl.
« microcephalum, ktz.
Cymbella cæspitosum, ktz.
« « v. ventricosa
« « v. pediculus
« lanceolata, Ehr.
Epithemia gibba, Ehr.
Eunotia lunaris, v. bilunaris.
« « v. exisa, Grun.
Fragilaria contracta, Shüm
Melosira arenaria, Moore.
Navicula appendiculata, v. exilis
« « major, ktz.
« rhynocephala, ktz.
Nitzschia minutissima, Sm.
« palea, ktz.
Pleurosigma acuminatum, Grun.
Triblionella angustata, Sm.

Lac Vert

Achnantes gibberula, Cl.
« microcephalum, Ktz.
« minutissima, Thr.
Diatoma elongatum, Ag.
Fragilaria capucina, Lism.
« contracta, Shum.
« Harrissonii (Sm) Gr,
Gomphonema capitatum, Ehr.
Himanthidium pectinale, Ktz.
« polyodon, Ehr
Melosira varians, Moore.
Navicula amphigomphus, Ehr.
« acuta, Sm.
« affinis, Ehr.
« amphirhynchus, G.
« cryptocephala, W. Sm.
« mesolepta, Ehr,
Navicula v. nivalis, Ehr.
Ceratoneis arcus, Ehr.
« v. amphioxys, R.
Denticulata frigida, Ktz.
Navicula nobilis, Ehr.
« rhynocephala, Ktz.
« viridis, Ktz.
Odontidium hyemale, Lingb.
« variété mesodon, Br
Stauroneis phenicentron, Ehr.
Surirella brevistriata, Bréb.
Synedra ulna, variété splendens, Rab.
Tetracyclus Brannii, Grun.
« lacustris, Ralfs.
Terebrionella acuminata, S.

Lac d'Oo

Achnantes delicatum, Ktz.
« exilis, Ktz.
« lanceolata, Brèb.
« minutissima, Ehr.
Achnantidium flexellum, Brès.
Amphora ovalis, Ktz.
« « v. gracilis, Ehr
Campylodiscus costatus, Fhr.
Campylodiscus hibernicus Ehr.
Ceratoneis arcus.
Ceratoneis v. amphioxys. R.
Cocconeis placentula.
Cyclotella bodanica, Tul
« comta, Thr.
« « v. radiosa.
« operculata, Ktz.
Cymatopleura ellipitica, Klz
« ventricosa.
« pediculus.
« cistula.

Digitized by Google

Cymatopleura cuspidata, Ktz.
« « v, alpestris, B.
« cymbiformis, Ktz
« gastroïdes, Ktz.
« lanceolata, Ktz,
« maculata, Ktz.
« microcephala, Grun.
Diatoma Ehrenbergii, Ktz
« elongatum, Ag.
Epithemia Argus, Ktz.
« gibba, Ehr.
« « v. ventricosa, Ktz.
« turgida.
Eunotia lunaris.
« « v. bilunaris.
« « v. exisa, Grun.
Fragilaria capucina, Lism.
« construens, Ehr.
« Harrissonii (S.) Grn.
« virens, Rafs.
Gomphonema acciminatum Ehr
« capitatum, Ehr.
« dichotonum, Ktz.
« geminatum, Ag.
« intricatum, Ktz.
« subelevatum, Grun.
Himanthidium arcus, Ehr.
« bridens, W. S. m.
« majus, Sm.
« pectinale, Ktz.
Mastogloia Smithii, Thu.
Melosira arenaria, Moore.
« crenulata.
« Distans, Ehr.
Melosira distans, nivalis, Sm.
« orichalcea, Mertens.
Navicula affinis, Ehr
« amphigomphus, Ehr.
« amphirrhynchus,S,
« appendiculata, Ktz.
« « v. exilis.
« binodis, Sm.
« borealis, Ehr.

Navicula crassinervia, Brêb.
« cuspidata, Ktz.
« « v. alpestris, Br.
« Dicephala, Ktz.
« elliptica, Ktz.
« « v. minutissima.
« firma, Ktz.
« gibba, Ehr.
« « v. brevistriata, G
« iridis, Ehr.
« legumen, Ehr.
« « v, decescens.
« limosa, Ktz.
« v. alpina, Br.
« major, tz.
« mesolepta, v. nodosa, Ehr
« « v. alpina, Br.
« neglecta, Bréb.
« mutica, Ktz.
« nobilis, Ehr.
« oculata, Bréb.
« radiosa Ktz.
« serians, Ktz.
« stauroptera, Grun.
« « v. gracilis, Gr.
« Thermalis.
« viridis, Ktz.
« « v. commutata, Gr.
« * v. hemiptera, Br.
« viridula, Ktz.
« vulgare. Heib.
Nitzschia amphyoxis, W. Sm.
« contricta, Ktz.
« linearis, Sm.
« minutissima Sm
« palea, Ktz.
Odontidium anceps. Ktz.
« hyemale, Lingb.
« v. mesodon, B.
Pleurosigma acuminatum, Gr.
« attenuatum, w. Sm.
Stauroneis amphicephala, Ktz.
« anceps, ehr.

Digitized by Google

Stauroneis v. elliptica, Ktz.
« legumen, Ehr.
« phenicentron, Ehr.
Surirella biseriata, Bréb.
« « v linearis, B
« contricta, Sm.
« gracilis.
« Norvegica, Haul.
« robusta, Ehr.
« splendida, Ehr.
Synedra arcus, Ktz.
« biceps, Sm.
« gracilis, Ktz.
« ulna, Ehr.
« « v. amphyrhyncus.
« « v. æqualis, Rab.
« undulata, Sm.
Tabellaria fenestra, Ktz.
« flacuglosa, Ag.
Triblionella acuminata, Sm.
« angustata, Sm.
Cocconema cistula, H.
Cymatopleura elliptica, Bréb.
Cymatopleura forme alpine, B.
Cymbella affinis, Ktz.
« gastroides v. minor, K.
turgida, Greg.
Denticula frigida, Ktz.
« obtusa, Sm.
« tenuis, Ktz.
Eunotia arcus, Ehr.
« bidens, Ehr.
« gracilis, Ehr.
« triodon, Ehr.
Fragilaria virescens, Rafs.
Gaillionella arenaria.
« distans.
« orichalcea, v. crenulata.
Gonphonema intricatum, var.
pulvinata, Grun.
Nitzschia sigmoidea, Ktz.
« tenuis, Brun.
Synedra tenuis, K.
« longissima, Sm.
Synedra splendens, Rab.
Tetracyclus rupestris, Grun.

Lac d'Espingo

Ceratoneis arcus, Ehr.
« « v. amphioxys, Rab.
Coconeis placentula, Ktz.
Cyclotella comta, Eh.
« « v. affinis.
« bodanica, Enl.
Coconema cistula, Hemp.
Cymatopleura elliptica, Bréb.
« fa alpina Brun.
Cymbella affinis, Ktz.
« cespitosum, Ktz.
« « v. ventricosum.
« « v. pediculus.
« lanceolata, Ehr.
Denticula frigida, Ktz.
« obtusa, Sm.
« tenuis, Ktz.
Epithemia argus, Ehp.
Epithemia gibba, Ktz.
« Turgida, Sm.
Eunotia lunaris, Ehr.
« triodon, Ehr.
Fragillaria capucina, Ktz.
Gallionella Distans.
« « v. nivalis.
« orichalcea, v. crenulata.
Gomphonema intricatum, var.
« pulvinata, Grun.
« subclavatum, Grun.
Navicula affinis, Ehr.
« amphrhyncus.
« dicephala, Ktz.
« iridis, Ehr.
« limosa, Ktz.
« nobilis, Ehr.
« radiosa, Ktz,

Digitized by Google

« subcapitata, v. paucistriata.
« « v. acuta, Grun.
« viridis, Ktz.
« « v. commutata, Gr.
« viridula, Ktz.
Nitzschia amphioxys, Ehr.
« contricta, Ktz.
« linearis, Sm.
Nitzschia minutissima, Sm.
« palea, Ktz.
Odontidium hyemale, Ehr.
« « v. mesodon, Br.
Stauroneis anceps. Ehr.
Staronels v. amphicephala.
« Chonii, Hilsc.
Synedra biceps, Sm.
« tenuis, K.
« ulna, Ehr.
« « v. amphirynchus.
« longissima, Sm.
« splendens, Rab.
« undulata, Sm.
Tabellaria flocculosa, AG.
Tetracyclus rupestris, Grun.
Triblionella, variété acuminata Brun.

Lac Saounsat

Ceratoneis arcus, Eh.
« « v. amphioxys, Bab
Coconeis placentula, Ktz.
Cymbella affinis, Ktz.
« cœspitosum, Ktz.
« « v. ventricosem.
« « v. pediculus.
« turgida, Greg.
Epithemia argus, Ehr.
« gibla, Ktz.
« turgida, Sm.
Fragilaria capucina, Ktz.
« construens, Grun.
Gaillonella distans, v. nivalis.
Gomphonma contrictum, Ehr.
« intricatum, var. pulvinata, Grun.
« subclavatum, Grun.
Himantidium pectinale, var.
Himantidium minor.
Navicula amphigonphus, Ehr.
« appendiculata, var. exilis, Brun.
« Dicephala, Ktz.
« limosa, fa alpina, Br.
« major, Ktz.
« meslepta, Ehr.
« nobilis, Ehr.
Navicula radiosa, Ktz.
« viridis, Ktz.
« v. commutata, Gr.
« « v. hemiptera, Brun
Nitzschia amphioxys, Ehr.
« constricta, Ktz.
« linearis, Sm.
« minutissima, Sm.
Tabellaria fenestra, Ktz.

Lac de la Couma era Abeka

(coume de l'évêque)

Cymbella cuspidata, Ktz.
« « v. alpestris, Br.
cœspitosum, Ktz.
« « v. ventricosum.
« « v. pediculus.
Cymbella lanceolota, Eh.
Denticula inflata, Sm.
Eunotia gracilis, Ehr.
Gaillonella distans, v, nivalis.
Gonphonema contrictum, Eh.

Digitized by Google

Himantidium pectinale, K, var. minor.
Navicula amphigomphus, Eh.
« appendiculata, var. exilis, Brun.
« cuspidata, v. alpestris.
« gibba, Ehr.
« « var. brevistriata.
« limosa, K. v. alpina, B.
« major, Ktz.
« mesolepta, Ehr.
« « v. alpina, B.
Navicula nobilis, Ehr.
« parva, Ehr.
« serians, Bréb.
« viridis, Ktz.
« « commutata, G.
« « v. hemiptera, Br.
Stauroneis anceps. Ehr.
« « v, amphicephala.
« gracilis, Sm.
Synedra lunaris, Ehr.
Tetracyclus rupestris, Grun.

Digitized by Google

LÉPIDOPTÈRES

Quant aux *Lépidoptères*, c'est à un érudit naturaliste toulousain, A. D'Aubuisson qu'on doit le premier catalogue (1868) de cet intéressant genre d'insectes dans le département de la Haute-Garonne.

Par sa position géographique au centre de la chaîne pyrénéenne, la diversité des terrains qu'on y rencontre et la variété de sa végétation, ce département est riche en *Lépidoptères* (512 espèces, non compris les variétés). On y prend à la fois des espèces du Nord, du Centre et de l'extrême Midi, ainsi que plusieurs qu'on avait cru jusqu'à ce jour particulières aux Alpes.

Je ne m'occuperai ici que des espèces particulières aux montagnes et vallées luchonnaises capturées par cet entomologiste ou par moi-même au cours de mes excursions, et dont il a controlé les déterminations.

En voici la liste :

Parnassius Apollo, L. — Juin, Juillet, Septembre. — Val de Burbe Luchon, Val d'Astos d'Oo, région de Saint-Béat et du Cagire.

Parnassius Mnemosyne, L. — Juin, Juillet. — Luchon et ses environs, particulièrement au Val d'Esquierry.

Pieris Callidice, H. — Juillet. — Sur les montagnes des environs de Luchon, surtout au port de Vénasque.

Anthocaris simphonia, L. — Juin, Juillet. — Port de Vénasque, lac d'Oo, etc.

« *Eupheno*, L. — Avril et Mai. — Luchon et ses environs.

Colias Paleno, L. — Juillet, Août. — Luchon, Cierp, Saint-Béat, etc.

« *Phicomone*, E. — Juillet, Août, Septembre. — Mêmes localités.

« *Hymale*, L. — Mai, Août, Septembre. — Sur les coteaux montagneux et arides, dans les bois et les champs de luzerne.

Thecla Acaciae, H. — Environs de Luchon du 15 Juin au 15 Juillet.

« *Evippus*, B. — Juin, Juillet. — Bois de chênes. — Très rare.

Polyommatus Virgaurae, L. — Mai, Juillet, Août. — A Luchon, fond de la vallée du Lys.

Lycaena Dorylas, B. — Juillet. Saint-Béat.

« *Damon*, B. — Vallées des environs de Luchon.

« *Orbitulus*, E. — Juillet. — Luchon, Saint-Béat et environs de ces localités.

Digitized by Google

« *Icarius*, E. — Juillet. — Luchon.
« *Adonis*, F. — Mai à Octobre. — Luchon. Sur les terrains calcaires, les coteaux arides.
« *Corydon*, F. — Juillet, Août. — Luchon, Pic de Cagire, sur les coteaux arides.
« *Acis*, W. — Mai, Juin. — Prairies bordant les bois.
« *Nigrescens*, Dubois. — Juin, Juillet. Environs de Luchon.
« *Alsus*, E. — Juin, Juillet. Luchon, Saint-Béat.
« *Alcon*, F. — Juillet, Août. Saint-Béat, pic de Cagire.
« *Arion*, L. — Juillet. Coteaux arides et calcaires.

Limenitis Sibylla, F. Juillet. Bois et ravins.

Argynis Paphia, L. — Juin, Juillet. — Luchon. — Sur les chardons en fleurs, clairières et ravins des grands bois.
« Variété *Valezina*, — B. Avec le type mais très rare.
« *àglaya*, L. — Juillet et fin Septembre. — Dans les prairies, près des bois, sur les fleurs de chardons et de ronces. — Luchon.

Adippe, F. — Juillet. — Même localités que la précédente espèce sur les chardons en fleurs.
Lathonia, L, — Mars et Avril ; puis Juin à septembre. — Luchon.
« *Daphne*, F. — Juin, Juillet. — Luchon, Cierp.
« *Ino*, E. — Juin, Juillet. — Luchon Cierp.
« *Dia*, L. — Avril, Mai, Juillet, Août. Partout dans les bois et les prairies humides.
« *Euphrosine*, L. — Juin, Juillet. — Port de Vénasque pic de Cagire, dans les bois.
« *Salene*, F. — Mai, Juillet. — Pic de Cagire, dans les bois.

Melitaea Dictynna, E. — Juin, Juillet. — Luchon, etc.

Vanessa allum, L. — Mars, Mai, Juin, Septembre, Octobre. — variété *Epiphron*, F. — Mêmes localités et époques que le type.
« *Pyrrha*, H. — Juillet, Août. — Luchon, Saint-Béat, pic de Cagire.
« Variétés *Coecilia*, B. — avec le type. — Assez rare.
« *Medusa*, F. — Juillet. — Environs de Luchon.
« *Stygne*, F. — Juillet, Août. — Sommets des environs de Luchon.
« *Evias*, G. — Juillet, Août. — Saint-Béat, pic Cagire.
« *Epistygne*. D. — Juillet. — Environs de Luchon.
« *Lefebvrei*, D. — Juillet, Août. — Environs de Luchon Pic de Cagire.

Digitized by Google

« *Alecto*, F. — Juillet. — Environs de Luchon, Vallée du Lys, Parc d'Enfer, etc.

Arachne, H. — Juillet, Août. — Saint-Béat, Pic de Cagire.

« *Blandina*, G. — Juillet, Août. — Environs de Luchon Saint-Béat, etc.

« *Euryale*, E. — Juillet. — Luchon, Saint-Béat, Pic de Cagire, etc.

« *Gorge*. F. — Juillet. — Luchon, Cierp, Saint-Béat, etc

« *Manto*. E. — Juillet. — Port de Vénasque, Environs du lac d'Oo, etc.

« *Dromus*, E. — Juin, Juillet, Août. — Luchon, Saint-Béat, Arguenos, etc.

« *Cordula*, F. — Juin, Juillet. — Luchon et environs, Saint-Béat, Cierp, pic de Cagire.

Satyrus briseis, L. — Juillet, Août. — Coteaux et régions calcaires montagneuses. — Luchon, Pic de Cagire.

« *Arethusa*, F. — Du 15 Juillet au 15 Août. — Terrains calcaires.

Hesperia paniseus, F. — Juin, Juilllet. — Port de Vénasque, Environs du lac d'Oo, etc.

Syricthus Proto, H. — Juillet. — Coteaux arides et terrains calcaires. — Luchon, pic de Cagire, etc.

« *Sao*, H. — Juillet, Août. — Terrains arides et calcaires, — Luchon, Montagne de Cagire, etc.

Thyris fenestrina, F. — Juin, Juillet. — Partout bûtinent en plein soleil sur les fleurs d'ombellifères.

Sphinx Pinastri, L. — Juin, Juillet. — Bois de sapins des environs de Luchon.

Zygaena Minos, W. — Environs de Luchon.

« *Scabiosae*, H. — Juin, Juillet. — Vallées de Luchon et de Saint-Béat.

« *Exulans*, F. — Juillet, Août. — Port de Vénasque et sommets des environs de Luchon.

« Variété *Venadis*, Dal avec le type.

« *Sarpedon*, B. — Juillet. — Saint-Béat, Pic de Cagire, etc. — Rare.

« *Neliloti*, O. — Juillet. — Environs de Luchon et de Saint-Béat, etc.

« Variété *Buglossi*, E. — Avec le type.

« *Transalpina*, D. — Juillet, Août. — Environs de Cierp et de Saint-Béat, etc.

« *Angelicae*, H. — Juillet. — Environs de Cierp et de Saint-Béat, etc.

Digitized by Google

« *Fausta*, L. — Juillet, Septembre. — Environs de Luchon, de Saint-Béat, etc. — Commune.

« *Antyllidis*, D. — Juin, Juillet. — Port de Vénasque sur les deux versants. — Magnifique espèce n'habitant que les hauts sommets.

Euchelia Jacobæ, L. — Mai, Juin, Août. — Partout.

Satina Roscida, H. — Juillet, Août. — Montagne des environs de Luchon, de Saint-Béat, etc. — Sur les bruyères.

« *Irrorea*, H. — Juin, Août, Septembre. — Mêmes localités que la précédente espèce.

Nemeophila plantaginis, F. — Juin, Juillet. — Environs de Luchon et de Saint-Béat. — Dans les clairières des bois, en battant les taillis, les broussailles.

« Variété *Hospita*. — Mêmes localités que le type. — Assez rare.

Chelonnia maculosa, F. — Juillet. — Environs de Luchon.

Bombyx Crataegi, L. — Août, Septembre. — Partout sur les haies.

« *Quercus*, L. — Juin, Juillet. — Dans les jardins et les forêts des environs de Luchon.

Aglia Tau, L. — Avril, Mai. — Environs de Luchon.

Hepialus pyrenaicus, B. — Juillet, Août. — Bois et prairies à Saint-Béat, au Pic de Cagire, etc.

Psyche villosella, B. — Juillet. — Luchon, Saint-Béat.

Spintherops dilucida, H. — Juillet, Août. — Saint-Béat, Arguenos, etc. — Rare.

Scotophila tragopogonis, F. — Juin, Juillet. — Environs de Luchon et de Saint-Béat.

Noctua Baja, F. — Juillet, Août. — Environs de Luchon, Cierp, Saléchan.

Agrostis graminis, L. — Mai, Juin, Août, Septembre. — Dans les bruyères et les clairières des bois. — Montagne de Saint-Béat, de Cierp, Pic de Cagire.

Luperina Polyodon, L. — Août, Septembre. — A la miellée. — Cierp, Marignac.

Dydima, var. *Leucostigma*, E. — Août, Septembre. — A la miellée. — Cierp et environs.

Hadena, var. *Latenai*. — Var. de *Dentina*, F. — Août et Septembre. — A la miellée. — Saint-Béat, Cierp. — Rare.

Plusia Chlcytis, H Juin, Juillet. — Au crépuscule sur les fleurs. — Luchon

Catocala Agamos, H. — Juillet. — Bois de chêne. Arguenos.

Fidonia pyrenaaria, B. — Juillet, Août. — Luchon, pic de Cagire

Spèranga Conspicularia, E. — Juin, Juillet. — En battant les genêts. — Environs de Saint-Béat, de Cierp.

Digitized by Google

Anaitis præformaria, B. — Juin, Juillet. — Environs de Cierp, de Luchon, de Saint-Béat. — Dans les prés, les broussailles.

Cidaria fulvaria, D. — Juin, Juillet. — Luchon, etc. — Dans les bois, sur les broussailles.

Odezia Chærophyllaria, Juin, Juillet. — Luchon, Saint-Béat, Pic de Cagire, Arguenos.

Torula equestraria, E. — Juillet. — Luchon, Pic de Cagire.

Psodos tropidaria, D. — Juin, Juillet. — Port de Vénasque et autres sommets des environs de Luchon.

Digitized by Google

MINÉRAUX DES MONTAGNES DU PAYS DE LUCHON

et environs immédiats

Pendant longtemps la chaîne ibérique a été considérée comme fort pauvre en minéraux, pauvreté dont l'inexactitude est maintenant largement démontrée. Au cours de mes innombrables excursions dans les vallées et les hautes montagnes du pays de Luchon pendant plus d'un demi siècle, j'ai fait d'abondantes récoltes, et tous les spécimens de mes collections (actuellement au Muséum de Nantes) ont été étudiés par M. A. Lacroix. Il suffit du reste de lire le bel ouvrage de ce savant sur la « Minéralogie de la France » pour se convaincre de la richesse minérale des Pyrénées.

Actinote — Albite — Allophane — Anatase — Andalousite — Anthophyllite — Anthracite — Apatite — Aragonite — Asbeste — Augite — Autunite — Barytine — Béryl — Biotite — Blende — Calcèdoine — Calcite (nombreuses variétés) Chalcopyrite — Collyrite — Cummingtonite — Damourite — Diallage — Diopside, Dipyre (nombreuses variètés) — — Epidote — Dolomite — Erythrite — Fluorine — Friedelite — Fuchsite — Galène — Greenockite — Grenat — nombreuses variétés) — Graphite, Gypse — Halotrichite — Hématite, Henlandite — Hornblende — Idocrase — Kélyphite — Laumontite — Lignite, Limonite — Malachite — Marcasite — Métaxite — Microcline — Mispickel — Muscovite — (et ses variètés) — Nouméite — Olivine — Opale — Orthose — Ottrèlite — Panabase — Pholèrite — Posphorite Picotite — Pyrite — Pyrolusite — Pyrènéite — Pyroxène Quartx (et ses variétés) Rhodonite — Ripidolite — Saussurite — Serpentine — Sidérite — Sillimanite — Soufre — Sphène — Staurotide — Stibiconite — Stèatite — Stibine — Stilbite — Talc — Tourmaline (et ses variétés) — Trèmolite — Vènasquite — Vivianite — Wollastonite.

Roches des Montagnes du Pays de Luchon

Amphibolite — Calcaire compact — C. saccharoïde — C. dolomitique — C. amygdalaire — C. brèchiforme — C. fétide — phylladifère — C. noduleux — C. stalagmitique — C. à caprotines C, à encrines — C. à orthoceras — C. cristallin et ses variétés — Euphotide — Eurite — Eurite porphyroïde — Feldspath en roche — Granite à petits éléments — Gr. à.

Digitized by Google

gros élèments — Gr. à biotite. — Gr. à muscocrite — Gr porphyroïde à grands cristaux de feldspath — Gr. grenatifère — Gr. Tourmalinifère — Granulite — Gneiss — Grès (variétés) — Hornblenite — Leptynite — Lydienne — micaschiste — Microdiorite — Novaculite — Pegmatite — Peg. hèbraïque — Pètrosilex — Phyllade (variètés) — Porphyre Poudingue — Protogine — Quartz compact (variétés) — Quartzite — Schiste — Sch. ardoisier — Sch. argileux — Sch. ferrugineux — Sch. maclifère — Sch. plissé — Sch. ampéliteux — Sable granitique — Silex molaire.

Digitized by Google

PALEONTOLOGIE DES MONTAGNES DU PAYS DE LUCHON

et environs immédiats

Dans sa « *Description paléontologique* des Pyrénées de la Haute Garonne », A. Leymerie mentionne dans la région qui nous occupe les gites de *Pales de Burat*, de *Marignac*, de *Ladivert*, de *Bachos Binos*, de *Guran* et de *Signac*.

A l'époque où j'entrepris des recherches méthodiques dans le but de découvrir de nouveaux gisements fossilifères dans les montagnes du pays de Luchon et alentours, je commençai tout d'abord par visiter les localités signalées afin de me familiariser avec le faciès des terrains. J'y recueillis non seulement les fossiles qu'on y indiquait, mais aussi de nouveaux types qui avaient échappés aux précédentes recherches.

Poursuivies pendant de longues années mes investigations ont eu d'heureux résultats, et aux quelques gisements déjà signalés, j'ai pu en ajouter 25 à 30 autres inconnus avant mes découvertes. Certains ceux de la vallée du Larboust principalement m'ont livré de très belles séries de débris organiques.

Tous les spécimens nouveaux (soixante-neuf) qui figurent dans les listes ci-après ont été communiqués à mes savants collègues de la Société géologique de France, MM. Cotteau, Ch. Barrois, de Saporta, de Lapparent, Zeiller, qui ont bien voulu se charger de leur étude et de leur détermination ou de contrôler les miennes.

Dans les listes qui suivent, j'ai indiqué non seulement l'âge des terrains, mais les dates de découverte et marqué d'un astérique les spécimens nouveaux.

Port de Vénasque (versant français).
Terrain silurien. — 1er Juillet 1881.

* Chaetetes

Chemin de la Picade, près la fontaine rouge
Silurien supérieur. — 8 octobre 1889.

Crinoïdes.

Cazaril-Laspènes : Chemin de Coumaniès
Silurien supérieur. — 8 octobre 1889

* Cystidés : Echinosphrites balticus, Eicher.
* « « aurantium
* Polypiers rugueux : Zaphrentis,
* Hemicosmites rugatus, Forbes.
* Chonetes. — Bellorophon.

Digitized by Google

* Encrines
* Polypiers hexacoraliens : Favosites.
* Coleoprion Sandbergeri.
* Orthis, voisins de l'actonia.
* Monograptus priodon, Brgl.
* Retiolites Geinitzianus.

Ravin de Houga, près le Pont de Mousquères
Silurien supérieur. — 8 octobre 1889

* Monograptus, sp.

Hount de Barbat près Sacourvielle
Silurien supérieur. — 21 Mai 1887

* Monograptus priodon, Brongt.

Montauban de Luchon
Silurien moyen. — 8 Février 1882

* Cystidés : Echinophœrites balticus, Eichr.
* « « aurantium.
* Polypiers rugueux : Zaphrentis.
* « hexacoraliens : Favosites.
* Hemicosmites rugatus, Forbes.
* Chonetes.

Encrines.

Bordes de Saint-Jean (à l'Est de Sodes)
Silurien supérieur. — 28 janvier 1883

* Monograptus spiralis.
* Diplograptus palmeus.

Montmajou près Ciet de Luchon
Silurien supérieur. — 5 Février 1887

* Monograptus Bœchi.
* « convolutus.
* « Nilssoni.
* « priodon Brgt.
* « Ræmeri.
* « spiralis.
* Rastrites peregrinus.
* Cyrthograptus Murchissoni.
* Orthoceras bohemicum, Barr.
« Fontani, Barr.
« pyrenaïcum, Leym.
* Cyrtoceras.

Scyphocrinus elegans, Munster.
Siluro-cardium, Leym.
Encrines.

Digitized by Google

Es Palétès à Cazaux-Layrisse

Silurien supérieur. — 5 Février 1887

* Modograptus, sp.

Bachos près Guran

Silurien supérieur. — 8 novembre 1887

* Monograptus colonus.
* « concinus.
* Monograptus Halli.
* « priodon.
* Retiolites Geinitzianus.
Orthoceras. — Scyphocrinus elegans, Muster.
Phasia ore-longo, Leym.
Evomphalus rotundus, Leym. — Encrines.

Pène de Crabigue

Silurien supérieur. — 5 Février 1887

Orthoceras bohemicum. — Encrines.
* Cyrthoceras.

Carrière de marbre de Cierp-Signac

Dévonien. — 13 mars 1876

* Cardiola retrostriata.
Goniatites retorsus, de Buch.
« Baylei, Leym.
Phacops tenuipunctatum.
Crinoïdes. — Encrines.

Pales de Burat (près le lac)

Silurien supérieur. — 2 octobre 1876

Orthoceras bohemicum, Barr.
« Fontani, Barr.
« pyrenaïcum, Leym.
Siluro-cardium Barrandei, Leym.
« buraticum, Leym,
« Fourcadi, Leym.
Scyphocrinus elegans, Munster.
* Paracylas, sp.

Marignac (chemin au sud du village)

Silurien supérieur. — 13 mars 1876

Graptolites priodon, Brgt.
* « sagittaris, L.
Orthoceras Fontani, Barr.
« originale, Barr.
« pyrenaïcum, Leym.
* Ceratiocaris bohemicus, Barr.
Cardiola interrupta, Brod.

Digitized by Google

Ladivert près Saint-Béat (chemin de la forêt)

Silurien supérieur. — 8 octobre 1887

Orthoceras bohemicum, Barr.
« originale, Barr.
* « pseudo calamiteum, Barr.
« pyrenaïcum, Leym.
Cardiola interrupta, Brood.
Bivalves.

Ravin de Goutil de Plaédès, près Saint-Béat, rive droite

Silurien supérieur. — 20 mars 1882

Scyphocrinus elegans, Munster.
Encrines.

Carrière de Puje Couloume près Saint-Béat, rive droite

Silurien supérieur. — 15 septembre 1880

Orthoceras bohemicum, Barr.
« Fontani, Barr.
« pseudo-calamiteum, Barr.
« pyrenaïcum, Leym.
* « severum.
Scyphocrinus elegans, Munster.
* Lunulicardium.
* Rhynconella elegantula.
« tarda.
Acéphales et Encrines

Lez : chemin d'Argut-Dessus

Silurien supérieur. — 18 novembre 1889

Orthoceras bohemicum, Barr.
« pyrenaïcum, Leym.

Argut-Dessous : les ardoisières

Silurien supérieur. — 30 septembre 1882

* Fucoïdes.

Hount del Garraux : versant sud du pic du Gar

Silurien supérieur. — 17 octobre 1885

* Orthoceras cf. styloïdeum, Barr.

Chemin de Saïtol près Garraux : versant sud du pic du Gar

Silurien supérieur. — 17 octobre 1883

* Monograptus Halli.
« priodon.
* « Rœmeri.
Orthoderas pyrenaïcum, Leym.
Cardiola interrupta, Brood.

Digitized by Google

Vallée de Ferrère (Barousse)
Silurien supérieur. — 28 avril 1886

Graptolites gracilis, Boubée.
« pyrenaïca, Boubée.
« sigma, Boubée.

Col du Ho : à l'Est d'Antichan
Silurien supérieur : 6 mai 1881

Trinuclens Goldfussi, Barr.
Orthis.

Ardoisière de Téchouède-Coulazic, à l'ouest de Bourg d'Oueil
Dévonien inférieur. — 20 octobre 1883

* Nereites flexilis, Sap.
* « Olivantii, Richt.
* « SedgWickii, Murch,
* « vermicularis, Sap.
* Hyolites simplex.
* gastéropode écrasé.
* Pleurotomaria.
Encrines, Brachiopodes et empreintes indéterminables.

Ardoisières d'Es Gargantérès près Jurvielle
Dévonien inférieur. — 17 décembre 1887

Nereites flexilis, Sap.
* « Olivantii, Richt.
* « SedgWickii, Murch.
* Hymenocaris (Traces d')
* Ripple-marcks.

Ardoisières d'Es Canaous, près Jurvielle
Dévonien inférieur. — 17 décembre 1887

* Nereites flexilis, Sap.
* « Olivantii, Richt.
* « SedgWickii, Murch.
* « vermicularis, Sap.

Ravin de Montmédan-Majou, près Jurvielle
Dévonien inférieur. — 9 juin 1887

* Nereites Olivantii, Richt.
* « Sedgvickii, Murch.
* « vermicularis, Sap.
* Oldhamia Hovelacquei, ch. Barrois.
* Dictyonema,
Diverses traces indéterminables.

Digitized by Google

Cathervielle, quartier de Médious, près les granges de Matet

Dévonien inférieur : étage Coblenzien. — 15 octobre 1878

* Bronteus Raphaeli, Ch. Barrois.
* Cyphaspis Belloci, Ch. barrois.
* Dalmanites Gourdoni, Ch. Barrois.
* Lichas (Trochurus) Gourdoni, Ch. Barrois.

Phacops fecundus, Barr.

* Hydraires coralliaires.
* Orthoceras gracile.
* Petraia undulata, Rœm.
* Pleurodyctinm, sp.
* Strophomena.
* Zaphrentis profunde-incisa, Lund.
* Ctenacanthus (Nageoires de poisson).

Hount de Bern, au nord de Gazin (vallée du Larboust)

Dévonien inférieur : étage Coblenzien. — 13 novembre 1882

* Bronteus Raphaeli, Ch. Barrois.
* Cyphaspis Belloci, Ch. Barrois.
* Dalmanites Gourdoni, ch. Barrois.
* Lichas (Trochurus) Gourdoni, ch. Barrois.
* Phacops fecundus, Barr.
* « breviceps, ch. Barrois.
* Harpes pyrenaïcus, ch. Barrois.
* Cladochonus striatus, Gieb.
* Hydraires coralliaires.
* Strophomena, sp.
« Orthoceras gracile.

Platycrinide, sp.

* Zaphrentis profunde-incisa, Lund.
* Petraia undulata, Rœm.
* Pleurodyctium, sp.
* Equisetites. — Orthis, sp. — Cardiola, sp. — Polypier. — Rhynconella. — Ctenacanthus (Nageoire de poisson).

Hount de Bicoulous, près Billère (vallée du Larboust)

Dévonien inférieur : étage Coblenzien — 3 septembre 1885

* Bronteus Trutati, Ch. Barrois.
* Dalmanites Gourdoni, Ch. Barrois.
* Pleurodyctium, sp.

Port de Peyresourde. — 7 juin 1880

Anthracosia.

Lamellibranches. Encrines.

Digitized by Google

Saint-Paul d'Oueil

Dévonien inférieur. — 30 septembre 1889

Goniatites Santi Pauli, Leym.

Carrière de marbre de Coularic, près Bourg d'Oueil

Dévonien inférieur. — 30 septembre 1889

Brancoceras sulcatum.

Gephyroceras.

Cyrtoclimenia lœvigata.

Oxyclimenia striata.

« undulata.

Ardoisière de Téchouède-Coularic, près Bourg d'Oueil

Dévonien inférieur. — 20 octobre 1883

Goniatites crenistria.

Polypiers. — Rivalves. — Encrines.

Digitized by Google

MALACOLOGIE

Au cours des excursions que j'ai faites pendant plus d'un demi siècle dans les montagnes et les vallées du pays Luchonnais, j'ai réuni un grand nombre de matériaux concernant l'histoire naturelle, et en divers opuscules, fait successivement connaître les résultats de mes recherches.

En 1889 ayant déjà publié le catalogue raisonné des Mollusques de la vallée de la Pique et de ses affluents, je me contenterai aujourd'hui de donner ici la liste des espèces qu'il m'a été possible de recueillir.

Arion rufus.
« ater
« subfuscus.
« hortensis.
« pyrenaïcus.
Limax arborum.
« nubigenus.
« agrestis.
« pycnoblenius.
« pyrrichus.
Testacella haliotidea.
Vitrina Servainiana.
« pyrenaïca.
Succinea pyrenaica.
Conulus fulvus.
Hyalinia nitida.
« Vasconica.
« neglecta.
« nitens.
« subnitens.
« viridula.
« radiatula.
« subradiatula.
« pseudohydatina.
« diaphana.
« vitreola.
Helix odeca.
« hylonomia.
« carthusiana
« rufilabris.
Helix episema.
« rotundata.
« omalisma.
« steneligna,
« hispida.
« rupestris.
« lapicida.
« andorrica.
« pulchella.
« costata.
« carascalopsis.
« Auscitanica.
« ericetorum.
Bulimus obscurus.
Chondrus quadridens.
« niso.
Balia Deshayesiana.
Pupa bigorriensis.
« Jumilliensis.
« ringens.
« pyrenœaria.
« Boileausiana.
« Gourdoniana.
Orcula Saint-Simonis.
Pupilla muscorum.
« bigranata.
« triplicata:
Lauria umbilicata.
« Semproni
« dilucida.

Digitized by Google

Isthmia muscorum.
Vertigo Moulinsiana.
« pygmœa
Zua subcylindrica.
« exigua.
Azeca Nouletiana.
« trigonostoma.
Cœcilianella eburnea.
Clausilia laminata.
« Rolphi.
« digonostoma.
« gallica.
« abietina.
« obtusa
« nigricans.
« Saint-Simonis.
Carychium minimum.
tridentatum.
Ancyclus simplex.
« Jani.
Limnœa hemispheria.
Limnœa limosa.
« glacialis.
« peregra.
« palustris.
« fusca.
« truncatula.
« Lavedanica.
Planorbis albus.
« pyrenaicus.
Cyclostoma elegans.
Pomatias crassilabris.
« obscurus.
« arriacus.
Acme Dupuy.
Bythynella rufescens.
« Guranensis.
« canaliculata.
« Reyniesi.
« Baudoni.
Belgrandia Simoniana.
Pisidium thermale.

Digitized by Google

Deux procès-verbaux de visite des églises de Saint-Lary

Vallée d'Aure (1664-1741)

Saint-Lary, aujourd'hui siège d'une cure, n'était sous l'ancien régime qu'un simple vicariat relevant de Bourisp, dans l'archiprêtré d'Azet.

Ses archives, comme celles de la plupart des autres paroisses de la vallée d'Aure, sont réduites à la plus extrême pauvreté.

Toutefois, durant un long séjour dans cette paroisse nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans une famille des plus honorables, la copie de deux Procès-verbaux de visite d'anciens évêques de Comminges.

L'un remonte à Gilbert de Choiseul du Plessy-Praslain, et est daté du 4 juillet 1664. L'autre est d'Antoine de Lastic, et daté du 7 octobre 1741.

La copie de ces deux actes collationnée sur les originaux, a été faite le 21 août 1770, par le sieur Noguès, secrétaire de Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond contresignée par de Latour, vicaire général et scellée des armoiries épiscopales.

Elle était exécutée à la requête du sieur Jean-Dominique Sans docteur en médecine, mari d'Anne de Benque d'Agut, à l'occasion d'un procès pendant devant le Sénechal et Présidial d'Auch, contre les consuls et syndic de Saint-Lary, qui revendiquaient certains droits sur la chapelle de Notre-Dame, sise dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire.

Les deux documents épiscopaux, élaborés à trois quarts de siècle l'un de l'autre, nous donnent une physionomie si exacte tant de l'église paroissiale que de l'église Sainte-Marie, qu'il nous paraissent devoir être reproduits *in-extenso*. Nous les accompagnons de quelques notes, empruntées pour la plupart à des documents inédits.

F. MARSAN.

I. — *Procès-Verbal de visite des églises de Saint-Hilaire et de Sainte-Marie dressé par Gilbert de Choiseul Du Plessy-Praslain, le 4 juillet 1664.*

L'an mil six cens soixante quatre et le quatrième jour du mois de juillet, nous Gillebert de Choiseul du Plessy-Praslain, par la grâce de Dieu, évêque de Comenges, sommes arrivés à [Saint-Lari] pour y visiter l'église de [Saint-Hilaire], et nous étant revêtu

Digitized by Google

de nos habits épiscopaux avons été reçu en la forme prescrite par le pontifical par le sieur [Ber[nar]d de Baigen prebtre et recteur de Bourisp] [1] assisté de [Messires Jean Hachan [2] et Jean Fisse, [3] prebtres] et étant entrés dans l'église, et ayant fait les prières, cérémonies, avertissemens et l'absoute ordinaires, avons procédé à la visite de l'église, choses saintes, personnes et fonctions Ecclésiastiques ainsi que s'ensuit.

En premier lieu, nous avons demandé aud. sieur Recteur et assistans les Ordonnances de nos précédentes visites et celles de nos vicaires généraux, archidiacre et autres aiant eu mandement spécial de nous à cet effet et sir notre mandement pour cette visite a été publié au prône de la messe, et ils nous ont répondu qu'ils n'avaient reçu aucune Ordonnance.

Ensuite nous avons procédé à la visite du Très Saint Sacrement et l'avons trouvé dans un ciboire d'argent enfermé dans un tabernacle peint sans qu'il soit doublé par le dedans, ni aucun corporal dessous. La clef est gardée par M. le Recteur suivant l'ordre de l'Eglise et nous étant enquis dudit sieur [Ber[nar]d de Baigen] et assistans s'il y a un autre ciboire pour l'administration ordinaire des malades, et une boîte d'argent avec sa bourse garnie de cordons de soie pour l'extraordinaire ; s'il y a un poêle, une lanterne, des flambeaux ou torches pour le porter avec respect ; s'il y a un soleil porté sur son propre pied pour l'exposition du Saint Sacrement, et si la lampe est entretenue devant le Saint Sacrement et s'il y a un fonds pour son entretien. Ils ont répondu qu'il n'y a point de ciboire, ni boîte d'argent, mais lorsqu'il porte le Saint Sacrement aux malades il laisse les réserves dans un calice qu'il

Digitized by Google

met dans le tabernacle. Ledit sieur Recteur nous a exhibé un soleil d'argent garni de deux cristaux, lequel est porté sur le pied d'un calice et nous a dit que quand il expose le Saint Sacrement il ôte la coupe dudit calice. Il n'y a point de poêle, qu'une touaille qu'on étend sur quatre bâtons quand on fait la procession du Saint-Sacrement ni d'autres cierges que ceux qui servent à l'autel. La lampe est entretenue aux dépens du bassin sans autre fonds.

Enquis en quelles occasions et manières on expose le Saint Sacrement et si durant l'exposition les Ecclésiastiques y assistent et même les laïques. Il nous a été répondu que le Saint Sacrement n'est jamais exposé que le jour de la Fête-Dieu et non pendant l'octave, si ce n'est qu'il se rencontre qu'il y ait quelque fête, et pour lors on l'expose pendant les vêpres seulement, le Jeudi Saint on l'expose dans un calice couvert d'un voile blanc dans l'église de Sainte-Marie [4] conformément à la Rubrique du missel. Visitant les fonts baptismaux, on nous a dit qu'elles étaient dans l'église de Sainte-Marie, faites d'une grande pierre couverte de bois, [5] l'eau baptismale dans un vase de cuivre [6] qu'on garde dans une armoire parce que les fonts baptismaux ne se ferment pas avec la clef. Il nous a été dit que les habitants ont refusé d'entrer dans l'église à cause qu'elle tend à sa ruine.

Enquis si la bénédiction des fonts se fait rég[u]li[ère]ment la veille de Paques et de Pentecôte ; si on a soin d'aller quérir dans la semaine de Pâques les nouvelles saintes huiles ; si d'abord on fait le mélange avec l'eau baptismale. Ils nous ont répondu que le tout se fait suivant les Ordonnances de l'Eglise.

Digitized by Google

Nous avons demandé s'il y a dans la paroisse des sages femmes, et il nous a été répondu qu'il y en avait une nommée Marie Bascou, laquelle a refusé de se présenter.

Enquis du sieur Recteur et autres susd. si les parens ont soin de porter promptement les enfans nouveaux nés à l'église pour leur faire administrer le Ba[p]tème ; si on n'admet point contre nos Ordonnances des parrains ou marraines qui ne soient pas instruits de ce que les chrétiens sont obligés de savoir, et au cas que ceux qui se présentent pour cette fonction ne soient pas suffisamment instruits, ce que le curé ou son vicaire font pour ne retarder pas ce sacrement. Et enfin si on ne baptise personne en différant de faire les cérémonies par quelque respect humain. Il nous a été répondu que les parens sont assez soigneux de porter promptement leurs enfants au Baptème ; ledit sieur Recteur ne reçoit aucun parrain ni marraine qu'il ne soit bien instruit aux principes de la foi, et nous a dit qu'il n'avait jamais été sollicité de séparer le Ba[p]tème avec les cérémonies d'iceluy qu'en cas de mort. Visitant les s[ainte]s huiles nous les avons trouvées dans un vase d'étain, dans lequel il y avait trois bouteilles différentes de même matière chacune avec son écriteau pour faire la différence des saintes huiles, le vase demeure dans l'église Saint-Hilaire sur un gradin auprès du tabernacle.

Enquis ce qu'on fait des saintes huiles de l'année précédente. Il nous est répondu qu'ils les versaient dans la piscine.

Nous avons enquis du sieur Recteur [de Bourisp] de la manière qu'il tient pour faire l'augmentation

Digitized by Google

des saintes huiles lorsque la nécessité l'y oblige. Il nous a répondu qu'il n'a jamais été obligé de faire ladite augmentation. Visitant les Reliques nous avons trouvé quelques petits ossements sans écriteau couverts d'un tafetas rouge dans un vase de fonte lequel est gardé dans le tabernacle. [7] Visitant les autels nous avons trouvé qu'il y en a deux, savoir le grand autel, lequel est composé d'une grande pierre consacrée, garni de trois nappes et de tapis avec un devant d'autel de cuir doré. Le second autel est appellé l'autel de Notre-Dame, garni de nappes sans point de tapis. Dans le grand autel n'y a point de retable qu'un dais peint, du côté de l'évangile est l'image de saint Hilaire ; patron, et du côté de l'épître, l'image de saint Sébastien [8] ; le marchepied dudit autel est de planches de sapin unies.

Enquis si chaque petit autel est doté, entretenu et par qui ; s'il y a des actes de leur fondation ; s'ils sont enregistrés dans le Livre de l'église, et s'il y a des débiteurs ou dépositaires des biens ou ornements de ces autels ; s'il y a des messes ou bénéfices fondés, quels en sont les titulaires, les actes des fondations enregistrés comme dessus et si les services y sont faits par les titulaires ou par d'autres ecclésiastiques et les rentes payées. Ils nous ont répondu quel'autel de Notre-Dame, qui est dans une petite chapelle voûtée, n'est point doté, mais que le sieur Dagut [9] qui prétend que ladite chapelle lui appartient, a fait offre, comme il conste par un acte qu'il a fait au sieur Recteur de la doter à la première réquisition, ce qu'il a confirmé devant nous ; cet autel est composé de bois au milieu duquel il y a une petite pierre de la longueur

Digitized by Google

d'un pam et de demi pam de largeur sans aucune croix ni marque de consécration ; au-dessus de l'autel il y a un tableau où sont peintes les images du petit Jésus, de la Vierge et de saint Joseph, le devant de l'autel est de papier peint sans point de marchepied. Visitant le chœur et les livres qui y servent, nous avons trouvé que le chœur est séparé de la nef par un balustre ; il a trois canes de longueur et trois de largeur, il est pavé de pierre, du côté de l'évangile il y a une cache où l'on garde les ornements et meubles de l'église ; du côté de l'épître, il y a une petite chapelle qu'on dit appartenir au sieur de Bazus [10], elle est dotée par ledit sieur de trois livres de rente, comme il conste par l'acte que ledit sieur Recteur nous a exhibé sans qu'on célèbre la messe dans ladite chapelle. Visitant les confessionaux et la chaire du prédicateur nous avons trouvé qu'il n'y avait rien de tout ce dessus. Visitant le corps de l'église, nous avons trouvé qu'elle a depuis le balustre quatre canes de long, quatre de large, bâtie de pierre, pavée de planches de sapin, [qu']il y a une tribune pour le peuple, et qu'elle est divisée en [deux] parties, savoir ; en presbitère [et en nef] et que ces parties sont séparées par [un petit balustre] et qu'aux fenêtres, qui sont au nombre de quatre, il n'y en a aucune de vitrée ; il est nécessaire de mettre une vitre à la fenêtre qui répond à l'autel [11].

Enquis si l'église est consacrée ou bénite. Sous l'invocation de quel saint, et si elle l'est : si l'on célèbre la fête de sa Dédicace et du saint titulaire et en quels jours ; si, en cas qu'elle soit consacrée, on met des cierges allumés au jour de la fête de la Dédicace

Digitized by Google

sur les croix de la consécration ; s'il y a acte de sa consécration, et s'il est enregistré dans le Livre de l'église. Ils nous ont répondu qu'on ne sait point qu'elle soit consacrée, mais qu'on célèbre la fête de la Dédicace le cinquième de juin, auquel jour on fait les offices solennellement. Visitant la sacristie et habits sacerdotaux, paremens d'autel et le reste des meubles, nous avons trouvé qu'il n'y en a point. On nous a exhibé deux calices d'argent avec leurs patènes, cinq chasubles, l'une de satin rouge, une de damas noir, deux autres de satin à fleurs et une autre de ligature avec un pluvial aussi de ligature, trois aubes, deux de toile et une de linet avec un surpli usé. Nous avons demandé les noms du sieur Recteur, vicaire, prêtres originaires de la paroisse ou étrangers résidants ou absents ; quels bénéfices ils possèdent ; quelles en sont les obligations, les charges et revenus ; s'ils sont chargés de pension, s'ils résident et font le service. Et avons enjoint à tous les dits Ecclésiastiques de nous faire voir leurs lettres et à ceux d'entre eux qui sont bénéficiers de nous représenter les actes des fondations, dotations, biens et revenus de leurs bénéfices et de nous en donner des copies bien et duement collationnées, et nous déclarer si la disposition d'iceux nous appartient de plein droit. Le sieur Recteur s'appelle M. Bernard de Baigen, natif des Bareilles, âgé de septante quatre ans, ordonné pour tonsure et quatre moindres par feu Monseigneur de Saint-Gelés, et pour les autres ordres par feu Monseigneur de Souvré, pourvu de ce bénéfice comme vaquant par feu M. Fréchou [12] ainsi qu'il conste du titre à lui accordé par feu Monseigneur de Souvré. Se sont aussi présentés

Digitized by Google

devant nous Mres. Jean Hachan et Jean Fisse, prêtres natifs dudit saint-Lary, lesquels nous ont représenté leurs lettres d'ordre en très bon état. Nous avons de même demandé s'il y a des diacres et sous diacres ou quelques uns seulement promus aux ordres mineurs et à la tonsure, quels sont leurs noms ? S'ils sont bénéficiers, s'ils exercent leurs ordres et leur avons ordonné de nous faire voir leurs lettres et capacités. Il nous a étérépondu qu'il n'y en a aucun.

Enquis s'il y a des écoliers que nous puissions espérer élever à l'état Ecclésiastique. On nous a répondu comme dessus.

Enquis du service ordinaire qui se fait en cette église, particulièrement aux jours de dimanche et fêtes chômables ; si l'on y chante les vêpres, si les Ecclésiastiques servent le plain-chant et si tous les Ecclésiastiques y assistent. Ils nous répondu qu'il y a messe basse tous les jours de dimanche et fêtes chômables et qu'aux fêtes plus solennelles de l'année on y chante la messe haute avec les vêpres.

Enquis si on y fait tous les dimanches et fêtes chômables la doctrine chrétienne, et si le peuple y assiste. Ils nous ont répondu qu'on fait la doctrine d'ordinaire et que le peuple y est assés assidu.

Enquis s'il y a des fêtes particulières qui soient chômées par obligation de précepte ou par simple dévotion. Ils nous ont répondu qu'on chôme les fêtes de la translation de saint Martin le quatre de juillet [13], de saint Blaise, de sainte Agathe, de sainte Luce, des saintsFabien et Sébastien.

Enquis s'il y a des obits, copies en forme de leurs fondations, nouvelles reconnaissances de leurs rentes ;

Digitized by Google

s'il y a un tableau fait en forme de calendrier du sommaire de ces obits ; si les services ordonnés par les fondateurs sont annoncés aux prones des messes de paroisse le dimanche qui précède le jour auquel ils doivent être célébrés ; si les Ecclésiastiques s'acquittent du service qu'ils doivent à cet effet ; si le peuple y assiste et si ceux qui sont chargés de paier les rentes y satisfont. Ils nous ont répondu qu'il y a quelques obits particuliers qui sont au nombre de treize ou quatorze [14], dont les actes sont gardés par le sieur Recteur, lequel s'est plaint avec les autres prêtres de ce que les tenanciers ne veulent paier le cens annuel et que pour les autres obits et fondations sont faites en faveur de la frérie du haut Jouat, [15] dont les actes sont dans un Livre commun de la frérie, lequel est dans un coffre en la sacristie de l'église de Saïlhan, lesdits obits, ainsi qu'il nous a été attesté, ne sont point recommandés au prône le dimanche qui précède la célébration d'iceux.

Nous nous sommes enquis s'il y a des confréries approuvées avec statuts avec injonction de les présenter, et si particulièrement celle du Saint Sacrement y est établie, et quel dimanche du mois on fait l'exercice ; si l'on en célèbre la messe tous les jeudis, et si les statuts de toute les confréries sont observés. Ils nous ont répondu qu'il y a une frèrie de la Conception de Notre-Dame avec ses statuts qu'on nous a dit avoir été approuvés, sans qu'ils nous aient été exhibés; les confrères font dire une messe basse au sieur Recteur et prêtres de la frérie tous les premiers dimanches de chaque mois et reçoivent cinq sols pour chaque messe.

Digitized by Google

Enquis si l'œuvre de l'église a du bien. En quoi consiste son fonds, son revenu, son nom ? Si l'on afferme le revenu avec les formalités requises, qui en est l'administrateur, si on rend compte, s'il y a des reconnaissances de ces rentes et s'il des reliquataires et si les comptes de ceux qui ne les ont pas rendus sont prêts. Ils nous ont répondu qu'il y a un pred appellé le pred de l'église, lequel donne de rente treize livres et demie bon an mal an, lequel argent est employé pour l'entretien et réparation de l'église Saint-Hilaire. La fabrique a de rente douze coupeaux de grain carron, lequel est perçu du gros de la dîme et retiré par les marguilliers pour être employé à la réparation de ladite église.

Enquis s'il y a des bassins, et combien si on rend compte et devant qui ? Ce qu'on donne pour la rétribution des messes du purgatoire. Et si, d'abord qu'il y a de l'argent pour la rétribution d'une messe, le marguillier en avertit le sieur Recteur ; si les messes sont basses ; si on les annonce au prône ; s'il y a des comptes à rendre de tous les bassins, et s'il y a des débiteurs des deniers qui se sont perceus dans lesdits bassins. Ils nous ont répondu qu'il y en a quatre, savoir celui de Notre-Dame, de Saint-Hilaire, du purgatoire et des Captifs. Les deniers du bassin de Notre-Dame sont employés pour faire dire des messes aux sieurs Recteur et prêtres de la paroisse, ceux de Saint-Hilaire pour l'entretien de l'église, ceux du bassin des Captifs sont retirés par les Religieux de la Merci ; les deniers du purgatoire sont retirés par Mrs les Recteur et prêtres de la paroisse, lesquels se sont plaints de ce que les habitants perçoivent chaque soir de fête

Digitized by Google

solennelle la valeur d'un pot de vin des deniers qui se recueillent audit, priant le seigneur évêque de bailler règlement là-dessus. Les habitants au contraire ont insisté disant que c'est une coutume qui a été de tout temps observée.

Enquis s'il y a des archives ; sous combien de clefs ; qui les garde, et si les actes sont en liasses ou bien enregistrés au long par main publique dans le Livre de l'église. Ils nous ont répondu qu'il n'y en a point.

Enquis des limites de la paroisse, du droit et forme de lever les dîxmes grands et petits, et qui sont ceux qui en jouissent. Ils nous ont répondu que, du côté du levant, la paroisse confronte avec ceux de Sailhan au parsan appellé de Rieus, du côté du midi avec Tramesaïgues au parsan de Camous, du couchant avec Vignec au parsan appellé des Gravès, du côté du nord avec ceux de Vielle au parsan appellé d'Anclades. La forme de dîxmer est de dix un pour les grains, agneaux laines ou chevreaux ; les carnalages appartiennent en tout au sieur Recteur. Les fruits prenants sont Monseigneur de Comenges et M. le Recteur qui prend un quatrième, lequel a le droit de choisir sa portion préférablement à tous les autres. M. l'Archidiacre prend le droit de sexte, et M. le Prieur de Sarrancolin dix-huit coupeaux, savoir neuf de seigle et neuf d'orge. L'église prend un muid.

Enquis s'il y a maître d'école, et aux dépens de qui il est entretenu. A été répondu qu'il n'y en a point.

Nous nous sommes informés s'il y a quelque fille ou femme dans la paroisse qui soit capable et qui ait le zèle d'instruire les jeunes filles. A été répondu comme dessus.

Digitized by Google

Enquis du nombre des pauvres et enjoint au sieur Recteur de nous en donner un mémoire tant des honteux que de ceux dont la pauvreté est notoire. Comme dessus.

Enquis des familles affligées soit par maladies ou autrement et enjoint comme dessus de nous en donner des mémoires particuliers. Comme dessus.

Interrogats secrets faits aux Ecclésiastiques.

Enquis s'il y a des crimes publics, comme usures, concubinages, mariages contractés en degré prohibé ou autrement nuls, sorceleries, superstitions, inimitiés ivrogneries, fréquentation de cabarets et danses en jours de fêtes particulièrement pendant le service divin de la paroisse, transgression des préceptes de la confession annuelle, communion pascale et célébration des fêtes, abstinence et jeûne de carême, vigiles et quatre-temps ; si on met les enfants dans le lit avant l'an ; si les fiancés habitent ensemble avec scandale ou péril prochain de péché ; s'il s'y commet des abus aux enterrements ; si les femmes au commencement de leur veuvage et pour observer supertitieusement la retraite ne manquent point d'aller à la messe de paroisse. Ils nous ont répondu qu'il n'y a qu'une femme qui est séparée de son mari, lequel est de la paroisse de Cadelhan. De plus nous avons demandé au sieur Recteur et autres Ecclésistiques s'ils n'ont point de difficultés à résoudre tant sur l'administration des sacrements que pour la direction des consciences de leurs paroissiens. Ils nous ont répondu.

Interrogats secrets faits aux Laïques.

Enquis s'il y a du scandale parmi les Ecclésiastiques ; si le Recteur et Vicaire donnent bon exemple,

Digitized by Google

instruisent le peuple, ont soin des malades, leur administrent les Sacrements ; s'ils font les offices qu'ils doivent pour le regard des autres Ecclésiastiques ; s'ils vivent exemplairement ; s'ils ont du zèle ; s'ils étudient ; s'ils vont aux congrégations. Ils nous ont répondu qu'il n'y a rien à redire.

Enquis s'il y a des sépultures dans l'église. Si ceux qui en prétendent droit l'ont par titre ou possession immémoriale, ou bien par usurpation et par intimidation. Et si le sieur Recteur ou marguilliers prenent la liberté de donner lieu de sépulture dans l'église sans notre ordre ; s'il y a des lieux destinés pour la sépulture des Ecclésiastiques et des enfants et où. Ils nous ont répondu que les familles Dagut [16] et de Hachan [17] ont leur sépulture de temps immémorial dans l'église, savoir celle Dagut dans la chapelle qu'elle prétend lui appartenir, et celle de Hachan dans la nef de l'église, sans que le sieur Recteur ni marguilliers entreprenent de donner nouvelle sépulture dans l'église sans le seing du seigneur Evêque. La sépulture des Ecclésiastiques est dans le chœur de ladite église et celle des petits enfants au cimetière avec celle de leurs parents. Visitant le cimetière, l'avons trouvé bien fermé de murailles avec une grande croix au milieu. Visitant la maison presbitérale, les livres et autres meubles tant du sieur Recteur que des autres Ecclésiastiques, nous avons trouvé..... Nous avons enjoint au sieur Recteur de nous représenter les cinq Registres des baptisés, confirmés, mariés, état des âmes et décédés, il nous a été répondu que le sieur Recteur les gardait sans qu'il nous les ait présentés.

Enquis s'il administre les sacrements de l'Eglise

Digitized by Google

avec le surplis, étolle et bonnet carré. Et si tous les ans il dispose les enfants pour la communion et à quel âge, et s'il administre bientôt aux malades les sacrements ; s'ils les visite souvent et les assiste en leur agonie de nuit aussi bien que de jour. A été répondu qu'il fait le tout avec la décence requise et que de plus il dispose les enfants à communier environ l'âge de dix ou douze ans ; qu'il administre les sacrements aux malades promptement, particulièrement celui de la pénitence.

Enquis si le Recteur ou Vicaire sépare quelquefois les cérémonies et la bénédiction nuptiale. Nous a été répondu que non. Visitant les oratoires et chapelles de la paroisse dans lesquelles la messe est célébrée, nous nous sommes faits représenter les meubles et ornements d'icelles et nous nous sommes enquis si elles sont érigées en titres de bénéfices ; qui sont ceux qui en sont les titulaires. Nous avons aussi démandé les actes de fondations, l'état des biens et revenus, l'état aussi des charges, quels offices les dits titulaires sont obligés d'y faire ? Si les messes qui s'y célèbrent ne détournent point le peuple d'assiter à la messe de paroisse. Il nous a été répondu tant par les laïques que par les Ecclésiastiques qu'il y a une église de Sainte Marie de laquelle monsieur le curé est chapellain, où sont les fonts baptismaux, et étant sur le point de nous transporter en icelle pour en faire la visite les habitants ont refusé d'y aller disant qu'elle tend à sa ruine, et qu'ils prétendent que les fonts baptismaux soient transportés dans l'église paroissiale. Nous les avons néanmoins obligés de nous y accompagner et y étant, nous nous sommes enquis quels

Digitized by Google

offices on est obligé d'y faire, et on nous a répondu qu'ont est obligé d'y faire l'office le Jeudi et le Vendredi Saint, le jour de Notre-Dame de mars, le jour de saint Blaise et celui de la saint-Jean, icelle église est presque toute en ruine, le Baptistaire néanmoins de la paroisse y est. Cette église est dotée et elle prend la moitié des gros fruits décimaux de la paroisse de Soulan ; une portion de la dixme de Vielle, comme il se peut voir par un procès-verbal, deux muids de grain à Sailhan, et un muid à la paroisse de Tramesaigues. L'union dece bénéfice fut faite à la cure par feu Monseigneur de Souvré, évêque de Comenges en l'an 1620.

Visitant les croix et petits oratoires qui sont sur les chemins, et que le vulgaire nommé monjoyes, avons trouvé qu'il en a deux sans aucune croix.

Visitant l'hôpital du lieu, avons trouvé qu'il n'y en a point, et nous étant enquis si cet hôpital est fondé et doté ; s'il y a une fondation de quelque office divin et à cet effet un ou plusieurs bénéfices fondés ? Qui en sont les titulaires ? S'il y des indulgences et privilèges ; si le service y est fait et les revenus payés aux titulaires ; si l'hôpital est pour les malades et pélerins ; s'il y a un inventaire des meubles. Qui en sont les administrateurs et par qui ils sont élus ? s'ils en rendent compte et devant qui. Ils nous ont répondu comme dessus.

Fait et achevé à s[aint] Lari le 4 juillet 1664.

Gillebert évêque de Comenges signé.

Ont assisté à notre présente visite le sieur Recteur Mres Jean Hachan et Fisse, pres et le sieur Fisse vicaire, Barthélémi Carrère, Jean Rey, consuls, noble

Digitized by Google

Jean Dagut, Jean Tanouille, Guillaume Duran et Jean Rotgé, marguilliers, Ramond Roignan et autres, les sachans écrire, ont signé : Baigen, R. Hachan, pre présent, Fisse, pre et vicaire présent, B. Carrère, consul, Tanouille, Roignan signés.

Collationné sur l'original des procès-verbaux de visite déposés au secrétariat du diocèse de Comenges par nous soussigné secrétaire de monseigneur l'Evêque de Comenges le vingt un août mil sept cent soixante dix à Saint-Gaudens.

Noguès, secrétaire

Nous vicaire général de Comenges certifions que le seing ci de présent et véritable de Mre. Noguès secrétaire de l'Evêché et que foi peut y être ajoutée à Saint-Gaudens le 21 *août* 1770.

De Latour.

NOTES

1. Bernard de Bagen occupait déjà la cure de Bourisp en 1643. Il figure comme témoin le 23 avril de cette année dans une transaction passée à Vielle-Aure entre les sieurs Barthélémy Ferras, frères bourgeois de Cadeilhan et retenue par M. Dominique Carrère. notaire royal de Guchen.

2. Natif du lieu, décédé à l'âge de 63 ans et inhumé dans l'église le 9 novembre 1680, par M. Pierre Formier, prêtre et recteur, docteur en théologie.

3. Il était encore vicaire en 1670.

4. Vieille chapelle romane aujourd'hui église paroissiale, située à 150 mètres environ au nord du village, elle possédait une crypte avec deux puits de deux pieds de diamètre chacun. Au cours d'une restauration, vers le milieu du siècle dernier, la crypte a été malheureusement remaniée et les puits ont été comblés.

5. La cuve baptismale en marbre, dépourvue de sculptures, ne mesurait pas moins d'un mètre de hauteur sur 90 centimètres de diamètre. Elle remontait à l'époque où se pratiquait le baptême d'immersion. Reléguée dans une dépendance du presbytère elle a été malheureusement brisée par une main inconsciente, après mon départ de Saint-Lary.

6. On trouve encore de ces vases en forme de petite marmite avec couvercle dans quelques églises de la vallée d'Aure.

Digitized by Google

7. De ces reliques on ne conserve actuellement que celle de saint Sébastien, martyr, jadis en grande vénération dans nos paroisses comme patron des pestiférés.

8. Cette statue en bois doré est actuellement reléguée sur l'entablement du rétable côté de l'Epitre.

9 Cette chapelle, voûtée en berceau, s'ouvrait dans le sanctuaire, côté de l'épitre. Elle a été convertie en sacristie.

10 Chapelle également voûtée en berceau, s'ouvrant sur le côté nord de la nef. Elle est bâtie sur le tombeau de l'ancienne famille noble des Gays. (de Gadio dite de l'Escudé Concession faite en faveur de noble François d'Agut sieur de Bazus, par Marie de Gadio et Jean Any son gendre, le 2 février 1610

11. De nos jours encore, le sanctuaire n'est éclairée que par cette fenêtre, du côté de l'Epitre. Primitivement, le sanctuaire était ajouré de deux fenêtres, cintrées aux cadres en tuf calcaire, à moins d'un mètre au-dessus du sol. Ces fenêtres aujourd'hui aveugles attestent que l'édifice primitif. est enfoncé d'un tiers dans le sol exhaussé au cours des siècles, par les alluvions de la Neste.

12. M. Dominique Fréchou, était déjà recteur de Bourisp en 1615. Le 17 octobre de cette année, il est parrain de Marie Verger, fille de Dominique Verger et de Jeannette Carrère-Cazeneuve, de Cadéac G. Clavé vicaire.

13. Pour 4 juillet, fête de la Saint Martin d'été. Celle-ci commémorait la consécration du pontife, la translation de son corps dans le tombeau par saint Perpétue et la dédicace de la basilique de Tours. On la célébrait dans toute la chrétienté.

14. De tous ces obits nous n'en connaissons que quelques uns Jean du Faur. le premier mardi de chaque mois ; Pierre du Faur. le 13 de chaque mois ; autre obit pour Guiraud même jour chaque mois et P. Pessaihan le premier de juillet (Nicolas Olive recteur XVIe siècle.)

15. La confrérie du Haut Jouat, également connue sous le nom de confrérie ou consorce d'Aure supérieure groupait les prêtres de la haute vallée d'Aure. Elle était analogue à celles du *Mésal* (mensualis), qui se réunissaient chaque mois dans leurs sièges.

16 Elle a servi de sépulture à la famille d'agut puis a celle de Benque d'Agut jusqu'au milieu du dix huitième siècle ainsi que l'attestent quelques registres paroissiaux parvenus jusqu'à nous.

17. Cette famille noble, aujourd'hui éteinte, jouissait en même temps que du droit de sépulture celui d'offrande dans l'église Saint-Hilaire. Par acte du 17 octobre 1731, retenu par M. Bernard Bayon, notaire de Guchan, les droits d'offrande et de tombeau furent cédés gratuitement par noble Pierre Pachanalias Hachan à dame Marie Fournier, veuve de noble Barthélemy de Benque d'Agut, sous la réserve qu'il lui serait loisible d'y faire ensevelir son corps et celui de sa mère.

(A suivre) F. MARSAN.

Digitized by Google

Les Augustins de Mitx-Aran au XVIe s.

En 1569, frère Jean-Chrisostome, de l'Ordre des Augustins, arriva à Mitx-Aran, près de Viella, avec le titre de subdélégué du réformateur dud. Ordre en Aragon et Catalogne, pour procéder à la réformation du monastère, sis dans la vallée d'Aran, qui appartenait au diocèse de Comminges. Son principal souci fut de se mettre en possession des calices en argent et des ornements de ce monastère pour les donner à celui d'Aneu, dans le Paillars, diocèse d'Urgel. Mais frère Jean Pujol, prieur du monastère de Mitx-Aran, ne voulut s'en dessaisir sous aucun prétexte ni menace. Il fut emprisonné par frère Jean-Chrisostome, qui ferma le couvent, mais ne put en avoir les ornements et objets de culte désirés.

En 1572, un provincial du même Ordre, — à ce qu'il dit, — nommé François Mamilla, vint visiter le monastère et voulut aussi emporter calices et ornements, mais ils se contenta de réclamer pour les dépenses de la visite, un calice valant plus de 50 ducats. On transigea pour 19 livres jacquéses.

Se basant sur ces faits, les prosomes et consuls de Viella en appelèrent au Pape et au Général de l'Ordre des Augustins. Le 25 avril 1573, l'official de l'évêque de Comminges se rendit à Viella, à fin d'enquête attendue, — avec impatience, probablement, — par frère Jean Pujol, prieur, rélégué à Montréjeau dans le couvent des Augustins de cette ville. Ce prieur revint-il à son monastère de Mitx-Aran-près du menhir de 2 m 40 de haut et de 1 m 60 de large qui formait une limite de ses possessions ? Nous ne savons ; mais au XVIIe siècle, la communauté fut dissoute, le couvent démoli. Seules restent encore quelques parties de la vieille église. Frère Jean-Chrisostome et le provincial François Mamilla ne lui ont pas porté bonheur...

S. M.

DOCUMENT

Archiv. H[te]-Garonne
=
Chapitre de St-Bertrand de Comminges
G. 58

ARAN

[27 *Avril 1573.*]

Noverint universi q*uo*d Anno A nat*ivitate* domini Millesimo Quingentésimo septuagesimo tercio Et die Intitulato vigesimo septimo mensis Aprillis ei*us*dem Anni. Coram admodum Reverendo Blasio Spanya, Ill*ustri*ssimi et Re*verendis*simi Convenar*um*

Digitized by Google

Epi*sco*pi officialis in valle Aranni, principatus Cathalonie, diocesis Con*ve*nar*um* et Magnifico Gaspare de Mur, catholice et Regie Maiestatis Regis hispaniar*um* Castellano dicte vallis, comparuit Joannes de Anglada, ville de Viella, dicte vallis, no*mine* et pro parte, prout dixit, fratris Joannis Puyol, ordini Sancti Augustini, Qui exposuit sequentia : Que, en lo Any Mill sinc cens sexanta nou, serie Arribat en la present vall de Aran fray Joan crisosthomus, del ordre de Sanct Augusti, subdelegat ques diga esser de fray Rodrige de Salis, réformador del dit ordi on la provincia de Arago y Cathalunya, dient venia per reformar lo monastir de la virge Maria de Migeran [1] de dit orde ; y en loc de visitar aquell y réformar lo feu d exatio de dit monastir ab autoritat apostolica, la qual en scrits se amostra, vuy en dia proucheit [2] que dit monastir fos restituit sotz la hobedientia del provincial de Tholosa com Antigament havia estat p*er* molts Anys ; y que feta dita d exatio, usant de forsa, dit Crisosthomus, contrafahent, a sa potestat, volgue Induhir ab pregaries al dit fray Joan Puyol, prior que ere de dit monastir, li donas tots los calitz de argent y ornaments de dit monastir, p*er*a que [3] p*er* vias no justas, s'en aportas aquells y donat los al monastir de la verge Maria de la vall de Aneu, en Pallars. [4] Lo que dit Puyol no volgue fer ni consentir. E behent dit Crisosthom*us*. La Intencio y voluntat d'e dit Puyol, lo prengue ; y pres, la sen aporta el dit Puyol en dit monastir de Aneu, dient no l trauria de preso fins li hagues Integrat y liurats dits Calitz y ornaments, de hont vehent se axi oppres, dit Puyol fugi de dita preso y dona raho de tot lo predit als consellers de Aran y consols de dita vila de Viella. Los quals ensemps, ab v*os*tras merces, senors de official y castella li donaren cartas p*er*a que se retiras dit Puyol en lo monastir de Morrejau, [5] provincia de Tholosa ; y fonc constret de abandonar dit monastir sens depar en ell frare algu, p*er* que tots aquells dit Crisosthom*us* ne tragues ; y axi los dits frares se spargiren y van vagant p*er* lo mon, restant lo dit monastir sol, sens negun religios, ni fer se en ell officis divinals alguns, en gran deservey [6] de deu, haue*n*t en dit monastir moltes sepultures de hont se son sercats molts remeys. Axi, p*er* una part com per altre, p*er*a que los officis divinals fossen en dit monastir fets y celebrats, remostrant tot lo predit al provincial de Arago y Cathalunya y al Reverendissim generar de dit orde, p*er*a l qual se son fetes diligentias, y

1. — Mitx-Aran, près de Viella, ancienne église des Augustins et couvent de cet Ordre.
2. — Ordonna, le jour même.
3. — Afin que, pour que.
4. — La vallée de Palhars confronte à la Vallée d'Aran par l'Est.
5. — Montréjeau, (Haute-Garonne), où se trouvait un couvent d'Augustins.
6. — Dommage.

Digitized by Google

may s'es pogut trobar ; y axi los correctors de dita vila de Viella celebren en aquell algunes misses de denotio. Q*ue* bist y entes tot lo predit, vos requer, senors, maner fer veridica relatio del predit als consols y prosomens de Viella, y aco mig en faux jurame*n*t si es vertader ho no ; y feta, m en donen copia autentica. Q*ue*, encontinent, dits official y castella, responents, digueren que ells estan prests y apparellats en manar y fer lo predit. [Et incontinenti, ad alios artus non se divertentes, dicti officiales et castellan*us* processer*un*t ad habendam relatione*m* predictam in modu*m* sequen*te*m : [Nos altros, Joan Arboix, Miquell Benauent, Pey Monge y Joan Martorell, consols, lo Any present, de la vila de Viella, Saluador de Sopena, Joan Spanya, Francesc de Castex, vaquer, Pey de Binos, Bertran Jorda, Saluador de Binos, Joan de la Sala, Pey Caparissa, Joan de Adema, Joan Anc, Matheu de Gares, Marti de Sopena, Pey Sacortada, Jayme de Nart y Guillem de Anglada, prosomens y del consell de dita vila de Viella, mig en faux Jurament prestat p*er* nos altros a nostre Senor deu y als sens Sants quatre euangelis p*er* nostras mans corporalme*n*t tocats, Diem y fem relatio vertadera com tot lo p*re*dit Joan Anglado en dit no*n* dit y de dalt scrit y posat, passe axi y es veritat que, lo Any passat de mill Sine cens setanta dos, vingue en la vall de Aran hun frare nomenat fray Francisco Mansilla, prouincial, digo ere, del orde de Sant Agosti en la prouincia de Arago y Cathalunya ; y s'en volia aportar los calitz y ornaments de dit monastir, que son de bona suma y valor ; y axi, de fet, prengue un calitz de valor de Sinquanta ducats, ho mes, dient lo sen aportava p*er* los salaris y despesas de sa vesita. Loqual Calitz cobrarem pagant li desanau liuras jaquesas. Yaxi, ab la present relatio, supplicam a la Santetat de nostre sant pare lo papa, he ho al dit reuerendissim general del dit orde de Sant Augusti, manem prouehir al preditz y que en dit monastir haia religiosos de dit orde, affi que los officis diuinals se celebren y fassen en ell com se feya de la fundatio de dit monastir ensa, del qual la present vila de Viella es fundadora y patrona. [ffuit eisdem lectum et prerseuera*run*t p*re*sentib*us* dictis offic*ialibus* et castellano, Qui mandaru*n*t In hanc publica*m* forma*m*, extrahi et claudi.·. Z.·. §

Signatum :
de hispania off. prédictus :
Gaspare de Mur
Castellan de la Vall de Aran
Ici la signature
et celle du notaire
suivie de ces mots :

Signum mei Alphonsi Bugarol, auctoritatibus apostolica (et) régia

Digitized by Google

notarii publici vallis de Aran Qui In premissis Interfui atque Scripsi clausiq*ue* meo solito signo cum firma propria man[datu]m officialis et castellani... Z... §

(Parchemin de 192 millimètres sur 420 millimètres (0 m 192 sur 0m 42)

P. Copie :

S. MONDON.

Digitized by Google

AUTOUR DES CLOCHERS

DU CANTON DE LUCHON

(Enquête campanaire dans le Haut-Comminges)

(Août et Septembre 1924)

C'était à la fin d'une des plus belles journées d'automne. Après une longue course à travers la forêt qui domine de ses hautes futaies, le village de Montauban, je rentrais à Luchon.

Je m'étais, à la descente, égaré dans un labyrinthe de sentiers s'entrecroisant sans cesse. Ayant enfin retrouvé ma route, quelque peu fatigué, je m'assis au revers du chemin.

Le grand silence de la nature se préparant au repos, m'environnait de toutes parts. Le battement d'ailes d'un oiseau regagnant son nid, la chûte d'une feuille à mes côtés, ces mille bruits qui forment la symphonie crépusculaire, rendaient plus poignante encore, cette impression de profond silence et de solitude.

Prédisposé à la rêverie par cette ambiance, longtemps, sans doute, je dus laisser, à son gré, ma pensée poursuivre quelque chimère. Soudain, autour de moi, tout frémit et tout vibre de sonorités inattendues : C'est le gai carillon de Saint-Mamet, celui que Rostand chante dans les « Musardises » :

Le Carillon de Saint-Mamet
Tinte quand d'or ; le ciel se teinte ;
Comme si le soir s'exprimait,
Le carillon de Saint-Mamet
Mystérieusement se met
A tinter dans l'air calme..... il tinte,
Le Carillon de Saint-Mamet,
Tinte, quand d'or le ciel se teinte.

Digitized by Google

C'est, en effet, le gai carillon de Saint-Mamet qui lance dans le ciel ses notes argentines, et chante l'Angélus, tandis que, venant du haut de la montagne, les quatre notes du modeste clavier de Cazarilh, se répercutent par dessus la vallée, délicatement estompées par la distance qui me sépare d'elles.

Longuement la forêt fut survolée par les dernières vibrations de l'airain..... et puis..... le silence... le grand silence.....

Cet Angélus, tinté par les carillons du bas et du haut de la montagne, me révéla toute la beauté de ces pages de Chateaubriand :

» Oh ! quel cœur si mal fait n'a tressailli au bruit des cloches qui frémirent de joie sur son berceau, qui annoncèrent son avènement à la vie, qui marquèrent le premier battement de son cœur, qui publièrent dans tous les lieux d'alentour la sainte allégresse de son père, les douleurs et les joies encore plus ineffables de sa mère !. Tout se trouve dans les rêveries enchantées où nous plonge le bruit de la cloche natale : religion, famille, patrie ; et le berceau et la tombe, et le passé et l'avenir. »

Quelle poésie dans ces lignes, quelle sensibilité, mais aussi quelle psychologie.

Ces éléments divers, joints à l'attrait qu'ont toujours eu pour moi les choses du passé, me firent former le projet de visiter les cloches et les clochers du Haut-Comminges afin d'en dresser le catalogue complet.

Successivement, j'ai parcouru les 31 communes du canton de Luchon. J'ai escaladé les clochers de 37 églises ou chapelles, et pris contact direct avec 104 cloches sur les 107 qui sont appendues aux tours de nos temples pyrénéens.

Les trois cloches que je n'ai pas relevées sont très récentes ; (moins d'un siècle) elles ne seraient accessibles qu'à l'aide d'échafaudages, que je n'avais pas la possibilité de faire édifier.

Avant que d'entreprendre cette promenade à travers les

Digitized by Google

clochers de nos montagnes, il est peut-être bon de se documenter sur les origines, les usages et la fabrication des cloches.

Origine et Usage des Cloches

A quelle époque a été fondue la première cloche ? Voilà un problème bien difficile à résoudre.

Pline qui vivait au début de notre ère, rapporte que les cloches étaient en usage plusieurs siècles avant lui sous le nom de « Tintinnabula ». Suétone dit qu'Auguste en fit mettre une à la porte du temple de Jupiter, pour appeler, le peuple. Au fond, on ne sait pas qui a inventé les cloches.

L'usage parmi les peuples chrétiens en aurait été établi par saint Paulin, évêque de Nole, en Campanie ; d'où le nom de *campanes,* « campana » donné aux cloches. Autrefois, on les appelait également, « saints », d'où est venu le nom de « saintiers » sous lequel on désigna longtemps les fondeurs. Lorsqu'on sonnait le « saint », c'était le « toquesaint », aujourd'hui le tocsin.

Pourtant l'usage des cloches paraît avoir été inconnu de l'ancienne Eglise ; les chrétiens ne s'assemblaient pas au son d'un signal public. Cependant, Amalrius *(de Offiçis, lib. 4, c. 21,)* croit à l'usage d'un instrument de bois. D'aucuns disent qu'ils se réunissaient au son de la trompette, car Pacôme, le père des moines égyptiens, ordonne dans sa règle, que chaque moine sorte de sa cellule pour aller à l'église, dès que le son de la trompette sera entendu : *Cum audierit vocem tubæ ad collectam vocantis, statim egrediatur. (Vide Regula, c. 3, Biblioth, Patr. t. 15, p. 629.)*

Saint Climaque, *(Scala Paradisi, grad, 19)* abbé du Mont-Sinaï, dans le IVe siècle, fait mention de la même coutume.

Malgré cela, on se demande, si les premiers chrétiens, exposés à de perpétuelles persécutions, employaient pour

Digitized by Google

Epigraphie campanaire du Canton de Luchon

XIIIe Siècle

SACOURVIELLE.

XIVe Siècle

St AVENTIN.

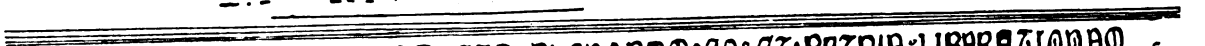

XVe Siècle

PORTET

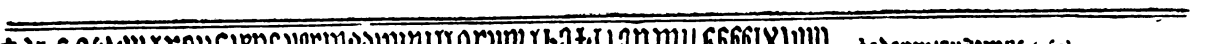

CIRÉS

St AVENTIN.

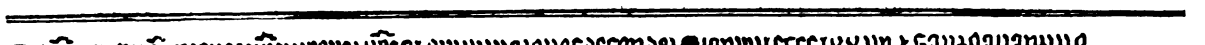

COUAUX.

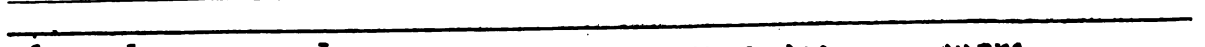

Digitized by Google

se réunir, des moyens aussi bruyants, qu'excluait la plus élémentaire prudence. On sait, qu'ils se rassemblaient plus spécialement la nuit, presque en secret.

Les chrétiens des siècles suivants employèrent divers moyens de convocation. Il y avait des monastères où les moines, à tour de rôle, frappaient à chaque cellule à l'aide d'un marteau. De cet usage nous sont restés les heurtoirs de nos portes modernes.

Bona, après Baronius, observe que l'usage des cloches ne fut connu en Orient, que l'an 865, lorsque le duc de Venise fit présent de quelques cloches à Michel III, dit l'Ivrogne, empereur grec ; celui-ci les fit pendre aux tours de Sainte-Sophie, de Constantinople.

En Chine, cependant, l'usage des cloches est très ancien et très répandu. Dans toutes les villes il y a de fort grandes cloches ; elles étaient destinées autrefois, à marquer les veilles de nuit.

La bénédiction des cloches, ne peut raisonnablement être appelée baptême. Ce qui paraît avoir donné lieu à cette façon de parler, c'est le rapport que l'on remarque entres les cérémonies du baptême et celles ordonnées pour la bénédiction des cloches. En effet, cette cérémonie se fait sous le vocable de la Vierge ou d'un saint, nommé par un des assistants, qui devient le parrain ou la marraine de la cloche.

Nos ancêtres avaient tant de respect pour les cloches, que la fonction de les sonner n'appartenait qu'aux prêtres. Saint Benoît veut, d'après les règles de son ordre que ce soit l'abbé seul, à qui revienne le droit d'assembler la communauté à son de cloche.

Aujourd'hui même, les sonneries de cloches sont confiées à des fonctionnaires municipaux et une législation abondante régit la matière.

Fabrication des Cloches

Les cloches de nos montagnes, à l'exception des plus récentes, sont nées dans le pays. Elles ont été fondues au

Digitized by Google

pied même de la tour qui leur sert de demeure, sur la place de l'église.

De même qu'il est difficile de concevoir un village sans clocher, de même on ne saurait imaginer un clocher sans cloche.

Dès qu'ils ont édifié leur temple au centre de l'agglomération, nos pères s'occupent de meubler leur clocher ; ils augmentent ou raccordent leur carillon. Pour cela ils font appel aux « saintiers » ou fondeurs ambulants qui parcourent, de mars à novembre, toute la province. On opérera sur place ; la fonte en usine n'est guère pratiquée avant la deuxième moitié du XIXme siècle.

M. Berthelé, l'érudit archiviste de Montpellier, dans ses « Enquêtes Campanaires », véritable monument de science archéologique et épigraphique, nous donne à ce sujet les plus complètes et les plus intéressantes explications. Il décrit par le menu les tractations, parfois laborieuses, qui interviennent entre les curés, les marguilliers, les syndics, d'une part, et les fondeurs, d'autre part.

Les delégués paroissiaux ou communaux voudraient traiter une bonne affaire ; le fondeur, sait que l'on marchande par habitude, pour la forme. Il s'agit de doter la paroisse d'une cloche bien plus belle que celle fondue, l'an dernier, pour la commune voisine ; querelles de clochers, l'honneur du village est en jeu. Le fondeur sait cultiver ce sentiment d'orgueil local et obtient gain de cause.

Les marchés sont conclus, écrits ou verbaux, à l'auberge voisine. Si l'artisan ne fournit pas lui-même les matériaux on recherche, activement, le métal nécessaire ou de complément. On fait la collecte des vieux chandeliers, des casseroles hors d'usage, des mortiers d'apothicaires.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, nous apprend, qu'en 1696, le curé de Soulignonne, (Charente-Inférieure) donne pour aider à la refonte de sa cloche : une paire de gros chenets de potain, un mortier pesant 8 livres, un chandelier, 3 grands plats d'étain et une casserole.

Entre temps, le fondeur s'inquiétait de trouver le local de

Digitized by Google

l'opération : sur le sol, un espace pour la construction du fourneau ; dans le sol, un peu en avant, un « creux » susceptible de contenir les moules ; au-dessus, un appentis recouvert de planches, ou, tout au moins de paille ou de toile, mettant à l'abri de la pluie et la fosse et le voisinage.

Le fondeur, installé dans cet atelier rudimentaire commençait son travail par la confection du noyau. Le noyau correspond au creux dans lequel se promène le battant. Cette première partie du moule est construite de briques et d'un revêtement d'argile. Au centre du noyau est fixée la tige de fer, appelée compas, à laquelle sera ajustée la planche où a été tracée la cloche. Cet appareil tournera sans cesse, d'abord autour du noyau, puis de la fausse cloche, puis de la chape, égalisant la terre, déterminant avec une précision absolue la forme commandée par les règles de l'art. Ensuite on s'occupe de la fausse cloche, qui tient provisoirement, la place du métal et qui sera supprimée au moment de la coulée. Puis la chape, recouvrant la fausse cloche et formant avec le noyau, les deux murailles entre lesquelles le métal viendra prendre la forme qu'ont mathématiquement déterminés, la tonalité et le poids désirés pour la cloche. Enfin, la tête qui formera les anses nécessaires à la suspension et contiendra, en outre, le trou d'entrée du métal et l'orifice d'échappement des gaz.

Ces quatre parties du moule doivent être cuites successivement.

Un fondeur de cloches, nous dit M. Berthelé, est un espèce de Vulcain qui ne chôme jamais. Quand le noyau est cuit, il faut cuire la fausse cloche ; quand la fausse cloche est cuite, il faut cuire la chape et la tête.

On cuit nuit et jour. Tous les soirs, les noyaux, — les moulanches, comme disaient en leur argot les anciens lorrains ambulants — reçoivent leur cargaison de combustible choisi, à savoir : du charbon de bois, additionné, pour les grosses cloches, de quelques bûches.

Digitized by Google

La chape qui est destinée à être soulevée lorsqu'il s'agira de faire disparaître la fausse cloche, et qui doit présenter au moment de la coulée, une résistance égale à celle du noyau ne pouvant se construire en briques, comme celui-ci, est renforcée, extérieurement, de plusieurs lits de chanvre ou même de fil de fer ; elle reçoit une épaisseur considérable.

Pour empêcher l'adhérence des diverses parties du moule, l'une à l'autre on les recouvre de cendre et de suif. Le suif sert également à établir les filets circulaires qui s'étagent sur la gorge et encadrent les inscriptions du vase supérieur, de la gorge et de la pince.

Nous voici, avec la fausse cloche, arrivés à la partie artistique de l'œuvre. Elle doit être, en effet, la préimage de la cloche à venir. C'est sur la fausse cloche que sont disposés : les chiffres, les lettres, les sujets religieux, les ornements, les sceaux, les armes, les marques destinées à figurer sur la cloche.

Jusqu'au XIIIme siècle, les fondeurs préparaient leurs lettres au moyen de filets de cire roulés à la main. Plus tard, ils se servent de planchettes de buis gravées en creux. Sur ces planchettes ou matrices, préalablement mouillées, on appliquait la cire ramollie dans l'eau tiède.

Cette cire, sous la pression des doitgs, prenait en relief les gravures du buis ; on découpait, lettres et ornements. et on composait des mots et des suites ornementales.

Les inscriptions étaient indiquées à l'avance au fondeur par le curé de la paroisse. Le fondeur, souvent, était illettré ; cela explique les fautes grossières que l'on remarque dans l'épigraphie campanaire, interversions et renversements de lettres y sont légion.

Parfois, aussi, les lamelles de cire mal soudées à la fausse cloche, se détachaient : le fondeur ou ses aides, les replaçaient en hâte, sans aucun souci de l'ordre, ce sont alors de vrai rébus, que l'épigraphiste doit déchiffrer.

Parée de tous ses ornements la fausse cloche se voit revêtir d'une pâte semi liquide ; ce n'est que par très

Digitized by Google

minces couches superposées, que l'on confectionne la chape.

Toutes les parties du moule sont prêtes, convenablement cuites ; la fausse cloche dont toutes les empreintes se sont gravées en creux sur la chape, est retirée. Tout est prêt pour la coulée.

Le fourneau est allumé ; le feu est entretenu à grand renfort d'ouvriers, de soufflets et de libations.

Berthelé, nous rappelle que lors de la refonte du second bourdon de Notre-Dame de Paris, en 1399, Thomas de Claville employa plus de 120 hommes. Le roi autorisa la réquisition de tous les soufflets de forge de la capitale. Il est vrai, ajoute M. Berthelé, qu'à cette époque, Paris ne possédait que 17 forges. A Poitiers, en juillet 1386, quand on passa marché pour la fonte de trois timbres du Gros-Horloge, il fut stipulé que la ville mettrait 40 hommes à la disposition du fondeur, Jean Osmond, pour le jour de l'opération. On lui fournit, une pipe de vin pour les souffleurs et « 32 livres de graisse pour oyndre les soufflez. »

Dans les fontes sur place, dit encore M. Berthelé, la coulée se faisait « coram populo ». Toute la paroisse s'y portait avec empressement. On y conduisait les enfants en bas âge et, ceux-ci, un demi siècle plus tard, racontaient à leurs descendants, avec force détails, ce spectacle mémorable.

Quand l'opération était terminée et réussie, on chantait le « Te Deum » et une grande « beuverie » couronnait l'œuvre. Souvent, il y avait plus que beuverie ; on procédait à un festin en règle. Les consuls, les syndics, les marguilliers, le curé, fêtaient le succès de la fonte en compagnie du fondeur et de ses aides, mieux vaut dire, en compagnie de tout le village. A Breuvannes cette fête gastronomique portait, un nom aussi pittoresque qu'inexpliqué : elle s'appelait « Tuer le chien ».

La cloche est prête. Suivant les rites, elle est bénite, on lui donne parrain et marraine, et on la met en place. Cette dernière opération, que l'on appelait le montage ou

Digitized by Google

la pendaison au clocher, était effectuée soit par le fondeur,soit par un entrepreneur spécial.

Clochers et Cloches du Canton de Luchon

Maintenant que nous voilà quelque peu documentés sur l'origine, les usages et la fabrication des cloches, notre promenade dans les clochers, autour de très vénérables cloches, sera plus attrayante. Elle sera d'autant plus agréable, que nous nous trouverons transportés dans les plus merveilleux sites des Pyrénées.

Cette promenade campanaire dans le Haut-Comminges, peut s'accomplir en trois étapes : la vallée de Luchon la vallée de Larboust ; la vallée d'Oueil.

Dans chaque vallée, nous suivrons un itinéraire régulier ; dans les tours de nos églises, notre attention sera d'abord retenue par les plus anciennes des cloches qui les meublent, les récentes viendront à la suite.

VALLÉE DE LUCHON

Bagnères-de-Luchon

L'ancienne collégiale de Luchon (xme siècle) était contemporaine de l'église de Saint-Just de Valcabrère ; c'était une des plus anciennes du diocèse de Comminges. Démolie, pour cause d'agrandissement vers 1857, la façade a encore été refaite, tout à la fin du siècle dernier. Une ancienne porte, datée de 1541 a été conservée sur le côté nord.

Des peintures décorent l'abside ; elles sont dues au pinceau de Romain Cazes.

Le clocher carré est une haute tour de pierre. On y accède par un excellent escalier. Quatre cloches sont logées à l'avant-dernier étage.

I — Cloche du xvie siècle. (1596) Diamètre 0^m^ 88.

Cette cloche est dénommée « Abraham ». Elle est ornée d'une croix dressée sur un socle mal équilibré. Au bas

Digitized by Google

de la branche verticale de la croix se trouve la date écrite en chiffres arabes, posés deux de chaque côté. 15 † 96

L'inscription, est la suivante :

PER SIGNUM SANCTÆ CRUCIS DE INIMICIS NOSTRIS LIBERA NOS DEUS NOSTER [1]

Placée sur une seule ligne ceinturant le vase supérieur de la cloche, cette inscription est formée de beaux caractères de minuscule gothique de 6 centimètres de hauteur ; ils sont remarquablement ornés ; les jambages se terminent en manière de ruban replié sur lui-même. Au début de l'inscription se trouve une élégante croix pattée ou montrance reposant sur piédcstal.

Trois bas reliefs sont placés au-dessous de l'inscription.

(a) un crucifiement ; au bas de la croix, les Saintes Femmes.

(b) Une Vierge à l'Enfant. La Vierge est placée sous arcade géminée.

(c) Un Saint-Michel en costume guerrier brandit un glaive au dessus de sa tête ; à ses pieds le démon vaincu. Ce Saint-Michel a été pris pendant longtemps pour le patriarche Abraham sacrifiant Isaac. De là, le nom communément donné à cette cloche.

Tous les siglés et mots de l'inscription, sont séparés par des fleurs de lys ; les abréviations sont indiquées.

II — Cloche du XIXme siècle (1832) Diamètre 0^m^ 80.

Elle est ornée d'une croix et d'une inscription placée sur deux lignes. Les caractères sont de style romain.

1re ligne : † JEAN PIERRE PEYROUZÈRE CURÉ PIERRE AZÉMA MAIRE

2me ligne : FUT BÉNITE EN 1832 PARRAIN CLÉMENT BONNEMAISON MARRAINE MARIE BONNEMAISON DUPOUR

1. Pour permettre au lecteur, en dehors du texte, de suivre les transformations de l'épigraphie campanaire à travers les âges, j'ai groupé les inscriptions par périodes. Une 1ère planche donne les inscriptions du XIIIe au XVe siècle ; la 2e celles du XVIe ; la 3e des XVIIe et XVIIIe J'ai réservé une planche pour les marques et signatures de fondeurs. Enfin on remarquera dans le texte la reproduction du magnifique sceau que j'ai découvert sur la cloche de Moustajon.

Digitized by Google

A la pince le nom de la cloche : MARIA.

III — Cloche du XIXe siècle (1832) Diamètre 0^m 68.

Comme la précédente, elle est ornée d'une simple croix et d'une inscription en caractères modernes, placée sur deux lignes.

1re ligne : JEAN PIERRE PEYROUZÈRE CURÉ PIERRE AZÉMA MAIRE.

2me ligne : FUT BÉNITE EN 1832 PARRAIN GERMAIN TRON MARRAINE T^ZE MARIE TRON GUILHEM.

A la pince, le nom de la cloche : STEPHANA.

IV — Cloche du XXme siècle (1923) Diamètre 1^m 25.

Cette cloche, don d'un généreux anonyme, est la plus importante de la sonnerie. Elle est ornée d'une croix décorée de feuillage ; au bas, deux anges. Des cartouches de 20 centimètres portent : Jésus-Christ ; Saint-Jean ; Saint-Luc, Saint-Marc ; Saint-Mathieu, et, coupant la première ligne, le Sacré-Cœur et la Vierge. L'inscription est mi-partie française mi-partie latine.

Partie française :

1re ligne : † B. F. A. J. M. JE ME NOMME ASSOMPTION.

2me ligne : CURÉ HONORÉ GUIARD MAIRE G^e GERMÈS.

3me ligne : PARRAIN PIERRE DE GORSSE.

4me ligne : MARRAINE ODETTE DE GORSSE — PENT DU CEIL PARROISSIAL JEAN DELAS.

Partie latine :

1re ligne : LAUDO DEUM VERUM — PLEBEM VOCO.

2me ligne : CONGREGO CLERUM — DEFUNCTOS PLORO —

3me ligne : PESTEM FUGO — FESTA DECORO.

Au dessus de la pince, ornée de guirlandes et de bouquets de roses, le nom du fondeur :

AMÉDÉE VINEL FONDEUR A TOULOUSE — 1923.

Barcugnas

La petite chapelle de Barcugnas, autrefois paroisse, possède un assez beau portail, représentant, au tympan, le martyre de Saint-Etienne. La cloche est inaccessible

Digitized by Google

sans moyens spéciaux. Elle est du commencenent du XIXme siècle. Elle est peu importante.

Saint-Mamet

Saint Mamet est pour ainsi dire un faubourg de Luchon, seùl le frais torrent de la Pique, aux eaux courantes, sépare les deux communes.

L'église de Saint-Mamet est récente ; elle a été construite, ou plutôt reconstruite, en 1846, sous la gestion de M. Pierre Saccarère, maire.

Le clocher octogonal renferme quatre cloches assez récentes.

I — Cloche du XIXme siècle. (1867) Diamètre 0^m^ 96.

Elle est ornée, au front, de deux médaillons ; le premier représente saint Pierre tenant les clefs ; le deuxième saint Paul, tenant une épée.

Sur le vase inférieur ; le Christ en croix ; la Vierge assomption ; un évêque ; un saint Joseph avec l'enfant Jésus

L'inscription est en capitales romaines.

† A FACIE DOMINI MOTA EST TERRA :
NON ERGO NOBIS SED NOMINI DA GLORIAM
CURANTE B. CLAVE PAROCHO
ALBINA LUCIA PATRINIS
ALBINO SACARRÈRE, PRAESTIDE
LUCIA ESTRADE LAFERRIÈRE.
— 1867 —
FAIT A VILLEFRANCHE AVEYRON PAR POURCEL CAZES FRÈRES
ET TRIADOU.
— FA DIÈZE —

II — Cloche du XIXme siècle. (1867) Diamètre 0^m^ 765.

Comme la précédente elle porte au front, en deux médaillons ovales, les apôtres Pierre et Paul. Sur la robe: un Christ ; une Vierge à l'Enfant ; un buste de Jésus-Christ et de la Vierge.

Digitized by Google

_ XVIe Siècle _

GOUAUX

BOURG

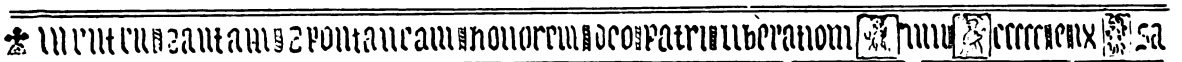

MAYRÈGNE

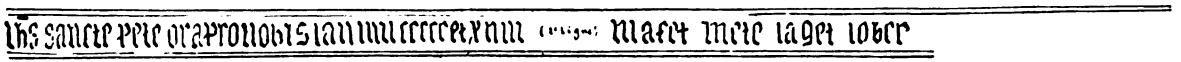

CIRÉS

ST PAUL

CATHERVIELLE

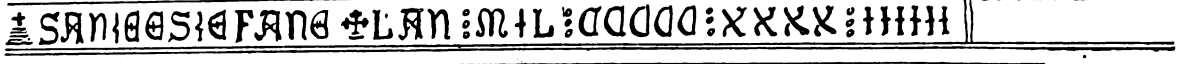

BILLÈRES

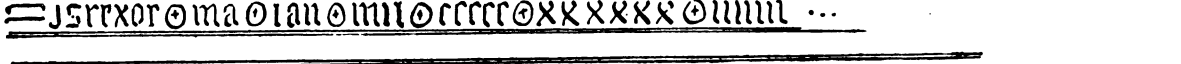

CASTILLON

LUCROS

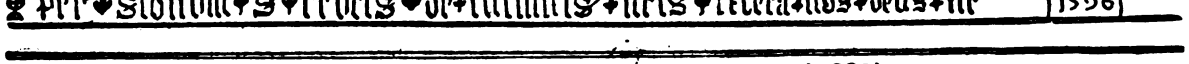

BERNET

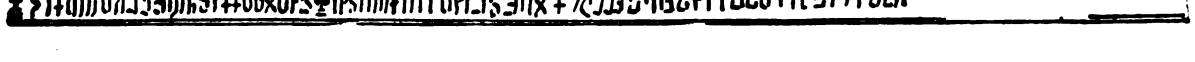

Digitized by Google

L'inscription en capitales romaines, comprend aussi 9 lignes.

† ANTE ARCAM FOEDERIS PER
CLANGOREM TUBARUM MUROS LAPIDEOS
CADERE FECIT DOMINUS ANTE SONUM
TUUM HOSTILIS TERREATUR EXERCITUS.
ANDREA JOSEPHA PATRINIS
ANDREA CARRÈRE JOSEPHA LADRIX
CURANTE B. CLAVE, PAROCHO — 1867
POURCEL CAZES FRÈRES ET TRIADOU FONDEURS A VILLE-FRANCHE ET RODEZ AVEYRON
— SI —

III — Cloche, du XIXme siècle. (1867) Diamètre 0^m^ 62.

Elle est ornée, au front, de deux médaillons ovales renfermant en buste le Christ et la Vierge. Au bas, un Christ et une vierge à l'Enfant ; un médaillon circulaire représente : Saint-Christophe et Jésus.

L'inscription en caractère modernes, s'étage sur 10 lignes.

† TEMPESTAS MARE CONTURBANS,
JESUS IMPERANTE, DISSILUIT :
PROSTERNAT AEREAS POTESTATES
DEXTERA TUAE VIRTUTIS — 1867 —
LUDOVICA SILVANA PATRINIS
LUDOVICO MARIA LADRIX SILVANA
MARIA LUDOVICA SACARRÈRE
CURANTE B. CLAVE PAROCHO.
POURCEL CAZES FRERES ET TRIADOU FONDEURS A VILLE-FRANCHE AVEYRON.
— RÉ —

IV — Cloche. du XIXme siècle. (1867) Diamètre 0^m^ 46.

La quatrième cloche de Saint-Mamet, est ornée, au front, en médaillons, d'un saint Pierre ès Liens, et d'un saint Antoine ; au bas, un Christ et une Vierge à l'Enfant. Une inscription de 9 lignes termine cet ensemble.

† TUBIS ARGENTEIS POPULOS AD
DEUM ADORANDUM PRAEPARATUS

Digitized by Google

FIEBAT : MELODIA TUA CRESCANT
FIDES ET PIETAS POPULI MEI — 1867 —
RAYMONDA JOANNA PATRINIS
RAYMONDO CLAVE — JOANNA CLAVE
SUMPTIBUS B. CLAVE SACERDOTIS.
POURCEL CAZES FRÈRES ET TRIADOU FONDEURS A VILLE-
FRANCHE ET RODEZ AVEYRON
— SOL —

M. de Toulouse Lautrec qui visita le clocher en 1863, signale deux cloches du XVIIIme siècle ; (1740-1760 ; Voir Bulletin Monumental T. 19-1863.) Elles ont été fondues.

Montauban-de-Luchon

Dominée par une Vierge dorée, la tour octogonale formant clocher, appartient à une église récente. La sonnerie de Montauban est la plus importante du canton. Elle se compose de 10 cloches ; du fa dièze grave au sol supérieur.

Toutes ces cloches sont du XIXme siècle ; quelques unes sont d'un accès très difficile ; néanmoins j'ai pu arriver à les atteindre, même les plus haut perchées.

I — Cloche. du XIXme siècle 1803. Diamètre 0^m^ 732.

Cette cloche la plus ancienne du carillon, n'a d'autre ornement qu'une simple croix posée sur un socle de deux degrés. L'inscription est de trois lignes ; les caractères se rapprochent des lettres capitales modernes.

Au commencement de chacune des trois lignes, et à la fin de la première et de la troisième, dans un petit cartouche, une fleur de lis ; après le nom du fondeur, au milieu de la troisième ligne, une crosse et une épée posées en sautoir; sur le tout un cœur.

† QUE LE NOM DU SEIGNEUR SOIT BENI †
† TOUS LES SAINTS ET SAINTES PRIEZ POUR NOUS
† FAITE PAR BERTA TOULOUSE L'AN 1803 †

Cette cloche donne le do.

Digitized by Google

II — Cloche. du XIXme siècle. (1874) Diamètre 1^m^ 02.

Au front, dans un médaillon ovale : Saint Pierre tenant les clefs. Sur le vase inférieur quatre bas reliefs : un Christ, une Assomption, une Ascencion ; un évêque mitré tenant la crosse. A la hauteur du médaillon, une inscrip- de quatre lignes, en capitales.

LAUDO DEUM VERUM PLEBEM VOCO CONGREGO CLERUM
DEFUNCTOS PLORO NIMBOS FUGO
FESTAQUE HONORO — P^in^ M. FRANÇOIS DE PIQUE
SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS — 1874.
FAIT A VILLEFRANCHE AVEYRON PAR POURCEL CAZES
ET TRIADOU.

Cette cloche doit donner le fa dièze ; c'est la plus importante du carillon.

III — Cloche. du XIXme siècle. (1874) Diamètre 0 m. 814.

Un médaillon renfermant saint Joseph et l'Enfant Jésus est placé à la partie supérieure. Au bas une croix, avec au pied, deux anges ailés, et, une Vierge à l'Enfant, en médaillon. L'inscription est de quatre lignes : lettres capitales romaines. Cette cloche doit donner le la.

LAUDATE DOMINUM IN CYMBALIS BENE SONANTIBUS
LAUDATE IN CYMBALIS JUBILATIONIS — P^in^ J. B. CARRÈRE CURÉ
SANCTE JOSEPH ORA PRO NOBIS — 1874 —
FAIT A VILLEFRANCHE AVEYRON PAR POURCEL CAZES
ET TRIADOU

IV — Cloche. du XIXme siècle. 1874. Diamètre 0^m^ 77

Elle est ornée au front d'un saint Jean tenant un agneau. Plus bas, un Christ et une Vierge à l'Enfant. Quatre lignes d'inscription, en capitales romaines.

† SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM
SANCTE JOANNES BAPTISTA ORA PRO NOBIS. 1874
P^ins^ MM. COLOMIC ET MAZENS
FONDUE A VILLEFRANCHE D'AVEYRON PAR POURCEL CAZES
ET TRIADOU

La note donnée par cette cloche est le si bémol.

Digitized by Google

V — Cloche. du XIXme siècle. 1874. Diamètre 0^m^ 60.

Au front, on distingue l'effigie du Pape Pie IX ; Sur la robe deux autres médaillons Jésus-Christ et la Vierge, en buste.

L'inscription s'étage sur quatre lignes.

Les lettres sont des capitales romaines.

LAUDATE DOMINUM DE CŒLIS LAUDATE DOMINUM
DE TERRA —
SANCTA CHRISTINA — ORA PRO NOBIS — 1874
P^ins^ BARTHELEMY ET BERTRANDE LADRIX.
FONDUE A VILLEFRANCHE D'AVEYRON PAR POURCEL CAZES
ET TRIADOU.

Cette cloche donne le ré.

VI — Cloche du XIXme siècle. (1880) Diamètre 0^m^ 912.

Cette cloche d'une sonorité merveilleuse est ornée d'un Christ et d'une Assomption. L'inscription, de mêmes caractères que les précédents, est placée sur quatre lignes au-dessous du Christ.

SOL, BENEDICAT DOMINUM : EXEAT SONUS EJUS IN
FINES TERRÆ —
IN MEMORIAM ANDRÆ CARRÈRE, HUJUS ECCLESIÆ
FONDATORIS
JOAN BLAS CARRERE NEP. ET SUCC.
S. ANDREA O. P. N. S. JOANNES. EV. O. P. N. S. BLAS
O. P. N. 1880.

Et à la pince :

POURCEL FONDEUR A VILLEFRANCHE D'AVEYRON

au-dessous :

— SOL —

VII — Cloche du XIXme siècle. 1880 Diamètre : 0^m^ 54.

Elle est simplement ornée, d'un Christ et d'une Vierge. L'inscription est la suivante :

† MISERATOR ET MISERICORS DOMINUS.
PATIENS ET MULTUM MISERICORS, PS 144.

Digitized by Google

S. SATURNINE ORA PRO NOBIS.
L'AN 1880
POURCEL FONDEUR A VILLEERANCHE D'AVEYRON.
— MI —

VIII — Cloche du XIXme. 1880 Diamètre 0^m^ 49.

Un Christ et une Vierge à l'Enfant ornent cette cloche. L'inscription est placée sur cinq lignes.

FAMULORUM DOMINE —
PRECES EXAUDI DE COELO — 2 PAR 6
S. AVENTINE — ORA PRO NOBIS
LAN 1880
POURCEL FONDEUR A VILLEFRANCHE D'AVEYRON

La note donnée est le fa.

IX — Cloche du XIXme siècle. 1880 Diamètre 0^m^ 45

Le vase inférieur est orné d'un médaillon représentant le Christ. L'inscription a quatre lignes.

† SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM
SANCTA MARIA — ORA PRO NOBIS
LAN 1880
POURCEL FONDEUR A VILLEFRANCHE D'AVEYRON
(note donnée : SOL)

X — Cloche du XIXme siècle. 1880 Diamètre : 0^m^ 572.

Sur la robe on remarque un Christ en croix. Pas d'inscription.

A la pince :

FONDUE PAR POURCEL A VILLEFRANCHE D'AVEYRON

Et au-dessous, le nom de la note : MI B

Juzet-de-Luchon

En quittant Montauban, si l'on prend la route qui se dirige vers le Nord, le premier bourg que l'on rencontre, est celui de Juzet.

Juzet est célèbre dans l'histoire religieuse de notre pays. Il était le siège d'uue importante Commanderie de l'ordre des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem ; Com-

Digitized by Google

manderie qui étendait sa domination dans les vallées de Luchon, de Larboust et jusque dans le val d'Aran.

Malgré cela l'église de Juzet, n'offre rien de bien intéressant.

Signalons toutefois, au passage, deux statues dorées de la Vierge et de Saint Blaise (patron de la paroisse) qui proviennent de la chapelle des Chevaliers de Saint-Jean.

Dans le clocher nous trouverons un important carillon. Les notes vont du do grave au ré supérieur.

I — Cloche du XIXme siècle. 1859. Diamètre 0^m^93.

Cette cloche est ornée d'un Christ, d'une Assomption et d'une inscription de quatre lignes.

SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS
PARRAIN JEAN PIERRE AMÉDÉE FONTAN DOCTEUR EN
MÉDECINE A BAGNÈRES-DE-LUCHON
MARRAINE JEANNE MARIE ÉGLINE SOULÉRAT CURÉ
MARTIR NOGUÈS —
OLIN CHATELET TOULOUSE 1859

II — Cloche du XIXme siècle. 1859 Diamètre: 0^m^ 74.

Cette Cloche est très belle ; elle est ornée d'une Assomption, d'une tête de Christ couronné d'épines. Des têtes d'anges jumelées, alternant avec des étoiles ceinturent le vase inférieur ; L'inscription est la suivante :

ST BLAISE PRIEZ POUR NOUS PARRAIN GUILLAUME
LAFONT —
MARRAINE JEANNE MARIE BATHILDE EUDOXIE
ELVINA LAFONT —
OLIN CHATELET TOULOUSE
1859

III — Cloche du XIXme siècle. 1894. Diamètre : 0^m^78.

L'ornementation comprend : un Christ, une Assomption, deux cœurs et les armes de l'Eglise. Inscription de trois lignes.

PARRAIN LAFONT LASSALE BARTHELEMY
MARRAINE AGLAE BOILEAU DE NOHCUT

Digitized by Google

Les lettres du dernier mot sont renversées : il faut lire LUCHON.

SANCTA ELISABETH ORA PRO NOBIS LAUDATE DOMINUM
IN CYMBALIS BENE SONANTIBUS 1894
LEVEQUE AMANS FONDEUR A TOULOUSE.

IV — Cloche du XIXme siècle. 1894. Diamètre : 0^m^ 65.

Elle est ornée, simplement d'une Assomption et d'un Christ. Inscription de quatre lignes.

PARRAIN ABADIE ANTOINE GARDE GENERAL MARRAINE
JEANNE SOULÉ NÉE VITAL
SANCTE JOANNES ORA PRO NOBIS — SIT NOMEN
DOMINI BENEDICTUM
1894
LEVEQUE AMANS FONDEUR A TOULOUSE

V — Cloche du XIXme siècle. 1894. Diamètre : 0^m^ 57.

Ornée d'un Christ et d'une Vierge Assomption, cette cloche possède une inscription de cinq lignes.

PARRAIN TOURNAN CIRIN MARRAINE ALEXINE
TOURNAN NÉE SOULÉ 1894
SANCTE BLAZI ORA PRO NOBIS CANTATE DOMINI
CANTICUM NOVUM
FONDERIE LOUISON
LEVEQUE AMANS GENDRE SUCCESSEUR
TOULOUSE

VI — Cloche du XIXme siècle. 1894. Diamètre : 0^m^ 51.

Cette Cloche est ornée d'un Christ et d'une Vierge Assomption.

On lit :

PARRAIN VIDALE JEAN MARRAINE MARIE VIDALE
NÉE SABADIE. 1894
SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS ECCE ANCILLA DOMINI
FONDERIE LOUISON
LEVEQUE AMANS GENDRE SUCCESSEUR
TOULOUSE.

Digitized by Google

VII — Cloche du XIXme siècle. 1894. Diamètre : 0^m^ 48.

Ornée comme la précédente. L'inscription est la suivante.

PARRAIN LAFONT PIERRE MARRAINE LAFONT ROSE 1894
SANCTE PETRE ORA PRO NOBIS GLORIA PATRI ET
FILIO ET SPIRITUI SANCTI
FONDERIE LOUISON
LEVEQUE AMANS GENDRE SUCCESSEUR
TOULOUSE.

VIII — Cloche du XIXme siècle. 1894. Diamètre : 0^m^ 45.

Voici l'inscription de la cloche, ornée d'un Christ et d'une tête de Madone

PARRAIN DUTREY GUILLAUME MARRAINE DUTREY
BLAIZINE 1894
SANCTE FRANCISCE SALESII ORA PRO NOBIS
LAUDATE PUERI DOMINUM
FONDERIE LOUISON
LEVEQUE AMANS GENDRE SUCCESSEUR
TOULOUSE.

IX — Cloche du XIXme siècle. 1894. Diamètre : 0^m^ 41.

Elle est ornée comme la pécédente. Inscription de cinq lignes.

PARRAIN MALAPLATE FERDINAND MARRAINE
MALAPLATE NÉE DAMES
SANCTE LAURENTI ORA PRO NOBIS AD MAJOREM
DEI GLORIAM. 1894
FONDERIE LOUISON
LEVEQUE AMANS GENDRE SUCCESSEUR
TOULOUSE

X — Cloche du XIXme siècle. 1894. Diamètre 0^m^ 39.

Cette toute petite cloche est ornée d'un Christ et d'un buste de la Vierge. Son inscription s'étage sur cinq lignes.

PARRAIN SOUTIRAN GUILLAUME MARRAINE
JULIE SOUTIRAN

Digitized by Google

SANCTE JOSEPH O. P. N. QUI CUSTOS EST DOMINI
SUI GLORIAM 1894
FONDERIE LOUISON
LEVEQUE AMANS GENDRE SUCCESSEUR
TOULOUSE

(*A suivre*). P. BARRAU DE LORDE

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE

1927

Les observations sont faites tous les jours, à la station météorologique installée, avenue de Luchon, à l'altitude de 405 mètres, au moyen d'appareils enregistreurs et contrôlées par des instruments de précision ; la pression est mesurée à midi.

Elles sont consignées sur un registre spécial et publiées chaque semaine dans le *Journal de Saint-Gaudens*, et chaque année dans le fascicule du 4me trimestre de la *Revue de Comminges*.

Ces services météorologiques ont été réorganisés en 1920 par les soins de M. Decey, professeur au Collège de Saint-Gaudens, et c'est à sa très grande obligeance et à ses patientes observations que nous devons les tableaux ci-après dont la publication est si appréciée de nos lecteurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de janvier 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	736.1	5.6	2.6	4.0	"	"	nord	faible
2	735.9	5.4	3.4	5.0	0.3	"	nord	id.
3	733.4	5.0	2.4	5.0	0.5	"	ouest	id.
4	734.7	3.4	0.4	5.0	20.2	"	nord-ouest	assez-fort
5	740.0	8.2	1.8	3.0	"	"	nord-ouest	faible
6	732.9	9.8	6.9	4.0	2.7	"	nord-ouest	assez-fort
7	731.2	10.6	3.6	3.5	11.5	"	nord-ouest	id.
8	735.0	6.1	3.3	5.0	4.5	"	nord	id.
9	744.0	9.4	3.8	5.0	2.7	"	nord-ouest	id.
10	747.5	10.5	4.2	3.0	"	"	nord-ouest	id.
11	743.7	9.8	4.7	2.0	"	"	nord-ouest	faible
12	738.0	9.0	1.0	3.0	"	"	sud-est	id.
13	727.2	3.8	3.5	4.0	2.3	"	sud-ouest	assez-fort
14	719.5	5.3	3.0	5.0	"	"	nord	fort
15	718.9	4.5	3.5	5.0	1.8	"	nord-ouest	id.
16	724.6	2.3	1.6	4.5	8.3	"	nord-ouest	id.
17	720.8	2.5	-1.5	5.0	3.2	"	nord-ouest	très fort
18	714.3	1.9	-0.5	5.0	18.1	"	sud	faible
19	728.0	2.6	-0.5	5.0	"	"	nord	id.
20	727.1	3.4	-1.1	2.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
21	726.9	5.3	-1.0	4.5	15.6	"	nord-ouest	fort
22	729.4	6.0	1.6	4.8	1.6	"	nord-ouest	assez-fort
23	729.0	9.0	0.5	0.2	"	"	nord-ouest	faible
24	730.7	7.5	-1.5	2.0	"	"	sud	id.
25	732.7	8.7	-0.5	0.0	"	"	sud	id.
26	732.8	8.0	-0.5	3.0	3.9	"	sud-est	id.
27	738.5	7.2	4.2	5.0	2.3	"	nord	id.
28	736.8	8.8	-2.2	0.5	"	"	sud-est	id.
29	726.9	9.3	-3.7	2.5	2.2	"	sud-est	assez-fort
30	728.7	8.5	-0.3	2.0	"	"	sud-est	id.
31	728.2	5.5	-3.2	5.0	0.6	"	nord	fort
Totaux	22.673.0	202.4	32.7	113.4	102.3			
Moyennes	731.39	6.53	1.32	3.66				

Résumé des Observations

Température maxima : 10° 6 le 7.
» minima : -3°7 le 29.
Moyenne des maxima : 6° 53.
» minima : 1° 32.
Moyenne générale : 3° 93.
Pression moyenne à midi : 731,39.
Humidité moyenne : 78,5 %.
Nébulosité : 3,66.
Pluie : 102mm3 en 18 jours.
Mois froid et humide, les maxima ayant été très-bas, inférieurs de 2° à la moyenne et le thermomètre étant resté presque tous les jours au-dessous de 10°, fait absolument anormal. La quantité de pluie 101mm est notablement supérieure à la moyenne (74 mm).

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	729.0	8.5	0.5	3.0	"	"	nord-ouest	assez-fort
2	727.2	7.5	-0.5	2.5	"	"	nord	faible
3	737.7	7.4	2.7	3.5	0.2	"	nord	id.
4	739.7	9.7	1.7	0.20	"	"	nord	id.
5	741.2	9.9	-2.0	0.2	"	"	est	id.
6	740.2	8.4	-1.1	4.5	2.5	"	nord-ouest	assez fort
7	736.2	3.9	1.7	5.0	2.5	"	nord-ouest	id.
8	730.1	1.5	-1.0	5.0	1.7	neige	nord	faible
9	733.9	2.5	-4.5	1.0	"	"	nord-ouest	id.
10	736.2	4.3	-3.6	1.0	"	"	nord-ouest	id.
11	736.0	9.3	-2.4	0.10	"	"	sud-est	id.
12	733.0	11.4	-2.2	0.0	"	"	sud-est	id.
13	737.7	11.7	-2.6	0.1	"	"	sud-est	id.
14	743.0	9.5	-1.5	0.1	"	"	nord	id.
15	739.5	9.8	0.5	3.5	"	"	nord-ouest	assez fort
16	737.3	7.8	-0.5	3.5	"	"	nord-ouest	fort
17	737.4	9.8	-0.4	4.0	"	"	nord	faible
18	735.7	7.9	-0.5	5.0	0.7	"	nord-ouest	assez for
19	733.3	4.9	2.6	4.9	0.5	"	nord-ouest	fort
20	734.1	8.3	-2.0	2.0	"	"	ouest	assez fort
21	724.0	9.7	-3.7	1.5	"	"	nord-ouest	faible
22	716.3	11.5	0.5	2.5	"	"	sud-est	assez-fort
23	720.8	11.7	3.5	1.0	"	"	nord-ouest	fort
24	722.7	11.0	2.5	1.0	0.4	"	sud-est	id.
25	723.3	15.4	2.5	2.5	0.4	"	nord-ouest	faible
26	727.7	15.4	5.5	3.0	"	"	est	assez-fort
27	729.9	17.6	4.7	1.5	"	"	sud-est	faible
28	723.0	18.2	1.5	2.5	"	"	nord est	id.
Totaux	20.506.1	245.3	1.9	64.1	8.9			
Moyennes	732.36	8.76	0.07	2.29	0.03			

Résumé des Observations

Température maxima : 18° 2 le 28.
— minima : --4° 5 le 9.
Moyenne des maxima : 8° 76.
— minima : 0° 07.
Moyenne générale : 4,41.
Pression moyenne à midi : 732,36
Humidité moyenne : 56 °/₀.
Pluie : 8mm 9.

Cette hauteur est très-inférieure à la moyenne qui est de 55mm, c'est une des plus faibles observées depuis 40 ans. Les moyennes de température ont été très-basses, et les journées généralement froides ; la pression moyenne est supérieure à la normale. Mois sec et froid.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mars 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	728.0	10.0	4.5	3.0	1.3	"	nord-ouest	fort
2	732.7	12.7	3.6	4.9	1.1	"	nord-ouest	assez fort
3	756.5	12.1	7.9	5.0	3.0	"	nord-ouest	id.
4	725.0	17.4	1.8	2.0	5.1	"	sud-est	id.
5	722.6	6.4	0.4	5.0	23.9	neige	ouest	id.
6	721.2	11.0	0.8	3.5	"	"	ouest	faible
7	723.4	9.8	5.0	5.0	20.0	"	nord-ouest	très fort
8	724.8	11.5	4.5	5.0	"	"	nord-ouest	id.
9	723.3	13.6	3.0	5.0	15.5	"	nord-ouest	id.
10	729.5	9.2	3.0	3.0	1.2	"	nord-ouest	assez-fort
11	726.3	11.0	2.3	1.5	1.8	"	sud-est	id.
12	720.0	10.5	0.9	3.5	5.1	"	nord	fort
13	724.3	8.0	1.9	4.0	7.8	"	nord-ouest	id.
14	733.6	10.6	1.3	1.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
15	736.0	12.1	-1.9	2.5	"	"	sud-est	id.
16	730.2	12.3	0.5	2.5	"	"	nord-ouest	faible
17	734.3	11.0	4.0	4.5	"	"	nord-ouest	id.
18	742.5	14.1	5.4	2.5	"	"	est	id.
19	742.1	16.9	2.7	0.5	"	"	sud-est	assez fort
20	736.8	18.2	1.4	0.0	"	"	est	id.
21	733.3	15.5	-0.3	0.0	"	"	nord-est	fort
22	734.8	14.5	6.5	1.5	"	"	sud-est	assez-fort
23	723.5	12.5	5.5	4.5	3.0	"	sud	id.
24	714.7	11.2	1.5	5.0	7.2	"	sud-ouest	id.
25	717.2	18.0	3.0	4.5	5.5	"	nord	faible
26	736.0	13.8	4.8	3.5	9.3	"	nord-ouest	id.
27	723.0	7.9	2.5	4.0	13.2	"	nord-ouest	assez-fort
28	726.2	5.9	1.9	4.5	4.2	"	nord	fort
29	727.3	9.9	2.8	4.5	11.3	"	nord	id.
30	733.8	9.5	5.5	4.5	14.5	"	nord	très-fort
31	734.2	12.5	5.9	3.5	0.2	"	nord-ouest	fort
Totaux	22.587.1	369.6	92.6	104.4	154.2			
Moyenne	728.62	11.92	2.99	3.37	4.98			

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

Température maxima : 18° 2 le 20.
» minima : -1° 9 le 15.
Moyenne des maxima : 11° 92.
» minima : 2° 99.
Moyenne générale : 7° 46.
Pression moyenne à midi : 728° 62.
Humidité moyenne : 65 %.
Pluie : 154mm2 en 20 jours.
Nébulosité : 3,37,

Température à peu près normale ; vents particulièrement violents ; la hauteur de pluie (154mm 2) est très supérieure à la moyenne des 6 dernières années (86mm 5) et à celle des 39 années précédentes (70mm). Nébulosité assez forte.

Mois un peu froid, pluvieux et peu ensoleillé.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'avril 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	733.9	10.0	5.5	4.5	2.2	"	nord-ouest	très-fort
2	733.4	12.9	1.7	0.1	"	"	nord	faible
3	732.0	16.6	5.2	3.5	6.3	"	nord-ouest	id.
4	732.9	15.9	8.1	1.0	"	"	nord	id.
5	733.8	17.5	8.5	3.0	"	"	nord-ouest	assez-fort
6	733.9	19.2	11.5	3.0	"	"	nord-ouest	faible
7	723.5	19.5	9.9	3.5	3.1	"	nord-ouest	assez-fort
8	722.7	9.3	7.5	4.5	6.3	"	nord-ouest	faible
9	720.5	9.9	3.6	5.0	6.8	"	nord-ouest	id.
10	721.8	11.4	0.1	4.0	1.6	"	nord ouest	fort
11	729.0	10.3	-1.5	3.5	0.3	"	nord-ouest	assez-fort
12	737.1	10.4	1.8	3.0	"	"	nord-ouest	faible
13	734.3	12.0	2.8	0.5	"	"	sud-est	assez-fort
14	732.7	16.1	2.1	0.5	"	"	nord-ouest	id.
15	730.5	16.0	4.3	3.5	2.0	"	nord-ouest	fort
16	733.9	11.3	5.4	4.7	"	"	nord	assez-fort
17	733.0	15.1	5.6	1.5	"	"	nord	faible
18	732.7	17.2	1.6	0.0	"	"	sud-est	assez-fort
19	733.7	19.3	4.2	0.0	"	"	nord-est	id.
20	737.0	21.4	6.6	0.0	"	"	est	id.
21	737.0	23.4	7.4	0.0	"	"	est	id.
22	735.1	25.3	8.7	0.3	"	"	est	faible
23	733.5	14.9	9.7	4.9	"	"	nord-ouest	assez-fort
24	731.0	14.0	7.6	4.0	"	"	nord-ouest	fort
25	731.1	14.8	4.6	3.0	"	"	nord-ouest	id.
26	731.7	15.9	7.2	4.0	"	"	nord-ouest	faible
27	731.8	18.4	6.0	3.0	"	"	est	id.
28	729.7	23.4	5.7	3.0	"	"	sud-est	assez-fort
29	726.8	24.6	8.5	3.0	0.5	orage	sud-est	id.
30	729.1	15.8	8.4	4.0	2.6	"	ouest	faible
Totaux	21.959.1	481.8	168.3	78.5	31.7			
Moyennes	731.97	16.06	5.61	2.95	1.06			

Résumé des Observations

Température maxima : 25° 3 le 22.
» minima : -1° 5 le 11.
Moyenne des maxima : 16° 06.
» minima : 5° 61.
Moyenne générale : 10° 63.
Pression moyenne à midi : 731,97.
Humidité moyenne : 56 %.
Pluie : 31mm 7 en 10 jours.

Mois sec et chaud. Les moyennes de température sont notablement supérieures à la normale, ainsi que la pression barométrique qui est restée très élevée.

La hauteur de pluie est au contraire après celle d'avril 1913, la plus faible relevée depuis 40 ans ; elle est très inférieure à la moyenne des 40 dernières années (84 mm) et surtout à celle des 6 dernières années (127 mm).

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de mai 1927

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	727.2	20.8	10.4	3.0	4.5	"	est	assez-fort
2	727.3	18.8	8.6	2.5	9.3	"	nord-ouest	faible
3	725.8	18.5	6.5	3.0	"	"	sud	id.
4	721.2	20.5	9.7	4.5	10.2	"	sud	id.
5	724.2	14.5	8.8	5.0	30.0	"	nord	id.
6	728.9	14.6	7.6	3.5	10.0	"	est	assez-fort
7	729.8	14.5	9.0	5.0	18.8	"	nord-ouest	faible
8	730.9	15.0	9.8	4.9	11.2	"	nord-ouest	id.
9	732.7	16.9	10.2	3.0	"	"	nord-ouest	id.
10	730.2	14.5	10.5	3.5	1.9	"	nord	id.
11	728.8	16.5	9.0	2.5	18.0	"	ouest	id.
12	730.8	15.5	7.6	1.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
13	731.2	17.0	9.5	3.5	"	"	nord-ouest	id.
14	730.2	16.8	6.8	4.0	"	"	nord-ouest	id.
15	729.6	19.4	4.5	0.1	"	"	sud-est	id.
16	728.9	23.8	7.9	2.0	"	"	est	id.
17	729.3	20.7	7.8	3.0	"	"	sud-est	id.
18	728.2	20.4	12.7	2.0	2.0	"	sud-est	id.
19	731.8	22.0	12.4	3.0	1.0	"	est	id.
20	732.2	23.4	12.5	3.0	1.1	"	sud-est	id.
21	731.2	19.0	12.4	4.0	1.2	"	nord-ouest	id.
22	733.0	17.2	10.7	3.5	"	"	nord-ouest	id.
23	736.2	16.5	10.2	1.0	"	"	sud-est	id.
24	734.6	19.9	7.8	0.1	"	"	sud-est	id.
25	730.0	24.5	10.9	4.0	"	"	sud-est	fort
26	730.8	16.5	13.0	5.0	4.4	"	nord	id.
27	729.7	15.2	10.7	5.0	7.1	"	nord-ouest	faible
28	726.2	18.7	11.7	3.5	"	"	nord-est	assez-fort
29	723.8	22.3	11.6	3.0	0.6	"	est	id.
30	720.5	23.9	12.3	3.0	"	"	sud	fort
31	721.5	20.5	14.5	4.5	23.7	orage	nord	assez-fort
Totaux	22.597.5	577.9	307.6	98.6	154.9			
Moyennes	728.95	18.64	9.92	3.18	5.0			

Résumé des Observations

Température maxima : 24° 5 le 25.
» minima : 4° 5 le 15.
Moyenne des maxima : 18° 64.
» minima : 9° 92.
Moyenne générale : 14° 28.
Humidité moyenne : 69 °/°.
Nébulosité : 3,18 sur 5.
Pluie : 17 jours pluvieux et 155 mm soit 155 litres par mètre carré.
Mois doux, humide, pluvieux.
Moyennes de température supérieures à la normale.
Hauteur de pluie très supérieure à la moyenne des 39 dernières années qui est de 101 mm.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juin 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	722.8	17.7	10.0	4.0	0.5	"	sud-est	assez-fort
2	728.8	18.5	12.0	3.5	0.6	"	nord est	faible
3	730.9	16.0	13.5	4.5	8.3	"	nord-ouest	id.
4	732.1	15.4	10.0	5.0	6.8	"	nord-ouest	id.
5	734.1	18.0	7.1	3.0	"	"	nord-ouest	assez fort
6	734.8	16.9	12.1	4.9	0.3	"	nord-ouest	fort
7	732.8	20.3	10.4	0.5	"	"	sud-est	id.
8	732.2	20.5	12.5	4.5	"	"	nord	assez fort
9	731.5	23.0	14.5	3.5	2.0	orage	sud-est	id.
10	726.0	25.2	13.5	3.5	11.7	orage	sud	faible
11	727.9	20.0	12.0	3.5	9.0	orage	sud-ouest	id.
12	729.0	19.1	11.2	3.5	1.3	"	ouest	id.
13	729.1	22.1	10.0	3.0	"	"	sud-est	fort
14	726.0	22.8	12.5	2.5	"	"	est	assez fort
15	728.7	16.7	14.5	4.5	3.0	"	nord	faible
16	730.6	18.5	13.5	5.0	8.8	"	nord-ouest	id.
17	730.1	23.0	11.7	3.0	10.0	"	sud-est	id.
18	734.0	19.4	9.8	3.5	"	"	nord-ouest	assez fort
19	737.5	21.4	11.7	3.0	"	"	nord-ouest	id.
20	735.3	19.5	11.8	2.5	"	"	sud-est	faible
21	734.3	25.5	11.3	1.0	"	"	sud-est	id.
22	735.0	23.2	15.0	2.5	"	"	nord	id.
23	737.1	20.7	14.3	4.0	1.5	"	ouest	id.
24	734.3	21.5	14.5	4.0	"	"	nord-ouest	assez-fort
25	733.2	19.7	11.8	4.0	0.4	"	nord-ouest	id
26	727.1	18.4	13.4	5.0	0.4	"	nord-ouest	faible
27	730.1	16.3	7.8	4.0	6.5	"	ouest	id.
28	731.0	18.5	9.0	3.0	"	"	sud-est	assez-fort
29	725.8	25.6	9.1	3.0	0.3	orage	ouest	faible
30	718.9	24.0	12.7	3.0	1.3	"	sud-est	assez-fort
Totaux	21.916.0	607.4	343.2	104	72.7			
Moyennes	730.53	20.25	11.44	3.47	2.42			

Résumé des Observations

Température maxima : 25° 6 le 29.
— minima : 7° 1 le 5.
Moyenne des maxima : 20° 25.
— minima : 11° 44.
Moyenne générale : 15,84.
Humidité moyenne : 65 °/₀.
Hauteur de pluie : 72mm 7 et 17 jours pluvieux.
Nébulosité : 3, 47.

Les chiffres relatifs à la température correspondent sensiblement à la moyenne des 7 dernières années ; la hauteur de pluie est un peu inférieure à la moyenne des 39 dernières années (86 mm). Nébulosité forte. Il y a eu 4 orages.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juillet 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	724.9	18.6	7.4	4.0	"	"	sud-est	faible
2	729.6	19.0	7.3	4.0	0.9	orage	ouest	assez-fort
3	729.6	23.3	9.6	0.1	"	"	nord-est	assez-fort
4	726.1	30.1	10.7	0.0	"	"	sud-est	fort
5	726.6	30.4	13.8	0.1	"	"	est	assez-fort
6	724.2	27.8	14.3	3.5	5.1	"	est	id.
7	726.7	21.3	11.0	4.0	0.6	"	nord	faible
8	722.5	15.0	11.3	4.5	15.6	"	nord-ouest	id.
9	725.6	15.5	9.4	4.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
10	731.0	18.3	13.2	3.0	"	"	nord	id.
11	729.7	19.7	11.0	4.5	21.6	orage	est	id.
12	730.9	19.0	11.5	4.0	0.1	"	sud-ouest	id.
13	727.8	23.9	10.0	2.0	24.5	o. grê.	sud-ouest	id.
14	731.8	21.8	12.2	4.0	"	"	nord	faible
15	732.7	22.1	14.4	4.7	"	"	nord-est	assez-fort
16	731.0	21.2	16.3	3.0	2.5	"	nord-ouest	faible
17	728.9	24.3	11.1	3.0	2.6	"	sud-est	id.
18	730.5	26.1	14.0	2.0	"	"	nord-est	assez-fort
19	732.9	27.0	16.1	2.0	"	"	nord-est	id.
20	736.0	25.2	17.8	3.0	"	"	sud ouest	faible
21	732.8	27.2	16.8	0.1	"	"	sud-est	id.
22	730.2	22.4	17.0	5.0	"	"	nord-ouest	id.
23	731.1	22.1	13.2	3.5	5.8	"	nord-ouest	assez-fort
24	735.3	21.2	12.4	2.0	"	"	nord-ouest	faible
25	733.9	24.2	12.5	0.0	"	"	sud-est	id.
26	730.1	25.4	11.4	1.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
27	729.3	25.0	15.4	3.5	"	"	nord-ouest	id.
28	727.8	22.3	15.4	3.0	1.3	"	sud-est	id.
29	729.9	26.0	15.7	4.0	"	"	nord-est	id.
30	731.3	26.4	19.2	5.0	"	"	est	id.
31	728.8	24.8	17.5	3.0	1.3	orage	sud-est	faible
Totaux	22.619.5	716.6	408.9	90.5	81.9			
Moyennes	729.66	23.12	13.19	2.92	2.64			

Résumé des Observations

Température maxima ; 30° 4 le 5.
» minima : 7° 3 le 2.
Moyenne des maxima : 23° 12.
» minima : 13° 19.
Moyenne générale : 18° 15.
Pression moyenne à midi : 729,7
Humidité moyenne : 64 °/o.
Pluie : 81mm 9 en 12 jours.

Mois sensiblement normal au point de vue de la température, mais pluvieux.

La hauteur de pluie est très-supérieure à la moyenne des 40 dernières années (53 mm) et surtout à celle des 10 dernières années (39 mm). Elle n'a été dépassée que 4 fois en 40 ans.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'août 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Températures à l'ombre		ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS		RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS
		Maxima	Minima				Direction	Intensité	
1	727.8	22.4	18.2	5.0	7.2	"	nord-ouest	assez fort	Température maxima : 31°9 le 4.
2	734.6	20.1	11.9	5.0	9.1	"	nord-ouest	faible	» minima : 6° 3 le 27.
3	732.9	26.8	11.8	0.0	"	"	sud-est	fort	Moyenne des maxima : 22° 5.
4	731.1	31.9	16.0	2.0	"	"	est	faible	» minima : 12° 42.
5	729.9	21.0	18.0	5.0	32.1	orage	nord-ouest	id.	Moyenne générale : 17° 46.
6	727.9	19.3	15.8	4.5	5.8	"	nord-ouest	id.	Pression moyenne à midi : 731,19
7	724.0	25.1	11.9	3.5	2.1	"	sud-ouest	id.	Humidité moyenne : 66 %.
8	725.4	20.7	14.6	4.0	6.0	orage	sud-ouest	id.	Nébulosité : 2,86.
9	729.1	24.0	12.3	0.5	"	"	sud-est	assez-fort	Pluie : 100mm en 12 jours.
10	729.9	27.7	12.6	0.5	"	"	ouest	id.	Mois froid, nuageux et pluvieux.
11	729.1	21.0	17.7	5.0	0.9	"	nord-ouest	faible	La hauteur de pluie (100mm) est très-supérieure à la moyenne de 40 ans (62,5) et surtout à celle des 10 dernières années (44mm).
12	733.2	20.0	13.2	4.9	"	"	ouest	id.	
13	733.2	24.0	11.8	0.5	"	"	sud-est	id.	
14	732.3	25.3	12.6	1.5	"	"	ouest	id.	
15	730.1	22.9	17.6	4.0	1.7	"	nord-ouest	assez-fort	
16	731.4	20.7	12.7	3.5	"	"	ouest	faible	
17	726.4	25.9	8.2	1.5	3.1	orage	sud-est	assez fort	
18	727.1	16.8	14.8	4.8	3.7	orage	nord-ouest	faible	
19	734.7	18.5	8.3	4.0	"	"	nord-ouest	fort	
20	735.2	22.1	6.8	0.0	"	"	sud-est	faible	
21	727.8	28.9	10.6	2.5	"	"	sud-ouest	id.	
22	728.9	22.9	14.4	3.5	"	"	sud-est	assez-fort	
23	729.8	17.8	12.9	5.0	10.2	orage	sud-est	id.	
24	733.2	17.0	11.0	4.0	18.0	"	nord-ouest	id.	
25	735.7	17.9	7.6	3.0	"	"	nord-ouest	fort	
26	738.8	19.1	8.6	2.0	"	"	nord-ouest	assez-fort	
27	735.8	20.4	6.3	0.0	"	"	nord-est	id.	
28	732.1	26.0	7.2	0.0	"	"	sud-est	id.	
29	731.6	23.5	9.4	3.5	"	"	sud-est	id.	
30	733.0	26.0	13.6	3.0	"	"	nord-ouest	id.	
31	735.3	21.8	16.5	4.5	"	"	nord-est	faible	
Totaux	22.677.3	697.5	384.9	84.2	99.9				
Moyenne	731.19	22.5	12.42	2.86	3.22				

Moyennes de température un peu inférieures à la normale.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de septembre 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre		ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS		RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS
		Maxima	Minima				Direction	Intensité	
1	734.3	23.2	14.8	0.5	"	"	sud-est	assez-fort	Température maxima : 27° 8 le 21.
2	732.9	25.1	10.5	2.5	14.1	orage	nord est	id.	— minima : 4° 5 le 29.
3	730.8	22.0	15.2	4.0	27.1	orage	est	faible	Moyenne des maxima : 19° 47.
4	731.0	21.2	12.2	4.0	1.1	"	nord-est	id.	— minima : 9° 95.
5	727.9	23.1	15.1	4.0	3.0	"	est	assez fort	Moyenne générale : 14,71.
6	730.3	22.5	14.7	5.0	17.1	orage	nord-ouest	faible	Humidité moyenne : 70 %.
7	734.9	18.4	12.8	5.0	15.4	"	ouest	id.	Nébulosité : 3° 31.
8	736.1	18.3	12.0	4.9	0.8	"	nord-ouest	assez fort	Pluie : 170mm 9 en 18 jours.
9	734.9	20.5	12.1	2.5	"	"	est	faible	Mois froid, pluvieux et nuageux. Les moyennes de température sont inférieures à la normale.
10	729.9	22.6	9.9	2.5	1.3	"	nord-ouest	assez fort	
11	729.0	15.3	12.2	5.0	1.8	"	nord-ouest	id.	
12	733.0	16.1	8.2	4.8	2.5	"	nord-ouest	fort	
13	735.0	17.0	7.4	3.0	"	"	sud-est	faible	
14	729.9	21.0	5.6	0.0	"	"	sud-est	fort	
15	722.8	17.7	8.0	4.9	"	"	est	faible	
16	724.7	17.0	9.9	4.8	11.9	"	ouest	assez fort	
17	730.0	17.5	8.7	3.5	"	"	sud-ouest	id.	
18	732.1	18.4	8.6	2.0	"	"	nord-ouest	id.	
19	732.0	22.1	8.2	0.2	"	"	sud-est	id.	
20	732.0	27.0	9.5	0.0	"	"	sud-est	id.	
21	730.0	27.8	12.5	3.0	0.1	"	sud-est	faible	
22	725.9	26.7	18.6	2.5	3.2	"	nord-ouest	id.	
23	723.8	17.9	11.2	4.0	"	"	sud-est	assez-fort	
24	716.1	17.4	10.4	4.8	26.1	"	nord-est	id.	
25	721.9	15.2	8.2	3.5	13.4	orage	nord-ouest	fort	
26	729.8	15.9	4.8	3.5	"	"	nord-ouest	id.	
27	730.7	15.7	6.0	4.0	16.2	orage	sud	faible	
28	735.7	10.5	7.0	5.0	14.4	"	nord-ouest	assez-fort	
29	732.7	16.7	4.5	3.0	"	"	sud-est	faible	
30	736.9	14.2	9.8		1.4	"	nord-ouest	id.	
Totaux	21.907.0	584.0	288.6	99.4	170.9				
Moyennes	730.23	19.47	9.95	3.31	5.7				

La hauteur de pluie (171mm) est très supérieure à la moyenne des 40 dernières années (65mm) ; c'est la plus forte relevée pour ce mois depuis 40 ans.

La hauteur recueillie depuis le 1er janvier dépasse de 50mm celle qui tombe en moyenne durant une année entière.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'octobre 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	736.4	16.2	2.5	0.5	"	"	sud-est	assez-fort
2	736.0	19.1	8.6	0.2	"	"	sud	faible
3	734.4	18.4	10.0	3.5	"	"	sud-est	id.
4	733.1	19.1	8.8	4.0	"	"	nord-est	id.
5	733.2	18.7	8.6	3.0	"	"	nord	id.
6	734.2	18.5	8.5	0.2	"	"	nord-est	id.
7	731.7	18.3	7.5	0.0	"	"	sud-est	fort
8	731.3	20.0	5.4	0.0	"	"	ouest	faible
9	732.1	18.5	7.5	0.5	"	"	sud-est	id.
10	732.9	17.0	5.4	0.0	"	"	sud-est	assez-fort
11	731.0	18.3	7.5	0.0	"	"	sud-est	faible
12	730.0	19.5	8.5	0.0	"	"	sud-ouest	assez-fort
13	727.3	18.2	9.6	0 0	"	"	est	faible
14	721.6	16.1	7.3	5.0	"	"	sud-est	assez-fort
15	719.3	14.5	8.3	4.8	6.6	"	sud-est	faible
16	722.2	13.2	10.9	5.0	28.3	"	nord-ouest	id.
17	725.8	12.5	7.9	3.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
18	726.2	8.8	3.5	3.0	"	"	nord-ouest	faible
19	726.2	12.9	8.7	1.5	"	"	nord	id.
20	728.2	13.5	8.8	0.1	"	"	est	assez-fort
21	727.6	18.0	6.5	2.0	"	"	est	id.
22	716.7	18.0	8.0	4.5	"	"	ouest	faible
23	723.0	13.2	7.6	4.5	"	"	ouest	fort
24	728.8	14.5	6.2	2.0	"	"	nord	faible
25	732.8	15.5	8.8	3.0	0.1	"	est	assez fort
26	731.3	17.5	6.7	0.0	"	"	est	faible
27	731.2	19.7	7.9	0.1	"	"	sud-est	id.
28	723.0	18.4	6.6	0.1	0.2	"	sud-est	assez fort
29	730.1	19.2	6.9	0.0	0.3	"	sud-est	id.
30	727.1	19.5	5.7	1.0	"	"	sud-est	faible
31	730.9	11.8	9.0	5.0	17.4	"	nord-ouest	assez fort
Totaux	22.601.0	516.6	233.8	57.0	60.8			
Moyennes	729.06	16.47	7.54	1.87	1.96			

Résumé des Observations

Température maxima : 20° 0 le 8.
» minima : 2° 5 le 1er.
Moyenne des maxima : 16° 47.
» minima : 7° 54.
Moyenne générale : 12° 1.
Humidité moyenne : 69 %.
Nébulosité : 1,87 sur 5.
Hauteur de pluie : 61 mm.
Mois normal. Toutefois, la nébulosité est faible, les journées belles et ensoleillées y ont été nombreuses.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de novembre 1927

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre — Maxima	Température à l'ombre — Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS — Direction	VENTS — Intensité
1	735.2	15.0	8.8	3.0	"	"	sud-est	faible
2	737.0	16.3	2.8	0.0	"	"	sud-est	assez-fort
3	735.5	20.0	3.4	0.0	"	"	sud-est	faible
4	734.3	18.3	2.5	0.0	"	"	sud-est	id.
5	731.1	15.7	5.7	2.0	"	"	nord-ouest	id.
6	720.0	15.0	8.0	2.5	1.2	"	sud-est	assez-fort
7	713.0	16.3	5.5	1.5	"	"	est	fort
8	710.0	21.0	5.7	3.5	"	"	sud-ouest	assez-fort
9	709.1	14.2	11.0	5.0	17.1	"	nord-ouest	faible
10	719.0	9.7	3.6	3.5	6.7	"	nord-ouest	fort
11	720.3	6.7	2.6	3.5	2.2	"	nord ouest	id
12	725.3	10.8	2.9	3.0	4.9	"	nord-ouest	assez-fort
13	729.0	5.4	-0.9	3.0	"	"	nord	faible
14	731.9	3.3	-0.5	2.5	"	"	ouest	assez-fort
15	732.1	5.6	-1.5	3.0	0.1	"	ouest	faible
16	732.5	5.5	-0.5	1.0	"	"	est	assez-fort
17	725.8	7.3	-3.5	3.5	"	"	sud-est	faible
18	716 0	11.3	-1.5	4.0	"	"	est	id.
19	713.9	12.8	0.3	1.5	"	"	est	id.
20	701.1	15.3	3.0	3.5	2.2	"	sud	fort
21	716.2	8.5	2.0	1.5	"	"	est	faible
22	713.9	8.9	2.8	4.0	2.8	"	nord	id.
23	723.3	9.8	6.0	3.5	3.4	"	nord-ouest	assez-fort
24	728.8	9.3	3.0	4.0	"	"	est	faible
25	733.0	13.3	0.9	2.0	"	"	sud-est	id.
26	731.4	8.5	1.7	4.0	"	"	nord-ouest	id.
27	732.0	8.8	1.9	5.0	"	"	nord-ouest	id.
28	732.4	7.0	1.0	5.0	"	"	nord	id
29	732.7	5.6	3.0	5.0	"	"	nord-ouest	id.
30	729.5	6.5	4.1	5.0	0.9	"	nord	id.
Totaux	21.745.3	230.7	82.8	88.4	41.5			
Moyennes	724.83	7.69	2.76	2.95	1.05			

Résumé des Observations

Température maxima : 21° le 8.
» minima : -3° 5 le 17.
Moyenne des maxima : 7° 69.
» minima : 2° 76.
Moyenne générale : 5° 23.
Pression moyenne à midi : 725° 18.
Pluie : 41mm 5 en 10 jours.

La moyenne des maxima de température et la moyenne générale sont inférieurs à la normale.

La hauteur de pluie est faible 41mm 5, la moyenne des 40 dernières années étant 70mm.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de décembre 1927**

DATES	Baromètre réduit à 0	Températures à l'ombre		ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS		RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS
		Maxima	Minima				Direction	Intensité	
1	726.1	5.2	-0.3	4.9	"	"	nord	faible	Température maxima : 12° 7 le 22.
2	724.0	4.1	-3.0	4.5	3.3	neige	sud-est	id.	» minima : -6° le 18.
3	723.6	7.0	-1.7	2.0	"	"	ouest	id.	Moyenne des maxima : 6° 44.
4	715.5	7.0	-3.5	3.0	"	"	sud-est	id.	» minima : 0° 95.
5	716.0	8.5	-1.1	0.2	"	"	sud-est	id.	Moyenne générale : 3° 69.
6	713.3	7.5	0.0	2.5	"	"	sud-est	id.	Pression moyenne : 719° 26.
7	714.9	6.3	3.7	5.0	3.8	"	ouest	assez fort	Humidité moyenne : 86 °/₀.
8	722.8	8.3	5.5	5.0	2.5	"	nord-ouest	id.	Nébulosité : 80 °/₀.
9	723.8	5.6	0.1	5.0	"	brou.	nord	faible	Pluie : 133mm en 20 jours.
10	720.0	4.1	-0.6	4.6	0.6	brou.	est	assez-fort	Mois humide, pluvieux, un peu froid.
11	713.7	11.3	-1.0	3.5	"	"	sud	faible	
12	709.5	7.5	4.6	5.0	33.9	"	nord	id.	Les écarts de température du jour et de la nuit ont été, en général, faibles, les journées n'étant pas chaudes et les nuits pas très-froides les moyennes sont un peu inférieures à la normale.
13	720.0	7.5	4.7	5.0	19.1	"	nord	assez-fort	
14	722.0	5.5	2.8	5.0	10.0	"	nord	faible	
15	723.0	7.0	3.7	5.0	1.5	"	est	id.	
16	726.0	8.5	6.0	5.0	2.8	"	nord	id.	
17	725.7	1.0	-2.0	5.0	"	"	nord	id.	
18	727.0	0.0	-6.0	3.5	2.1	grésil	est	assez fort	
19	717.2	2.8	2.1	5.0	3.4	"	nord	faible	
20	722.0	10.1	0.0	2.0	6.0	"	ouest	id.	
21	721.0	8.1	1.0	1.5	"	"	est	id.	
22	712.3	12.7	3.7	4.5	0.9	"	nord-ouest	assez-fort	
23	712.9	8.3	3.0	5.0	15.1	"	ouest	faible	
24	716.2	10.6	4.4	4.0	8.2	"	nord-ouest	fort	
25	709.7	7.1	-0.1	3.8	3.1	"	est	faible	
26	711.0	6.8	0.9	5.0	3.6	"	nord-ouest	id.	
27	714.8	6.1	-0.6	3.5	3.1	"	sud-est	assez-fort	
28	717.0	3.7	1.4	5.0	8.9	"	nord-ouest	id.	
29	721.6	3.6	1.6	5.0	"	"	est	id.	
30	723.4	5.5	-0.8	5.0	1.4	"	nord-ouest	id.	
31	731.0	5.3	1.1	4.8	"	"	nord-ouest	id.	
Totaux	22.297.0	199.6	29.6	127.8	133.3				
Moyenne	719.26	6.44	0.95	4.12	4.3				Etat hygrométrique très élevé.

Digitized by Google

RESUME

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1927

Pression atmosphérique : La moyenne de la pression mesurée à midi a été de 729mm 08 ; elle est supérieure de 0mm 27, à la moyenne des 7 dernières années qui est de 728mm 86 :

Pression maxima de l'année : 747mm 5, le 10 janvier par vent N.-O.
» minima » : 701mm 4 le 20 novembre par vent Sud.

Pression moyenne des 3 dernières années :

1924	1925	1926
727,7	727,43	729,98

Température : Maxima de l'année : 31° 9, le 4 août par vent d'Est.
Minima — -6,0 le 18 décembre.
Moyenne de l'année : 10° 66, inférieure à la moyenne des 7 dernières qui est de 10° 83.

Moyenne des 4 dernières années :

1923	1924	1925	1926
10,58	10,93	10,11	11,14

Le thermomètre est descendu 48 fois au-dessous de 0 ; en janvier 12 fois ; en février 15 ; en mars 2 ; en avril 1 ; en novembre 6 ; en décembre 12.

Il est monté 27 fois au-dessus de 25° ; en juin 3 ; en juillet 11 ; en août 9 ; en septembre 4 ; au-dessus de 30°, 3 fois seulement, 2 en juillet et 3 en août.

La moyenne des 3 mois d'hiver (déc, janv, fév.) a été de 3° 50.
— printemps (mars, avril, mai) — 10° 79.
— d'été (juin, juillet, août) — 17° 15.
— d'automne (sept, oct, nov.) — 10° 68.

Le printemps a été plus chaud, l'hiver et l'automne beaucoup plus froids qu'en 1926.

Les mois les plus froids ont été ceux de février et de décembre, le plus chaud celui de juillet.

La journée la plus froide a été celle du 18 décembre, (moyenne -3) ; la plus chaude celle du 4 août (moyenne 23° 65).

La plus faible variation diurne a été observée le 16 janvier où le thermomètre est monté de 3° 5 à 4° 5 ; la plus forte le 4 juillet où il est passé de 10° 7 à 30° 1.

Digitized by Google

Pluie : Il est tombé 1118mm d'eau, soit 1118 litres par mètre carré ; cette quantité dépasse de 287mm la moyenne des 40 dernières années (831mm), elle n'a été dépassée qu'une seule fois durant 40 ans, en 1914. Le nombre de jours de pluie (170) est également très supérieur à la moyenne.

Hauteur et nombre de jours de pluie pendant les années précédentes :

1924	1925	1926
711mm et 146 j.	728mm et 149 j.	760mm 6 et 128 j.

Les mois de mars, mai, septembre, décembre, ont été très pluvieux ; ceux de février et d'avril particulièrement secs.

Il a neigé très-faiblement 4 fois ; 1 fois en janvier ; 1 en février, 1 en mars et 1 en décembre. Etat hygrométrique très élevé.

Nébulosité moyenne forte : 3,08 contre 2,76 en 24 ; 2,86 en 25 et 2,66 en 27.

Mois les plus ensoleillés : février, octobre.

» moins » : janvier, juin, et surtout décembre.

Jours pluvieux 55 ; couverts ou très-nuageux 108 ; nuageux 70 ; assez-beau 41 ; beau 32 ; très-beau 59.

Vents. Le vent qui a soufflé le plus fréquemment est comme toujours celui du N. O (227 j.), puis celui du S. E. (86) ; du N. (47), de l'E. (40) ; de l'O. (25), du N. E, (17), du S. (12), du S. O. (11).

Au point de vue de l'intensité du vent, il y a lieu de remarquer qu'elle n'a été forte que 50 jours environ dans toute l'année.

Orages. Il y a eu en 27, un assez grand nombre d'orages, en tout 16, 4 en juin, 4 en juillet, 3 en août, 5 en septembre. L'un particulièrement violent, le 13 juillet a été accompagné d'une chute abondante de grêle.

En résumé, 1927 peut être considérée comme une année très humide et très pluvieuse, sans écarts de température bien marqués, peu ensoleillée.

Digitized by Google

Digitized by Google

DO NOT CIRCULATE

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 9473

Digitized by Google